S. 816.

4e vol. complet

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4.e Volume. — 1.re Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1839.

RAPPORT

Sur l'Ecole pratique d'Agriculture du département de Maine et Loire,

PAR M. DE BEAUREGARD.

L'Agriculture doit ses succès à l'heureuse combinaison de la théorie et de la pratique. La théorie appartient aux sociétés savantes : initiée aux sciences physiques, elles savent en faire l'application à l'art de cultiver la terre et d'en obtenir les meilleurs produits. Par leurs relations avec d'autres sociétés, elles sont informées des nouvelles découvertes qui viennent, chaque jour, accroître la somme de leurs connaissances.

Mais la théorie quelque étendue qu'elle soit, deviendrait inutile si elle ne descendait jusqu'à la classe des cultivateurs qui doivent mettre la main à l'œuvre.

C'est pour parvenir à ce résultat, que l'Ecole pratique d'Agriculture a été fondée dans le département : elle devient le complément de notre société.

Par un des articles de ses statuts, cette institution s'est placée sous le patronage de la Société d'Agriculture. Vous n'avez pas hésité à accepter cette honorable affiliation, et c'est parce que vous en appréciez l'importance et que vous voulez remplir les obligations qu'elle impose, que vous avez manifesté le désir de connaître avec détail son organisation.

Pour obtenir les documents dont nous avions be-

soin, nous ne pouvions mieux faire que de nous mettre en communication avec M. Lofficial, que l'on peut considérer comme le fondateur principal de l'Ecole pratique d'Agriculture.

Dans son rapport au conseil général, il déduisait ainsi les avantages de cette institution : « La routine » est le plus grand obstacle que rencontre l'agri- » culture, et la routine qui n'est que la transmission » du père au fils d'usages et de procédés trop sou- » vent absurdes, prend sa source dans le défaut » d'instruction. C'est donc en faisant parvenir l'in- » struction aux hommes qui s'occupent spécialement » d'agriculture et surtout à leurs enfants, non en- » core endurcis dans ces pratiques routinières, que » l'on peut espérer d'en triompher. Mais pour cela, » il faut que cette instruction soit simple et dégagée » en quelque sorte de l'entourage de la science, il » faut qu'elle s'abaisse, pour ainsi dire, au niveau » de l'intelligence peu développée de la plupart des » agriculteurs : en un mot, c'est une instruction » primaire agricole qu'il faut créer.

« Il ne faudrait pas cependant que cet enseigne- » ment se bornât à des notions élémentaires, à des » préceptes généraux. Il faut encore que les leçons » théoriques soit confirmées par des démonstrations » pratiques ; que, par exemple, les élèves puissent » se convaincre, par leur propre expérience, des » avantages que présente la classification des sols, » la connaissance de la propriété fertilisante de cer- » taines substances, le choix et l'application des » engrais à telle ou telle classe de terre, les bons

» systèmes d'assolement, les principes de l'art vété-
» rinaire appliqués à l'éducation des bestiaux, etc. »

Dans sa session de 1838, le conseil général a adopté la création d'une École pratique d'Agriculture départementale. Il a fondé dix bourses gratuites, deux par arrondissement. Une allocation de 4,000 fr. a été votée et une subvention de 6,000 fr. a été obtenue du gouvernement.

Le domaine de la Porte a été choisi pour l'établissement de l'Ecole pratique. Un bail de dix-huit années a été passé avec le propriétaire. Ce domaine est situé dans l'arrondissement de Baugé. Il se compose de soixante-treize hectares de terres de diverses qualités, mais généralement bonnes. On y trouve environ sept hectares de prairies naturelles sur le bord d'un ruisseau, soixante-deux hectares de terres labourables, cinq hectares de bois taillis et un hectare de vignes, plus un vaste jardin potager bien planté d'arbres fruitiers. Au milieu des terres, qui sont toutes réunies, existent les bâtiments qui consistent, outre ceux de la ferme qui sont considérables, en une habitation principale de trente-cinq mètres de façade.

M. Sanglier, ex-professeur de mathématiques à l'Ecole Normale, a été chargé de la direction de l'Ecole pratique. Elle se compose d'élèves boursiers et d'élèves payants. La durée des cours est de deux années. Ils ont pour objet le perfectionnement de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul ; la connaissance du système des poids et mesures, le dessin linéaire appliqué au tracé des ma-

chines et des instruments aratoires, les éléments des sciences agricoles, les éléments de l'arpentage, les pratiques les plus simples de l'art vétérinaire, l'économie et la comptabilité agricoles, enfin, la manière d'exécuter les réparations les plus urgentes que nécessiterait la dégradation des instruments.

Le réglement de l'Ecole pratique d'Agriculture n'étant pas susceptible d'analyse, nous le présenterons textuellement à la fin de ce rapport. L'article 44 de ce réglement porte que *l'Ecole pratique d'Agriculture est placée sous le patronage de la Société d'Agriculture du département.* Les relations qu'appelle ce titre se sont déjà établies : cent cinquante espèces de froment ont été envoyées par la Société royale d'Agriculture de Versailles à notre société, et ont fait partie de l'exposition de novembre dernier. L'Ecole pratique a demandé quelques grains de chaque espèce afin de les semer et d'observer leurs produits, ils lui ont été envoyés. Des communications de ce genre se continueront. Des expériences agronomiques pratiquées avec votre co-opération dans ce domaine classique seront décrites dans vos publications. Des commissaires délégués par vous pourront en différents temps de l'année se rendre à l'établissement de la Porte, visiter ses cultures et établir un échange de documents qui ne sera pas inutile aux progrès de l'Agriculture du pays. Les avantages de l'Ecole pratique étant incontestables, la Société d'Agriculture emploiera tous les moyens qui dépendront d'elle pour contribuer à ses succès.

De Beauregard.

RÉGLEMENT

Pour l'Ecole pratique d'Agriculture de Maine et Loire, adopté par la Commission nommée par M. le Préfet, en sa séance du 7 octobre **1836**, *et approuvé par M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce, le* **3** *mai* **1838.**

TITRE I.er

Organisation de l'Ecole; nature de ses travaux; son régime.

ART. 1.er L'Ecole pratique d'Agriculture de Maine et Loire a pour objet de former de bons cultivateurs.

2. Elle est composée d'élèves boursiers et d'élèves payants.

3. La durée des cours est de deux ans.

4. L'instruction donnée dans l'Ecole réunit la pratique à la théorie.

5. Les cours de la première année comprennent le perfectionnement de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe, du calcul; la connaissance du système des poids et mesures, le dessin linéaire appliqué au tracé des machines et instruments aratoires, et les éléments des sciences agricoles.

6. Dans le cours de la deuxième année, on continuera l'enseignement des principes élémentaires de l'agriculture; on y ajoutera ceux de l'économie et de

la comptabilité agricoles, les éléments de l'arpentage, les pratiques les plus simples de l'art vétérinaire, enfin la manière d'exécuter les réparations les plus urgentes que nécessiterait la dégradation des instruments.

7. L'enseignement agronomique comprendra l'application des éléments des sciences physiques et naturelles à l'agriculture, et les règles les plus usuelles du Code rural.

8. Les élèves seront tous et également astreints aux travaux pratiques.

9. Les élèves de la première année qui seront jugés incapables de suivre les cours de la deuxième année seront renvoyés de l'Ecole.

10. Les élèves seront divisés en brigades de cinq individus parmi lesquels le Directeur désignera un chef.

11. Les fonctions des chefs de brigades sont de faire exécuter ponctuellement les ordres prescrits pour les travaux et les études.

12. Chaque semaine deux élèves, à tour de rôle, feront le service des étables et des écuries, sous la direction du maître-valet de la ferme, chargé des distributions générales pour la nourriture des bestiaux. Ils coucheront dans les étables ou écuries, donneront les fourrages, feront les pansements et prépareront les attelages pour le travail des champs.

13. Le service imposé par l'article précédent ne dispensera pas les élèves de l'obligation d'assister aux leçons de leurs cours respectifs.

14. Depuis le 1.er avril jusqu'au 1.er septembre,

les élèves feront quatre repas, et trois depuis le 1.er septembre jusqu'au 1.er avril.

15. La nourriture toujours en rapport avec les travaux, doit être saine et suffisante.

La ration journalière, les dimanche, lundi, mardi, mercredi, et jeudi, consistera en cinq hectogrammes de viande pour deux élèves, avec des légumes verts ou secs. Les vendredi et samedi, elle consistera en légumes, laitage et fruits verts ou secs.

La ration sera en viande fraîche le dimanche et le mardi, et en viandes salée les lundi, mercredi et jeudi.

Les élèves recevront, chaque jour, une bouteille de cidre ou de boisson.

16. En cas de maladie, les élèves, sans distinction, seront soignés aux frais de l'établissement. Cependant les élèves payants seront tenus au remboursement des médicaments.

17. L'année scolaire agronomique commencera au 1.er novembre.

TITRE II.

Conditions pour l'admission des Elèves.

18. Pour être admis à l'Ecole pratique d'Agriculture, il faudra être âgé de quinze ans au moins, jouir d'une constitution robuste, justifier avoir déjà l'habitude des travaux agricoles, et savoir lire, écrire et calculer.

19. Tout candidat, soit boursier, soit payant, devra être porteur d'un certificat de bonnes vie et mœurs, déposer son extrait d'âge et prouver qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

20. M. le Préfet nomme les élèves boursiers à raison de deux par arrondissement.

21. Le prix de chaque bourse et de la pension de chaque élève payant est fixé à 300 fr.

La pension des élèves payants doit être acquittée par trimestre et par avance.

22. Les élèves, sans distinction, seront logés, nourris, instruits, blanchis et entretenus, moyennant le trousseau apporté par chacun.

23. Le trousseau des élèves boursiers sera composé de :

Quatre chemises.
Un bonnet de laine.
Deux bonnets de coton.
Trois paires de bas ou de chaussettes de laine.
Deux gilets ronds d'étoffe de laine et à manches.
Deux gilets sans manches.
Deux pantalons aussi d'étoffe de laine.
Deux pantalons de toile.
Deux blouses.
Quatre mouchoirs de poche.
Deux cravattes.
Deux paires de guêtres.
Une paire de souliers.
Deux paires de sabots.
Un chapeau ciré.

24. Outre les objets compris en l'article précédent, le trousseau des élèves payants sera composé de *deux paires de draps* et de *six serviettes*.

25. Le chapeau de chaque élève portera cette inscription : Ecole d'Agriculture de Maine et Loire.

26. Les chefs de brigade porteront, pour marque distinctive, un chevron de galon rouge sur le bras droit.

TITRE III.

Ordre et distribution des travaux de l'Ecole.

27. Les études et les travaux seront distribués suivant la durée du jour dans les deux principales saisons de l'année ; savoir :

Depuis le 1.er *avril jusqu'au* 1.er *septembre.*

Le lever du maître-valet et des deux élèves de service pour le pansement des bêtes de travail, à	3	»
Le lever général des élèves, à	4	»
(Une demi-heure est accordée aux élèves pour s'habiller et faire leurs lits).		
Le déjeuner, à	4	30
Le départ pour les champs, à	5	»
Le retour des champs, à	9	»
Le second repas, avec potage, à	9	15
La classe du matin, à	9	45
Repos, à	11	»
Etude, à	1	»
La classe du soir, à	2	»
La collation, à	3	»
Le départ pour les champs, à	3	30
Le retour du travail des champs, à . . .	7	30
Le souper, avec potage, à	8	»
L'ordre pour le lendemain avec récréation, à	8	30
Le coucher, à	9	»

Depuis le 1.er *septembre jusqu'au* 1.er *avril.*

Le lever du maître-valet et des deux élèves de service pour le pansement des bêtes de travail, à	4	30
Le lever général des élèves, à	5	»
Etude, à	5	30
La classe du matin, à	6	30
Le déjeuner, avec potage, à	7	30
Le départ pour le travail des champs, à . .	8	»
Le retour du travail des champs, à . . .	11	»
Etude, à	11	30
Le diner, à	1	»
Le départ pour le travail des champs, à .	2	»
Le retour du travail des champs, à . . .	5	»

La classe du soir, à . . . . . , 5 30
Le souper, avec potage, à 7 30
L'ordre et instruction donnés par le Directeur, à 8 15
Travaux divers, à 8 40
Le coucher, à 9 45

TITRE IV.

Devoirs des Elèves, police, récompenses.

28. Les élèves doivent respect et obéissance au Directeur de l'Ecole et au conducteur des travaux ; ils ne leur parleront jamais que la tête découverte.

29. Ils se conformeront aux ordres et aux observations des chefs de brigades, et ils ne manqueront jamais aux employés de la ferme.

30. Entre eux, ils se doivent déférence, obligeance et affection ; et dans leurs paroles comme dans leurs actions, ils doivent observer les lois de la décence.

31. Ils devront exécuter avec zèle et avec soin les travaux qui leur seront commandés, et donner toute leur attention aux leçons qu'ils auront à suivre.

32. Ils ne maltraiteront jamais les animaux qui leur seront confiés ; ils les traiteront au contraire avec douceur et les surveilleront avec soin, afin qu'ils ne leur arrive aucun mal et qu'ils ne causent aucun dommage.

33. Les chefs de brigades veilleront à ce que les élèves remplissent exactement les devoirs de toute nature qui leur sont imposés, et, en cas de négligence ou d'autres fautes de la part de ceux-ci, ils devront en faire leur rapport au Directeur ou au conducteur des travaux.

34. Aucun élève ne pourra s'absenter de l'Ecole, même les dimanches et les jours de fêtes, sans la permission du Directeur.

35. Le Directeur veillera à ce que tous les élèves remplissent exactement leurs devoirs religieux. Mais en même temps il aura soin qu'ils n'assistent pas tous ensemble aux offices des dimanches et les jours de fêtes, afin qu'il y ait toujours quelques élèves de service ou de garde à l'établissement.

36. Les fautes des élèves, durant la semaine, pourront être punies par les arrêts infligés par le Directeur, pendant tout ou partie des dimanches et jours de fête.

37. Des jeux ou exercices gymnastiques pourront être disposés pour procurer aux élèves des récréations pendant les jours fériés, et afin qu'ils ne soient pas tentés d'aller chercher ailleurs des amusements moins innocents.

38. L'insubordination, l'insolence, la mauvaise conduite habituelle, un esprit querelleur et la perversité des mœurs entraîneront l'expulsion de l'Ecole.

39. Cependant aucun élève ne sera expulsé que par l'ordre de M. le Préfet, sur une plainte du Directeur, sanctionnée par la Commission de surveillance qui sera instituée et qui pourra être convoquée extraordinairement.

40. Toutefois, dans les cas graves, le Directeur pourra expulser provisoirement l'élève, en en prévenant immédiatement le Sous-Préfet de l'arrondissement du coupable, le Maire de sa commune et M. le Préfet, auquel il adressera un rapport circon-

stancié et appuyé, s'il y a lieu, de pièces justificatives.

41. Chaque année, au commencement du mois de septembre, un concours public aura lieu, afin de constater les progrès des élèves dans la manœuvre des instruments aratoires, et des prix seront distribués aux plus habiles.

42. A la fin de chaque année, les élèves subiront un examen sur les diverses parties de l'enseignement. Après l'examen de la deuxième année, ils recevront un brevet constatant leur capacité. Ce brevet leur sera délivré par M. le Préfet, sur le rapport de la Commission chargée de faire cet examen.

43. Des prix seront décernés, à la fin du cours, aux deux élèves qui se seront le plus distingués dans les diverses parties de l'enseignement.

44. Les élèves de l'Ecole pratique d'Agriculture sont placés sous le patronage du Conseil-Général du département, des Conseils d'arrondissement, ainsi que des Sociétés d'Agriculture et Industrielle du département ; et chacun de leurs membres emploiera tous ses moyens pour placer avantageusement les élèves fidèles à leurs engagements.

TITRE V.

Administration, comptabilité, Commission de surveillance.

45. L'administration de l'Ecole est confiée à un *Directeur,* ayant pour adjoint et sous ses ordres un *Conducteur des travaux.*

46. *Le Directeur* est chargé de la surveillance gé-

nérale, de la direction des travaux, de la comptabilité et de l'enseignement.

47. *Le Conducteur* est chargé de faire exécuter les travaux agricoles et de la surveillance des étables, écuries, granges et hangars. Il doit faire connaître aux élèves l'usage des divers instruments aratoires, ainsi que la manière de s'en servir.

48. Le personnel des employés sous les ordres du Directeur se compose de :

1.° Un maître-valet chargé de préparer la ration des bestiaux, d'en surveiller l'emploi, il est aussi chargé de veiller à la conservation des instruments aratoires, charrettes, attelages et harnais.

2.° Un jardinier qui donnera des leçons pratiques de greffe et de jardinage.

3.° Une cuisinière.

4.° Deux filles de basse-cour.

49. Le traitement du Directeur est fixé à 1500 fr., et celui du conducteur des travaux à

50. L'un et l'autre seront logés dans l'établissement et pourront, pour leur nourriture, participer aux menues denrées de la ferme, dans une juste proportion, et sans jamais pouvoir en vendre à leur profit.

51. Les gages des employés au service de l'Ecole seront réglés par le budget de chaque année.

52. On suivra, pour la tenue des écritures et la comptabilité, un mode simple et tel qu'il puisse être donné pour modèle dans le cours de la comptabilité agricole.

53. La comptabilité du Directeur, ainsi que toutes les opérations faites sous sa direction, seront sou-

mises, tous les trimestres, au contrôle d'une Commission nommée par M. le Préfet, et composée de neuf membres.

54. Le Directeur lui soumettra un état de situation comprenant les recettes et les dépenses faites depuis la dernière réunion, ainsi que celles présumées jusqu'à la prochaine.

Ces états arrêtés par la Commission seront ensuite envoyés à M. le Préfet, ainsi qu'à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement.

55. Cette Commission, tout à la fois de surveillance et consultative, devra toujours être préalablement consultée sur les changements ou sur les améliorations que le Directeur croirait convenables pour le succès de l'établissement.

56. La présence de trois membres suffira pour valider les délibérations.

57. Tous les ans, à l'époque du 15 octobre, le Directeur rendra un compte général de sa gestion, précédé d'un rapport sur la nature des travaux, sur la situation de l'établissement et sur les réformes ou améliorations qu'il jugera utiles.

DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE

A ANGERS.

PAR M. BLORDIER-LANGLOIS.

Les Romains avaient laissé aux cités gauloises, lorsqu'ils les eurent conquises, le soin de se gouverner elles-mêmes par des lois municipales qui les rendissent, sous plusieurs rapports, indépendantes des grands officiers de l'empire. Les Romains étaient exigeants; mais trop civilisés, trop puissants pour n'être pas généreux et pour ne savoir pas combien la forme peut adoucir les rigueurs du fond, ils n'avaient rien épargné de ces palliatifs par le moyen desquels on fait aimer la domination et l'on allége la dépendance. Pendant cinq siècles que la Gaule leur appartint, les mœurs, la langue, la littérature, la religion des vainqueurs, tout y avait pris des racines d'autant plus profondes qu'ils n'y avaient jamais employé la contrainte, et qu'ils n'avaient semblé prendre à cœur que de s'y faire aimer.

Un préfet du prétoire, qui résidait à Trèves, et dont l'autorité s'étendait sur les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne; un vicaire-général, qui s'appelait pour les Gaules vicaire-général des dix-sept provinces; des gouverneurs pour chacune de ces provinces; un comte, pour chaque cité, qui veillait aux détails de l'administration de la justice, de la police et des finances; quatre commis principaux du trésorier général de l'empire, et qui

résidaient à Lyon, à Arles, à Nîmes et à Trèves ; de nombreuses et florissantes écoles établies dans les villes les plus considérables, et qui rivalisaient avec les plus brillantes de l'Italie ; cette liberté municipale dont nous avons parlé plus haut, et qui donnait aux ames gauloises le sentiment d'une liberté plus ou moins vraie, tout cela faisait des Gaules un pays heureux, docile, civilisé, savant, qui n'avait presque rien à envier même à la métropole. Toutes les délices de Rome, moins ses agitations, se montraient dans les provinces gauloises : des amphithéâtres, des bains, des arcs de triomphes, des voies, des aquéducs, des ponts dont la durée devait être éternelle, tous les plaisirs, toute la liberté de conscience dont on jouissait en Italie, car de toutes les religions que les Romains triomphants avaient rencontrées sous leurs pas, ils n'avaient affecté de l'intolérance que pour le culte mystérieux et cruel des Druides.

Vous le savez, Messieurs, lorsque la division se fut mise parmi les vainqueurs du monde, les peuples de la Germanie pensèrent à régler leurs comptes avec cet empire chancelant de toutes parts ; et c'en fut fait pour long-temps du bonheur et de la tranquillité des Gaules. Tout l'ouvrage des Romains disparaît pièce à pièce : l'anarchie succède à leur savante administration ; le droit brutal du glaive prend la place de la politique industrieuse et douce : et dans la lutte qui s'engage entre les Francs et les Gallo-Romains, entre les Germains et les Germains eux-mêmes, les monuments vont disparaître ou ne passeront qu'indignement mutilés aux siècles à venir.

Cependant des villes conservent quelques traces de l'administration municipale que leur laissent leurs vainqueurs, soit qu'ils ne la comprennent pas, ou qu'elle leur impose, ou qu'ils n'y voient aucun danger : telles sont Marseille, Toulouse, Bordeaux au midi, au nord Rouen, Lille et Cambray.

Les Francs se consolidèrent, non par des lois générales, mais par des institutions particulières qui, dans leur ensemble, avaient peu de rapports avec ce puissant système d'administration qu'il avaient anéanti. Ce fut d'abord une sorte de confusion assez analogue au mélange des diverses nations victorieuses de l'occident. De tous les princes successeurs de Clovis, nul n'avait su régner que Charlemagne; et ce grand homme qui avait pu se flatter d'avoir imprimé sur son gouvernement le sceau d'une longue durée, n'eut que de faibles descendants qui laissèrent périr son ouvrage.

Dans les concessions que fit le chef de la troisième race, il n'entrait pas ni ne devait entrer celle de privilèges municipaux. Les villes n'avaient pas figuré dans la révolution qui plaçait Hugues-Capet sur le trône, elles n'eurent rien à prétendre de ses faveurs. Au contraire, elles devinrent le prix des services des grands feudataires; et, propriétés plus immédiates des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, il ne fut plus question pour la plupart d'entre elles des droits civils que leur avaient, par inadvertance, laissés les successeurs de Clovis et de Charlemagne.

Mais au XII.e siècle commencèrent à s'insurger quelques communes contre leurs seigneurs, pour cette

liberté dont la tradition ne s'était point éteinte. A diverses époques on vit Cambray, Noyon, S-t-Quentin, Beauvais, Laon, Vezelay, Reims, prendre les armes, et ne pas craindre d'engager une lutte périlleuse avec des feudataires opiniâtres et puissants. Le récit de ces épisodes du moyen-âge est une partie curieuse des mémoires de cet âge, et l'on ne lit pas sans admiration la persévérance de ces braves bourgeois au milieu des vicissitudes de leurs longs et sanglants débats pour leur liberté. C'est surtout dans les villes soumises à la puissance ecclésiastique qu'eurent lieu ces insurrections généreuses, soit que cette puissance fût plus tyrannique que celle des seigneurs laïques, soit que les bourgeois trouvassent moins imposants des maîtres pour la plupart sortis de leur ordre, soit qu'ils leur supposassent une faiblesse qui les invitait à s'armer contre eux. Les ecclésiastiques, si l'on en croit un auteur du temps, avaient une grande antipathie pour les municipalités nouvelles. On trouve dans la vie de l'abbé Guibert, écrite par lui-même, ce singulier passage : «*Commune* est un mot nouveau et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot. Les gens taillables ne paient plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent; s'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée ; et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement exempts (1). »

(1) *Guibertus abbas, de vitâ suâ, ap. script. rer. franc. Tomo.* XII. *p.* 950. La vie de l'abbé Guibert contient, dans son 3e volume, une histoire de la formation de la commune de Laon, et des

Louis-le-Gros, dit-on, favorisa l'affranchissement des communes. Il y a bien là quelque chose de vrai, mais, en lisant avec attention les ouvrages du temps, on voit à quoi se réduit la conduite qu'il tint en ces conjonctures. Louis VI, possesseur d'un très petit nombre de domaines, inquiété par des vassaux presque tous plus puissants que lui, avait son intérêt à se confier à la loyauté de ses villes et à semer la discorde parmi celles de ses leudes : mais il ne donna que des secours tardifs à ces dernières, et l'on voit dans l'histoire de l'abbé Guibert, la mesure de sa justice à leur égard. Louis avait été d'abord favorable à la ville de Laon, mais l'évêque, à son tour, invoqua la protection du suzerain. Les deux partis en vinrent à des propositions d'argent; les bourgeois offrirent 400 liv., l'évêque en offrit 700 et le roi retira son aide aux bourgeois. La charte en leur faveur, qu'il avait scellée du sceau royal, fut déclarée nulle et non-avenue, et l'on publia *de par le roi et l'évêque* l'ordre à tous les magistrats de cesser dès lors leurs fonctions et de remettre à l'évêque le sceau et la bannière de la ville (*Guibertus, de vitâ suâ*).

Au milieu de ces nobles efforts, quels étaient ceux que faisaient pour leur affranchissement les habitants d'Angers? Foulques Nerra gratifia d'immunités la petite ville de Beaulieu en Touraine, et ce bienveillant

débats de cette commune avec Gaudry, son évêque. C'est, dit M. Guizot, l'ouvrage le plus vivant et le plus détaillé qu'on ait sur aucune autre commune française de cette époque, et dans lequel nos meilleurs auteurs sont loin d'avoir puisé sur l'état du peuple du XI.e siècle, toutes les lumières qu'il aurait pu leur fournir. Guibert naquit l'an 1053.

octroi n'inspira ni désir ni jalousie aux autres villes des états de Foulques Nerra. Henri Plantagenet fit de belles concessions aux habitants du voisinage de Saumur et de la Vallée pour favoriser la confection des levées ; une ordonnance qu'il rendit à ce sujet dans la prairie de Saint-Florent atteste des idées généreuses, et ces privilèges restèrent purement locaux, et n'eurent aucun retentissement dans le reste de l'Anjou.

L'Anjou sous ses comtes ne s'avisa de rien pour sa liberté ; il n'invoqua le bon vouloir ni de Louis VI, ni de Louis VII, ni de saint Louis qui, dans ces temps, furent des princes amis du peuple. Sous ses ducs, il ne profita ni de leurs continuelles absences, ni des guerres civiles et du dehors dont eut à souffrir la France sous quatre règnes de la première dynastie des Valois, pour secouer son joug et suivre d'honorables exemples. Il n'y vint pas à la pensée d'intéresser à ses libertés la popularité du roi René, ni de se prévaloir de l'indifférence que portait ce prince aux affaires et aux soins de ses états. Ce ne fut qu'à Louis XI, le plus mauvais de nos rois, à Louis XI, qui fit à notre ville l'injure ou l'honneur de ne la pas craindre, et qui d'ailleurs avait à pallier une grande injustice, qu'Angers, deux siècles après les luttes que nous avons indiquées plus haut, dut l'insigne faveur du régime municipal.

Louis XI, pour consoler les Angevins de ne plus appartenir au bon René, leur octroya, l'an 1474, la charte la plus libérale en privilèges et en honneurs qu'eût encore obtenue aucune autre commune de

France. Il créa un maire, un sous-maire, dix-huit échevins, trente-six conseillers. Le maire qu'il nomme cette fois est à vie, c'est Guillaume Cérisay, membre du parlement de Paris ; mais, après la mort de Cérisay, les habitants d'Angers jouiront du droit d'en nommer un tous les trois ans, parmi les échevins et les conseillers ; ceux-ci conserveront cette dignité toute leur vie, et, au décès de l'un d'eux, les habitants pourvoiront à son remplacement. Ce corps municipal fixera lui-même les gages et indemnités qu'il jugera bon d'allouer à ses membres ; tous seront nobles eux et leur postérité indéfiniment. Chaque citoyen d'Angers, possesseur de mille livres tournois en meubles et en immeubles, jouira de l'exemption du droit de franc-fief par tout le royaume ; le roi prend sous sa protection spéciale tous les Angevins et leurs propriétés, et commet le maire au maintien de cette disposition immuable ; comme aussi, de quelque condition qu'ils soient, tous les habitants devront pourvoir à la garde de la ville et supporter ses charges ; il y aura affranchissement à jamais du ban, de l'arrière-ban et de la chevauchée, hormis le cas où le roi commanderait son armée en personne. Les ressources du corps municipal se composeront d'immeubles que Louis accorde ; (ce seront ses *biens patrimoniaux*), et de revenus éventuels, tels que droits de cloison, de barrage, de pontonnage, etc. Le maire aura la police absolue de la ville ; il fera toutes les ordonnances que nécessitera cette importante attribution ; il pourra acheter à dire d'experts, et abattre des maisons, pour des opérations d'utilité

publique. Commandant en chef de la milice bourgeoise, il aura sur elle un plein pouvoir, et portera le titre de capitaine général de cette milice.

Ce titre mit un jour dans un grand embarras la municipalité d'Angers. Lorsque mourut dans ses fonctions le maire, Pierre de Pincé (1511), elle interrogea les municipaux de la Rochelle et de Poitiers sur le cérémonial à observer à ses funérailles, et la réponse fut qu'il devait être enterré avec tous les honneurs militaires. Simple membre de l'ordre judiciaire avant sa promotion, Pierre de Pincé fut donc représenté armé de toutes pièces, ce qui fit dire, dans une épitaphe épigrammatique :

Il était de bonne nature,
Et ne fut armé qu'en peinture.

Mais retournons aux privilèges de la mairie d'Angers. Ils étaient magnifiques, on vient de le voir. On sait que Louis XI, toute sa vie, se joua des serments et ne donna que pour reprendre. Peut-être, par exception, n'eut-il pas osé violer la charte qu'il donnait aux Angevins; mais l'excès de sa générosité la rend suspecte; et, sans le calomnier (peut-on calomnier Louis XI?) on est tenté de soupçonner qu'au moins il compta sur ses successeurs pour en déchirer bien des pages. Ils n'y manquèrent pas. Les vicissitudes de cet acte, qui devait être sacré, si l'on en croyait son honorable et bienveillant préambule, sont si nombreuses, qu'il ne peut en être ici question (1).

(1) On les trouvera dans un ouvrage encore inédit de l'auteur de cet article, si cet ouvrage voit le jour.

Dès le règne du successeur de Louis XI, les échevins furent réduits à quatre : ces quatre échevins, et les conseillers et les officiers de l'hôtel se virent dépouillés des privilèges de la noblesse. Cette vaste concession, il faut en convenir, était ou le fruit de la mauvaise foi ou celui d'une irréfleixon insigne : car combien, avec le temps, ne devaient pas multiplier les privilégiés, non-seulement dans la ville, mais encore dans la province, ces titres accordés à perpétuité à tant de familles ! Louis XIV alla beaucoup plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Mécontent de la conduite qu'avait tenue la mairie d'Angers pendant la minorité de son père et surtout la sienne, il suspendit même la noblesse du maire. Cédant ensuite aux prières du corps municipal, il voulut bien que la ville rachetât chèrement la noblesse de son premier magistrat ; mais ce que ce corps ne recouvra plus, ce fut la liberté d'élection. Jusqu'à la révolution de 1789, les rois, à chaque nomination, se firent présenter pour chaque charge trois candidats, entre lesquels ils choisirent le maire et les échevins. Je le répète, Messieurs, je ne puis que glisser sur un sujet qui fait la matière spéciale d'un ouvrage encore inédit.

Aussitôt après l'élection, le corps municipal tout entier se dirigeait processionellement vers l'église de S.t-Serge, où il allait en rendre grâces à Dieu, et baiser l'anneau de saint Brieux : il se rendait de là au château, où le maire prêtait serment entre les mains du gouverneur (1), puis chez l'évêque et chez l'ab-

(1) Les échevins et les conseillers le prêtaient entre les mains du nouveau maire.

besse du Ronceray à laquelle le maire présentait un bouquet de violettes qu'elle acceptait. Peu de jours après, une messe solennelle était chantée dans l'église des Cordeliers, encore en action de grâces de l'élection ; et cependant cette municipalité, si scrupuleuse observatrice des devoirs religieux, n'en était pas moins ferme à l'égard de l'ordre ecclésiastique, soit séculier, soit régulier, quand il voulait outrepasser ses privilèges ; pas moins attentif à modérer l'avidité des couvents, et à les empêcher d'étendre à l'excès leurs enclos au sein de la ville.

Les fleurs, observons-le ici en passant, Messieurs, les fleurs jouent un rôle remarquable dans l'histoire de la municipalité d'Angers et de ses transactions. Charles VIII, en faisant don d'un emplacement et d'une maison près du cimetière de S.t-Michel-du-Tertre pour bâtir l'hôtel de ville, impose à la municipalité l'obligation de payer chaque année une maille d'or évaluée 20 sous, et de donner un *chapel de roses vermeilles à six rangs* pour la procession de la Fête-Dieu (1). A partir de l'élection de M. Cupif, le maire reçoit, à son installation, un bouquet de violettes que lui présente le desservant de la Chapelle du Raizeau, pour une concession sur les murs d'An-

(1) Ces fleurs ne sont pas chose nouvelle dans notre histoire au moyen-âge. En ces temps où chacun cherchait à entrer dans le corps féodal hors duquel il n'y avait plus ni force ni sécurité, quand un noble se choisissait un supérieur, il lui présentait des fleurs ; un serf, offrait une touffe de ses cheveux : on sent donc à quoi font allusion ici les fleurs que donne au roi une aussi noble ville que la ville d'Angers ; et quelle délicatesse il y a dans celles que présentent à leur tour les individus ou les communautés à l'administration municipale.

gers ; les religieuses du Calvaire et les Ursulines doivent un bouquet des mêmes fleurs pour un semblable sujet : et nous venons de dire que le maire en présente un à Madame l'abbesse du Ronceray.

Le commerce et l'industrie ne pouvaient s'introduire et fleurir à Angers que sous une administration municipale. Qu'y eussent pu faire et des intendants et leurs subdélégués, qui, la plupart du temps, ne semblaient avoir d'autorité que pour comprimer et pour nuire? Qu'y pouvaient une quantité d'autres pouvoirs dont aucun n'avait rien de commun avec ces objets? L'on ne peut trop admirer combien ces hauts citoyens devenus magistrats populaires, tout étrangers qu'ils pouvaient être à l'industrie et au commerce, firent d'efforts pour les favoriser, du moment que le ministre Colbert les eut appelés et encouragés en France.

Cette mairie, sur l'illustration de laquelle des nobles d'une autre origine aimaient à lancer leurs sarcasmes, cette mairie fut toujours exercée avec dévouement par les hommes qu'y portèrent les suffrages de leurs concitoyens. A quelques familles considérables qu'appartinssent d'ailleurs certains d'entre eux, défenseurs invariables du peuple, jamais il n'en négligèrent les intérêts ni la défense, contre quelques adversaires que ce fût. Aucunes grandeurs, aucun ordre jamais ne les intimida ; les rois, les gouverneurs de la province, le clergé, la noblesse ancienne, rien ne les détourna d'exercer leur tribunat populaire avec une admirable abnégation de leurs préjugés personnels et héréditaires. Ils avaient une

si grande estime pour cette *noblesse de cloche* (1), comme on l'appelait quelquefois en dérision, qu'aucun d'eux, fût-il noble d'extraction, ne manqua, lorsque le roi en fit une condition, de déclarer devant le conseil, en sortant de charge, que son intention était de profiter du bienfait de la charte de 1474, de vivre noblement et de servir le roi comme les autres gentilshommes du royaume.

L'institution de la mairie d'Angers fut pour cette ville une ère de renaissance. Ses bas quartiers étaient dans le lit de la Maine, qui, chaque année, rentrait sur son terrain, inondait les maisons, et laissait après elle des miasmes pestilentiels. Le mal était grand, le remède à cette faute de l'étonnante imprévoyance de nos pères devait être lent, avec aussi peu de ressources qu'en possédait la ville; mais, de bonne heure, des plans furent levés, des résolutions furent prises de n'épargner aucuns soins pour assainir ces quartiers. Les marécages qu'on appelait *Boisnet*, ceux que formaient la Maine, depuis Boisnet jusqu'à la Basse-Chaîne, furent destinés, dès la fin du XVI.e siècle, à devenir une suite de quais dont nous n'avons encore qu'une partie. C'était le projet d'affection, le rêve incessant de cette municipalité philantrope. Plusieurs places ou lieux vagues lui furent donnés; elle les vendit à son tour par parties, à rente foncière et à cens. Le cens était un droit féodal; il était peu considérable, mais il constituait le fief de l'administration municipale. On voit se former la rue

(1) Parce que les officiers municipaux s'assemblaient au son d'une cloche.

Eveillard ou de Boisnet, parmi le vaste cloaque, dont les concessionnaires ne pouvaient se tirer que par des chaussées. Cette rue nouvelle fit ensuite partie de la ville, et les murs qui l'en séparaient furent abattus. Un canal amena les eaux de la rivière au pied du boulevard S.t-Serge : il porte encore le nom du maire qui le fit creuser, Ayrault. Des portes furent ouvertes dans les murs de ville ; des places furent formées, et les maires sous l'autorité desquels se firent ces ouvrages, voyaient avec un légitime et touchant orgueil leurs noms attachés par le peuple à ces monuments de leur sollicitude.

Angers, sous son régime ancien, fût resté dans le lugubre état où les comtes et les ducs l'avaient laissé. Qu'importait la ville aux nobles dont presque toute la vie se passait dans leurs châteaux? aux ecclésiastiques, possesseurs de presque toute la campagne environnante? Mais le peuple, qu'enchaînait à la ville son industrie, son commerce, et son peu d'aisance, le peuple enfin respira un air plus pur, habita des lieux plus sains, vit ses yeux récréés de monuments plus dignes de l'ancienne et riche cité qu'il occupait, et put prendre enfin ses ébats et dans le grand mail, et dans cette ceinture de promenades, que la bienveillance des maires semblait avoir plantées exprès pour le distraire de la sinistre vue et des fossés, et de ces murs que le temps minait depuis plus de quatre siècles, sans que l'on songeât à les réparer.

RECHERCHES

SUR LE TOMBEAU DU ROI RENÉ ; DUC D'ANJOU.

Il est peu d'hommes qui aient acquis autant de droits à la vénération et à la reconnaissance des Angevins que le bon roi René, duc d'Anjou. Ce titre de *Bon* qui renferme tous les autres, lui fut décerné par la postérité et personne ne l'a mieux mérité que lui. Brave dans les combats, modéré dans la prospérité, sa grande ame resta inébranlable dans le malheur. Au milieu de ses infortunes, il chercha des consolations dans la culture des arts et des lettres et surtout dans l'amour de ses peuples dont il s'attacha constamment à faire le bonheur. La simplicité de ses mœurs, son désir constant de répandre le bien-être autour de lui l'ont fait surnommer le Henri IV de l'Anjou.

Lorsqu'après avoir tenté le sort des batailles, il fut contraint de renoncer à son royaume de Naples et de Sicile, il partagea sa vie entre son comté de Provence et son duché d'Anjou qui fut toujours son pays de prédilection. Son corps fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Maurice. Mais dans quel endroit sa crypte fut-elle creusée? n'a-t-elle pas été spoliée pendant les temps orageux de la révolution? les dépouilles mortelles du bon roi reposent-elles encore dans notre cathédrale? Les monuments ont

disparu, les témoins qui ont vu vieillissent, et la mort en diminue chaque jour le nombre.

J'ai cru dans ces circonstances, qu'il ne serait pas sans utilité de faire des recherches, de recueillir des témoignages, d'édifier une sorte d'enquête dont je dépose ici les résultats.

Né au château d'Angers, le 16 janvier 1408, René décéda à Aix, le 10 juillet 1480. En apprenant sa mort, les Provençaux furent plongés dans une profonde affliction. Mais quel fut leur étonnement lorsqu'on ouvrit son testament et qu'ils y lurent que le monarque ordonnait *la translation de son corps à Angers, auprès de la royne Isabeau de Lorraine, son épouse très chère, en la cathédrale de Saint-Maurice.* Une sorte d'insurrection éclata dans la ville. Les habitants s'écrièrent que le corps de leur bon roi devait rester à ceux qui l'avaient tant aimé, ils déclarèrent qu'ils s'opposeraient à ce qu'il leur fût enlevé. La reine fut obligée de céder momentanément à leur douleur.

Bourdigné, auteur de la Chronique d'Anjou, raconte ainsi cet événement (3e partie, feuillet 173).

La bonne royne, veuve de ce haut prince, continuant son deuil, faisoit incessamment pour luy faire adieu prières et oraisons, et par espécial à Aix où il reposoit. Toutes fois cognoissant que l'affection du noble roy son loyal espoux estoit pour que ses os reposassent à Angers avec ses ancestres (car sur tous les pays du monde, il aimoit l'Anjou), ne se pouvoit contenter qu'il demeurast à Aix. Ce néanmoins elle dissimula l'espace d'ung an, lequel passé, comme

l'on n'eust plus de suspicion où qu'elle voulust faire transporter ledit corps, par quoi l'on fist moins le guect que de coustume, la sage dame, moyennant quelques présents qu'elle donna à ceux qui avoient la garde de l'église, feist tant qu'ils luy souffrirent de le faire clandestinement lever de céant, lequel, de nuyt emporté, fut enfoncé en ung tonneau et mis sur mer en ung navire de marchand, et depuis si bien conduict qu'il fut à Angiers translaté; auquel lieu, des Angevins reçu à grant honneur et révérence, non sans grant habondance de larmes, fut en pompe royalle, en l'église cathédralle de Monsieur S.t-Maurice, en grande magnificence, au sépulcre des corps de ses prédécesseurs, sépulturé : auquel lieu pareillement gist sa loyale épouse la royne Jehanne et la royne d'Angleterre, sa fille. Dieu, par sa saincte miséricorde lui face rémission de ses offences, et avecques les glorieuses ames le reçoyve dans son royaume éternel!.... »

Les détails de ses funérailles et de son inhumation sont consignés dans un procès-verbal dressé par ordre de la reine Jeanne de Laval, sa veuve; il est ainsi conçu:

« L'an 1481, la veuve reine de Sicile, duchesse d'Anjou, elle, étant audit pays, en son château de Beaufort, envoya quérir le corps du roy de Sicile, duc d'Anjou, son époux, que Dieu absolve! lequel étoit en Provence en l'église de Saint-Sauveur d'Aix. — Il arriva audit pays d'Anjou, le jour du mois d'août de l'an dessus dit (1), lequel on avoit amené

(1) Le 17 août probablement, autant qu'on peut calculer d'après d'autres dates fournies par la relation ou procès-verbal

par eau depuis Roanne jusqu'aux Ponts-de-Cé, et de là fut mené par terre, secrettement et la nuit, à Saint-Laud, près d'Angers, de laquelle église, lui et ses prédécesseurs ont été les fondateurs. De là, dit la relation, le corps fut porté processionnellement, le 9 octobre, dite année, jusqu'à une place qui est entre le château et l'église S.t-Laud, nommée *Les Lices*, où l'université l'attendait.... (*Suit la description du cortège*). Puis, conduit à S.t-Maurice, le corps fut déposé au milieu du chœur de ladite église, sous une chapelle ardente. Le lendemain, 10 octobre, la messe du *Requiem* achevée, fut fait le service de l'enterrement et les plus grands personnages de l'église, le recteur, les docteurs et abbés étant présents ainsi qu'une grande multitude de peuple, fut mis le corps en sépulture. »

Le procès-verbal se termine ainsi :

« Ce présent extrait a été baillé par la reine de » Sicile, à moi Balthasard Hautnaus, conseiller et » contrôleur des finances, pour le porter à Aix et le » faire déposer audit lieu, et témoin de quoi j'ai signé » le présent procès-verbal, le 26 octobre 1481. »

Legouvello, chanoine de la cathédrale d'Angers, a écrit la vie du roi René, dans un ouvrage qui porte la date de l'année 1731. Il donne ainsi la description du tombeau :

« Le corps du roi René fut mis dans un magnifique tombeau qu'il avait fait préparer pour lui et pour la première de ses épouses. Cet ouvrage commencé par ses ordres, n'était pas achevé au temps de sa mort. La reine Jeanne de Laval y mit la dernière main.

Les écussons des armes de René et d'Isabeau, sont en *bas relief* autour du mausolée, et en font l'ornement. Sur la table qui couvre le tombeau, laquelle est de marbre noir, sont posées, en marbre blanc, les figures du roi et de la reine. Aux pieds du Roi, on voit un lion, symbole du courage et de la force; aux pieds de la Reine, on a mis deux petits chiens, symbole de la fidélité.

» Ce mausolée est enfoncé d'environ trois pieds dans le mur, et au fond de l'arcade qui forme cet enfoncement, paraît un tableau qu'on prétend avoir été fait et commencé par René.

» Nous avons dit que le tombeau doit à Jeanne de Laval sa dernière perfection. Ce fut en 1498 qu'on y mit son corps, et celui de Marguerite, fille de René, y reposoit dès 1482. »

Plusieurs personnes qui vivent encore ont vu le tombeau, elles m'ont indiqué la place qu'il occupait: il était construit sous une arcade du chœur, devant laquelle est placé le siège de l'évêque.

En 1783, des projets furent formés pour l'embellissement du chœur de la cathédrale. La magnifique boiserie qui environne les stales devait être posée; mais ce plan ne pouvait se coordonner avec le mausolée du roi René qui faisait une saillie.

Une requête fut présentée au roi Louis XVI, pour en obtenir la translation ; elle fut accordée, sous condition expresse que la partie extérieure du tombeau serait seule déplacée, mais que le cercueil contenant le corps du roi René, serait respecté et ne subirait aucun déplacement.

M. de Villeneuve, grand vicaire, fut chargé de surveiller cette translation. Le sarcophage fut démoli et reconstruit sous l'arcade où est actuellement placé un autel surmonté de cette inscription : *Memoriale mortis Domini.* Quelques ouvriers employés à démolir la partie extérieure du tombeau, eurent la curiosité de porter leurs regards dans le caveau et y virent *plusieurs* cercueils.

Voilà de quelle manière ils ont raconté le fait : un nommé Lemaignan, menuisier, a dit à M. Grille, qui me l'a rapporté, qu'ayant, avec quelques autres ouvriers, soulevé la pierre qui fermait le caveau, ils y jetèrent quelques copeaux allumés afin d'en éclairer l'intérieur; qu'alors ils aperçurent *trois* cercueils qui étaient posés sur des tréteaux en fer. M. de Villeneuve étant survenu, il se plaignit de ce qu'ils avaient soulevé la pierre; il la fit replacer. Un marbrier a fait la même déclaration.

Les trois cercueils aperçus dans le caveau étaient sans doute ceux de René, d'Isabelle de Lorraine, son épouse, et de Marguerite d'Anjou sa fille, si célèbre par ses malheurs.

La boiserie que nous admirons dans le chœur de la cathédrale fut posée, et masqua les arcades. Un carrelage neuf couvrit la pierre qui fermait l'entrée du caveau.

Le sarcophage, transporté en 1783 sous l'arcade que nous avons indiquée, fut détruit en 1793 par la fureur révolutionnaire, ses marbres furent brisés et dispersés; mais le caveau qui ne s'annonçait par aucun signe extérieur, fut ignoré et échappa au vandalisme

On a la preuve qu'il est resté intact, puisque la boiserie et le carrelage qui le recouvrent n'ont subi aucune dégradation.

Muni de ces renseignements, je pensai que si l'on creusait le sol sur lequel reposait le sarcophage avant 1783, on découvrirait probablement la crypte qu'il devait surmonter. M. Grille se joignit à moi et, après en avoir obtenu l'autorisation de l'évêque, nous entreprîmes la fouille.

Les maçons que nous avions fait venir commencèrent à lever quelques pierres dans la partie comprise entre les jambages de l'arcade, mais ils pensaient que la maçonnerie ne paraissait pas de nature à couvrir une voûte ; ils donnèrent quelques coups de marteau, et le son qui était renvoyé annonçait qu'on était sur une masse pleine. Ils firent alors observer que cette arcade reposait sur les fondations de l'église et qu'il n'était pas présumable qu'on les eût entamées pour pratiquer le caveau, qui probablement aura été creusé en avant du tombeau ; effectivement, en frappant à un mètre en deçà de la muraille, on entendait un son caverneux. Il nous fut alors démontré que là était le caveau ; mais pour y pénétrer, il aurait fallu démolir la boiserie et déplacer l'estrade sur laquelle repose le siège de l'évêque ; ces dégradations que nous ne pouvions nous permettre sans une autorisation spéciale nous effrayèrent : nous nous arrêtâmes.

Je consigne ici ces renseignements, afin qu'ils puissent servir à mettre sur la voie, si l'on entreprenait ultérieurement de continuer les recherches.

Qu'il nous soit permis en finissant de manifester un vœu. Le souvenir des éminentes qualités dont brillait le roi René s'est transmis d'âge en âge. Sa mémoire est vénérée jusque dans les dernières classes du peuple. Cependant combien de personnes ignorent que son corps repose dans nos murs! L'habitant d'Angers foule journellement le pavé de la cathédrale, sans se douter que sous ses pieds gisent les restes de cet excellent prince. Un monument ne lui sera-t-il pas élevé dans cette basilique?

Les Provençaux nous en ont donné l'exemple. En 1819, ils ont voté une statue dont l'exécution a été confiée à un Angevin, le célèbre David. Et nous, habitants de l'Anjou, son pays de prédilection, où il naquit et auquel il légua ses dépouilles mortelles, ne lui donnerons-nous aucun signe de notre reconnaissance?

Dans un temps où l'on s'occupe avec ardeur de la restauration des anciens monuments, pourquoi ne réédifierait-on pas le tombeau du roi René dans la place qu'il occupait à l'époque où il a été détruit par la tourmente révolutionnaire? Ou si cette réédification paraissait trop dispendieuse, on pourrait au moins, sur une plaque en marbre, placée sur un des murs intérieurs de l'église, inscrire que dans cette enceinte, près du grand autel, repose le corps du roi René, duc d'Anjou, décédé le 10 juillet 1480.

Les monuments élevés aux hommes vertueux, par la postérité, ont quelque chose d'éminemment moral. Son tribunal, presque toujours équitable, revise les jugements des contemporains, souvent dictés par la

passion. Elle met chacun à sa place et traite selon les œuvres. Les couronnes qu'elle décerne sont l'expression libre de la reconnaissance publique : et qui plus que le bon roi René est digne de cet honorable témoignage que nous appelons de nos vœux?

De Beauregard.

Après avoir entendu ce rapport, la Société a nommé une Commission qu'elle a chargée de faire toutes les démarches qu'elle jugera utiles pour obtenir la réédification du tombeau du roi René.

Cette Commission est ainsi composée : MM. de Beauregard, président, Pavie, père, Grille, Chanlouineau, François-Villers, Ferdinand Lachèse.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Sur les inhumations de princes et princesses de la 2.e Maison royale d'Anjou-Sicile, qui ont eu lieu dans la cathédrale d'Angers.

Par M. Chanlouineau.

Suivant Bourdigné (*Histoire aggrégatine de l'Anjou.* — 1529), le corps de Louis I.er, enfermé dans un cercueil de plomb, fut apporté à Angers par ses serviteurs, et enterré dans l'église de Saint-Maurice, à droite du grand autel. Le père Anselme dit la même chose, d'après différents auteurs. Suivant une note mise par le roi René sur des Heures manuscrites qui lui ont appartenu, ce prince décéda le 22 septembre 1384.

Louis II, son fils aîné, qui lui succéda, mourut à Angers, le 29 avril 1417, et fut inhumé à Saint-Maurice. Bourdigné dit que son corps fut mis *près et derrière le majeur autel.* M. de Villeneuve-Bargemont, dans les notes du tome 3.e de son *Histoire du roi René,* pages 377 et 378, dit que l'on voyait encore, avant la Révolution, dans l'église de Saint-Maurice, le tombeau de ce prince et celui d'Yolande d'Aragon, son épouse ; que sur le mur contre lequel il était adossé, était peint un guerrier aux armes

de Beauveau, le genou en terre, et portant un guidon aux armes du roi et de la reine; que, tous les lundis, ce tombeau devait être orné d'un tapis aux mêmes armes. M. de Villeneuve, avant de composer son Histoire du roi René, était venu dans notre province, prendre des informations sur la famille d'Anjou-Sicile, et les traces qu'elle y avait laissées. Beaucoup de renseignements lui furent donnés par M. T. Grille, alors bibliothécaire de la ville d'Angers, auquel nous nous plaisons à rendre ici justice pour les peines qu'il a prises et les dépenses qu'il a faites dans le but de recueillir tout ce qui peut contribuer à éclaircir l'histoire de notre contrée.

Anselme dit qu'Yolande d'Aragon, mère du roi René, mourut au château de Tucé, près Saumur, le 14 novembre 1442; mais, dans une note de la main du roi René, qui se trouve sur ses Heures manuscrites, l'on voit que ce fut le 14 décembre 1443, que cette princesse rendit l'ame au château de Saumur. Anselme ajoute qu'elle fut inhumée à Saint-Maurice, près de son mari. Dans son histoire abrégée du roi René, publiée en 1731, Legouvello, chanoine de Saint-Maurice, dit aussi qu'elle fut enterrée dans cette cathédrale, mais sans préciser l'endroit.

Louis III, fils aîné de Louis II, lui succéda, et mourut au royaume de Naples, sans postérité. Il y a plusieurs variantes sur l'époque précise de sa mort; il paraît toutefois qu'il décéda vers la fin de l'année 1434. La noblesse angevine n'obtint qu'à grand'peine son cœur, qui fut transporté à Angers, et placé probablement parmi les dépouilles

mortelles de sa famille. Anselme dit que le cœur de Louis III *fut apporté à Saint-Maurice d'Angers.*

Ce monarque eut pour successeur son frère cadet, René, qui fut inhumé dans le chœur de la même église, à gauche du maître autel, le 10 octobre 1481 (1), près de sa première femme, Isabelle de Lorraine, décédée au château d'Angers, le 28 février 1452, suivant le P. Anselme, 1453, suivant M. de Villeneuve, et qui avait été mise en grande pompe *audit sépulcre royal*, suivant Bourdigné. C'est à Aix en Provence que le bon roi avait fermé les yeux pour la dernière fois, et avait été inhumé. Mais Jeanne de Laval, sa seconde femme, était parvenue à faire enlever son corps, et à le faire apporter à Angers, pour se conformer au vœu que le défunt avait exprimé dans son testament. Il y avait même, à ce qu'il paraît, ordonné de transporter ses restes *à Angiers, auprès de la royne Isabeau, son épouse très-chière, en la cathédrale de Saint-Maurice.* Lui-même avait tracé le plan de leur mausolée commun, qui a été détruit pendant la Révolution, mais dont l'on trouve, dans l'ouvrage de M. de Villeneuve, tome 3, vis-à-vis la page 178, une représentation lithographiée, qui

---

(1) Le rapporteur de la commission, chargé de l'examen du travail de M. de Beauregard, fait remarquer que cette inhumation eut lieu un jeudi, et qu'il serait touchant et curieux que, à l'occasion des fouilles qui seraient faites, on rendît quelques honneurs à la mémoire du roi René, précisément à pareil jour, en 1839, le 10 octobre de cette année se trouvant par hasard un jeudi.

n'est qu'une copie d'un dessin que possède M. T. Grille. M. de Villeneuve décrit dans son texte (*ibid.*, pag. 177 et suiv.), à peu près la totalité du monument et de ses accessoires, ce qui supplée à l'insuffisance de la lithographie. Les deux statues se voient aussi dans l'ouvrage du P. Montfaucon sur les *Monuments de la Monarchie française*, t. 3, planche 47 (1731). Elles y sont placées debout; on leur a donné une couronne et changé la pose de leurs bras.

(Il faut encore consulter la description du mausolée, par Legouvello.)

Jeanne de Laval ne mourut qu'en 1498, au château de Beaufort-en-Vallée. Bourdigné dit qu'elle fut inhumée dans la cathédrale, près de son royal époux; Legouvello en dit autant; mais M. de Villeneuve, dans les notes de son t. 3.e, p. 344, prétend que son tombeau fut placé au milieu du chœur, à côté *du mausolée de Marie de Blois* (*alias* de Bretagne), *épouse de Louis I.er d'Anjou*. Le P. Anselme dit: « Jeanne de Laval fut enterrée dans l'église des » Cordeliers d'Angers, en la chapelle de Saint- » Bernardin. L'on voit pourtant, dans le chœur de » la cathédrale d'Angers, entre le grand autel et » les chaises, un tombeau de marbre noir qui re- » présente cette princesse. » Le cœur de la reine Jeanne de Laval avait été mis dans la chapelle des Cordeliers avec celui du roi René, ce qui aura causé confusion dans la mémoire des personnes qui avaient informé le savant généalogiste. Toutefois, dans ses *Recherches historiques sur l'arrondissement*

de Saumur, t. 2, ch. 1.er, Bodin nous dit que c'étaient les statues de René et de Jeanne de Laval qui étaient sur le tombeau de ce roi. Bodin était né à Angers, et y avait passé sa jeunesse... Le P. Montfaucon, dans ses *Monuments de la Monarchie française*, t. 3, p. 255, dit que c'était la statue d'Isabelle de Lorraine qu'on voyait avec celle de son mari sur leur tombeau ; et donne dans la planche 47 de son t. 3, à côté de la gravure de cette statue-là, une seconde gravure représentant la même Isabelle, enfin une autre gravure représentant la reine Jeanne de Laval ; ces deux dernières ayant leurs originaux dans ladite chapelle des Cordeliers, sur les vitraux ; mais il faut avouer qu'il est difficile, après avoir comparé attentivement toutes ces gravures, d'affirmer que la statue litigieuse fût plutôt destinée à représenter Isabelle que Jeanne.

Nous nous croyons cependant fondés à penser qu'elle représentait ou était destinée à représenter Isabelle. L'histoire nous peint Jeanne de Laval, comme une personne aussi modeste et peu ambitieuse que remplie de grâces et de qualités morales. Cette princesse ne pouvait oublier qu'avant de succéder à Isabelle, elle avait été sa sujette. Elle aurait, sans doute, cru manquer gravement aux convenances en se réservant la première place auprès de son époux. Après cela, le monument aurait été incomplet si, devant porter deux statues, il n'eût porté d'abord que celle de René ; et, dans le cas contraire, il aurait présenté quelque chose de ridiculement lugubre pour Jeanne, et pour les per-

sonnes qui la savaient pleine de vie ; elle était encore peu avancée en âge lorsque René mourut. Ajoutons que l'amour de René pour Jeanne de Laval ne lui fit jamais perdre complètement le regret de sa première femme, qui aux qualités corporelles joignait toutes les qualités de l'esprit et du cœur, qui lui avait rendu d'éminents services, enfin qui avait été la mère de tous ses enfants légitimes..... Jeanne de Laval ne devait-elle pas se trouver assez flattée par l'espoir que son cœur serait réuni à celui de René, dans la chapelle de Saint-Bernardin, aux Cordeliers, *suivant qu'il avait été convenu entre elle et le bon roi durant leur vie*, dit Bourdigné?.... Ce sont-là, nous semble-t-il, de puissantes considérations en faveur de l'opinion d'après laquelle ce serait la statue d'Isabelle de Lorraine qui aurait été sur le mausolée auprès de celle du roi René. Mais voici une remarque qui nous paraît équivaloir à preuve complète. Il serait tout à fait surprenant que le mausolée offrît les armoiries de René sans offrir celles de Jeanne, si ce mausolée eût couvert les dépouilles mortelles de l'un et de l'autre. Or, M. de Villeneuve dit, tom. 3, pag. 177, que sur les faces du sarcophage, l'on voyait, entre tous les pilastres, *les écussons d'Anjou et de Lorraine, sculptés avec une délicatesse et un fini extrêmement précieux*. Dans la lithographie du monument, qui est en regard de la page 178, l'on distingue assez bien les pièces de ces écussons qui alternent dans les encadrements. Les armoiries de René donnent : « Tiercé en pal, au chef et à la pointe. Au 1, de Hongrie ; au 2, d'Anjou-

Sicile ancien ; au 3, de Jérusalem; au 4, 1 de la pointe, d'Anjou-Sicile moderne ; au 5, 2 de la pointe, de Bar ; au 6, 3 de la pointe, de Lorraine. » Sous le tout pend un croissant. Les écussons d'Isabelle sont plus simples. Ils sont en losange, forme affectée aux dames. La losange est *partie;* mais l'on ne voit rien au premier, qui sans doute n'est que la réclame des armes du mari; le second offre la bande chargée de trois alérions, qui est bien Lorraine. Derrière la losange, l'on aperçoit un sautoir ou croix de Saint-André, dont les bâtons sont chargés d'un filet, insigne de dignité ou charge. Les timbres sont des couronnes à 8 fleurons, alternativement petits et grands. On ne découvre nulle part la croix ordinaire, chargée de 5 coquilles posées 1, 3, 1, et cantonnée de 16 alérions posés par 4, qui serait Laval (Montmorency) et que portait Jeanne, issue médiatement d'un Montfort, de la Bretagne, dont l'union avec une Laval (Montm.) n'avait eu lieu que sous la condition qu'il prendrait le nom et les armes pleines de Laval (Montmorency). Notre thèse est encore fortifiée par le passage suivant de Legouvello (pag. 38) : « C'est pour conserver la mémoire de trois « princesses (Marie de Bretagne, grand'mère du » roi René; Yolande d'Aragon, sa mère, et Isabelle » de Lorraine, sa première femme) que sur la litre » peinte autour de l'église on a mis différentes ar- » moiries. Celles de René s'y distinguent par le » croissant posé sous l'écusson; celles de Marie » de Bretagne, par les hermines; celles d'Yolande,

» par les pals de gueules; et celles d'Isabeau, » par la bande aussi de gueules, chargée de trois » alérions d'argent. On ne voit point dans cette » litre les armoiries de Jeanne de Laval; parce que » ce fut elle, sans doute, qui la fit peindre, dans » le temps des obsèques du roi René, et y fit join- » dre aux armes du roi, celles de la première épouse, » de la mère, et de la grand'mère de ce prince. » Il ne paraît même pas que Jeanne de Laval se soit réservé, sur la litre, pour ses armoiries, la place qui leur était acquise d'après les règles féodales. Mais Legouvello dit que son corps fut placé dans le tombeau du roi René.....

Selon M. Grille, Jeanne de Laval avait été inhumée séparément, au pied du mausolée de René et d'Isabelle; sa sépulture était recouverte d'une table de marbre noir sur laquelle était gravée l'effigie de la princesse.

Suivant Anselme, Marie de Blois, ou de Bretagne, femme de Louis I^er^, était morte, à Angers, *le* 12 *novembre* 1404, et avait été inhumée à Saint-Maurice, devant le grand autel. « A quelques pas » du mausolée (de René et d'Isabelle), on voit, » dit Legouvello, assez près du grand autel, un » tombeau de marbre noir; c'est celui de Marie de » Bretagne, grand'mère de René. »

Anselme fait mourir Charles d'Anjou, prince de Tarente, etc., second fils de cette princesse et de Louis I.^er^, à Angers, le 17 mai 1404. M. de Villeneuve, dans les notes de son t. 1.^er^, p. 375, fait mourir ce Charles d'Anjou le 19 du même mois de

la même année. Il dit que ce prince emporta les regrets universels ; que sa mère fut si affligée de sa perte, qu'elle ne lui survécut que de 15 jours.

La fameuse Marguerite d'Anjou, l'une des filles de René, et reine d'Angleterre, décédée au château de Saumur, le 25 août 1482, fut enterrée à Saint-Maurice. Legouvello dit que son corps fut mis dans le tombeau du roi René.

Le cœur de Jean, duc de Calabre, etc., fils aîné du roi René, avait été apporté à Angers (Villeneuve, t. 2, p. 332), et reposait peut-être aussi dans la crypte royale de Saint-Maurice. Les historiens varient beaucoup sur le lieu et l'époque du décès de ce prince, qui possédait pourtant de si hautes qualités, et fit tant de bruit jusqu'à ses derniers jours. M. de la Borde et le P. Anselme le font mourir le 27 juillet 1471. Dom Romuald le fait mourir en 1468, ajoutant qu'*il servait en Catalogne, au lieu de son père*, AVEUGLE DE VIEILLESSE (1). Bourdigné dit qu'il mourut à Nancy, en 1472, *quoiqu'aucuns aient voulu escripre qu'il mourut à Barcelone*. Ruffi assure qu'il mourut le 16 décembre 1470. M. de Villeneuve dit, t. 2, p. 333, dans ses notes, que cette date paraît la véritable ; toutefois, dans le texte du même tome, pag. 184, il avait balancé entre le 13 et le 16 décembre même année.

Il résulte des documents ci-dessus, que le chœur et l'avant-chœur de Saint-Maurice renferment au

---

(1) Erreur. René avait encore la vue bonne, puisqu'il peignait, etc.

moins les dépouilles mortelles, ou une partie des dépouilles mortelles de Louis I^er^, Marie de Blois, sa femme ; Charles, son second fils ; Louis II, Yolande d'Aragon, sa femme ; Louis III, René, Isabelle de Lorraine et Jeanne de Laval, ses deux femmes ; Marguerite d'Anjou, l'une des filles de René et d'Isabelle ; et qu'il y a espoir d'y trouver le cœur de Jean I^er^, duc de Calabre, son frère aîné, venu comme elle du premier mariage de René.

La fouille que l'on ferait procurerait peut-être, indépendamment d'objets intéressants sous le rapport archéologique, et que l'on pourrait placer au musée de la capitale de l'ancien Anjou, des inscriptions propres à fixer les incertitudes qui existent sur plusieurs points de notre histoire. Il est probable qu'entré dans la première crypte, on parviendrait facilement dans les autres sans recourir à de nouveaux dérangements.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport sur l'Ecole pratique d'Agriculture du Département, par M. DE BEAUREGARD..... 1

Réglement pour l'Ecole pratique d'Agriculture de Maine et Loire..... 5

De l'Autorité municipale à Angers, par M. BLORDIER-LANGLOIS.. 15

Recherches sur le tombeau du roi René, duc d'Anjou, par M. DE BEAUREGARD..... 28

Renseignements sur les inhumations des princes et princesses de la 2.e Maison royale d'Anjou-Sicile, qui ont eu lieu dans la cathédrale d'Angers, par M. CHANLOUINEAU..... 37

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4e Volume. — 2e Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1840.

RAPPORT

Sur l'Ecole pratique d'Agriculture de la Porte,

PAR M. DE BEAUREGARD.

Messieurs,

L'Ecole pratique d'Agriculture, fondée aux frais du département, au domaine de la Porte, dans l'arrondissement de Baugé, s'est placée sous le patronage de notre Société, et vous avez accepté cette affiliation. Près de l'Ecole d'Agriculture est établie une Commission consultative et de surveillance. Cette Commission a des réunions périodiques. Une de ces réunions a eu lieu le 14 juillet dernier (1839), au siège de l'établissement. Membre de la Commission, ainsi que de la Société d'Agriculture, je crois, à ce double titre, devoir vous rendre compte de l'état actuel de cette institution, aux succès de laquelle vous vous êtes associés.

L'Ecole pratique d'Agriculture de la Porte peut être considérée sous deux rapports : comme ferme modèle et comme école.

Sous le premier rapport, nous avons dû examiner les cultures. Le domaine est divisé par assolements de froment, d'avoine, de pommes de terre et de prairies artificielles. Le trèfle réussit très bien sur ce sol ; il y a lieu d'espérer qu'on cultivera avec succès le sainfoin et la luzerne, en choisissant les terrains calcaires et profonds.

Vos relations avec l'Ecole pratique d'Agriculture ont commencé par l'envoi de quelques grains, de 150 espèces de froment, que vous a donnés M. Philippar, professeur d'Agriculture à Versailles, et qui ont figuré à votre exposition d'horticulture du mois de novembre dernier. Ces grains ont été semés avec soin : j'ai eu le plaisir de les voir transformés en beaux épis, qui touchaient au moment de la moisson. Le Directeur de l'Ecole fera des observations sur leurs produits, dont il vous adressera un compte.

Le choix des instruments aratoires est bien entendu. On fait usage de l'extirpateur et de la houe à cheval. Deux espèces de charrues ont été employées : la charrue Dombasle et la charrue Granger. Le labourage fait par la première nous a paru bien meilleur. La charrue Granger qui, au moment de son invention, excita un grand enthousiasme dans la France agricole, n'a pas répondu aux espérances qu'on en avait conçues ; elle est trop compliquée, sa marche n'est pas assez assurée, elle dévie quelquefois dans le sillon. Ces inconvénients, qui se sont fait fortement sentir à l'établissement de la Porte, ont déterminé à donner la préférence à la charrue Dombasle.

A la tête du bétail qui peuple les étables, on remarque le beau taureau de Durham, que le gouvernement a envoyé d'Alfort. Des démarches ont été faites pour obtenir une génisse de même espèce, afin de multiplier et répandre dans le pays cette belle race anglaise.

Les labours se font par des bœufs, qui ont été préférés aux chevaux, parce qu'il y a moins de perte

lorsqu'on est obligé de les vendre. Un cheval acheté jeune a peu de valeur lorsqu'il est devenu vieux ; il n'en a aucune s'il est estropié, tandis que dans la vente d'un bœuf il y a rarement de la perte ; quelquefois même il y a bénéfice. Il n'existe dans l'établissement que quatre chevaux ; ils sont employés particulièrement aux charrois.

La porcherie est garnie de cochons anglais. Cette espèce est remarquable par sa facilité à engraisser. Chaque animal a sa destination : on attend du cheval de la force et de la vitesse ; le mérite d'un porc est sa disposition à acquérir une grande obésité.

Les moutons ne figurent pas encore dans le bétail du domaine de la Porte. Le pays, dont le sol est très humide, ne paraît pas leur convenir. Si plus tard on se détermine à entretenir un troupeau, ce ne sera que comme objet d'instruction pour les élèves.

Après avoir considéré l'établissement sous le rapport purement agricole, la Commission a dû l'examiner comme institution d'enseignement.

La durée des cours est fixée à deux ans. Les cours de la première année comprennent le perfectionnement de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul ; la connaissance du système des poids et mesures, le dessin linéaire appliqué au tracé des machines, et les éléments de la science agricole.

Dans les cours de la seconde année, on s'occupera de la comptabilité agricole, des éléments de l'arpentage, et des pratiques les plus simples de l'art vétérinaire.

L'enseignement agronomique comprend l'applica-

tion des éléments des sciences physiques et naturelles à l'agriculture, et les règles les plus usuelles du code rural.

L'établissement n'étant en activité que depuis le premier novembre dernier, l'instruction des élèves est peu avancée. Nous les avons interrogés, ils ont répondu d'une manière satisfaisante. Ils ont exécuté sous nos yeux des labours qui ont paru aussi bons qu'on pouvait l'espérer de leurs forces physiques et de leur peu d'expérience.

Tel est, Messieurs, l'état actuel de l'institution de la Porte. Elle peut rendre des services importants, en formant des agriculteurs qui propageront les bons procédés de culture. Elle contribuera aussi à introduire et à répandre dans le pays des plantes utiles ou des races de bestiaux, dont il ne jouit pas encore. Cet établissement, qui n'a pas un an d'existence, ne peut offrir encore que des espérances, mais il contient des germes de prospérité. Il compte sur l'appui de la Société d'Agriculture pour guider ses premiers pas et assurer sa marche.

MÉTÉORISME DES BOEUFS.

J'ai l'honneur de signaler à la Société un fait qui, je le crois, n'a pas d'analogues, et me semble d'une grande importance.

Deux jeunes taureaux, revenant de l'herbage, se trouvèrent météorisés. M. Bourbon, cultivateur éclai-

ré du Plessis-Macé, après avoir essayé les remèdes ordinaires, voyant les animaux perdre leurs forces et obligés de se coucher, se décida à ouvrir largement la première incision faite à l'intestin, pour donner passage au gaz.

Le résultat de cette opération fut d'attirer aux lèvres de la plaie une grande partie du trèfle qu'ils avaient mangé. M. Bourbon plongea la main et le bras dans la plaie, en retira une quantité considérable d'aliments en partie digérés, et à mesure qu'il opérait, il vit réussir une tentative qu'il ne faisait qu'en désespoir de cause.

Les deux animaux furent ainsi sauvés. L'un d'eux a été vendu à la Fête-Dieu dernière ; il est probable que le second est encore sur la ferme.

Les plaies furent traitées par suture ou couture à la ficelle, avec les lotions émollientes et vineuses, et se guérirent assez promptement.

Un fait de cette nature nous paraît mériter l'attention de la Société, et j'ai l'honneur de la prier de choisir dans son sein une Commission qui puisse, par des renseignements positifs que je me chargerai de lui procurer, donner à cette observation la sanction et la publicité qu'elle me semble mériter.

Angers, le 10 avril 1839.

A. Launay-Joubert.

Cette opération, toute hardie qu'elle paraît, n'offre cependant rien qui doive étonner. L'organisation du bœuf peut s'y prêter, tandis qu'elle serait certaine-

ment mortelle, si on la pratiquait sur le cheval ou sur l'homme.

Toutefois, comme elle pourrait occasioner des accidents, dans le cas où elle serait confiée à des mains peu sûres et peu habiles, l'usage du trois quarts est de beaucoup préférable et doit être conseillé.

(Extrait du rapport de la Commission chargée d'examiner ce mémoire.)

NOTICE

Sur Abraham Launay, mathématicien angevin du XVI^e^ *siècle,*

PAR M. HUTTEMIN,

PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE AU COLLÉGE ROYAL D'ANGERS.

Jusqu'au seizième siècle, les sciences exactes restèrent complètement oubliées dans toute la France; et jusqu'à cette époque l'Anjou ne peut, par conséquent, offrir à nos recherches aucun mathématicien.

Mais François Ier paraît, et avec lui renaissent les lettres, les sciences et les arts. Le Collége de France est créé, et Oronce Finée, de Bern en Dauphiné, est chargé d'y professer les mathématiques, que les Italiens Scipion Ferreo, Tartalea, Cardan, Bombelli, Maurolico, avaient récemment tirées de l'obscurité,

et cultivées avec de grands succès. Oronce Finée n'était pas aussi savant qu'il le prétendait : il croyait résoudre géométriquement et sans difficulté les problèmes insolubles de la quadrature du cercle, de la trisection de l'angle et de la duplication du cube. Néanmoins ses leçons, toutes faibles qu'elles étaient, produisirent de bons résultats : un de ses disciples, le père Bertrou, acquit en peu de temps assez de connaissances pour le réfuter victorieusement. Bientôt après, Ramus fit entendre sa voix puissante dans cette même enceinte du Collège de France. Partisan zélé des mathématiques, mais ennemi déclaré de la philosophie d'Aristote et des doctrines universitaires, il excita contre lui de profondes haines, et fut massacré le jour de la Saint-Barthélemy, comme véhémentement soupçonné de protestantisme. Sa chaire resta vacante pendant plus d'un siècle, et c'est un angevin, M. Sauveur, de la Flèche, qui fut alors jugé digne de la remplir.

Mais pendant le seizième siècle, nous ne trouvons en Anjou aucun mathématicien réellement célèbre. Les provinces voisines sont plus heureuses.

Lepelletier, du Mans, se fait une sorte de réputation par sa dispute avec le jésuite Clavius sur l'angle de contingence ; Viete, de Fontenay en Poitou, s'illustre à jamais par des travaux d'un ordre supérieur et par l'adoption des lettres pour représenter les grandeurs en général ; tandis que nous ne pouvons opposer à ces noms bien connus que celui de Jean Abraham, dit Launay, auteur de l'*arithmétique, arpentage universel, géométrie inaccessible,*

toisé des bâtiments, la fabrique et usage des quadrans solaires, et autre géométrie par la règle et le compas.

Nous conviendrons facilement du peu de renommée de ce savant, nous avouerons même que nous avons été obligé de faire pour sa biographie ce que font les naturalistes pour l'histoire des *paléotherions*, des *plésiosaures*, des *mastodontes*, et autres êtres dont il ne reste plus que quelques débris; cependant nos conjectures appuyées sur des faits irrécusables n'en sont pas moins certaines.

Abraham Launay naquit à Angers vers le milieu du seizième siècle. Il s'adonna de bonne heure à la pratique des sciences mathématiques, dont il semble avoir un peu négligé la théorie; il s'essaya aussi dans la poésie : mais si l'on en juge par un sonnet et quelques vers semés çà et là dans son ouvrage, il ne dut pas avoir beaucoup d'admirateurs. Ses cours de mathématiques lui attirèrent au contraire un grand nombre d'auditeurs, pendant plus de quarante ans qu'il fut en Anjou d'après ce qu'il dit lui-même, professeur ès-arts d'arithmétique et de la géométrie. Il exerça en même temps la profession d'expert arpenteur; et comme alors les seigneurs étaient à peu près les seuls à faire lever le plan de leurs terres, ces travaux le mirent en relation avec plusieurs hauts personnages de l'Anjou, du Maine, de la Normandie et de la Bretagne. Son ouvrage, fruit de trente années d'enseignement, est même dédié à un gentilhomme breton; et nous croyons devoir copier ici une partie de l'épître dédicatoire comme un modèle du style et des idées de l'époque :

A NOBLE

ET PVISSANT SEIGNEVR

MESSIRE

GVILLAVME DE ROSMADEC,

Vicomte de Mesneuf, Saint-Didier, sire chastellain de Buhen et Landic, Seigneur de la ville Sollon, de la ville Tano, et Chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller chambellan de Sa Majesté, commandant pour le service d'icelle au pays Armoricq de Gounello en Bretagne.

MONSEIGNEVR,

L'unité qui est la source et origine des nombres nous représente un seul Dieu en Trinité estre l'auteur et origine de toutes choses, qui est en son éternité sans fin et sans commencement et duquel la puissance est infinie.... Si doncques la source des nombres est expressive de Dieu, je laisse à penser ce qu'elle peut promettre en ses progrès. C'est ce qui m'a tousjours fait admirer l'arithmétique et la géométrie, et de tascher par tous moyens à l'illustrer de reigles et de démonstrations nécessaires tant pour le fait de la marchandise, que pour les mathématiques que j'ay insérées en ce mien petit labeur, lequel, MONSEIGNEVR, je vous dédie et consacre, vous estant plus que très digne non seulement d'un si petit présent, mais d'un plus grand, pour avoir la parfaite intelligence des mathématiques que vous avez par le commandement de Sa Majesté ingénieusement pratiquées, tant au fait de la guerre, aux fortifications de plu-

sieurs places fortes desquelles vous avez eu le gouvernement, qu'en l'exercice de vos estats de grand veneur en Bretagne, et grand maître des eaux et forests audit pays, et pour le zèle et affection ardente qu'avez aux bonnes sciences et rares vertus, et à ceux qui en font profession. Pourquoi je vous supplie le recevoir des mains de celuy qui pour vos vertus vous révère et honore, et qui est, et sera tousjours prest à vous faire très humble service.

L'épître est suivie d'un sonnet dont la poésie est relevée par les armes de M. de Rosmadec et par sa devise : *Uno avulso non deficit alter*.

Ce volume, que nous avons trouvé au fond de la Basse-Normandie, est une nouvelle édition revue et corrigée, mais pleine de fautes d'impressions et qui laisse ainsi deviner ce qu'étaient les précédentes. Les figures géométriques sont placées dans l'intérieur même du texte; la négligence de leur dessin rappelle toute la rudesse des premiers essais de la gravure en bois.

L'ouvrage est écrit en français, quoique tous les recueils scientifiques fussent alors rédigés en latin, et il contient une foule de renseignements utiles pour l'histoire de la science.

Le propriétaire, par exemple, y lit avec plaisir ces mots de boisselée, de journal, d'hommée, de setrée et autres noms que la routine, plus puissante que la loi, s'obstine à préférer aux divisions décimales de l'hectare. Le capitaliste ne peut retenir un soupir en pensant qu'à cette époque l'intérêt de l'argent était de 7 à 8 p. 0/0, tandis que le pain d'un sol,

en pur froment bien cuit, sassé et beluté, devait peser une livre deux onces.

Le géomètre se réjouit au contraire en voyant quels progrès immenses ont faits dans les mathématiques même les méthodes élémentaires. En effet, si l'on rencontre déjà dans cette arithmétique la plupart des problèmes *plaisants et délectables* qu'on retrouve encore dans les auteurs modernes, on est effrayé de la manière longue et obscure dont quelques règles, et notamment la division, y sont présentées. On recule devant la nomenclature des proportions qu'Abraham Launay divise en proportion simple, multiple, surparticulière, surpatiens, superbipatiens, sesquialtère, sesquitierce, sesquiquarte, etc.

Il traite aussi d'une manière pénible les questions d'intérêt composé et paraît même ne pas trop aimer ce genre de problèmes ; car il dit en commençant la solution : « Combien que soit chose pernicieuse de tirer l'intérest de l'intérest, néanmoins d'autant que ceste règle m'a esté proposée par l'un de mes auditeurs et qu'elle m'a semblé belle et de difficulté, sans toutes fois la vouloir tirer à conséquence, je l'ay rédigée en ce mien petit labeur. » Et l'on ne doit pas s'étonner de la longueur de ses calculs, puisqu'il ne connaissait pas les logarithmes inventés après lui en 1614 par Neper, baron écossais. Il ne cite pas non plus la numération et les propriétés des nombres décimaux que venait de découvrir l'anglais Oughtred, son contemporain. Il ne parle pas davantage de la propriété du nombre 11, mais il n'oublie pas celle du nombre 9, et même il s'assure de l'exactitude

de presque toutes ses opérations au moyen de la preuve par 9, à laquelle il conseille cependant de préférer la preuve par 7 :

Pour vérifier ces règles d'arithmétique
Et autres desquelles faire serez curieux,
De la preuve par sept observez la pratique
En délaissant celle de neuf pour faire mieux.

Depuis deux mille ans, depuis Euclide, la géométrie élémentaire a peu changé ; aussi ce qu'on remarque de plus frappant dans le traité d'Abraham Launay, c'est le petit nombre d'instruments que les arpenteurs employaient alors pour le lever des plans. Point de planchette, de graphomètre, de rapporteur, de niveau, et à plus forte raison point d'odomètre, de cercle répétiteur, de sextant de réflexion. Une chaîne de 25 pieds en fil de fer pour mesurer les longueurs, un bâton de Jacob pour prendre les hauteurs sur un terrain horizontal par les triangles semblables, avec un rayon visuel ou simplement avec l'ombre ; un carré géométrique, espèce de quart de cercle pour relever les angles, opérer les nivellements, calculer les hauteurs et les distances inaccessibles, voilà ses seuls auxiliaires. S'il parle d'une équerre en forme ronde ou carrée de la grandeur d'une assiette d'étain, coupée par deux lignes droites, l'une croisant l'autre, c'est pour ajouter aussitôt qu'elle est plus nuisible qu'utile : « étant en commission, ajoutait-il, au pays du Maine, il se trouva un arpenteur qui avait une telle équerre dans son sac, lequel avoua qu'il ne la portait que *pro formâ*,

et qu'il ne serait estimé bon arpenteur s'il n'en avait une. Comme si l'équerre faisait l'arpenteur.» On aurait pu lui répondre aussitôt que les bons outils font les bons ouvriers, et il est certain qu'avec des instruments aussi imparfaits, ses plans, malgré toute l'exactitude qu'il leur accorde, devaient présenter de graves erreurs, surtout lorsqu'il opérait sur de grandes distances.

Quoiqu'il en soit, cet ouvrage d'Abraham Launay est d'un mérite réel relativement à l'époque de sa publication. Imprimé à Roven, chez Remy Le Boullenger, rue aux Juifs, à l'enseigne de Saint-Louis, il eut plusieurs éditions et se répandit promptement dans toutes les villes et provinces voisines. Son apparition fut célébrée par des sonnets que les poètes angevins et bretons composèrent à l'envi pour son auteur. Forcé de choisir, nous citerons, comme pièce justificative, celui d'un de nos compatriotes :

A ABRAHAM LAVNAY.

SONNET.

Je croiray désormais ce qu'a dit Pythagore,
Que les esprits sortis entraient en nouveaux corps :
Launay l'on te connoist, car par mesmes accords
Euclide dedans toy se voit revivre encore.
Le temps et les saisons qui les siècles dévore
Et qui termine tout par violents efforts,
Ne peut ensevelir au long ordre des morts
Ton labeur qui reluit comme une belle aurore.
Ainsi comme un Icare eslevé dans les cieux,
Tu as vollé là-haut d'un vol audacieux,

Afin de leurs secrets voir, sçavoir et comprendre ;
Icare trespassa par sa témérité,
Mes tes subtils escrits survivront à ta cendre,
Et n'auras autre fin que ton éternité.

MORELLES, angevin.

Si les prédictions de M. Morelles n'ont pas été accomplies, si ce labeur est maintenant oublié, c'est le sort de tous les traités élémentaires, que les progrès toujours croissants de la science rendent nécessairement inférieurs à ceux qui leur succèdent.

PIERRE AYRAULT ET LES JÉSUITES.

Pendant l'octave de l'Ascension de l'année 1586, une grande rumeur s'était répandue parmi les maîtres et surtout parmi les étudiants de l'Université d'Angers; la Magistrature et le Barreau étaient également émus : le foyer domestique des familles patriciennes entendait d'amères plaintes que reportaient au dehors d'affectionnés et fidèles serviteurs.

Quelle cause agitait ainsi notre paisible cité?

Pierre Ayrault, lieutenant criminel, le magistrat le plus savant et le plus considéré du pays, apprenait que René, l'aîné de ses enfants, l'héritier de son nom et de sa charge, venait, à l'âge de 16 ans, d'être enlevé par les Jésuites de Clermont (c'est ainsi qu'on désignait ceux du collége de Paris), et transporté dans un de leurs établissements hors France, sans qu'on pût connaître sa retraite.

Cet audacieux plagiat était tout à la fois un acte de vengeance et une grande conquête des Pères.

Pierre Ayrault avait été un des dix avocats, chargés en 1574, par l'Académie, l'Evêque et les Recteurs des églises de Paris, de plaider contre les Jésuites, devant le Parlement, pour leur faire refuser l'admission à l'Académie parisienne.

Cependant il crut pouvoir, quelques années après, leur confier l'éducation de son fils aîné, en leur recommandant, avec sollicitude, de diriger ses idées vers la magistrature, où il devait succéder à son père.

René, à l'âge de 15 ans, avait, dans le cours de rhétorique, développé des facultés si remarquables que, dès lors, il ne put échapper à la vocation que ces maîtres savaient, avec tant d'adresse, inspirer à leurs élèves les plus distingués : *Suum faciunt*, dit avec l'énergie latine, Gilles Ménage, que nous ne faisons presque que traduire ici.

Le père, le lieutenant criminel, le jurisconsulte, tout ce qu'il y a de puissance dans Pierre Ayrault, se rassemble pour combattre l'ennemi redoutable qui lui a ravi son premier né.

Des lettres monitoires sont obtenues par lui pour qu'il lui soit représenté. Il porte sa plainte devant le Parlement de Paris qui, par son arrêt du 20 mai 1586, « fait inhibitions et défenses au provincial, » recteur et principal du collége de Clermont, d'at- » tenter aucune chose au préjudice de la requête qui » leur a été signifiée, ne recevoir ledit René Ayrault » en leur société, à peine d'amende. »

Les défenses et les ordres de la justice du pays furent vains contre une corporation qui, dans son vaste empire, ne désignait les royaumes que comme ses provinces : les Jésuites transportèrent successivement leur novice dans celles de Hongrie, d'Allemagne, d'Italie, et laissèrent même supposer qu'il était passé en Espagne.

Pierre Ayrault, le cœur brisé par la douleur et gémissant de voir impuissantes les lois au culte desquelles il s'était voué, recourut au roi Henri III. Ses plaintes furent entendues avec l'intérêt que commandait la haute position de ce magistrat.

Le roi écrivit au cardinal d'Est, son oncle, pour que Sixte-Quint, alors souverain pontife, ordonnât aux Jésuites de rendre le fils au père. « J'ai d'autant » plus prêté l'oreille, disait le roi, à la plainte, de ce » qu'ayant mis, il y a quelques temps, son fils aîné » au collége des Jésuites, pour le bien instituer aux » lettres grecques et latines, afin de le rendre plus » capable de lui succéder en sa profession, lesdits » Jésuites, au lieu de suivre en cela son intention, » se sont plutôt arrêtés à lui persuader de le rendre » de leur ordre ; et pour mieux y parvenir, l'ont, » contre la volonté de son père et à son desçu, fait » évader et conduire à Rome; ce qui a été trouvé » si indigne que, par arrêt de ma Cour de Parlement » de Paris, donné avec eux, il leur est fait dé- » fense de le recevoir, etc. »

Le marquis de Pisain, ambassadeur de France à Rome, reçut du roi une lettre dans le même but.

Pierre Ayrault adressa aussi directement ses sup-

plications au pape, qui manda au général des Jésuites de lui représenter le livre où étaient inscrits les noms des frères de toutes les provinces. Cet ordre fut exécuté, mais en vain. René y était sans doute porté; mais sous un nom supposé ; il ne put être découvert : ainsi échoua même l'autorité du Saint-Siège.

Le général écrivit néanmoins au provincial de France; on va voir dans quels termes : « La paix du » Christ soit avec vous, etc. J'avais mandé, il y a » quelques mois, au père Dupuys, touchant notre » frère Ayrault, de procurer une entrevue de celui- » ci avec son père, de telle manière néanmoins que » la vocation de notre frère ne fût exposée à aucun » danger : aujourd'hui l'illustrissime cardinal Alexan- » drin, auquel le souverain pontife a renvoyé la de- » mande présentée aux mêmes fins, nous en refère.

» Comprenant, dans sa prudence et dans sa piété, » combien il est dangereux d'exposer un religieux au » péril de la chair et du sang, et plus encore à une » lutte avec son père, il a ajouté qu'il ne voulait pas » que ce religieux fût transféré, mais qu'on indiquât » seulement au père le lieu de son séjour, pour qu'il » pût y aller ou y envoyer quelqu'un, afin de s'assu- » rer de sa vocation, si toutefois on peut en douter » après deux ans de profession ; que votre révérence » agisse donc ainsi : si elle ignore où est notre frère, » qu'elle s'informe auprès du père Dupuys ou de » tous autres, etc. »

Après un ordre ainsi expliqué, on sent bien que personne dans la congrégation ne put indiquer la résidence du fugitif. Le mystère resta impénétrable.

Enfin, après trois années de recherches pénibles et infructueuses, Pierre Ayrault prit la résolution de se venger par des écrits de l'atteinte portée à son autorité paternelle. On vit se lever avec lui contre ses adversaires tout ce que le barreau de France offrait de plus distingué, Etienne Pasquier, Jean Bodin, Antoine Arnault, père d'Henry, qui fut depuis évêque d'Angers, Faye, etc. « Voyez, dit Gilles Ménage, » voyez quelles plaintes ce père malheureux fait » entendre dans son troisième livre de l'ordre ju- » diciaire ! Qui pourrait avoir le cœur assez de bronze » en les lisant, dans le traité qu'il adresse à son fils » fugitif, pour ne pas verser d'abondantes larmes ! » Là, tour à tour, il menace, il brandit ses foudres, » et bientôt la colère expirante du père fait place aux » paroles caressantes ; empruntant le langage de S.t- » Bernard, il s'écrie : je t'exaucerai avant que tu » m'appelles. Viens et tu trouveras la paix, j'oublie » mes griefs pour aller au-devant de toi ; méprisé, » je cours à mon contempteur, injurié, j'offre satis- » faction à celui qui a fait l'injure. C'est moi qui prie » celui qui devrait être à mes genoux. »

De si nobles douleurs inspirèrent les muses de cette époque fertile en beaux esprits. Des stances, des épigrammes, des élégies parurent dans le public sur cet événement qui fixait vivement son intérêt.

Le Jésuite Remond, de la ville de Dijon, fit les deux épigrammes latines dont nous donnons une mauvaise traduction en vers français. Il met la première dans la bouche du père, et la seconde exprime les plaintes d'Anne Desjardins, mère de René :

A ce fils fugitif on dit que son vieux père
Adressa ce discours : Combien il est cruel
De se voir arracher une race si chère !
O ma vie ! ô mon fils ! du foyer paternel
Pourquoi fuir le bonheur ? pourquoi loin de la ville
Où tu reçus le jour emprunter un asile !
J'en cherche en vain la cause en mon cœur opprimé !
Est-ce donc trop d'amour ? fuis ! ô fils trop aimé !

Au bruit de son départ cette mère éplorée
Le suivit de sa plainte. Ah ! que t'avons-nous fait ?
Mais non ; on te ravit, ô mon ame adorée !
Et que me reste-t-il après ce noir forfait !
Mes larmes n'auront plus d'espoir qui les tarisse !
Je vous prends à témoins, vallons, toit paternel,
La mort aura bientôt mon dernier sacrifice.
Cherches-tu plus d'amour ? dans mon sein maternel,
René, mon fils, accours, vois ta mère plaintive,
Ah ! qui pourrait t'offrir de tendresse si vive !

Le poète Gilbert Banchereau, dans une élégie remarquable par sa haute latinité, déplora le malheur de Pierre Ayrault. Va, dit-il au fils, puisque tu n'as pas compris l'honneur du nom éclatant que tu devais soutenir, cesse d'être le fils d'un tel père !

Cet enlèvement avait donné lieu à une correspondance active et pleine d'épanchement entre Pierre Ayrault et ses amis, qui occupaient alors les sommités de la science et du palais. Jean Bodin, en recevant l'envoi que lui fit celui-ci de son livre de *patrio jure*, et s'expliquant sur la position que prendraient les Jésuites devant la justice, disait-il, je crois et tiens pour assuré, « qu'ils ne sonneront mot et ne compa-

» raîtront en jugement non plus que le pape Jules *de*
» *Monte*, qui somma le roi Henry II de comparaître
» devant Dieu pour le tort qu'il lui faisait de tenir la
» Mirande. Le roi répondit qu'il s'y trouverait; mais
» qu'il était sûr que le pape ne s'y trouverait pas.
» Toutefois, je n'ai pas moins de sujet d'écrire contre
» ces papeurs que vous; car l'un s'est efforcé de me
» faire perdre la vie en cette ville (Laon), et l'autre
» l'honneur, etc... mais c'est trop écrire contre ces
» imposteurs. *Gli fatti, sono maschi.* »

Antoine Arnaud, dans un fameux plaidoyer contre les Jésuites devant le Parlement de Paris, en 1594, les accusait de voler les enfants aux pères : de quoi il n'y a que trop d'exemples déplorables, disait-il, et des plaintes publiques qui en sont laissées à la postérité, contre ces plagiaires cruels qui séparent les enfants d'avec les pères, et souvent dérobent tout l'appui et le soutien d'une maison, comme au lieutenant criminel Ayrault, qui est chargé de huit petits enfants en sa vieillesse, et a été volé par les Jésuites de son fils aîné, qui pourrait maintenant entrer en sa charge et servir de père à ses frères et sœurs. Ils le lui ont soustrait dès l'âge de 14 ans, et le tiennent en Italie et en Espagne, sans que jamais il en ait pu savoir aucunes nouvelles, quelques monitions et censures ecclésiastiques qu'ils aient fait jeter contre eux; desquelles ils se moquent, se contentant d'une absolution envoyée par leur général espagnol : cependant quand Ayrault viendra à mourir, les Jésuites demanderont droit d'aînesse en son bien.

Pierre Barny, avocat de ceux-ci, essaya de réfuter

ce plaidoyer article par article, et se borna à dire relativement à René Ayrault, qu'il s'en était allé en Allemagne, sans en donner avis, après qu'on n'eut pas voulu le recevoir en France, au collége de Clermont.

Cependant René avait continué ses études avec éclat; d'abord en Allemagne, où il fut fait prisonnier par les hérétiques, suivant l'expression de l'abbé Ménage, ensuite à Rome, où il se lia d'amitié avec Louis Gonzague, dont les vertus, dit-il, lui fournirent de grands exemples. Il obtint de son ami les mémoires sur lesquels fut publiée la vie de ce personnage célèbre. Sa seconde année de philosophie se passa à Milan, et la troisième à Dijon où il fit profession. Il y enseigna les humanités pendant quatre ans. Il passa successivement à Turin, à Avignon, à Milan.

Les Jésuites ayant été rappelés en France, il y rentra, professa la philosophie. Il fut préposé à la direction des colléges de Rheims, Dijon, Sens, Dol, etc. Bientôt adjoint au provincial, il devint titulaire de cette charge, puis il revint en Champagne, à Lyon, etc. Enfin, il mourut à la Flèche, dans sa 68 année, le 18 décembre 1644.

Cette notice retrace des débats qui agitèrent longtemps la famille Ayrault, et contribuèrent puissamment à l'expulsion des Jésuites hors de la terre de liberté, où ils essayèrent toujours en vain de maintenir leur absolutisme. Leurs constants efforts pour envahir la sphère temporelle, leur action sur la famille et sur l'état, contrairement à l'évangile dont le royaume

n'est pas de ce monde, les firent toujours considérer comme faux et dangereux.

Le clergé gallican et les jurisconsultes les attaquèrent avec succès sous ce double rapport.

La catholicité de la religion chrétienne est toute spirituelle. Elle saisit et ravit, sans intermédiaire, les intelligences de toutes les époques; elle suscite, suivant les besoins des siècles, les grands apôtres, à la voix desquels marchent les générations. C'est ce caractère providentiel qui constitue sa force et assure sa durée, qui inspira Bossuet, qui fit parler Fénélon devant la France éclairée du dix-septième siècle, comme autrefois les Ambroises et les Augustins. En présence de la philosophie grecque et romaine, restées debout sur les débris du polythéisme, pour conserver les traditions et les formules du sentiment religieux, mais s'épuisant en discours inintelligibles à ces masses qu'on vit bientôt s'ébranler au signe de la croix, pour suivre un code religieux qui leur offrait la liberté et le bonheur, fondés sur l'amour, la vertu et l'éternité de l'ame.

Que reste-t-il au contraire en France de la fameuse corporation des disciples d'Ignace de Loyola? Dans l'ordre social, le souvenir de funestes intrigues et la menace incessante de nouvelles invasions. Dans l'ordre moral et intellectuel, un déplorable abus des choses religieuses travesties avec un art admirable et avec le prestige des arts en choses de modes et de tempérament, jouets jetés à la légèreté du monde pour l'entraîner dans des voies ouvertes et pratiquées autrefois par des vertus séveres, et qui doivent être gardées uniquement par la foi et la charité.

DES FEMMES ANGEVINES

QUI SE SONT FAIT CONNAITRE DANS LES SCIENCES, LA LITTÉRATURE ET LES ARTS.

PAR M. BLORDIER-LANGLOIS.

J'ai dit ailleurs les hommes qui, nés dans l'Anjou, ont fait honneur à leur pays par leurs écrits savants ou littéraires ; mais je me suis étonné qu'il s'en soit trouvé si peu que le beau ciel, que le sol pittoresque et fertile de l'Anjou aient inspiré dans les travaux de l'imagination. Plus heureuses, sous ce dernier rapport, les dames angevines, rivales quelquefois des hommes dans les productions graves, vont se montrer propres à parcourir une carrière que ceux-ci n'avaient pas tentée, ou qu'ils avaient parcourue sans succès.

On a mis souvent en question s'il était bon que les femmes se livrassent aux sciences et aux beaux-arts : sans contredit, si, obéissant à une sorte de fatalité, elles n'oublient pas à quels autres devoirs leur position naturelle et sociale les appelle. Mais, dit-on, elles s'exposent, en éveillant l'envie, à voir troubler des jours qui devraient pour elles être toujours sans nuages. Vaine et hypocrite pitié ! A quelque sexe que l'on appartienne, il sort toujours pour nous, on le sait, beaucoup plus de disgrâces que de bonheur de l'urne des destinées ; et l'étude, et les beaux arts sont incontestablement encore la consolation et l'ornement de l'une et de l'autre fortune. Il n'y a donc qu'un

souhait à former à l'égard des femmes, c'est qu'elles conservent constamment assez d'empire sur elles-mêmes pour faire un juste partage entre leurs obligations et leur obéissance au génie qui les presse ; que ce génie ne soit pas leur tyran, et qu'un époux heureux, que des enfants élevés avec soin n'aient point à rougir de dire : « J'ai une épouse, nous avons une mère auteur ou artiste. »

Mais si les femmes auteurs ou artistes cessent pour cela d'être modestes ; si elles sont assez peu sensées pour se prévaloir de la force illusoire qu'elles fondent sur des talents que je supposerai vrais ; si elles méconnaissent leur dépendance originelle, alors malheur aux femmes ! Même dans ce siècle où l'on ne tient rigueur presque sur rien, objets de téméraires soupçons ou de mépris injustes, elles se verront contester, même un mérite véritable dont elles auront fait un usage imprudent.

Nous ne trouverons rien de semblable dans la courte mais honorable notice que je vais présenter, et nous n'allons voir qu'une de nos Angevines compromise dans son bonheur et dans son repos par la culture des sciences et des lettres.

Je suis assez heureux de commencer par deux filles de ce bon et savant magistrat, de ce Pierre Ayrault, dont un membre de cette Société a peint les si longues et si cruelles angoisses paternelles.

Parmi les quinze enfants de Pierre Ayrault trois filles sont connues, l'une pour avoir donné le jour à Gilles Ménage ; la seconde, pour avoir publié des héroïdes imprimées à Lyon, en 1609, dédiées à

Henri IV, et qui valurent un brevet de conseiller-d'état à son mari ; la troisième enfin, pour avoir écrit un ouvrage intitulé *le Problême des Antipodes*, imprimé à Cologne en 1623.

Esther Beauvoys cultiva la poésie : on trouve de cette dame angevine plusieurs sonnets publiés dans les œuvres de Béroalde de Berville ; elle écrivait encore à la fin du seizième siècle.

Anne Lefèvre naquit à Saumur ; son père était Tanneguy Lefèvre, un des plus célèbres professeurs de l'Académie de cette ville fondée par Duplessis-Mornay, et à laquelle la révocation de l'édit de Nantes porta un coup mortel. Sous un aussi habile maître, Anne fit des progrès rapides, et le surpassa même dans l'intelligence des langues grecques et latines. Pour exciter son émulation et pour lui sauver l'ennui des leçons isolées, Lefèvre lui associa André Dacier ; les deux élèves travaillèrent à l'envi, et prirent de l'inclination l'un pour l'autre : dans la suite ils s'épousèrent.

Quoique Dacier ait donné beaucoup de traductions consciencieuses, quoiqu'il les ait accompagnées de savantes remarques, il est cependant resté bien en arrière de sa femme sous le rapport du sentiment des beautés des anciens, et sous celui du talent de les rendre en français. Je n'entrerai sur ce point dans aucuns détails bibliographiques, que l'on trouve partout.

Mme Dacier s'était prise d'un amour passionné pour les écrivains, l'objet de ses constantes études ; son zèle pour eux l'emporta si loin dans des disputes où

son principal antagoniste était l'académicien Lamothe, que, si les savants ne purent lui refuser la palme de l'érudition, on décerna généralement à Lamothe celle de la modération et de la politesse. Mme Dacier, dans cette circonstance, perdit un temps précieux à composer contre lui un ouvrage écrit sans esprit et sans goût qu'elle intitula : *De la corruption du goût.*

Je ne puis croire que l'auteur des *Femmes savantes*, qui sans doute appréciait les anciens, eût eu l'intention de signaler Mme Dacier dans sa pièce, mais je n'hésite pas à penser que ce fut sous l'influence générale de ces ridicules querelles qu'il écrivit la jolie scène de l'acte III, dont mes lecteurs me permettront de détacher le passage suivant. Rappelons-nous que Trissotin présente Vadius à Philaminte et à Armande.

Il a des vieux auteurs la pleine intelligence,
Il sait du grec, madame, autant qu'homme de France.

PHILAMINTE A BÉLISE.

Du grec ! ô ciel ! du grec ! il sait du grec ! ma sœur !

BÉLISE A ARMANDE.

Ah ! ma nièce ! du grec !

ARMANDE.

Du grec ! quelle douceur !

PHILAMINTE.

Quoi ! monsieur sait du grec ! ah ! permettez de grâce,
Que pour l'amour du grec, monsieur, je vous embrasse.

Cette querelle, qui frappait Mme Dacier dans ce qu'elle avait de plus cher en littérature, le ridicule

que lui parut jeter sur elle cette scène satirique, qui, je le répète, ne lui pouvait être rigoureusement allusive, mais que la malignité ne manqua pas de lui appliquer, altérèrent sa santé et abrégèrent ses jours; elle mourut en 1720. Inconsolable de la perte de son épouse, Dacier ne lui survécut que deux ans.

Mme Dacier était savante, mais elle n'avait pas de pédantisme; elle ne donna prise sur elle à cet égard que dans sa dispute contre Lamothe. Peut-être son chagrin vint-il de l'emportement avec lequel elle s'y livra et compromit son caractère, regrets d'autant plus probables qu'elle était naturellement modeste, qu'elle évitait les conversations scientifiques, et que ses amis eux-mêmes avaient eu jusqu'alors de la peine à l'engager dans des discussions littéraires.

Mme Dacier eut deux filles et un fils auxquels elle porta la plus vive tendresse. Son fils mourut à l'âge de 11 ans, déjà si instruit dans les langues anciennes qu'on le regardait comme un prodige. L'aînée de ses filles fut religieuse dans l'abbaye de Longchamps, et la seconde mourut à 18 ans. On ne peut rien lire de plus touchant que ce que Mme Dacier a écrit sur cette perte déplorable, dans la préface de sa traduction de l'Iliade.

Passons de cette femme dont les travaux furent si sérieux, dont la vie fut si studieuse, à une autre qui, vivant auprès des rois et dans les loisirs d'une société brillante, se rendit célèbre à sa manière par son esprit et par ses grâces. Mlle de Beauvau-Craon, marquise de Boufflers, appartient à l'Anjou. Son mari étant attaché à Stanislas, ex-roi de Pologne et duc

de Lorraine, en qualité de capitaine de ses gardes, elle se trouva par devoir et par goût fixée à la cour de Lunéville, dont elle fit les délices. Elle s'y faisait remarquer, même au milieu des cercles où se trouvaient Tressan, Saint-Lambert, Mmes Duchâtel, et de Sénoncourt, et pendant quelque temps Voltaire.

Mme la marquise de Boufflers eut deux fils, l'un qui, je crois, eut la survivance des emplois de son père, l'autre, le chevalier, si connu par ses vers, ses contes et ses voyages : nous avons donc une obligation de plus à Mme de Boufflers, c'est que, par elle, nous puissions en quelque manière compter parmi nous le charmant auteur d'*Aline, reine de Golconde.*

Dans le temps à peu près que Mme de Boufflers amusait la cour de Stanislas, Mlle Charbonnier de la Guesnerie écrivait ses romans, qui lui faisaient une réputation honorable dans la France entière, et qui auraient mérité de n'être pas mis en oubli, si la gloire de ces sortes de productions n'était pas si fugitive de sa nature.

Mlle de la Guesnerie naquit à Angers, d'une famille noble d'épée. Un de ses ancêtres, sous François Ier, avait eu un grade élevé dans l'armée. Son frère, époux d'une Dlle Esnault, fille, ainsi que Mme Naurays de la Davière, d'un avocat d'Angers, y a laissé des descendants. Quant à Mlle de la Guesnerie, elle cultiva la littérature, et ne songea à revivre dans la postérité que par des livres. J'ignore les détails de sa vie. Elle écrivit, et le roman fut sa vocation. On croit voir, en la lisant, qu'elle se proposa pour modèle Mlle de Lussan et Mme de Tencin ; et quelquefois

on trouve dans son style le nombre qui caractérise celui de l'abbé Prévost.

Le premier des romans de Mlle de la Guesnerie est celui qui porte le titre de *Mémoires de Milady B...* Ordinairement, dans les débuts de ces sortes de compositions, l'auteur abonde en événements qu'il s'occupe peu de rendre vraisemblables : il croit que le roman est un théâtre ouvert à une imagination sans bornes ; au contraire les *Mémoires de Milady B...* se font remarquer par la solidité des raisonnements, la profondeur des pensées, et la juste mesure des aventures. Ils virent le jour en 1760, et forment quatre parties en deux volumes in-16. L'an 1778, Mlle de la Guesnerie fit paraître un second ouvrage en deux volumes aussi, sous le titre de *Iphis et Aglaé ;* enfin le dernier que je connaisse, et le meilleur à mon avis, ce sont *les Ressources de la Vertu;* elle publia ce roman l'an 1782. Je ne sais rien de plus des œuvres littéraires de Mlle de la Guesnerie, mais ce que je viens de signaler suffit pour lui marquer une place très distinguée parmi les romanciers français. La lettre *R* dont elle signait ses ouvrages les fit attribuer à Mme Riccoboni, et c'était en faire un assez bel éloge.

Rien ne décèle dans Mlle de la Guesnerie l'embarras, l'hésitation, l'inexpérience : son style, ses portraits, la contexture de ses romans, tout annonce en elle un écrivain qui se serait fortifié par les leçons, l'exemple et la fréquentation des meilleurs auteurs de la capitale. Bien mieux que beaucoup de romanciers de son temps, elle sait conduire ses événements, faire naître ses péripéties, amener des dénouements satisfaisants

et vraisemblables. Elle peint les passions avec chaleur, mais avec décence ; elle ne s'interdit pas la volupté, mais elle ne la sépare jamais du devoir et de la vertu ; si elle met en scène quelques personnages vicieux, artifice nécessaire au roman comme au drame, toujours le châtiment suit le crime, toujours l'innocence est récompensée.

Mme de la Revellière-Lépeaux, née Boyleau, fut encore une de nos angevines qui se livrèrent à l'étude. Femme de beaucoup d'esprit et douée de talents divers, elle posséda surtout celui de la botanique. Avant son mariage, elle se livrait à cette science si douce et si bien appropriée à son sexe. Elle était en correspondance avec MM. Burolleau et de la Richerie (celui-ci le premier qui ait écrit à Angers sur la botanique) ; elle leur faisait passer tout ce qu'elle croyait pouvoir enrichir le jardin botanique qu'ils dirigeaient, et dont la création ne datait encore que de peu d'années. Quand elle eut épousé M. de Lépeaux, elle lui inspira le goût de la botanique, et, par ses soins, bientôt il se vit en état d'en donner des leçons lui-même. Elle et son mari demeuraient à la campagne ; ils y passaient une vie occupée et tranquille quand survinrent les états-généraux.

Ici la vie de Mme de la Revellière se lie étroitement à celle de son mari ; elle ne le quitta plus ; elle partagea ses dangers et ses honneurs ; elle lui adoucit les travaux et souvent l'amertume des hautes fonctions où il fut appelé. Une de ses filles épousa M. Maillocheau dont est issue la femme de notre célèbre David ; son fils qui a toujours vécu auprès d'elle est

M. Ossian de la Revellière, digne, sous tous les rapports, de parents aussi recommandables.

Une dame angevine se présente encore comme auteur de romans, et c'est avec plaisir que j'en consigne le nom dans cette galerie. Cette sorte de production me semble plus qu'une autre compatible avec les dispositions des femmes, convenir à la finesse de leur tact, à la puissance de leur imagination, à la sensibilité de leur ame. Si l'homme sait mieux en général approfondir les passions, les femmes entendent mieux l'art de cueillir sans les faner les fleurs des sentiments tendres, mettre en relief avec esprit et délicatesse les ridicules de la société. Dans les tableaux qu'elles en font, leurs couleurs sont plus fraîches et plus brillantes. Bien des années après Mlle de la Guesnerie, et avec toutes les différences qu'imposent au roman des mœurs différentes, un autre goût, des idées nouvelles, Mme Latimore Clarke, née à Angers, et fille de M. Charles Mame, se fait connaître par trois ouvrages du genre dont il s'agit ici. Le premier est une nouvelle polonaise intitulée *Edgard*, elle parut en 1828; le second est *Aloys* ou *le Religieux du mont Saint-Bernard*, en 1829; le troisième est *Vanina Ornano*. Mme Clarke n'a point prétendu se rendre facile la tâche qu'elle entreprenait; au lieu de multiplier les aventures, elle s'applique à peindre les caprices, les tourments des passions; elle se plaît à surprendre à désoler son lecteur par les dénouements tragiques de ses fables romanesques.

Les succès que nos dames angevines obtenaient dans le roman annonçaient en elles de ces directions

morales qui conduisent à la poésie, et cependant nous n'en voyons pas s'y livrer avec persévérance. Une d'elles, Mme E. J., a donné des essais qui prouvent ce qu'elle peut. Quelque parti qu'elle prenne, ni l'esprit assurément ni l'imagination n'auront manqué à cette dame. Puisse-t-on ne pas trouver incompatibles les devoirs de la femme et le culte des muses ! La poésie est tyrannique ; elle souffre peu de partage ; elle s'éteint dans les entraves ; elle veut être libre comme la pensée ; sans limites comme l'imagination. Les anciens, par un même mot, désignaient le poète et l'oracle ; nous ne lisons pas sans effroi ou tout au moins sans douleur le trouble où mettait la Pythonisse la présence du dieu qui s'emparait d'elle.

Mme Adville, Marie-Adèle Dimey, née à Montrevault, mourut à Angers en 1834, peu avancée en âge, et victime, je n'en puis douter, de son application à l'étude et de son zèle pour son établissement d'éducation. Ravie trop tôt à sa famille et à ses élèves, elle ne put jouir du loisir honorable que lui auraient acquis ses travaux, et durant lequel elle se serait livrée peut-être à des compositions littéraires. Le sort ne l'a pas permis. Cependant au milieu des soins de sa profession, Mme Adville trouvait encore le temps d'écrire. Outre des abrégés de grammaire et de géographie, elle publia, en 1833, des *Eléments de grammaire générale appliquée à la langue française*, volume in-8°, ouvrage non seulement utile à la jeunesse, mais dans lequel tout âge trouvera d'utiles enseignements.

Les dames angevines ont-elles brillé dans les arts? Je cherche sur ce point les titres de leur gloire ; je

vois que de bonne heure elles les ont cultivés, mais sans autre intention que de céder à leur goût, de se faire des moyens de charmer leur intérieur et de diriger elles-mêmes l'éducation de leurs enfants.

Au siècle dernier, et sous les auspices d'un compositeur célèbre attaché à notre ville (M. Voillemont), la musique commença d'être pratiquée avec un zèle extrême et par conséquent avec beaucoup de succès. Les classes les plus élevées ne connaissaient pas de préjugés qui les empêchassent de se confondre aux conditions moindres pour la gloire de cet art délicieux. C'est de cette époque que date l'amour que portent en général les dames angevines à la musique. La danse s'unissait aux concerts dans de brillantes redoutes où régnaient le bonheur et la joie : heureuse fusion qui n'est plus, et que l'on ne peut trop regretter!

Dans le même temps se formait à Angers une Académie de dessin, par les soins des frères Coulet : telle est problablement aussi l'origine du goût pour cet art que l'on remarque dans nos dames. Plusieurs s'y sont distinguées et s'y font remarquer aujourd'hui ; quelques-unes l'enseignent, l'exercent avec distinction, et nous rendent juges de leurs talents dans des expositions publiques.

Je termine en répétant ce que j'ai dit ailleurs au sujet des hommes que l'Anjou se glorifie d'avoir produits : cette province n'a rien non plus à envier aux autres provinces du royaume sous le rapport du zèle avec lequel les dames y ont cultivé les sciences, les lettres et les arts, et des succès qu'y ont obtenus plusieurs d'entre elles.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GAULTIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'INAUGURATION DE LA GALERIE DAVID,

Le 17 Novembre 1839.

Une séance publique ayant eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour l'inauguration de la Galerie créée au muséum d'Angers, en l'honneur du sculpteur David, par la reconnaissance de ses compatriotes, quatre discours ont été successivement prononcés au nom de la ville, de l'Ecole de Médecine, de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et de la Société Industrielle.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, tant pour perpétuer le souvenir de cette solennité que pour témoigner de la part qu'elle y avait prise, a jugé convenable de reproduire dans ses annales le discours par lequel son Président l'avait représentée.

Messieurs,

Dans cette solennité dont on vous a peint si dignement le caractère touchant et national, c'est un devoir pour la société que j'ai l'honneur de représenter, et qui joint à la plus utile des études celle non moins attachante des sciences et des arts, de répondre à l'honorable appel des magistrats de notre cité; et je viens remplir ce devoir en apportant en son nom à ces beaux arts qu'elle chérit, ainsi qu'au grand artiste

qui les personnifie en quelque sorte ici, un tribut d'hommages que ma faible voix n'ose se flatter de rendre digne d'une telle assemblée et d'un si noble sujet.

Nous célébrons aujourd'hui, messieurs, la gloire d'un concitoyen, nous inaugurons cette magnifique collection de chefs-d'œuvre dont son patriotisme et sa reconnaissance nous ont dotés; ne dois-je pas avant tout vous parler de ses talents? Ne convient-il pas à la mission que j'ai reçue, de vous en tracer ici le riche et brillant tableau?

N'attendez pas, cependant, que j'essaie de relever tour à tour chacune des éminentes qualités qui le distinguent : science, dessin, habileté du ciseau, quels yeux ne les ont admirés? quelles voix n'en ont répété l'éloge? Mais il en est une plus belle et plus frappante encore, sur laquelle il nous semble digne de cette réunion d'élite d'arrêter vos regards, parce qu'elle domine toutes les autres, parce qu'elle est vraiment le cachet du génie de notre illustre compatriote : c'est cette élévation de pensée, ce sentiment à la fois grave et exalté de la dignité humaine que l'on trouve fortement empreint dans toutes ses belles créations.

La sculpture en elle-même est un art essentiellement sévère; elle rejette dédaigneusement tout ce qui n'est ni noble ni sérieux. Ne lui demandez pas ces piquantes scènes de la vie privée, ces gracieux et fins détails, ces riches et aimables fantaisies d'une brillante imagination, dans lesquels la peinture se joue parfois avec tant de bonheur. Ses marbres et

ses bronzes se prêteraient mal à de telles familiarités : ils veulent, si j'ose dire, être respectés, et elle ne saurait, sans les faire déroger ni sans offenser le goût, les contraindre à grimacer dans des sujets vulgaires.

Mais dans les régions supérieures où elle se place, il est deux voies également ouvertes au développement de sa puissance et de sa sublimité : l'une la ramène à cette idéalité qui fut son berceau, l'autre l'entraîne vers les vérités de l'histoire.

L'idéal, messieurs, ce reflet admirable de la civilisation antique, qui divinise en quelque sorte la forme humaine en la dotant d'une pureté, d'une beauté, d'une majesté incomparables, en revêtant les passions, la douleur elle-même, d'une dignité calme qui semble n'appartenir qu'à une nature supérieure ; l'idéal, dis-je, dont le charme est si puissant qu'après deux mille ans il nous intéresse encore à des dieux déchus, à des autels renversés, est toujours sans doute pour l'art moderne la source des plus heureuses et des plus séduisantes inspirations, et à Dieu ne plaise qu'il les répudie jamais.

Toutefois l'histoire de son côté est une mine féconde, inépuisable, bien que d'un rude et difficile accès, qui offre à un talent énergique et consciencieux d'héroïques et majestueuses réalités à reproduire, des grands hommes, de belles actions, des vertus, de mémorables dévoûments à immortaliser, et qui doit satisfaire ainsi les instincts les plus élevés d'une ame généreuse.

Vous savez déjà, messieurs, quelles ont dû être

les prédilections de notre David. Sans cesser d'être fidèle aux lois de l'art, sans déserter les traditions révérées par le goût, c'est à la sculpture monumentale, à la noble représentation des hauts faits et des beaux caractères qu'il a consacré toutes les facultés dont la nature l'a doué, toute la constance de ses études, et vous le répéterez avec nous, messieurs, il n'est pas un seul trait de son habile ciseau qui ne proclame la profondeur des vues qu'il y porte. Attentif à s'identifier scrupuleusement avec les faits, les hommes et les temps, scrutant par la puissance de son observation les vertus, les sentiments, les passions qu'il veut faire revivre, il sait en suivre et en marquer la trace dans chacun des traits qu'il modèle, dans chaque attitude qu'il crée; il sait surtout faire jaillir de la figure humaine ce noble témoignage de son origine céleste, la pensée! et c'est à nous la présenter toujours juste, caractéristique, révélant l'ame tout entière qu'il applique toutes les forces de son génie. Quel est celui de ses ouvrages, messieurs, où nous ne puissions constater ce triomphe de l'art et y applaudir.

En présence de son Christ mourant, n'admirons-nous pas l'homme-Dieu, consommant son sacrifice d'amour, et conservant au milieu des souffrances une douceur, une majesté divines? Au pied de sa croix, ne voyons-nous pas le disciple bien-aimé, la sainte pécheresse qui pleurent, il est vrai, mais qui ne sont pas abattus, car ils ont la foi?

Quelle est ensuite cette jeune fille couronnée de fleurs? Bien qu'une lyre soit dans ses mains, elle n'a

rien de la muse antique ni de ses grâces profanes.... C'est la vierge chrétienne, modeste et pure, au regard candide et serein, chastement enveloppée de ses longs voiles, et répandant sous la voûte de la vieille basilique la douce mélodie de ses chants sacrés (1).

Ici c'est le bon roi René, cette aimable et placide figure du moyen-âge, sur laquelle l'imagination se plaît tant à s'arrêter, et dont les traits fidèlement retracés, se sont animés sous une main savante de toute l'affectueuse sérénité, de toute la débonnaireté spirirituelle que l'histoire nous fait aimer dans le modèle.

Plus loin le grand Condé nous apparaît; il accomplit l'une de ces nobles actions qui enfantent des victoires; son œil semble lancer des flammes; son mouvement impétueux révèle le héros, en même temps que la haute intelligence de l'artiste a su y laisser poindre le grand seigneur, le prince contemporain de Louis XIV.

Et si nous venons aux temps modernes, messieurs, avec quelle profondeur, quelle précision, quelle ame surtout, David a su saisir et rendre le caractère de nos grandes illustrations! Chez lui le guerrier de nos révolutions, simple et énergique, marche d'un pas ferme et tranquille à la gloire ou à la mort : le législateur, l'homme d'état mûrissent des pensées graves et utiles à la patrie, l'orateur va parler, le savant médite, le poète est inspiré.... Partout, sous la ri-

---

(1) Sainte Cécile, dans le chœur de la Cathédrale d'Angers.

goureuse pureté de la forme, l'on voit briller l'intelligence et le sens moral, et jusque dans ses moindres têtes l'on retrouve cette persévérance de l'artiste à rechercher le trait intellectuel qui caractérise ses modèles, à spiritualiser, si j'ose dire, la matière par la puissance de l'art.

Mais pourquoi, messieurs, suivrais-je plus longtemps ici avec vous les traces de son génie? Dans peu d'instants, ses ouvrages mêmes vont s'offrir à vos regards; leur aspect sans doute sera plus éloquent que mes paroles, et je me reprocherais d'avoir retardé vos jouissances; qu'il me suffise donc d'avoir, au nom des amis des arts, signalé devant vous le plus beau titre de gloire de notre grand artiste, et laissons votre admiration faire le reste et compléter mes éloges.

Messieurs, que cette belle fête, qui nous émeut à tant de titres, ravive dans toutes les ames l'amour, le culte des beaux-arts. Il appartient à une grande nation de les chérir et de les honorer. Si, comme les lettres, ils forment la plus pure jouissance de ces intelligences élevées qu'elle nourrit dans son sein, comme les lettres aussi, ils font par leurs merveilles la splendeur de sa civilisation, ils retracent et perpétuent ses plus nobles faits, ils portent son nom dans les âges les plus reculés, ils sont en un mot l'auréole céleste qui révèle et illumine sa glorieuse carrière.

Disons plus, il semble que ce soit au même foyer que s'allument et leur flambeau et cette brûlante ardeur qui pousse un peuple vers de hautes destinées, et toujours leur génie nous apparaît, contemporain des grandes actions et des grands caractères.

Ainsi, messieurs, la Grèce eut ses Phidias, ses Parrhasius, ses Praxitèles, à l'instant où brillaient ces antiques républiques, dont le souvenir sera immortel chez les hommes ; à l'instant où les Epaminondas, les Périclès, les Phocion, les Philopœmen y répandaient l'illustration de leur héroïsme et de leurs vertus.

Ainsi l'Italie vit surgir les Raphaël, les Michel-Ange, noms à jamais célèbres et que l'art a divinisés, dans ce siècle mémorable où l'humanité réveillée secouait violemment les langes de plomb de la barbarie, où par des efforts désordonnés, mais puissants, elle marchait à l'affranchissement de l'intelligence et à la conquête des libertés et de la civilisation moderne : dans ces temps enfin où l'épée, la plume et la parole faisaient aussi des prodiges.

Et pour ne parler que de notre patrie, n'est-ce pas dans ce beau siècle de Louis XIV, au bruit des triomphes de Turenne et de Condé, sous l'influence des sublimes écrits des Pascal, des Fénélon, des Bossuet, aux sons mâles ou touchants de la lyre des Corneille et des Racine, que les beaux arts jetèrent leur plus vif éclat parmi nous, et produisirent ces pompeux chefs-d'œuvre que nos palais et nos musées étalent avec orgueil?

Notre siècle est grand aussi, messieurs, sa trace sera brillante dans l'histoire, son influence immense sur l'avenir des hommes, et si les événements inouïs qui l'ont rempli ont développé tous les genres d'héroïsme, ils ont aussi convié le génie à se produire sous toutes les formes, et les arts n'ont pas failli devant ce puissant appel.

Arrachés à une funeste langueur, retrempés aux sources immortelles du beau, se rajeunissant dans les sentiers riches et variés de la vérité et de la nature, leur essor a été digne d'une telle époque, et nous pouvons, messieurs, non moins heureux que la Grèce et l'Italie, à côté de nos héros modernes, de nos hommes d'état, de nos savants, placer avec honneur ces nobles et excellents artistes dont les productions, tantôt légères ou naïves, tantôt sévères ou touchantes, sont l'objet de notre juste enthousiasme, et s'en iront à leur tour faire vivre dans la postérité le glorieux renom de la France nouvelle.

Félicitons-nous, messieurs, de rencontrer au premier rang parmi eux un compatriote, un enfant de notre cité, dont le savant ciseau a su échauffer et faire palpiter la pierre du feu des plus nobles passions de l'ame. Talent puissant et sublime, sa gloire nous appartient, et les monuments qui la fondent, confiés par sa piété filiale aux murs qui l'ont vu naître, en seront désormais le plus beau et le plus précieux trésor.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport sur l'Ecole pratique d'Agriculture de la Porte, par M. de Beauregard. 49

Météorisme des bœufs, par M. Launay-Joubert 52

Notice sur Abraham Launay, mathématicien angevin au XVI.e siècle, par M. Huttemin. 54

Pierre Ayrault et les Jésuites, ... 62

Des Femmes angevines, etc,, par M. Blordier-Langlois. . . . 71

Discours pour l'inauguration de la Galerie David, par M. Gaultier, président de la Société d'Agriculture. 82

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4e Volume. — 3e Livraison.

EXPOSITION

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE ANCIENNES.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1840.

PROJET

D'EXPOSITION DE TABLEAUX ANCIENS,

Présenté à la Société

Dans sa Séance du 8 *mars* 1839,

PAR M. HENRI AUBIN DE NERBONNE.

Les beaux arts ont de tous temps brillé au sein d'une nation, quand cette nation était florissante elle-même ; leur éclat et leur élévation ont toujours été en raison directe de la puissance et de la gloire des états. Cette vérité est appuyée sur tant de faits historiques, qu'on pourrait conclure du degré de civilisation et de force d'un pays par l'appréciation des beaux arts, et réciproquement. En tous cas, de toutes les gloires, ils sont toujours la plus désintéressée, la plus pure et la plus durable.

Les arts sont la vaste arène où l'homme lutte avec ses plus nobles facultés, avec son intelligence toute entière ; c'est de leur méditation que sortent les grandes pensées, que jaillissent ces sublimes théories, si vraies et si profondes que l'application et la pratique vaincues demandent merci, tout en suivant de loin l'étoile polaire perdue dans les cieux ; c'est là que se créent ces généreux sentiments qui apprennent au cœur sa divine mission sur la terre. Les arts et la méditation enfin ont donné le jour à cette seconde et féconde raison, la poésie, qui nous fait sup-

porter et même aimer la froideur et la stérilité de l'autre.

Chacun est voué, à des degrés divers sans doute, au culte de cette poésie qui se rattache à tous les états, à toutes les professions, à tous les arts, à toutes les pensées de la vie, mais c'est dans les beaux arts qu'elle atteint à un charme sublime. Littérature, musique, peinture, sont les trois principaux mobiles de nos sentiments poétiques : de ces trois mots si l'un était privilégié, la peinture passerait peut-être la première, depuis que Raphaël en a fait une langue presque divine; mais d'un autre côté peu importe, si Dante a existé, et avant lui Homère.

Depuis six cents ans que la peinture est cultivée, après l'avoir été toutefois, il y a quelques milliers d'années, par Apelles et Zeuxis, nous pouvons facilement, en regardant attentivement en arrière, voir que ce qu'elle a produit de beau reste toujours beau, que chaque jour vient apporter une palme plus fraîche à l'illustration des grands maîtres, et que nous les trouvons grands par les mêmes causes et pour les mêmes raisons qui les avaient faits grands. Il ne faut pas tenir compte ici des controverses de tous les temps et chez tous les hommes : des écoles ont engagé des débats entre elles, mais qui dira définitivement si Venise l'emporte sur Florence, le Titien sur le Vinci ou l'Allemagne sur l'Italie, Albert Durer et Rubens sur le Pérugin et Michel-Ange? L'histoire et la renommée ont assigné une place à chaque grand homme, à chaque école, contre laquelle tous les efforts sont vains et les attaques inutiles ; aussi les bons esprits

tournent-ils au profit de l'étude et du travail le temps qu'ils emploieraient en futiles dissertations.

Les travaux de ces maîtres acquièrent donc chaque jour pour nous un nouveau prix, puisqu'il est vrai d'avouer que loin de suivre la marche progressive des sciences et de l'industrie, la peinture semble stationnaire dans ses résultats, pour ne pas dire rétrograde. Il en est de même et il doit en être de même pour tous les beaux arts, car les hommes d'aujourd'hui ne sont pas supérieurs aux hommes d'autrefois; notre pensée est un héritage de nos pères que nous ne pouvons augmenter; seulement nous pouvons le modifier, le formuler d'une infinité de manières. Athènes et Lacédémone ne sont que de coquets boudoirs auprès des antiques Palmyre et Balbeck qui les ont précédées; le moyen-âge n'est lui-même qu'un rayon de cette Grèce; et nous maintenant croyons-nous dépasser le moyen-âge? Que notre époque prenne donc modestement le rang que lui assigne l'histoire des temps, et qu'elle ne se croie pas appelée à remplir une mission autre que celle du labeur et de la patience.

Tournés en général trop exclusivement vers un but, celui de produire bon gré malgré avec rapidité, celui de s'agiter en tous sens pour faire connaître et briller un nom, de courir après une gloire fugitive ou éphémère, du moins pour un grand nombre, nous avons perdu de vue le véritable but des beaux arts. Quelques uns cependant sentent le besoin de rentrer en eux-mêmes et d'être moins distraits dans leurs réflexions; ceux-ci, dis-je, ont compris, en voyant se

former et se développer autour d'eux des principes funestes, qu'il était méritoire de penser aux moyens de rappeler à de plus saines idées ; et c'est dans ces vues que nous nous sommes occupés de ce travail.

Le physionotype et l'invention nouvelle de M. Daguerre, qui, suivant l'opinion de quelques uns, devaient détruire, l'un la sculpture, l'autre la peinture, ne servent au contraire, nous le croyons, qu'à leur donner plus de valeur, et ils ont fait gagner plus sûrement et plus rapidement le procès des beaux arts. Qu'il nous soit permis d'ajouter deux mots à ce sujet. La peinture ainsi que la sculpture ne sont pas quelque chose, parce qu'elles sont marbre ou couleur, mais bien parce qu'elles expriment des idées ; or il nous semble qu'un instrument, quelque délié et tenu qu'il soit, n'ira jamais atteindre une idée ni en saisir les ressorts. Jusqu'à ce qu'arrive une ingénieuse invention qui ait une action directe sur l'esprit, et qui puisse comme le palper, nous n'aurons rien à redouter ; nous pouvons être tranquilles, le beau nom de Raphaël n'est pas le moins du monde compromis par le daguerréotype, et ceux qui possèdent quelques toiles précieuses de nos grands maîtres n'ont pas encore lieu de les décrocher piteusement de leur galerie, pour les déposer dans un réduit obscur comme une monnaie qui n'a plus cours.

Une exposition de bons tableaux serait donc bien opportune, elle servirait à répandre le bon goût. Notre musée, malheureusement, présente bien peu de ces tableaux modèles, but d'observations pour les uns et d'étude pour les autres, et ce serait ainsi lar-

gement y suppléer que de réunir et de faire connaître les richesses du département, qui renferme une multitude de bons sujets. Les noms de Pérugin, Murillo, Titien, Rubens, Rembrandt, Tintoret, Philippe de Champaigne, Van Ostade, Berghem, Ruysdaël, etc., etc., sont des noms populaires. D'ailleurs que d'œuvres, inconnues à la plupart des amateurs, sortiraient en cette occasion de leur retraite solitaire et ignorée, pour venir briller de leur propre éclat et recevoir la palme d'admiration qui leur est due !

Cette exposition serait donc comme toutes les autres, un appel fait à nos concitoyens ; peu sans doute, par rapport au nombre et à l'objet, sont en position d'y répondre, mais ceux-là comprendront bien certainement les incalculables avantages que les arts devront retirer de leur empressement. On a toujours dit que le beau était du domaine de tout le monde, c'est-à-dire qu'il existait pour briller à la face de tous ; et en effet, lorsque nous sommes possesseurs de quelque objet précieux, il semble qu'un sentiment naturel nous engage à le montrer. Un peintre, épris d'une pensée qu'il veut rendre sur la toile, renoncerait à l'œuvre, s'il croyait travailler pour un seul homme ; car au contraire il adresse son travail à tout le monde, il ne l'adresse à personne en particulier.

On peut donc être certain que l'exposition serait aussi complète que possible et par conséquent très importante.

Mais pour arriver à des termes plus précis, parlons de diverses dispositions relatives à notre projet, et présentons quelques moyens qui nous ont paru les plus convenables à aider sa réalisation.

1. Cette exposition prendrait ce titre : *Exposition départementale de tableaux anciens.* Seraient admis à l'exposition, quoique s'éloignant du but principal, les objets de sculpture ancienne, les dessins de maîtres, les manuscrits illustrés, les bonnes copies même modernes d'anciens maîtres, les anciennes et bonnes gravures encadrées. On ne recevrait des artistes modernes que les œuvres de ceux qui se sont déjà fait un nom, pourvu que ces œuvres aient été terminées il y a au moins dix ans.

2. La Société nommerait sept commissaires formant le jury d'examen, qu'elle pourrait choisir hors de son sein, et même hors du département.

3. Une palme en argent ou en or, dont le prix serait fixé par la Société, serait attribuée au tableau jugé le plus précieux, avec une mention imprimée sur parchemin et revêtue du cachet de la Société. Nos vues seraient en cela, tout en rendant hommage à l'œuvre, de témoigner au possesseur nos félicitations sur le prix qu'il attache aux belles choses. D'autres mentions dont le nombre serait fixé par le jury, également imprimée sur parchemin et revêtues du cachet de la Société, seraient accordées, et ainsi conçues : « Exposition générale des tableaux d'anciens maîtres que possède le département de Maine et Loire, en l'année 1839. Le tableau de (*tel maître*), exprimant (*telle chose*), de la dimension de (*la grandeur*), appartenant à (*telle personne*), a été considéré comme l'un des plus précieux de l'exposition. »

4. Une notice rédigée avec attention et faisant un historique succinct et précis de chaque tableau re-

marquable, et indiquant le propriétaire, serait imprimée. Elle servirait à constater nos richesses artistiques et pourrait, en faisant connaître nos travaux, trouver un retentissement sympathique hors du département. D'autres Sociétés marcheraient sur nos traces, en comprenant que nous n'avons écrit que la première page d'une statistique générale, et d'autant plus intéressante qu'elle se généraliserait davantage. Car à l'aide de ces livrets réunis et comparés, s'expliqueraient bien des particularités étranges, disparaîtraient bien des doutes, et bien des réhabilitations seraient faites; ainsi pourrait s'accomplir la biographie imcomplète de certains artistes, par mille indices sur eux, disseminés çà et là dans toutes les parties de la France. Que de faibles copies dont le crédit usurpé atténue la gloire des originaux, et qui alors seraient appréciées suivant leur juste valeur! Là nous voyons aussi un avantage bien direct pour le commerce des tableaux, puisque le vendeur et l'acheteur pourront agir en connaissance de cause.

Commes nos idées sont sans bornes, que la patrie des beaux arts est partout, c'est-à-dire qu'ils sont une langue à part, comprise chez tous les peuples, que le midi ou le nord ne sont plus qu'un pays quand il s'agit d'apprécier un chef-d'œuvre, ne pouvons-nous pas croire possible une statistique italienne et allemande, et voir ainsi se terminer ce triptyque dont la France eût été le panneau principal, celui du centre; car quoique les chefs-d'œuvre, tantôt oubliés peut-être, tantôt exaltés, traversent nos révolutions et nos crises sociales, sans jamais s'y trouver compro-

mis, et conservent toujours leur attitude grave et solennelle, ils n'existent cependant pas en si grand nombre, que l'on puisse s'effrayer d'un trop énorme volume de nomenclature. Encore ici, quel avantage singulier pour l'amateur qui voyage, de savoir que dans telle ville qu'il devait traverser à la hâte, il existe un Léonard de Vinci, un Poussin, un André del Sarto, etc., et que sans doute il sera admis en leur présence à retremper son esprit. Cette collection de notices serait une bibliothèque d'une nouvelle sorte et bien chère aux artistes : que n'existe-t-elle déjà, sans nom d'auteur, mais avec ce titre : *Statistique générale de tous les tableaux capitaux établie sous les auspices et à l'appel de la Société des Sciences et Arts d'Angers.*

5. Il serait rédigé et immédiatement affiché dans Angers et les principales villes du département un placard, indiquant l'époque, le lieu, le genre et la durée de l'exposition, parlant de la palme et des mentions, et de diverses autres dispositions, principalement du soin qui serait apporté au transport et maniement des tablaux et aussi du but de la Société. Le contenu de ce placard serait aussi imprimé dans les journaux du département.

6. Il serait envoyé des circulaires spéciales à tous les amateurs et artistes connus du département, dans lesquelles il leur serait dit deux mots du but de l'exposition et par lesquelles on les prierait de s'employer auprès des personnes qui, à leur connaissance, posséderaient quelques tableaux remarquables.

7. Nous avons pensé que l'époque de la Fête-Dieu

prochaine était la plus convenable à cause de la belle saison, favorable au transport des objets et plus propre à éclairer les tableaux.

S'il était possible d'avoir un local au Musée, nous aurions l'avantage de placer notre collection en regard de celle de la ville; à la rigueur le local de la mairie serait trouvé bon.

9. L'exposition durerait quinze jours et s'ouvrirait le jour de la foire.

10. On délivrerait des reçus revêtus du cachet de la Société.

11. La ville ne pourrait concourir, mais ses principaux sujets trouveraient place dans la notice.

12. Le plus grand soin serait apporté au transport des tableaux, et pour cela la Société choisirait des gens connus et adroits qui seraient payés par elle et surveillés par les commissaires. Quant aux tableaux hors d'Angers, ils seraient envoyés aux frais de la Société, mais seulement ceux appartenant à des particuliers auxquels il aurait été adressé des circulaires.

13. En général les commissaires seraient engagés à ne pas se montrer trop faciles pour la réception.

14. On pourrait obvier aux frais en retirant une assez minime contribution chaque jour, excepté le dimanche, et il est à croire qu'à l'époque d'une foire ce moyen servirait à couvrir les frais. On pourrait aussi faire une demande de fonds au département à cette occasion.

Voilà, Messieurs, le projet que nous soumettons. Ce serait un chose nouvelle qu'une exposition de

cette nature, où la personnalité se trouverait forcément exclue et où chacun travaillerait pour d'autres, d'autres même qui n'existent plus. Ce serait pour une idée que nous nous agiterions, nous ne trouverions pas sur notre route de préférences à faire, de vanités actuelles à ménager; nous ne serions point éblouis par cet éclat fragile et momentané du présent trop propre à absorber à son profit la marche saine des actes et des pensées ; et cette exposition acquerrait par-là une grande et rare solennité, dans ce sens, comme nous le disons, qu'elle n'aurait à flatter aucun amour propre et que toute individualité s'y trouverait anéantie d'elle-même.

EXTRAIT

Des Délibérations de la Société.

Sur une proposition de M. Henri de Nerbonne, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, tendant à ce qu'il fût fait une exposition des objets de Peinture et de Sculpture anciennes, contenus dans le département de Maine et Loire, la Société, par sa délibération en date du 15 mars 1839, a admis ce principe, qu'elle a étendu aux Meubles et autres Objets d'ornement, en appelant à y concourir les trois départements compris dans le ressort de la Cour Royale.

Par la même délibération, elle a nommé Commissaires les membres ci-après, pris dans son sein, avec pouvoir de s'adjoindre un nombre déterminé de collaborateurs choisis dans l'étendue du ressort :

MM.

Planchenault, *Président.*
T. Grille.
Mordret.
Quelin.
Hawke.
H. de Nerbonne.
V. Pavie, *Secrétaire.*

En conséquence, la Commission ainsi organisée s'est adjoint pour l'aider dans ses travaux,

MM.

Bazin.
Duc de Brissac.
De Buzelet.
De Chemellier.
Denais.
Deruineau.
V. Godard.
Lange.
Leroy.
Mercier.
Morren.
C.te de Monbrun.
C.te de Montaigu.
De Saint-Remy.
Marquis de Senonnes.
Villers.

EXPOSITION

De Peinture et de Sculpture Anciennes.

PROGRAMME.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour entretenir et propager l'amour de l'art par la culture des modèles, pour faire jouir le public du spectacle des belles œuvres disséminées et renfermées dans les galeries particulières, pour fortifier les esprits par des jugements et des comparaisons à établir entre les productions des maîtres, et en outre pour parvenir à dresser une statistique générale (1) des sujets les plus précieux que comprend le ressort de la Cour Royale ;

Dans l'espérance aussi de provoquer ailleurs un ensemble de travaux analogues qui en se multipliant grandiraient l'importance des siens ;

A décidé dans sa séance du 15 mars 1839 qu'à la date du 31 mai prochain, époque de la Fête-Dieu, elle ferait une exposition de Peinture et de Sculpture anciennes ;

C'est pour parvenir à son but qu'elle a rédigé le programme suivant :

ART. 1.er Une exposition de Tableaux anciens (sous cette dénomination il faut ranger non seulement les Tableaux des écoles anciennes, soit signés, soit ano-

(1) Cette statistique, appelée à compléter les renseignements relatifs à la biographie des grands artistes et à l'histoire du pays, est l'objet d'un travail long et consciencieux que la Société se propose d'entreprendre.

nymes, mais encore ceux des artistes morts en laissant quelque célébrité) aura lieu à Angers; elle sera formée d'œuvres comprises dans le ressort de la Cour Royale. Seront admis en outre à cette exposition, bien que s'éloignant du but principal, les Dessins, Manuscrits illustrés, Gravures encadrées (antérieures au règne de Louis xv); les copies contemporaines des Maîtres, sinon de leur école, les Emaux, Cuivres peints, Vitraux, etc.; les Sculptures anciennes de toute matière et de toute forme, stuc, argile, porcelaine, Vases historiés, etc.; les Meubles ciselés, sculptés ou peints (antérieurs au règne de Louis xv).

Art. 2. La Société nommera pour former le jury neuf membres qu'elle pourra choisir hors de son sein, dans les trois départements appelés à concourir.

Art. 3. (1) Dix médailles frappées au coin de la Société seront réparties entre les trois sections, Peinture, Sculpture et Ornementation, et affectées ainsi qu'il suit : aux deux meilleurs Tableaux une médaille d'or et une de vermeil; une de vermeil à chacun des morceaux supérieurs dans les deux autres sections susdésignées; et dans chacune d'elles trois une médaille d'argent et une de bronze aux deux exposants des collections les plus précieuses. De plus il sera délivré un nombre indéterminé de mentions sur parchemin, portant le cachet en cire de la Société, pour être

(1) Il a été dérogé à cet article sur la proposition de la majorité des exposants, qui faisant abandon de l'éventualité de leurs droits aux récompenses promises, ont émis le vœu que les fonds destinés à cet emploi fussent distribués aux pauvres de la ville.

apposées sur les œuvres jugées les plus dignes. Elles feront foi de leur date et de leur sujet, du nom du possesseur ainsi que de celui réel ou présumé du Maître.

Il est entendu que les musées et établissements publics ne sont point appelés à concourir.

Art. 4. Une notice, rédigée avec précision, donnant un historique succinct de chaque objet remarquable, avec le nom du propriétaire, sera distribuée gratis aux exposants, et vendue au public.

Art. 5. Il sera affiché dans Angers, et dans les villes du ressort, un programme annonçant le genre, le lieu, l'époque et la durée de l'exposition, ainsi que les récompenses promises, informant le public des dispositions principales, notamment des précautions assurées pour le transport et le maniement des objets, et rappelant le but que la Société se propose. Le contenu de ce programme sera inséré dans les journaux.

Art. 6. Des circulaires spéciales seront adressées à tous les artistes et amateurs connus dans les trois départements, à l'effet de les instruire du but de l'exposition, et de provoquer leurs actives démarches auprès des personnes qui, à leur connaissance, posséderaient quelques productions importantes.

Art. 7. L'Exposition durera un mois, et s'ouvrira le 31 mai prochain, époque de la Fête-Dieu. Elle aura lieu dans les salles basses de la Préfecture.

Art. 8. On délivrera à chacun des exposants des reçus revêtus du cachet de la Société.

Art. 9. Le plus grand soin sera apporté au transport des objets, et à cet effet la Société choisira des

gens connus et adroits qui seront payés par elle et surveillés par les Commissaires. Ceux hors d'Angers (à l'exception des meubles) seront également expédiés aux frais de la Société, toutefois sans garantie de sa part.

Art. 10. Les Commissaires seront engagés à se montrer sévères sur les acceptations. La Commission une fois organisée pourra charger ses Membres de fixer, dans les différentes villes du ressort, un jour auquel il sera procédé, par eux, à l'examen des objets proposés, et la Société ne supporterait les frais de transport qu'à l'égard de ceux admis par suite de cet examen.

Art. 11. On ne recevra plus rien passé le 10 mai.

Art. 12. Le prix de l'entrée, libre seulement pendant les trois derniers jours de l'exposition, sera de 25 centimes par personne. Le prix de ces entrées aidera à couvrir les frais.

A Angers, le 18 mars 1839.

Le Président de la Société d'Agriculture,

Signé GAULTIER.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Général de la Société,

Signé MILLET.

Vu et approuvé, Angers, le 18 mars 1839.

Le Maire,

Signé CHEUX, adjoint.

Vu et approuvé, Angers, le 18 mars 1839.

Le Préfet,

Signé P. GAUJA.

REVUE

De l'Exposition de Peinture et de Sculpture anciennes (1).

Depuis plus d'une semaine les salles de l'exposition sont ouvertes au public, et la foule toujours croissante des visiteurs témoigne en faveur d'une idée qui s'est développée avec tant de bonheur. Avouons-le franchement, nous n'osions nous abandonner à l'espoir d'une telle fortune. Rien de si incertain, à notre avis, que les jugements des hommes. Il n'y a de vrai, de fixe, d'invariable sur terre que ce qui nous vient d'en haut. Tout le reste est abandonné sans relâche aux caprices, aux illusions, aux décisions folles de la fragile humanité.

Pendant la disposition des objets d'art que l'on a bien voulu nous confier en grand nombre, nos yeux, repus de tant de richesses, avaient fini par se blâser, et le doute venait parfois ébranler en nous la conscience d'un succès fondé sur tant de richesses; la multitude n'est pas toujours facile à contenter, et souvent elle se montre plus exigeante en raison des efforts que l'on fait pour lui plaire; enfin l'expérience est faite, et elle a été heureuse. Cependant, disons-

(1) La Société a cru, dans l'absence d'un travail officiel, pouvoir y suppléer par la reproduction d'une série d'articles extraits des journaux du département, et rédigés par trois de ses membres, MM. Alexandre Gaultier, Planchenault et de Senonnes.

le, si l'exposition est belle et riche, elle aurait pu l'être encore davantage : par des motifs que nous ne nous permettrons pas d'apprécier, plusieurs personnes n'ont pas répondu à l'attente de la commission : n'en doutons pas, elles auront éprouvé des regrets en visitant cette collection brillante, formant un tout si remarquable de tant de richesses individuelles.

Après cela, il ne faut pas, dans un enthousiasme trop angevin, se figurer que les salles de la Préfecture ne contiennent que des chefs-d'œuvre. Ces productions qui sortent de ligne sont rares en tout temps et partout. S'il y en a à l'exposition, nous ne nous croyons point appelés à coter leurs mérites, à fixer leur rang, et à leur attribuer une évaluation commerciale. Nous nous bornerons à rendre compte des impressions que leur vue a produite sur nous, et du résultat de nos observations.

Commençons par déclarer que nous ne sommes nullement fanatique des célébrités purement nominales, et que sous le rapport des vieilles toiles affublées d'une signature ou d'un authentique quelconque, nous ne sommes pas de l'avis de ce bibliomane à qui l'on présentait un livre rare et longtemps recherché par lui : « C'est une mauvaise édition, dit-il ; on n'y retrouve pas plusieurs fautes qui sont dans la bonne. »

Est-il d'ailleurs un art plus difficile que celui qui consiste à reconnaître et décider l'authenticité d'un tableau dont l'âge remonte à une époque déjà loin de nous. Pour de semblables décisions, nous n'ad-

mettons guère comme autorités presque infaillibles que les marchands de tableaux. Ils inspectent, comparent, tournent, retournent une toile qui, la plupart du temps, n'est pour eux qu'une marchandise, et en déterminent l'auteur à l'aide de certains caractères, d'une certaine manière, aussi énigmatique, pour le commun des martyrs, que les chiffres symboliques dont sont revêtus les divers objets exposés en vente dans les magasins. Les peintres les plus distingués ne sont pas assurément de cette force. Ils verront bien si la disposition d'un tableau est heureuse, si les figures sont correctes, si la couleur est bonne, si la touche est large, ferme ou spirituelle; mais ils signaleront, sans respect du nom prétendu de l'auteur, les défauts du dessin, ou le mauvais goût de la composition. Les marchands de tableaux regardent en pitié de semblables juges. Le prestige du pastiche est encore une difficulté qui vient obscurcir le discernement du peintre qui n'est que peintre; ce talent plagiaire a causé plus d'une méprise : Lebrun et Mignard, contemporains et célèbres tous deux, avaient l'un pour l'autre cette petite jalousie, cette secrète inimitié trop commune parmi les artistes, et que l'on décore du nom de rivalité. Lebrun s'était exprimé plus d'une fois sans ménagement sur les productions de Mignard. Un jour que des amis communs mettaient quelques tableaux de ce dernier sous les yeux du peintre des exploits d'Alexandre, et qu'il se livrait à sa critique ordinaire, une toile, en apparence placée là par hasard, attira les yeux de tous. C'est un Corrège ! s'écria Lebrun, c'est un beau Corrège !

Après qu'il eut bien témoigné son admiration, un malin assura et prouva que c'était un pastiche de Mignard. Eh bien! repartit son rival très piqué, qu'il fasse toujours des Corrège, et jamais de Mignard. Franchement et dussions-nous être lapidés par les pictimanes (passez-nous ce mot), nous croyons que le Titien, l'Albane et le divin Raphaël lui-même, ont pu commencer par des croûtes, et nous ne sommes point gens à nous mettre à genoux devant un essai informe, échappé à leur pinceau inexpérimenté. Cela nous semblerait seulement très précieux pour servir à l'histoire de l'art.

Puisque nous venons de prononcer le nom révéré de Raphaël, appliquons notre opinion au portrait d'une jeune fille, sur bois, attribué à ce grand maître, n. 192. Nous qui évitons d'être tranchant pour ne pas tomber trop souvent dans l'erreur, nous n'hésiterons pas un instant à affirmer que cette peinture est de Raphaël. C'est la pureté, la noblesse, l'inspiration de son dessin, reconnaissable entre mille, qui se retrouve dans toutes ses compositions, et que l'on taxerait de monotonie, si la beauté pouvait jamais être monotone. Ce type admirable se voit plus ou moins heureusement reproduit chez tous ceux qui ont cherché à imiter le glorieux enfant d'Urbin. Ceux qui ont vu le dernier salon à Paris ont reconnu sans doute l'imitation raphaélique, brillant avec éclat dans Mignon, Marguerite, etc., de Ary Scheffer. Mais, au nom de Dieu, dites-le-nous, quel est le misérable qui a emprisonné cette jeune fille si suave, si angélique, dans cet infâme barbouillage que nous ne

pouvons nous décider à nommer paysage? Non, si le barbare était encore de ce monde, je ne connaîtrais qu'un supplice digne de son forfait, et analogue à la fin funeste de Tarpeïa, ce serait de périr sous le poids des palettes de tous les croûtiers de France; il en aurait bientôt sur la tête plus haut que la butte d'Erigné.

Nous aurions dû, peut-être, commencer par le plus grand tableau de l'exposition, s'il n'est pas le plus beau: cette œuvre avait passé jusqu'à présent sur le compte de Lebrun; c'est en le voyant de plus près que l'on a reconnu la signature de Stella, 1676. Etonnés qu'une œuvre du célèbre Stella fût restée si long-temps ignorée parmi nous, nous avons fait des recherches, et nous avons trouvé que Jacques Stella est mort en 1657; la descente de croix est donc d'Antoine Bouzonet, fils de sa sœur, qui ajoutait à son nom celui de son oncle, et qui supprimait même quelquefois le sien sans façon. Avec le nom de son illustre parent, il se parait aussi d'une partie de son talent. Le n. 268, que nous avons examiné longuement, offre un bel agencement de figures; elles ont toutes l'expression et le mouvement qui leur sont propres. La couleur est bonne, mais un peu froide, et les têtes sont communes; l'affliction qu'elles ressentent est trop humaine, si l'on peut s'exprimer ainsi; ceux qui ne craignirent pas de suivre le Christ jusqu'au pied de la croix, et qui reçurent dans leurs bras son corps précieux, devaient éprouver sans doute une vive douleur en voyant leur divin maître souffrir tant de tortures et d'humiliations, mais en

même-temps le flambeau de la foi illuminait leurs ames et leur donnait un avant-goût du triomphe qui devait succéder à cette épreuve. Cette pensée ne nous semble pas exprimée dans la descente de croix. Somme toute, néanmoins, le tableau est fort bon, et justifie suffisamment l'attachement qu'il inspire à la maison qui le possède; son enlèvement momentané et sa cession bénévole, mais pénible, racontés par un homme d'esprit, auteur de ce trouble éphémère, pourraient être le sujet d'une intéressante composition ; les yeux se remplissaient de larmes en voyant s'éloigner l'ornement révéré du maître-autel, et ne se séchaient que par l'espoir de le revoir bientôt, nettoyé et raffraîchi, reprendre sa place avec honneur.

Nous ne quitterons pas la salle du conseil général sans dire un mot des belles faïences de Bernard Palissy et de leur disposition ingénieuse sur une nappe écrue et damassée. Ne dirait-on pas la table hospitalière du seigneur châtelain, toute prête à recevoir les nobles dames et les preux chevaliers? En général, il règne dans l'arrangement des objets si nombreux et si variés de l'exposition, un bon goût qui témoigne avantageusement du zèle et de l'intelligence de MM. les commissaires sur qui est retombé plus spécialement le poids d'un si long travail.

Nous reviendrons dans cette salle, n'y fussions-nous rappelés que par ce brillant échantillon du cabinet de M. de Saint-Remy, amateur distingué du Mans.

Sans vouloir diminuer le mérite des toiles remar-

quables qui décorent la grande salle, nous dirons que l'on rencontre encore assez souvent de belles collections de tableaux, de statues, de meubles ; mais une réunion d'antiquités romaines, du moyen-âge et de la renaissance, telles que nous les offre le choix fait dans les cabinets de MM. Grille et Mordret, voilà ce qui est vraiment rare et ce qui doit captiver l'attention des artistes et des archéologues. Dans ces admirables objets, le travail l'emporte encore sur la richesse de la matière. Là, les formes les plus heureuses et les plus élégantes se présentent en foule à l'art d'imitation ; là, les enseignements les plus précieux au savant antiquaire, à l'historien consciencieux qui pense que la physionomie des peuples se devine par ses usages et ses habitudes ; c'est vraiment de l'histoire en relief. Honneur au zèle infatigable et trop insuffisamment apprécié qui n'épargne ni fatigues, ni argent, pour arracher à la dent du temps les monuments de toutes les époques ! Honneur à ceux qui se posent, autant qu'il leur est possible, comme obstacle au fléau dévastateur de la bande noire ! Nous n'avons pas, à beaucoup près, tout dit sur les montres, nous y reviendrons.

Arrêtons-nous devant le n. 200 : c'est un Adrien Vanderwerf de la plus grande dimension que nous connaissions de ce peintre. Quand on ne peut voir un Miéris, on se console avec un Vanderwerf; c'est classer convenablement son mérite. Quels tons moelleux ! quel fini précieux ! quelle suavité de pinceau, sans la moindre apparence de sécheresse ! Au charme des peintres flamands, il réunit aussi quel-

ques-uns de leurs défauts : le dessin ne nous paraît pas irréprochable ; les têtes sont un peu vulgaires ; ce sont probablement deux portraits où la naïveté a remplacé la noblesse d'expression. Au total, c'est un charmant tableau, et qui atteste le bon goût du propriétaire.

Nous avons déjà souvent visité les salles, nous comptons les voir souvent encore, mais il nous est impossible de nous astreindre à suivre l'examen des tableaux de rang en rang; le génie ne procède pas symétriquement, et lorsque l'on veut l'observer et l'analyser, il faut bien participer un tant soit peu de sa fougue et de ses écarts.

Le sentiment qu'inspirent les arts ne peut se soumettre, selon nous, à des règles sévères, à une étroite symétrie. Les arts relèvent de l'imagination. Emmaillotterez-vous l'imagination ? Non, vous lui donnerez tout simplement le bon sens et le bon goût comme lisière inaperçue.

Ainsi donc, continuant notre marche un peu capricieuse, nous nous arrêterons devant un Saint Pierre de Ribeira, dit l'Espagnolet. L'authenticité de cette toile est ici hors de question ; elle a été reconnue par deux amateurs distingués, assistés des prud'hommes, c'est-à-dire de marchands de tableaux ; sous ce rapport, ce sont les connaisseurs matériels en première ligne. Nous nous élèverons seulement contre la dénomination d'école espagnole qui est employée assez généralement et assez mal-à-propos. Selon nous, il n'y a pas, à proprement parler, d'école espagnole : les premiers maîtres de cette

nation ont presque tous affecté la manière de l'école italienne. Pour se mieux pénétrer de ses principes, ils ne dédaignaient pas de faire des copies multipliées de Raphaël, Caravage, Titien, etc.; ils copiaient aussi les maîtres de l'école flamande, entre autres Rubens et Vandick. Ainsi faisaient Vélasquez, Murillo, Zurbaran, etc.; l'école dite espagnole n'a donc point un type qui lui soit propre; elle participe des beautés et des défauts des écoles italienne et flamande en les exagérant; elle est plus heureuse quand elle ne veut qu'imiter la nature. Voyez plutôt Murillo dans ses charmantes compositions devenues populaires, mais à qui l'on doit faire le reproche de trop de vulgarité.

Il est un fait certain, c'est que les chefs-d'œuvre des peintres espagnols sont fort rares hors de l'Espagne. Les habitants de la péninsule aimeraient, pour ainsi dire, mieux céder de leurs provinces, que les belles toiles de leurs premiers artistes. Cela tient plutôt à l'orgueil national, qu'à un amour bien éclairé des beaux-arts. N'allez donc pas chercher des tableaux admirables dans la galerie espagnole, noms pompeux, remplis de déceptions; allez chez M. Aguado qui, en sa qualité d'indigène, a pu se procurer de belles choses sans alarmer la susceptibilité de ses compatriotes. Allez encore visiter une autre riche collection, et si l'on en vient avec vous aux confidences intimes, vous apprendrez comment une *illustre épée* a su *trancher*, à la lettre, le nœud gordien en traitant *directement* pour obtenir ces richesses avec les monastères qui en étaient possesseurs. *Væ victis*!

Le Saint Pierre de Ribeira, sous le n. 203, serait du second ordre dans les deux dernières galeries espagnoles dont nous venons de parler; il serait du premier dans celle du Louvre. On y remarque les beautés et les défauts inséparables du talent de l'Espagnolet : correction de dessin, dureté de pinceau, âpreté de style, coloris chaud et vigoureux effets; c'est une excellente acquisition pour notre musée.

Sous le n. 204, nous voyons un Ecce homo de Solari, d'un fini précieux; ce sujet est d'une belle exécution; les chairs et tous les accessoires sont polis et léchés à en devenir froids. Ce tableau figurera à merveille dans une collection; mais nous ne conseillerons jamais à un jeune artiste qui voudra se faire une franche et large manière, d'imiter la correction sèche de Solari.

Le n. 203 nous offre une sainte famille attribuée au Titien. C'est un tableau usé, retouché et même repeint. Est-il bien du Titien? Ce serait une miette tombée de sa palette, dans l'état où il est, du moins. Il n'a pas été restauré adroitement. Les repeints sont faits au pointillé; les contours sont altérés; les arbres du fond sont bordés avec dureté et font tache. La composition néanmoins est heureuse, et sous ce rapport le tableau est bon à consulter.

Nous nous arrêtons avec un véritable plaisir devant un joli petit tableau, n. 197. Il a subi je ne sais quel changement de forme, mais l'ovale qui paraît être sa primitive, renferme les plus gracieuses petites figures qu'il soit possible d'imaginer. L'auteur, Jean Leduc, né à La Haye en 1636, a tout le

charme des peintres de son école, avec plus d'élégance de dessin.

N. 234. La jardinière au masque, dit le livret. Cette dénomination nous paraît inexacte; cette figure, d'une beauté si régulière, d'une si noble, d'une si fière expression, cette pose presque majestueuse, tout cela ne peut appartenir à une femme d'une classe infime. Si nous ne nous trompons, au caractère prononcé de la tête, ce doit être un portrait dont le modèle a fait choix d'un costume de fantaisie.

N. 86. Voici une des toiles les plus remarquables de Robert : couleur, touche, composition, tout y est bien. L'âpreté, la rudesse, si l'on peut s'exprimer ainsi, du pinceau de Robert s'explique par une habitude qu'il avait conservée jusque dans les derniers temps de sa vie, c'était de jouer presque tous les jours au ballon, avec une force et une adresse que sa construction un peu massive ne semblait pas promettre. En quittant cet exercice violent, il saisissait sa palette sans aucune transition. La sûreté de sa main devait nécessairement être ébranlée. Aussi pouvait-on lui demander de la fermeté, de la franchise de touche, mais non de la finesse. Nous l'avons connu ce bon Robert, nous lui avons entendu raconter sa terrible aventure des catacombes, et quoiqu'il fût alors fort âgé, quoique son récit fût simple et sans ornements ambitieux, en vérité, il luttait de poésie avec le brillant épisode dont Delille a enrichi son poème de l'imagination.

De beaux portraits se voient dans presque toutes les

salles. Un de ceux que nous recommandons aux amateurs est celui du marquis de Charnacé, colonel, ambassadeur de Louis XIII près du roi de Suède, puis près du Stathouder, tué au siége de Bréda, en 1637. Ce guerrier diplomate est peint par Largillière. L'éclat et la suavité du coloris, la finesse de la touche, son abondance, que l'on nous passe le mot, la grâce, le bon goût des ajustements, assignent à ce portrait, n. 109, une place distinguée dans l'exposition.

Il en est d'autres qui ne sont pas moins remarquables. Ceux de Philippe de Champaigne, par exemple, sont étonnants de vérité. Ce n'était peut-être pas par l'imagination que ce peintre célèbre brillait le plus : la disposition de ses sujets est toujours un peu froide, ainsi que l'expression de ses figures ; mais, quelle vérité surprenante dans l'imitation de la nature ! elle revit sur la toile. Voyez plutôt ce portrait d'évêque dont le numéro nous échappe ; voyez encore mieux, sous le n. 45, dans la septième salle, la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal. Cette digne religieuse est là sous vos yeux ; on s'attend à la voir parler en sortant de la pieuse méditation où elle paraît plongée ; ses mains, ses mains surtout, sont vraies à faire illusion. La révérende abbesse est si parfaitement ressemblante que l'on croit l'avoir déjà vue, et en effet on l'a vue mourante dans la galerie de Flore. Ces deux bonnes sœurs sont tellement identiques, que qui a vu l'une a vu l'autre.

Dans notre course vagabonde, nous passons de-

vant le n. 47. Arrêtons-nous, il en vaut bien la peine, c'est un Berghem. Ce sont bien ces lointains si vaporeux, ces arbres si légers et si gracieux de forme, ces tons si fins et si chauds, ces figures, ces animaux si bien dessinés et si vrais de mouvement; Berghem peut soutenir la concurrence avec les premiers paysagistes.

Ah! voilà d'admirables dessus de portes. Des dessus de portes par Van Spaendonck, rien que cela! l'homme de talent met son cachet partout, à des dessus de portes comme à de magnifiques vases de porphyre presque ensevelis sous une moisson de roses, de dalhias, de jasmins, d'oreilles d'ours, etc., qui le disputent à la nature en éclat et en fraîcheur. Les ornements en question, sous le n. 459, sont d'un goût exquis et d'une exécution parfaite.

Un souvenir, je vous prie, à cette belle, à cette bonne, à cette aimable reine qui nous apparaît sous le n. 56 : aujourd'hui on lui rend une justice tardive, on l'admire, on la vénère. Pendant sa vie elle a été en butte aux calomnies les plus odieuses : elle a été persécutée, jusqu'à la mort, par un monstre à figure humaine, dont la lâcheté surpassait encore la férocité. Il n'a pas osé ramasser la couronne dans le sang de ses victimes, il l'a seulement préparée pour son fils. Ce portrait de Drouet père, peintre peu connu, est gracieux de dessin, de couleur et d'ajustement. Il paraît surtout avoir été d'une ressemblance parfaite; mais il est froid et manque totalement d'effet. Tel qu'il est néanmoins, il doit, à plus d'un titre, être cher à ceux qui le possèdent. Un gage

d'estime de cette excellente et malheureuse princesse est, aux yeux de tous, d'un prix inestimable.

La Société avait fait le projet de l'exposition avant de connaître toutes les richesses qui viendraient y affluer. La peinture, la sculpture et l'ornementation en formaient les divisions. C'eût été une témérité grande d'offrir aux trois départements qui forment le ressort de la Cour ce vaste programme, sans avoir sondé les sources qui pourraient le remplir. C'est particulièrement sur les collections justement vantées de MM. Grille, Mordret, Gaultier, Bazin, Quelin, de Saint-Remy, Lange, de Saumur, et MM. les missionnaires de Laval que se fondait l'espoir de l'exposition. Tout s'est réalisé comme on l'avait espéré : du cabinet de M. Grille sont sorties, pour cette solennité, les statuettes des dieux de l'Asie, d'Athènes et de Rome, apportées dans nos contrées par les anciens maîtres du monde, ensevelies sous les débris des campements de Jules César, des arènes, des municipalités et des théâtres, divinités dont la puissance émanait des institutions d'un peuple, et dont le prestige s'évanouit devant une religion fondée sur les besoins et les forces de l'ame humaine et éternelle.

Une grave et profonde pensée plane sur ces restes d'un culte aboli depuis 14 siècles, dont l'histoire et la poésie nous ont conservé les mythes et les images, si souvent encore employées par l'imagination comme les plus gracieuses allégories des passions humaines.

Voici un sacellum entier. Toutes les parties en sont d'argent pur ; il semble sortir de la main de l'orfèvre. Les masques des divinités au culte desquelles il était

consacré l'accompagnent. Le même jour, sans doute, ils furent enfouis par une main pieuse, qui voulut les soustraire à la profanation des barbares, dans la contrée des Andegaves. Après quinze cents ans, le soc d'un paysan chrétien les heurta et la science les a désormais consacrés à ses autels. Ce masque est un visage de Minerve au front large, à la chevelure épaisse, tout près est celui d'une divinité secondaire.

Là des patères, des plateaux pour offrir les gâteaux sacrés, des vases pour les libations, des ligules pour remuer les entrailles des victimes, des cuillers pour l'encens et les parfums, des disques présentant un thème symbolique, des rosaces et des médaillons. Puis une statuette d'empereur, une autre représentant un empereur à cheval, enfin de belles lampes antiques. De ces 45 objets, tous d'un art avancé, plusieurs sont ornés de ciselures allégoriques d'un travail délicat. Nous croyons avoir vu au fond de deux patères, en écriture pointillée, ces mots : *Augustæ Minervæ donum gaudii et pro crimine lues*, ce qui ferait croire que ce sacellum fut offert à Minerve en expiation d'un crime. Cependant la difficulté de lire ces caractères, sans les tenir à la main, pourrait nous avoir induit en erreur, et nous sommes loin d'affirmer la légende telle que nous venons de la rapporter.

Nous remarquons encore dans cette montre un buste en argent, débris d'une charmante statuette représentant Diane, et appartenant à une belle époque de l'art chez les Romains ; deux médaillons en même métal, l'un présentant en relief un dieu appuyé sur un trépied, un pin s'élève derrière lui, l'oiseau augural

et la roue de la fortune indiquent que c'est Apollon-Augure, l'autre médaillon offre un empereur tenant la corne d'abondance ; de petites figures posées sur des degrés inférieurs sont à ses pieds, comme si elles représentaient des nations vaincues, et de sa main droite il tient élevée une victoire ailée ; enfin une bordure complète d'un miroir métallique, tel que la connaissaient les anciens.

Une autre montre, moins précieuse sous le rapport de la matière et de l'unité, mais beaucoup plus importante pour la science, a été remplie par M. Grille des objets d'antiquité recueillis par ses soins dans nos contrées. Là se trouvent placées les statuettes en bronze, en fer et en pierre, restes du déluge de la puissance romaine, si nous pouvons employer cette image. On les a trouvées gisant sous terre dans le vaste triangle qu'occupait le camp de César, au confluent de la Loire et de la Maine, à Andard, et sur plusieurs points du département qui furent des stations et des voies romaines.

Nous admirons la science avec laquelle l'étude et la classification de ces objets ont eu lieu. L'Orient a sa page distincte et commence l'histoire archéologique que nous allons lire jusqu'à notre époque, en suivant avec attention les planchettes qui en offrent ici les divisions. Des statuettes égyptiennes allégoriques, asiatiques et africaines bien conservées, sont à ce premier plan. En entrant dans l'époque romaine, on trouve l'image des dieux depuis Jupiter jusqu'aux demi-dieux, Junon, Vénus, Minerve, Mars, Apollon, Hercule ; puis les guerriers, les athlètes, enfin tout

ce que Rome consacrait à son culte ou à ses plaisirs; ici des objets de toilette, les fibules, les agrafes, si recherchées chez un peuple portant robe et draperies, des vases en bronze et en terre, de forme étrusque, des ustensiles de table, cuillers, fourchettes, couteaux, et enfin les meubles du tombeau, urnes cinéraires, lacrymatoires en verre, des vases pour déposer des parfums près des morts, un petit autel laraire parfaitement conservé.

Il y avait à Rome dans toutes les maisons un lieu consacré aux Lares ; et l'on peut se faire une idée de la puissance qu'on attribuait à ces dieux domestiques, par ce que rapporte Plutarque (Cic. 59). On dit que Cicéron, proscrit par les Triumvirs et poursuivi par leurs satellites, eut la pensée de s'en aller secrètement dans la maison d'Octave, chef du Triumvirat, et de se tuer lui-même à son foyer, pour attacher les furies vengeresses à la personne de son proscripteur. Ici c'est un athlète vainqueur, proclamant les jeux du prochain spectacle. Là, nous voyons la métamorphose d'Actéon, attaqué par ses chiens; plus loin une Vénus pudique, d'une grâce divine, et un Bacchus. Plusieurs planchettes ont reçu des armes en bronze, des lances, des haches, des parties d'armure, des anses de vases antiques de toutes formes et relevées d'ornements variés, des anneaux de chevalier et des sceaux.

De l'époque romaine on passe à la période bysantine, signalée par ses médaillons, ses dyptiques, ses reliquaires, ses custodes incrustées d'une peinture émaillée et entremêlée de légendes chrétiennes, époque de décadence où ne se voit plus ni le caractère

romain, ni l'art antique, et n'exprimant point encore le sentiment religieux que rapportèrent les croisades et que la Renaissance éleva au plus haut point qu'ait atteint l'imagination de l'homme.

Viennent ensuite les monuments celtiques, puis ceux des Xe et XIe siècles. Puis se présente la période gothique avec son luxe surnaturel emprunté aux Arabes et aux Maures pendant deux cents ans de conflit, le marbre et l'ivoire découpés, dentelés, pliés comme la branche flexible, ou sculptés en figures empreintes d'une foi si vive, qu'elles semblent ne plus appartenir à la terre. Voyez ce fragment du tombeau du roi René d'Anjou ; il appartient à la plus belle date de cette époque.

Mais Rome a repris son empire, les arts sont sortis des tombeaux et des ruines. Sous la protection des papes, le pinceau et le ciseau des Pérugin, des Raphaël et des Michel-Ange, ont reproduit les imitations, pour le dessin noble correct et pur, des statues antiques ; les études du génie ont retrouvé la perfection d'Athènes et de Rome ; la palette de Vandyck les a revêtues d'un coloris immortel.

C'est après cette grande révolution des arts que prennent place dans le cabinet de M. Grille ces statuettes si pures de dessin et si gracieusement coupées, où la loupe peut suivre le travail, sans en trouver l'effort, et ne rencontre que la forme naturelle et souple du modèle.

En quittant le cabinet de M. Grille, nous étions encore captivé par une foule d'objets que nos yeux ne pouvaient abandonner ; par des ivoires de la

coupe la plus delicate et surtout par un sceptre de fou, en titre, surmonté d'une figure grotesque, jouant de la cornemuse, avec une expression risible; il est impossible de pousser plus loin la ténuité de la taille, tout en produisant le jeu de la physionomie.

Nous avons aussi remarqué plusieurs émaux de Limoges, d'un beau coloris et bien conservé, notamment une écritoire qui a appartenu à Madame de la Suze.

Là, encore, plusieurs manuscrits du XIV.e siècle, ouvrage de la patience des moines, étalent le luxe de leurs miniatures et de leurs vignettes d'or, d'azur et de vermillon, illustrations de caractères dont la netteté et l'élégance n'ont pu être dépassées par l'imprimerie, mais que semble avoir égalé un charmant vélin in-18 à fermoir d'argent, enfanté par la plume de Fiot ou de Jarry, au XVII e siècle. En parcourant les ornements variés de ces précieuses pages, on admire avec quel art leurs auteurs savaient harmonier les couleurs; c'est surtout dans les arabesques que cette entente ingénieuse se fait remarquer; la vivacité et la fraîcheur des teintes ne heurtent point l'œil, qui passe avec délices d'une nuance à l'autre par une gamme savamment conçue et habilement exécutée.

Espérons que M. Grille exécutera bientôt le projet qu'il a conçu de publier son cabinet; il possède les matériaux et la science nécessaire pour satisfaire ce vœu du public.

Ce riche et zélé amateur a déployé d'abord une immense tenture de vitraux. Huit fenêtres, dans une étendue de quatre-vingt-dix pieds, suffisent à peine pour fournir le cadre transparent où brillent, où étincellent deux cents médaillons, dont les plus anciens remontent à la fin du XIV.e siècle.

L'art de peindre sur verre est fort ancien. Les auteurs de l'Encyclopédie prétendent que ce fut un peintre de Marseille qui, sous Jules II, l'apporta aux Italiens. Jean Cousin, à la fin du XVI.e siècle, peignit le magnifique vitrail de la sainte chapelle de Vincennes, sur les dessins de Raphaël, ainsi que le chœur de Saint-Gervais, à Paris. Desaugives poussa aussi très loin cet art; mais les Allemands et les Flamands y excellèrent.

La difficulté de cette peinture, que l'action du feu contrarie souvent et qui exige des soins et des dépenses infinies, l'a fait tomber en désuétude. On semble y revenir avec succès aujourd'hui; ses vives couleurs et sa transparence limpide ne sont plus des secrets.

Mais suivons la série des vitraux de M. Mordret; on y distingue trois époques bien marquées. Si l'on n'y trouve point de restes gothiques des XII.e et XIII.e siècles, du moins on s'arrête devant plusieurs médaillons appartenant à la transition de cette époque à la Renaissance; ainsi, de la fin du XIV.e siècle, nous voyons un médaillon représentant l'entrée de Jésus à Jérusalem, composition déjà assez avancée, et qui

néanmoins conserve encore la naïveté d'expression et et la simplicité religieuse du moyen-âge.

Le second est un vitrail de la fin du XVe siècle. On y voit un pieux personnage, dans un oratoire, à genoux et en prières, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel. Au-dessus de sa tête flotte une légende ainsi conçue : *Loquebatur de excessu quem completurus erat in Jerusalem luce nono.*

Un turban rouge et violet d'où descendent de larges bandelettes rouges, rejetées en arrière, un col de pélerin et une robe bleue et violette à larges plis orientaux, forment le costume.

L'expression de la figure, vue de profil, est noble, fervente et d'un dessin correct ; elle convient à Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui fit rebâtir le château du Verger, d'où ce vitrail a été tiré ; le costume est bien celui du patron des confrères de Saint-Jacques de Galice, titre qui appartenait au maréchal, et la légende énonce un vœu d'un pélerinage à Jérusalem.

Près de cette peinture remarquable est un Saint Jean debout et en pleurs ; derrière lui apparaît la ville de Jérusalem. La figure est pleine d'expression, et les draperies bleues et blanches, jetées avec noblesse et aisance, sont d'un grand effet.

Ces deux vitraux ont plus d'un mètre de hauteur ; on doit en rapprocher un médaillon représentant un jeune homme et un vieillard têtes nues et qui semblent prier ensemble. Le dessin et l'exécution sont d'une perfection égale aux précédents, et ce devait être un beau et riche vitrail, dans la chapelle du

Verger, que celui dont nous retrouvons ici de si riches débris.

Enfin deux blasons larges d'un mètre environ, mais dont nous ne parlons que sous le rapport de la couleur et de la transparence, parce que l'agencement des pièces qui la composent n'a point d'unité : c'est une macédoine composée de rapports sans liaisons; les principaux viennent d'un castel situé près du bourg du Moulin-d'Ivray, et portent au milieu les armes de la maison de Gondi.

Ces cinq grands vitraux conservent au plus haut point les caractères et les qualités de la première peinture sur verre; ils reproduisent l'éclat et la transparence des pierres précieuses ; les draperies sont d'une richesse éblouissante, et l'énergie des couleurs ne laisse rien à désirer.

A côté de cette aurore de la Renaissance, on admire un cadre à compartiment, présentant l'histoire de la Vierge ; ce chef-d'œuvre appartient évidemment à la plus savante et à la plus élégante époque de la peinture sur verre ; il porte une inscription qui l'attribue à Jean Cousin ; rien n'est plus vraisemblable à soutenir : en examinant le dessin, la grâce et la dignité des personnages, l'habileté de la composition et le talent avec lequel l'exécution se produit, on reconnaît que cette peinture a été faite d'après Raphaël, et l'on sait que Jean Cousin suivait ce maître. La perfection et l'importance de ces miniatures peuvent difficilement être attribuées à un autre que lui; cet objet est d'un prix infini.

Les autres croisées contiennent chacune environ

ving-huit médaillons moins remarquables que les précédents, mais, cependant, dignes d'attention, d'abord pour le mérite de quelques-uns, ensuite, parce qu'ils retracent l'histoire de l'art depuis le commencement du XV^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle, et un assez grand nombre d'armoiries dont l'étude ne peut entrer dans cet article; d'ailleurs, ces débris héraldiques, sortis des châteaux de l'Anjou, de la Bretagne et des autres provinces voisines, présentent pour la plupart des blasons appartenant à des familles peu connues et dont les chartriers seuls pourraient donner la tradition.

La première croisée, n° 395, offre plusieurs peintures de sujets pieux avec paysage, tous appartenant à la dernière date de l'art.

La seconde contient des grisailles de la fin du XV^e^ siècle.

La troisième est plus riche : en suivant l'ordre des dates, on y remarque d'abord quatre écussons armoriés, dont un indiqué comme appartenant à René d'Anjou. Les trois arcs ont, sans doute, donné cette opinion que contrarie la corde tendue et l'absence de la devise. Au-dessous de ces écussons, on voit quatre femmes à genoux et priant ; leur costume indique des Flamandes, et la beauté des couleurs porte à croire qu'en effet ce médaillon est venu du Nord.

Là aussi une belle grisaille se fait remarquer : le dessin en est correct et la touche souple et gracieuse ; elle représente un fleuve appuyé sur son urne.

La quatrième croisée contient quatre blasons étincelants, quatre médaillons que nous croyons allemands, représentant des têtes de femmes et de guerriers, couvertes de casques et de cimiers, une peinture allemande, datée de 1675 ; mais nous admirons surtout ici deux sujets d'une exécution distinguée. Le premier représente Jésus sur les eaux, au moment où les flots se dérobent sous les pieds de saint Pierre, en même temps que la foi faiblit en son cœur ; le sauveur du monde lui tend la main, que saint Pierre saisit avec empressement. Le dessin et les couleurs de cette peinture sont remarquables. Le pendant représente une flagellation, inférieure pour le mérite au précédent, mais cependant digne d'attention.

A la cinquième croisée, on distingue deux médaillons du temps d'Henri III ; deux légendes désignent un prince de valeur et un prince d'honneur, revêtus de leurs armures et drapés d'un manteau ; plus bas est un riche et correct cartouche, portant le nom d'Henri II et soutenu par deux Génies assis ; plusieurs arabesques légers et gracieux ; un thême de l'Apocalypse, représentant la bête à sept têtes, et enfin deux vitraux allemands font de cette partie une des plus riches.

Dans la sixième, on voit plusieurs arabesques sur fond noir ; mais on ne doit pas passer sous silence deux vitres, l'une représentant un Bacchus ou un vendangeur, dessiné d'après l'antique et portant des raisins sur sa tête ; l'autre, représentant l'hiver avec la date de 1675.

Les émaux exposés par M. Mordret forment deux divisions qui n'ont point été observées dans la classification des objets, mais qui résultent de leur origine française ou italienne. La similitude du travail et de la couleur, les fréquents rapports des émailleurs des deux pays voyageant de l'un à l'autre et échangeant leurs procédés, rendent souvent difficile la distinction de leurs produits; cependant les émaux d'Urbin, de Faenza et de Castel Durente, exécutés d'après l'antique, presque tous en couleurs grises et avec quelques nuances rouges pour les figures, ont un caractère particulier. Limoges, à la vérité les a imités, mais la supériorité du dessin et le brillant de l'émail sont restés à l'Italie. Les Français ont obtenu d'autres avantages. On peut dire que le perfectionnement des couleurs, traduites en émail, leur appartient plus particulièrement, ainsi que la variété de leur emploi, surtout pour les miniatures.

Le célèbre Petitot, et son beau-frère, à Paris, firent en émail d'admirables peintures, parmi lesquelles se place au premier rang la belle composition d'Hercule filant aux pieds d'Omphale, et les portraits en miniature si recherchés à la cour de Louis XIV, pour laquelle ces artistes travaillaient exclusivement.

M. Mordret possède, d'après eux, une réunion de miniatures représentant dix femmes célèbres du siècle de Louis XIV. La comtesse de la Fayette, la duchesse de Montpensier, M.me de Sévigné, M.me Dacier, M.lle de Scudery, M.me de Cornuel, M.me Guion, la comtesse de Carignan, la marquise de Maintenon et M.me Deshoulières.

Tous ces portraits sont richement encadrés dans une large et élégante bordure pour partie en écaille pure et d'une conservation parfaite.

En émaux de Limoges, on admire dans cette collection les douze médaillons des Césars à cheval, brillants de couleurs et d'exécution, formant à eux seuls une page du plus grand prix. La ville de Rome est représentée dans le lointain, et chaque empereur, porté sur un cheval de bataille qui est couvert d'armures et de caparaçons, est armé de toutes pièces. Autour de lui flottent des draperies d'un bel effet. Le dessin des personnages en est correct et noble, qualités qui ne se trouvent pas au même point dans les chevaux. L'artiste qui a conçu et exécuté cette grande composition a voulu épuiser le luxe de ses émaux; il l'a prodigué ici dans mille ornements variés, rendant la soie, l'or et les pierreries.

A côté de ces douze médaillons, on admire une belle aiguière, dont le fond est bleu azur, coupé de filets et d'arabesques d'or qui forment les divisions de sujets tirés de l'histoire sainte. Par une bizarrerie assez commune dans ce temps, le pied du vase présente des Amours et des Tritons sonnant de la trompette marine et se jouant à travers des rinceaux.

La partie supérieure, dessinée d'après Raphaël, offre Moïse frappant le rocher; la partie inférieure retrace l'histoire de Josias au livre IV des Rois--XXII. Les draperies de 25 personnages composant ces peintures sont réflétées d'or. L'anse de l'élégante aiguière, semée d'étoiles et de courants d'or, est de pur outremer ainsi que les fonds.

Nous croyons que ce précieux émail remonte à la fin du XVI.e siècle.

Une autre aiguière avec son bassin, en émail rose et vert, du XVIII.e siècle, mérite aussi une mention, surtout pour l'élégance de sa forme et sa rareté.

Parmi les nombreux émaux de Limoges, se trouve un plateau ovale de 18 pouces sur 15, à double peinture. Le dessus représente le Laocoon et un groupe de guerriers effrayés; le dessous, des arabesques et des bas-reliefs d'après l'antique. Le bord est couvert d'enlacements du meilleur goût.

M. Mordret a jeté autour de ces pièces principales une foule d'émaux secondaires : des écritoires, des bénitiers, de petits tableaux religieux par centaines, parmi lesquels on distingue un bénitier où l'on voit deux médaillons, l'un de la Vierge et son fils, l'autre de S.t-Dominique, sur un beau fond bleu semé d'or, et une fuite en Egypte, par Laudin.

Les émaux d'Italie se pressent également dans cette collection, depuis la date de 1500 à laquelle nous rattacherions un médaillon fond azur, sur lequel les bustes de Jésus et de la Vierge sont peints dans le dessin de cette époque. Viennent ensuite deux têtes de la mère de Dieu et de l'enfant Jésus. Puis des médaillons de têtes antiques, trois tableaux de dix pouces sur huit, représentant l'épisode d'Actéon, un chasseur à une fontaine et un cerf aux abois; mais nous citons surtout deux émaux gris formant piédestal, où sont peintes deux chasses. Cependant nous hésitons sur la patrie de ces deux émaux qui

portent les initiales limousines PR. Nous sommes beaucoup plus certains de l'origine de trois élégantes écuelles ; la première représente une naissance entourée de douze médaillons de saints et saintes ; la seconde, la déesse Flore ; la troisième, Tobie et l'ange ; ces deux derniers sujets sont en grisailles et entourés de fleurs. Le dessous est en émail noir semé d'ornements et de filets dorés.

Ne passons pas sous silence un charmant tableau haut de 5 pouces sur 4, où l'on voit la Vierge et l'enfant Jésus auxquels trois anges présentent la croix ; un plateau représentant le songe de Jacob, et dessous un médaillon antique. Enfin un coffret en cèdre revêtu de dix plaques émaillées, représentant des enfants jouant avec des armes antiques et modernes, jeux que nous croyons allégoriques.

Il faudrait de nombreuses pages pour énumérer les autres émaux de cette collection. Nous sommes forcés d'abréger la revue, et nous passons à d'autres parties de ce cabinet.

Nous sommes naturellement amenés, après l'examen des vitraux et des émaux, à un genre de peinture qui leur dispute la vivacité des couleurs et les charmes de leur harmonie. Nulle part nous ne trouvons autant à étudier ces qualités et à les admirer que dans cinq manuscrits appartenant à M. Mordret, et qui nous retracent l'état de cet art, si patient et si fécond, depuis le XIII.e jusqu'au XV.e

Le premier est un livre de prières, de sentences et de diverses parties de liturgie, qui mérite une sérieuse étude, dans laquelle nous ne pouvons entrer,

Il est de la fin du XII.e siècle, ne porte point d'enluminures, si ce n'est dans quelques initiales dont les filets ont une grande netteté et beaucoup de hardiesse.

Le second porte à la fin cette mention : L'an mil quatre cent et deux, furent écrites et enluminées ces matines à la ville de Nantes, etc.

Ce manuscrit, en ronde, est illustré par des enluminures dans le goût bysantin, à filets et à feuilles de vignes sauvages contournées en rinceaux. Les miniatures, au nombre de huit, ont un peu souffert de la ferveur des anciens propriétaires et des rigueurs du temps, mais les applications d'or et de couleurs ont conservé tout leur éclat. La peinture des sujets est bien d'accord avec la date du livre, date qui est d'ailleurs émanée de la main de l'auteur.

Le troisième, format in-12, est l'œuvre du frère Jean Angelico, dominicain, qui naquit en 1387 à Fiesole, et se distingua à Florence autant par sa piété que par ses grands talents en fresque et en détrempe. Le pape Nicolas V l'appela à Rome où il peignit sa chapelle et fit plusieurs ouvrages de miniature dans des livres d'église. Ce frère Jean mourut en 1455.

On trouve dans les nombreuses miniatures de ce manuscrit un grand progrès dans le dessin et dans la peinture dont les nuances, mariées à l'or, donnent aux draperies une richesse qui ne nuit point à leur souplesse. Les figures sont gracieuses et dans le caractère de l'époque qui touche la Renaissance. On peut considérer surtout la femme d'Urie aux bains,

et David la contemplant, sujet traité avec art et qui se trouve dans tous les manuscrits que nous parcourons, en tête du psaume : *Domine, ne in furore.* Les arabesques présentent les oiseaux et les animaux qui en devinrent une partie si riche et si variée dès ce temps.

Tous les alinéas sont remplis de branches coupées droites, et de vignettes légères qui produisent une splendeur éblouissante.

Le quatrième manuscrit, grandeur d'in-octavo, en écriture ronde, sur parchemin très résistant, contient des hymnes, des prières et des psaumes, avec quatorze miniatures d'un dessin peu correct, les couleurs sont belles, mais posées avec moins de goût que dans le précédent.

Le cinquième de ces manuscrits est un chef-d'œuvre de composition et d'exécution dans toutes les parties ; il doit être contemporain de Van Eyck, du moins le dessin, la peinture et les arabesques l'indiquent indubitablement.

Les caractères sont gothiques allemands.

Douze sujets principaux, 29 miniatures, 230 vignettes sur 123 feuillets de vélin merveilleusement conservés, présentent, nous le croyons, le *nec plus ultra* de l'art en cette partie : c'est là que s'appliquent surtout nos observations sur le secret de marier les couleurs et les tons ; que le papillon apporte ici son aile, que les oiseaux de l'Orient viennent étaler les rubis et les pierreries de leurs plumes; que l'insecte le plus resplendissant s'abatte sur ces pages, elles soutiendront encore la comparaison.

Chacun des tableaux de ce manuscrit est digne d'un examen attentif; il n'est pas seulement un objet de curiosité, c'est un monument de l'art que peut consulter l'artiste pour en faire une étude utile.

Au psaume *Converte*, à celui *Domine, ne in furore*, il trouvera un dessin digne de Jean de Bruges, dans le genre duquel sont dessinés et peints les douze tableaux.

Le choix des arabesques et la manière dont ils sont peints sont, dans l'art de l'illustration et de la peinture sur vélin, un type qui n'a point été dépassé.

Déjà nous avons parcouru trois parties du cabinet de M. Mordret : les vitraux, les émaux et les manuscrits illustrés ; il reste encore à suivre la sculpture et la peinture.

Des bas-reliefs, des statuettes en bois, en pierre, en bronze et en ivoire composent à eux seuls une petite galerie.

Les bas-reliefs les plus remarquables sont un Père éternel en marbre, de la bouche duquel sort une colombe qui porte l'hostie aux lévres de la Vierge prosternée. Il appartient au XII^e^ siècle, ainsi qu'une trinité qu'on avait d'abord crue bysantine, mais dont les couronnes toutes françaises et les draperies gothiques assignent définitivement l'origine. La composition et le sentiment qu'on remarque dans ce bas-relief, ainsi que la beauté d'exécution, en font un objet précieux. Celui qui lui fait pendant, et qui représente une sainte Barbe, est aussi du même siècle.

L'ensevelissement de la Vierge, deux médaillons

en marbre blanc, plusieurs sujets en albâtre occupent aussi un rang distingué dans cette salle.

Sur les lambris sont disposés des bas-reliefs depuis le XIV^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle.

L'un présente des ogives enlacées avec une grande richesse et d'une coupe délicate ; il atteste la sculpture de quatorze cent. D'autres sont dus au ciseau de la Renaissance. Un calvaire couvert de personnages représentant la Passion, débris d'une chapelle des environs de Saint-Denis-d'Anjou, doit être reporté à l'époque de transition. Au-dessus de ces sculptures, sont suspendus des bas-reliefs élégamment sculptés qui appartiennent à l'art perfectionné du siècle de Louis XIV. C'est aussi à cette date qu'il faut placer les jolis ivoires que possède M. Mordret. Une Vierge, un saint Joseph, saint Maurice et l'ange Gabriël. Une corbeille en ivoire découpé, fabriquée sans doute à Dieppe, a fixé l'attention par sa grande dimension et sa légèreté : elle est du diamètre d'un pied, porte un couvercle élevé, fort gracieux, et semble sortir de la main de l'habile ouvrier qui en fut l'auteur.

Des rapes à tabac, des calendriers, des boîtes de toute forme sont rangés autour de ces principaux ivoires. Nous ne devons pas oublier un coffret en ivoire sculpté, d'une antiquité reculée, qui représente tout à la fois de saints personnages et des sujets mythologiques.

Mais le plus bel ivoire qu'ait exposé M. Mordret est le Christ en croix, qui se trouve dans un tabernacle ouvert, dont le fond est en glace étamée.

Haut de 8 pouces, cet ivoire est d'un seul morceau, dans lequel les bras ont été détachés ; la sculpture est aussi d'une grande perfection.

Nous ne quiterons point cette salle sans rendre un hommage de vénération aux restes des peintures qui ont précédé la manière de peindre à l'huile.

Trois tableaux, le massacre des Innocents, l'enfance de Jésus et la fuite en Egypte, composition de l'école allemande, sur bois, nous semblent peints avec une préparation à la détrempe sur un fond de plâtre fortement encolé. Il ne faut y chercher ni la correction du dessin, ni l'entente de la perspective ; mais on y voit combien l'imagination des premiers peintres cherchait plutôt à exprimer les passions, qu'à rendre la vérité des formes.

C'est le caractère de tous les arts à leur enfance. L'homme veut produire au dehors les sensations qu'il éprouve ; il saisit dans l'imitation des traits les plus vrais, les plus naïfs et les plus saillants, ce n'est qu'après avoir suivi ses premières impulsions qu'il devient observateur et méthodique. Poète, il se fait grammairien, et rhétoricien ; musicien, il étudie la théorie des sons et la symphonie. Peintre, il devient anatomiste, et interprète des pensées autant que des sentiments studieusement observés.

Jusqu'à cet instant nous avons passé en revue les antiquités romaines et gauloises, ainsi qu'une partie des monuments du moyen-âge qui ornent notre brillante exhibition ; ce sont, pour ainsi dire les éléments à l'aide desquels s'est constitué l'art dans nos temps modernes. Maintenant il est temps d'en venir

à cet art lui-même, et nous allons porter nos regards sur ces riches panneaux, où les diverses écoles de peinture se sont produites avec un éclat que personne n'aurait osé attendre des ressources artistiques de ce pays. De prime abord, l'on est effrayé de cette abondance même, et l'on sent qu'il faudrait des volumes pour décrire méthodiquement chacune des pages qui sont ouvertes ici à l'étude comme au sentiment des beaux arts. Les bornes d'un article de journal ne nous permettent sans doute rien de pareil. Nous laisserons donc la Société à laquelle on doit l'exposition en préparer avec maturité le tableau complet ; nous laisserons aussi le crayon de notre spirituel et habile dessinateur, M. Hawke, recueillir de son côté des souvenirs que la lithographie va incessamment multiplier, et nous nous contenterons, dans une sorte de promenade à vol d'oiseau, de rappeler nos impressions et celles du public en présence des principaux morceaux de cette belle et éphémère collection : entrons, et commençons par la salle des vieux meubles, que le public, à tort ou à raison, a pris l'habitude de visiter la première.

Nous ne dirons rien de ces meubles richement sculptés ou incrustés, non plus que de ces gothiques et originales statues qui semblent avoir été descendues tout exprès des clochers de Saint-Maurice, auxquels elles appartiennent, pour tenir leur place dans ce pêle-mêle de monuments des siècles passés. Nous laisserons de côté aussi cette curieuse tapisserie, représentant les symboliques et étranges figures de l'Apocalypse, don de Charles VII au bon roi René,

et que ce prince légua à sa chère cathédrale d'Angers. Nous pourrons y revenir, sans doute, mais aujourd'hui nous nous sommes promis de ne parler que de peinture.

Le premier tableau qui nous frappe est placé au-dessus du lit à colonne : c'est un Christ mort, dont le style large et la couleur brillante appartiennent à l'école de Rubens. Nous admirons ces tons jaunâtres, relevés par des teintes azurées, où l'on croit voir des meurtrissures, ces traces sanglantes qui souillent les cheveux et le corps, signes de longues et cruelles souffrances, supportées avec une résignation divine, dont la tête a conservé l'expression ; le torse et les bras sont savamment dessinés ; enfin, ne serait-ce qu'une copie, c'est un morceau remarquable qui aurait mérité peut-être une place plus favorable que celle qu'il occupe. Nous appelons sur ce point l'attention de la commission qui projette, dit-on, quelques changements pour la réouverture prochaine des salles. Nous trouvons encore à quelques pas de là un autre Christ mort, étendu sur les genoux de la Vierge, d'après Vandyck, qui n'est pas sans mérite et dont nous croyons que l'original est dans la galerie de Munich ; plus loin une jolie vierge entourée de fleurs, une sainte famille, riche de tons et d'effet, attribuée à Gaspard de Crayer; un sacrifice d'Abraham qui porte une signature à nous inconnue et dont la touche est pleine de naïveté ; et enfin, Jésus tenté par l'esprit des ténèbres, tableau que nous croyons de l'école vénitienne et où la figure de Jésus surtout est aussi belle de couleur que d'expression. Ces divers

morceaux, qui appartiennent aux pères de Saint-Michel de Laval, nous ont paru les plus remarquables de cette salle. D'autres encore nous arrêteraient, si nous pouvions tout décrire ; et dans cette sorte de vestibule de l'exposition, l'on pressent déjà tout l'intérêt qu'elle doit inspirer ; du reste, les ouvrages de peinture qu'on y rencontre sont en général du genre sévère et historique, qui peut s'harmonier convenablement avec les bahuts, tapisseries et statues auxquels cette pièce est spécialement consacrée ; exceptons cependant un ou deux paysages, quelques tableaux de fleurs et surtout un Watteau assez agréable, quoiqu'un peu effacé, dont assurément les belles dames bien pomponnées paraissent singulièrement dépaysées en si sainte et si vieille compagnie.

En sortant de cette première pièce, l'on rencontre devant soi les salles du conseil-général, et quoiqu'elles ne soient en quelque sorte que les succursales de la grande salle d'exposition, puisqu'elles n'ont été formées que des objets d'art qui n'avaient pu y trouver place, nous ne voyons pas d'inconvénient à imiter le public qui d'ordinaire s'y engage d'abord.

Une espèce d'antichambre contient quelques bons tableaux, tels qu'une bataille, genre de Bourguignon, une Madelaine d'après Le Guide, et des soldats jouant aux cartes ; tableau que nous connaissons gravé sous le nom du Caravage. L'on passe de là dans la salle principale où le morceau capital est encore un Christ descendu de la croix ; car, on le sait, la peinture, dans ses plus belles époques, s'est

inspirée abondamment des scènes tantôt naïves, tantôt pathétiques ou grandioses qu'offre l'Histoire-Sainte, et les sujets religieux se rencontrent toujours en majorité dans toutes les collections. Ce tableau, qui occupe à lui seul tout un panneau, appartient à l'hospice des Incurables, où il restait ignoré des gens de goût, mais chéri des bonnes sœurs qui en ont pleuré la disparition momentanée, et ne se rassureront peut-être que quand il leur sera rendu plus frais et plus brillant. Il est d'Antoine Stella, neveu du peintre Stella, qui fut contemporain du Poussin, et dans sa biographie l'on cite cet ouvrage comme l'un de ses plus remarquables. Ce n'est pas qu'on y retrouve la manière ni de son oncle, ni du Poussin, et c'est évidemment plutôt le goût et le style de Lebrun, dont Antoine Stella paraît avoir suivi les traces. L'ordonnance de cette composition est sage et habile. Les personnages sont bien groupés autour de la figure principale, c'est-à-dire du corps du Christ, qui est étudié avec soin, mais trop gris de ton, même pour un cadavre. Les diverses expressions de douleur sont d'ailleurs justes et bien choisies; et quoique l'ensemble soit peut-être un peu froid, c'est une belle page pour l'histoire de l'art. Nous regrettons que trois médaillons, qui l'accompagnaient dans la chapelle des Incurables, et qui sont de la même main, ne l'aient pas suivi à notre musée momentané, car ils nous semblent meilleurs encore, mais peut-être les verrons-nous dans la nouvelle salle qui va s'ouvrir. Au côté opposé et sur une porte, l'on trouve une autre belle page religieuse, c'est le denier de César, où il est im-

possible de ne pas reconnaître le pinceau vrai, sage et consciencieux de Philippe de Champaigne. Sa figure de Jésus-Christ est importante d'attitude et d'expression, et les Pharisiens qui l'entourent sont pleins de caractère. Ce tableau appartient à M. Bureau, de Laval.

Si nous portons maintenant nos regards sur le grand côté de la salle, nous remarquerons d'abord plusieurs tableaux de fleurs, de fruits et de nature morte, qui ont de la fraîcheur et de la vérité, quelques petits intérieurs flamands dont l'auteur n'est pas indiqué, mais qui sont très jolis. Nous nous fixons ensuite sur une belle copie de la Vierge au rocher, de Léonard de Vinci, et de là sur une sainte famille, de Sébastien Bourdon, fort agréable et dans laquelle nous remarquons une singularité, c'est que l'enfant Jésus est représenté dans un âge voisin de l'adolescence, ce que nous ne nous souvenons pas avoir jamais vu dans ce sujet, si souvent traité. Cet enfant, du reste, est charmant (quant à la tête et au buste seulement, car le reste du corps nous semble un peu lourd de dessin), et la Vierge a une expression pleine de grâce et de piété. Nous devons ce morceau à M. Lebiez. Au-dessous, M. Quelin nous présente un tableau cruellement détérioré, au grand regret de ceux qui l'examinent. Il représente Salomon entouré de ses femmes et sacrifiant aux faux dieux en présence des grands de sa cour. C'est la touche un peu sèche, mais fine et naïve des Francks, peintres flamands du XVI^e^ siècle, dont le style vieilli a pourtant son attrait. N'attendez pas du reste une grande fidélité dans les costumes. Le

roi de Jérusalem, aussi bien que ses courtisans, est vêtu à peu près comme l'aurait été l'empereur d'Allemagne il y a trois cents ans, et l'encensoir qu'il tient à la main a été évidemment emprunté dans quelque cathédrale. Mais les têtes et les attitudes sont heureuses et justes ; il y a beaucoup de grâce et de variété dans le groupe des femmes, où vous reconnaissez plus d'un bras, plus d'une épaule appartenant à Raphaël que Franck copiait sans se gêner. Mais la plus intéressante de ces beautés qui firent trébucher la sagesse du grand roi, est, le croirait-on ? l'africaine, et en la voyant on se rappelle ce passage du Cantique des Cantiques : *Nigra sum, sed formosa ;* je suis noire mais je suis belle. Rien de plus séduisant en effet que les traits et les formes de cette charmante figure ; rien de plus animé et de plus gracieux que son geste et son mouvement. Ce tableau nous rappelle un autre Franck, assez mal placé dans cette salle à côté d'un grand tableau. C'est un Christ insulté par les Juifs, aussi beau de couleur que d'expression, et dont l'encadrement est formé de sujets pieux en grisaille supérieurement peinte. Il appartient à M. l'abbé Denais. Voici encore, non loin du Salomon, un échantillon de cet ancien style flamand, d'un fini trop minutieux et d'une couleur trop crue, mais pourtant d'un mérite réel ; c'est un paysage de Breughel, appartenant à M. Chesneau aîné ; on y trouve de jolies fabriques flamandes, et le peintre y a placé, ne vous déplaise, Eliézer et Rebecca, dont il a fait aussi de bonnes figures flamandes. Mais arrêtons-nous maintenant devant cet autre paysage voisin de

là et d'un goût plus moderne. Un bon campagnard, en bonnet orné d'une fontange et en vêtement du matin, voyageait paisiblement avec sa servante, montés l'un et l'autre sur des ânes, lorsque tout à coup un taureau furieux a paru. Tout fuit autour de lui. Il s'est précipité sur les innocents voyageurs ; le bonhomme désarçonné lève les bras au ciel, la chambrière a déjà roulé par terre, en compagnie des poules, cage et provisions dont elle avait chargé sa pacifique monture, et elle se débat dans des flots de poussière soulevés par ce fâcheux choc et qu'augmente encore un soleil ardent qui darde ses rayons sur la scène. Rien de plus vrai que cet effet ; rien de plus spirituel que les figures ; et le paysage est heureusement disposé. Nous remarquons surtout un très bel arbre sur le devant. Cet ouvrage est de feu M. le marquis de Senonnes, enlevé trop tôt aux arts qu'il cultivait avec un succès dont nous retrouverons d'autres preuves dans cette exposition.

Cependant nous arrivons à la collection de M. de Saint-Rémy, amateur distingué du Mans, et qui a enrichi cette salle d'une trentaine de tableaux de choix. Le premier qui frappe les regards est un saint Jean l'évangéliste, du Caravage, l'un des morceaux que le public a le plus vivement goûté. Michel-Ange de Caravage ne cherchait pas l'idéal dans ses figures ; il avait dédaigné l'antique et ne voulait étudier et reproduire que la nature telle qu'elle s'offrait à ses yeux. Aussi les traits de saint Jean n'ont rien en eux-mêmes d'élevé ni de régulier, mais l'inspiration ardente qui anime ce visage amaigri par le travail et les

austérités, ces lèvres entr'ouvertes, ces yeux pleins de feu qui se sont détournés de l'écrit commencé comme pour demander au ciel de lui en dicter la suite, enfin cette couleur vraie, chaude et vigoureuse qui anime le tableau, produisent une impression extraordinaire, même sur les spectateurs les moins éclairés. Au-dessous nous trouvons un Jésus et la Samaritaine dont nous admirons d'autant plus la naïveté, la couleur et la délicatesse d'exécution, que ce tableau date du XV^e^ siècle. Il est d'Antonio de Messine. Plusieurs paysages fixent aussi notre attention, et nous citerons entre autres une excellente vue des bords du Rhin, un Breughel très joli, un paysage sévère dans le genre historique, par Tassi, figures de Jean Miel, un petit Philippe Wouvermans, etc.

Vient ensuite une très belle copie d'après Rubens, qui rappelle en petit les grands effets et la riche manière de ce maître célèbre. Elle représente la vision de saint Ildefonse. Le saint à genoux reçoit une chasuble des mains de la Vierge entourée des quatre vertus cardinales; une gloire d'anges plane au-dessus. Cette copie, d'une grande richesse de tons et d'une extrême délicatesse de touche, est de Biscaye, peintre qui s'est fait un nom en reproduisant Rubens, Vandyck et autres grands artistes de cette école. L'original est à Sainte-Gudule de Bruxelles. A côté, nous voyons un tableau de Demarne, le musicien ambulant, qui a fait partie de la collection du comte Demidoff, et dont l'effet est très agréable; puis un choc de cavalerie, par Swebach, plein de mouvement et d'une couleur brillante. Un étudiant, par

Jacques Vanloo, nous arrête aussi. Il y a de la pensée dans cette tête incliné, dans cette attitude et ce costume négligés, et les accessoires sont bien en harmonie avec le sujet : ce tableau d'ailleurs est d'une bonne couleur et bien peint. Nous devons parler encore d'un intérieur flamand, d'Isaac Ostade, peint avec cette vérité et cette chaleur qui donnent du charme même aux trivialités de cette école ; d'un maréchal-ferrant, par Jean Bloemen, imitateur de Wouvermans, tableau fort agréable et d'un mérite remarquable ; de charmantes fleurs par Verendaël ; et enfin d'un enfant s'amusant à faire des bulles de savons, que le chevalier Vanderwerf a peint avec cette mignardise précieuse qui a fait sa réputation, et que l'on recherche dans ses productions. Auprès des tableaux de M. de Saint-Remy, se trouve un charmant portrait peint par Santerre, peintre français du XVII^e^ siècle. Il représente une jeune femme cachetant une lettre. Nous le devons à M. Lebeau. Il avait appartenu auparavant à feu MM. Dolsegaray et de Farcy qui s'étaient plu à former de jolies collections, et il a attiré à juste titre les regards de tous les visiteurs.

Mais il faut s'arrêter, et, si la salle où nous sommes offre encore des objets dignes d'intérêt, notre travail a des bornes, et nous ne devons pas oublier qu'il nous reste encore à décrire les parties principales de l'exposition contenues dans des salles d'une grandeur plus que double de celles que nous venons de parcourir. Hâtons-nous donc de nous y rendre, et ne jetons qu'un coup d'œil en passant, sauf à y revenir plus tard, sur la pièce qui suit celle du conseil, et

qui contient les dessins et les gravures. Nous dirons seulement que la belle collection de M. Villers y tient la plus grande place, et que le public s'y porte avec un intérêt marqué.

Puisque nous en sommes aux collections, nous devons ici nous arrêter devant celle de M. Lange, de Saumur. Lui aussi possède un cabinet, dont il a bien voulu donner un extrait à notre exposition.

Les émaux, les bronzes s'y sont présentés au premier rang. Les deux évangélistes, saint Luc et saint Marc, appartiennent à la plus belle date de l'art byzantin et nous en offrent un type parfait. Les têtes inclinées suivant le style, la pureté des traits et la souplesse délicate des draperies ont fixé l'attention de tous les amateurs. Les custodes, les deux coffrets, de la même époque, où l'émail et les sujets même sont si bien conservés, ont également été admirés.

Ne passons pas sous silence le charmant émail où l'on voit Tobie et l'ange, composition naïvement conçue et gracieusement exprimée en grisailles. Les autres parties de la coupe divisée en compartiments, sont remarquables par la beauté de la matière, la délicatesse et la richesse des couleurs vives et variées sur un fond noir parsemé d'or.

Deux bénitiers de Limoges, deux petits tableaux représentant la Vierge et le Christ, le médaillon de saint Louis-de-Gonzague et Stanislas, et deux chandeliers en émail gris, ornés de sujets antiques du meilleur goût, figuraient aussi avec distinction.

Mais, comme objets d'antiquité remarquables, nous devons citer les deux grands encadrements

d'émaux, ayant appartenu à Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault, portant les armes des bâtards de France et la date de 1455.

Les deux grands émaux représentant une flagellation et Jésus chez Pilate, ouvrages de dimension et d'un travail perfectionné, appartiennent aussi à cet amateur, qui a joint à ces objets remarquables plusieurs curiosités, des ciseaux dorés du moyen-âge, un reliquaire gothique, des armes à feu damasquinées en or, des lances, deux serrures d'un beau travail, dont l'une provient du château du Verger, une clé et un coffre en ivoire sculpté du XIV^e^ siècle. M. Lange a aussi doté l'exposition d'un portrait de magistrat, par Philippe Vandyck, peintre admirable par sa vérité, sa sagesse, et une science élevée. Le personnage est plein de caractère et de dignité; on ne se lasse pas d'admirer ce petit tableau où règne une harmonie de tons parfaite.

Le tableau d'Acis et Galathée, dans le genre du Poussin, offre un groupe charmant et un paysage imité de ce grand maître avec succès. Le ton du ciel, trop bleu, manque toutefois de vérité et de légèreté.

L'aquarelle, représentant Louis XIV jeune, à cheval et dans un paysage, a atteint toute la fraîcheur et la richesse de ce genre. Le dessin en est aussi d'une grande fraîcheur.

M. Lange, membre de la commission d'exposition, ne s'est pas borné à des envois de son cabinet, il a décidé plusieurs amateurs de Saumur à suivre son exemple. C'est ainsi que l'exposition a reçu de M. Baillou de la Brosse la magnifique coupe ou ciboire

en émail gris, où l'on voit la création du monde, celle d'Adam et Eve, sur le dessus du couvercle, dont le dessous est peint de médaillons antiques et d'enlacements. L'intérieur du ciboire offre le Paradis terrestre, Adam et Eve et des animaux. Le dessous et le pied sont ornés de masques antiques, de cariatides et de diverses parties de décors.

Le même a aussi exposé une jolie soucoupe, où l'ont voit entourée de divisions fleuries, Diane, perçant d'une flèche un guerrier endormi.

Trois statuettes (bas-reliefs) bysantines en bronze émaillé, provenant de l'abbaye de Fontevrault, ont aussi été exposées par M. Baillou de la Brosse; ces objets qui semblent sortir de la main de l'ouvrier, sont du plus grand prix dans un cabinet d'amateur. Les émaux et les pierres agencées sont un modèle dans ce genre.

Les salles de l'exposition se sont rouvertes et ont offert de nouvelles richesses à la curiosité publique. Une pièce entière suffit à peine aux nombreux objets d'art qui sont venus se joindre à ceux dont nous avions joui déjà, et les amateurs y trouvent des tableaux, des antiquités de prix, ainsi que des portraits excellents de personnages célèbres, tels que Colbert, Anne d'Autriche, M^me^ de Sévigné, M^me^ de Maintenon, Louis XV jeune, Marie Antoinette, etc., etc. On s'arrête surtout, avec un singulier intérêt, devant le portrait de Louis XI, donné par lui à l'église de l'île de Behuard, portrait qui doit être ressemblant, car l'on y trouve exprimés énergiquement tous les traits du caractère que l'histoire at-

tribue à ce monarque extraordinaire, ainsi que devant la petite vierge en argent, appartenant à la même église, et qui partageait avec Notre-Dame d'Embrun, Notre-Dame de Cléry et autres, les bizarres dévotions du même prince. C'est ainsi que les souvenirs historiques viennent encore ajouter ici leur attrait à celui des beaux arts.

Nous remarquons aussi d'heureux changements dans le classement des tableaux déjà exposés, et ils y ont gagné, en même temps que l'effet général est devenu meilleur. Dans la grande salle, par exemple, où nous allons enfin nous engager aujourd'hui, nous retrouvons le Christ mort de l'hospice des incurables, qui avait fixé notre attention en parcourant la salle du conseil. Cette toile immense est ici bien mieux à sa place, et l'effet en est plus solennel et plus religieux. Elle est accompagnée des trois médaillons que nous avions réclamés: l'un, au-dessus du tableau, représente des anges qui portent les instruments de la passion, et les deux autres, de chaque côté, représentent, l'un la mère de Dieu, l'autre le Sauveur du monde. Ils sont d'une grande et belle manière, et le dernier surtout fait encore plus d'honneur peut-être au peintre Antoine Stella, que le tableau principal. Nous sommes satisfaits de revoir aussi, dans un jour plus convenable, les deux beaux tableaux du Christ mort, de Rubens, et du denier de César, de Philippe de Champaigne, que nous avions admirés précédemment. Mais nous ne devons pas nous arrêter à d'anciennes connaissances, car il s'offre à nos regards une profusion d'autres objets intéressants que

nous avons à faire connaître ou plutôt à rappeler à nos lecteurs ; commençons par les grandes toiles. Si nous levons les yeux à droite du grand côté de la salle, le premier tableau qui se présente est le portrait d'un homme d'un âge mûr, avec le costume du XVe siècle : c'est le frère du Titien, et l'auteur du portrait est le Titien lui-même. Impossible de méconnaître la touche savante et chaleureuse, le pinceau large et onctueux de ce prince de l'école vénitienne, et quoique ce morceau soit peut-être un peu noir, l'on peut dire que M.Bazin, en l'offrant à l'exposition, l'a enrichie d'une de ses plus magnifiques pages. A côté, nous voyons un joli tableau du peintre Will, envoyé par M. Pitre Giraud. C'est une visite chez une famille indigente ; on dirait une œuvre de Greuse, tant on y retrouve la couleur, la délicatesse et le sentiment de ce maître. Plus loin une mort de saint Louis, que nous croyons du neveu de Philippe de Champaigne, et où l'on reconnaît quelques belles parties, quoiqu'il n'y ait pas moyen sans doute d'y comparer le neveu à l'oncle.

Nous arrivons ensuite à l'un des bons tableaux de l'exposition, l'Eliézer et Rebecca appartenant à M. Huard. Qu'on l'attribue à Lucca Giordano ou au Tintoret, car les connaisseurs ne sont pas d'accord là-dessus, il est certain que l'on y retrouve l'école d'Italie dans toute la supériorité de son style en fait de sujets historiques. La couleur est peut-être un peu trop rouge, mais la scène est habilement conçue, et les personnages bien groupés. L'on aime la figure vénérable d'Eliézer et la grâce des trois jeunes filles.

Il y a des personnes qui voudraient à Rebecca plus de simplicité : soit ; mais on a dit avec raison quelque part que chaque peintre traitait son sujet suivant le caractère de son talent, et que c'était là justement ce qui apportait une heureuse diversité dans la reproduction des mêmes scènes. Auprès d'Eliézer est placé le saint Pierre, de Ribeira, dit l'Espagnolet, maintenant acquis pour le Musée d'Angers. Que ceux qui apprécient les sévères beautés de l'école espagnole s'arrêtent long-temps devant ce tableau ; il est du meilleur temps du maître, et donne une idée juste des principaux caractères que l'on prise dans cette école. Touche large et hardie, clair-obscur vigoureux, dessin savant et plein d'énergie, voilà ce qui frappe les yeux. Le saint en présence du coq qui l'avertit de sa faute, s'abandonne aux élans d'une douloureuse componction, et son visage sillonné de rides, ses yeux en larmes, ses mains, qui semblent presser sa poitrine oppressée, sont d'une beauté admirable. Nous passerons quelque morceaux, car nous ne pouvons tout décrire, pour arriver à deux grands portraits appartenant à la maison de Brissac. L'un est le maréchal de Cossé, peint par Tournière. Cette figure pâle, sévère, est d'un effet imposant, et le peintre s'est montré digne du modèle. L'autre est une belle dame, en costume du temps de Louis XIV, pleine de grâces et de dignité. Un joli amour est à ses pieds (peut-être est-ce son enfant) et lui présente des fleurs. Il y a tout à la fois de la grandeur et de la délicatesse dans cette peinture que l'on croirait volontiers de Mignard. Nous indiquons en

outre aux amateurs de portraits historiques ceux de Louis XIV, de l'acteur Baron, de Pocquet de Livonnière, jurisconsulte angevin, d'une abbesse de Fontevrault, de M. de Vaugiraud, évêque d'Angers, et du bon Lafontaine, que l'on rencontre çà et là dans la partie de la salle qui nous occupe.

Mais baissons les yeux maintenant. Voilà une suave madone italienne qui attire tous les regards par sa délicieuse figure et les grâces naïves de son fils ; elle porte le nom de Carlo Dolci, peintre qui a consacré ses pinceaux presque exclusivement aux sujets de vierge. Voyez comme le petit enfant se jette avec ardeur au cou de sa mère ; il veut l'embrasser, et dans le mouvement plein de naturel de sa tête, on comprend qu'il ne juge pas encore bien les distances. Voyez aussi avec quel amour la jolie mère accueille ses caresses. C'est un charmant tableau, dont le style n'est peut-être pas assez sévère pour un telsujet, mais qu'importe? l'art ne doit-il pas satisfaire tour à tour les diverses fantaisies de l'imagination et du goût?

Il y a aussi beaucoup de charme dans cette autre madone que l'on est allé reléguer au bout de cette partie de la galerie, presque au dessus du tambour et trop haut. C'est dommage ; car à nos yeux, qu'on la donne comme un original de Pietre de Cortone, ou comme une copie d'après ce maître, on ne saurait lui contester un véritable mérite.

Mais voici plus bas un saint François en extase, du Brouzin, qui est l'un des meilleurs morceaux du cabinet de M. Quelin. La figure et les mains du saint sont du plus grand caractère, et la couleur, quoique

sévère, est chaude et lumineuse. Que dirons-nous d'un certain nombre d'autres grandes toiles qui se rencontrent encore dans la salle? Il y a du bon, il y a sans doute aussi à critiquer, et peut-être les gens d'humeur difficile diraient que l'exposition eût gagné à être plus restreinte. Pour nous, nous ne sommes pas ennemis de l'abondance, sauf à choisir. Or, c'est ce que nous avons fait, et nous n'avons pris ici, en quelque sorte, que les têtes de colonne. Le goût de chacun trouvera à glaner dans ce que nous aurons été forcé de laisser de côté par les bornes mêmes imposées à notre travail, ou dans ce que nous aurons eu le tort d'oublier.

Nous finirons aujourd'hui en arrêtant nos lecteurs devant ce chanteur flamand, du peintre Gerard Honthorst, qui nous vient du cabinet de M. Gaultier. D'une main il tient son violon avec un cahier de musique où on lit la date 1642; de l'autre un verre énorme rempli d'un vin généreux qu'il élève à la hauteur de sa tête avec une sorte d'enthousiasme bachique. Sa bouche ouverte semble proférer à tue-tête des refrains gaillards, et ses yeux, à demi-fermés, pétillent à la fois d'ivresse et de gaîté. Quelle verve! quel en train! quelle couleur franche et vigoureuse! comme les accessoires sont largement traités! Ce verre reflète vraiment la lumière. Ce violon sort du tableau. En vérité, voilà un bon compagnon qui ne le cède point en joyeuse ivrognerie à ce gros Silène, dont la face enluminée nous apparaît à quelques pas de là, et que l'on doit, sauf les retouches et restaurations, au célèbre peintre Jordaëns.

Nous continuons notre revue de la grande salle. Parmi les tableaux de moyenne dimension, nous remarquons plusieurs paysages. L'un d'entre eux, sous le no 164, appartenant à M. Delaunay-Bazile, est attribué à Stella, qui y a placé une sainte famille. C'est le style élevé, la composition et la couleur sévères, mais vraies et attachantes du Poussin, telles que notre compatriote Bodinier a su aussi les faire revivre dans ses deux beaux tableaux des bords du Tibre et de l'Angelus. Le paysage traité de cette manière est nommé avec raison paysage historique, car il a tout l'intérêt et toute la dignité de l'histoire. Plus bas, à droite, nous en trouvons quelques autres et notamment un Berghem reconnu authentique, du cabinet de M. Bazin, où la nature est saisie sous un aspect moins noble peut-être, mais aussi piquant par la vérité des détails, la chaleur de la lumière et la naïveté des figures. Disons-en autant d'un autre Berghem placé au bout de la salle, que l'on doit à M. Quelin, ainsi que de quelques autres paysages attribués à des maîtres plus ou moins connus, dont l'authenticité est plus ou moins certaine, mais qui sans être à l'abri de critiques, plaisent par d'heureuses imitations de ce modèle inépuisable, la nature, source de tout ce qu'il y a de beau dans l'art humain. En parcourant ce qui nous est offert en ce genre dans la salle où nous sommes, nous ne manquerons pas de nous arrêter devant trois tableaux de feu M. le marquis de Senonnes, notamment devant un cortége du bœuf gras, où nous retrouvons ces détails fins et spirituels qui nous avaient intéressés dans son

tableau du taureau furieux. (Voir à la page 145 de ce recueil.)

Nous regrettons que les marines soient en si petit nombre dans cette exposition, et sans méconnaître quelque mérite à celles que nous y rencontrons, notamment à un ouvrage du peintre français Lacroix, nous avouons que ce genre ne nous paraît pas représenté avec la supériorité des autres. Excepterons-nous un effet de soleil de Joseph Vernet, que l'on voit à peine entre deux croisées? Il est bien, sans doute, mais ce n'est qu'un très petit échantillon du maître, et on ne peut le donner comme une page artistique de haute valeur. Revenons donc au genre historique qui va nous offrir encore des morceaux dignes de notre attention.

A côté du Christ des Incurables, sont placés deux esquisses terminées du peintre Subleyras, que l'exposition doit à M. de Turpin, et dont le mérite est très remarquable. Composition, dessin et couleur, tout y est traité avec sagesse et talent. Le crucifiement de saint Pierre surtout est un excellent tableau. Si nous ramenons de là nos regards sur le côté principal de la salle, ils se porteront d'abord sur une sainte famille acquise pour le Musée et attribuée au Titien. Grande rumeur s'est, dit-on, élevée sur cette désignation, lorsque le tableau est apparu à Angers, et il aurait même été question d'appeler les conseils de la ville à délibérer, pour savoir si le célèbre peintre vénitien y avait ou n'y avait pas mis la main. Nous nous garderons bien de nous aventurer dans ce grave débat, où nous avouons notre

insuffisance, et où peut-être beaucoup de ceux qui en ont raisonné n'étaient guère plus forts que nous ; car pour soutenir ou contester l'authenticité d'un tableau, il faut tout à la fois pratique, expérience et sentiment exquis des arts: or cette réunion de qualités, convenons-en, est assez rare. A la vérité, chacun s'en passe fort bien, et comme il est aussi facile de nier que d'affirmer, de décrier que de louer, et qu'en même temps l'on est assez généralement persuadé que le premier parti fait plus d'honneur dans le monde, il est clair que les rangs de l'opposition en ce genre sont toujours les plus garnis. N'a-t-on pas tort, je vous prie? Il est si doux de croire et d'admirer en confiance! de s'abandonner, sans ce vers rongeur que l'on appelle doute, aux naïves impressions de son ame! Avec la foi, tout se colore, le ciel est plus serein, le jour plus pur..... Et qui ne sait que chez l'homme, dont le cœur est élevé et sensible, la foi a le plus souvent raison? Ayons-en donc un peu ici, et n'en rougissons pas trop, car le tableau dont nous parlons est, quoiqu'on en dise, bon et précieux. Le peintre y a disposé la scène et groupé les personnages en grand maître, et le paysage du fond est tout à fait dans le style du Titien. Disons-en autant de la couleur, malgré les glacis trop rouges à l'aide desquels on a bien mal à propos essayé d'en raviver la vétusté. Les deux enfants sont d'ailleurs pleins de grâces et parfaitement dessinés, la tête du vieillard est fort belle, et aux bonnes gens qui ne demandent pas mieux que de croire paisiblement qu'ils voient ici de la peinture de l'illustre

vénitien, nous ferons remarquer que la sainte Catherine placée à gauche est le portrait bien connu de la propre fille du Titien, que la coiffure en perles, ajustées sur ses cheveux blonds, se retrouve dans maint ouvrage de ce peintre, et que si la tête de la Vierge est un peu insignifiante, nous la connaissons au Musée Royal avec un type presque identique, dans plusieurs tableaux du même maître. Voilà nos modestes observations, et nous ne les donnons que pour ce qu'elles valent, sans avoir la moindre intention de rompre des lances pour les défendre. Nous redoutons trop ces censeurs intrépides qui vous jettent tout d'abord à la tête les mots de *croûte*, de *barbouillage*, de *duperie*, de *repeints*, de *copies*, etc., mots terrifiants, déconcertants, vrais épouvantails de l'amour des beaux arts, qui glaceraient jusqu'à nos admirations les plus légitimes.

Non loin du tableau qui vient de nous arrêter, se trouve une tête de vierge qui porte le nom du divin Raphaël. Pour celle-là, pourtant, nargue des critiques chagrins. Ne voyez-vous pas une douce et brillante auréole s'en échapper et apporter jusqu'à nous sa lumière et sa chaleur? Ne voyez-vous pas la pudeur de la Vierge, et la dignité de la mère se confondre sur ces traits d'une admirable régularité? Discutez, épluchez si vous le voulez, vous ne détruirez pas le charme de cette céleste apparition.

L'on est peu tenté en la quittant de s'arrêter à une décollation de saint Jean que l'on aperçoit au-dessus, et qui pourtant n'est pas sans mérite; non plus qu'à une esquisse du Lazare de Jouvenet qui vaut mieux

encore et qui ne devrait pas être placée si haut. Mais, passant de l'autre côté de la porte, les yeux sont frappés d'un tableau bizarre au premier coup d'œil, et qui finit par captiver l'attention du connaisseur : c'est une bacchanale d'enfants, où le peintre s'est plu à réunir toutes les extravagances que l'ivresse a pu suggérer à ses petits personnages. Une verve extraordinaire règne dans toute cette scène; les groupes y sont disposés avec un art admirable, et chacune des figures est étonnante de grâce et d'énergie ; tout dans ce morceau trahit le grand peintre, surtout le dessin, où la science et la vigueur se montrent dignes de Jules Romain, dont on a cru reconnaître le pinceau ; mais pourquoi ces tons de lie de vin dans la plupart des enfants?Pourquoi cette pâleur livide chez les autres? C'est une bizarrerie déplaisante dont nous cherchons vainement l'explication. Le morceau n'en est pas moins précieux ; il appartient à M. le marquis de Montaigu, et il a été détaché d'une boiserie de cheminée de l'ancien prieuré de Saint-Aubin-de-Trèves. Etait-ce donc un symbole de la prédilection des bons prieurs pour le jus joyeux de la treille ? du moins ils l'avaient choisi en hommes de goût.

Aux deux cotés de ce tableau nous trouvons deux œuvres du Bassan : la tonte des moutons et la vendange, dont le style vieilli mérite pourtant d'être étudié; ils appartiennent à M. le duc de Brissac. Plus loin est une Rebecca, bonne esquisse, malheureusement un peu frottée, qui a appartenu au peintre Vien, et que l'on est porté à croire du Poussin ; puis un martyre de saint Pierre, du Caravage, provenant

du cabinet de M. Quelin, petit tableau d'un style énergique et d'une belle couleur; et enfin un *Ecce Homo*, d'André Solari, acquis pour le musée de la ville qui y tiendra une place honorable. L'imitation de la nature y est poussée à l'excès; on voit le sang couler dans les veines; on compterait les fils de la corde qui étreint les mains du Christ, et il résulte peut-être un peu de sécheresse de ce fini minutieux; mais le dessin est correct, l'attitude est belle et vraie, et la tête a une expression admirable de douleur résignée et de dignité opposée à l'insulte. Mais arrêtons-nous ici et abandonnons la peinture historique, puisqu'il nous est impossible de tout décrire. Les portraits, les tableaux de genre réclament aussi notre attention.

Si, en entrant dans un salon où se trouve une nombreuse et brillante société, vous voyez un groupe de jeunes gens émus et attentifs, dirigeant leurs regards vers le même objet, si vous entendez un murmure léger, si les yeux des jeunes filles s'animent, cherchent, s'arrêtent sur le même point, si leurs mobiles et jolies lèvres, échangeant de rapides paroles semblent interroger et répondre avec la volubilité de la pensée, là, pouvez-vous dire, au milieu de cette vive et douce attention, un visage céleste, quinze ans, la pureté, les grâces, la candeur respirent sous les traits d'une adolescente et obtiennent des hommages si spontanés et si vrais, qu'il ne vient à aucun amour-propre l'idée de s'en offenser ou de les contester.

Cette scène, nous l'avons vu souvent se répéter

dans la salle d'exposition, près d'une peinture qui présente, avec tous ses charmes, l'image que le style ne peut qu'indiquer imparfaitement. Quel pinceau a pu retracer ces traits délicats, ce contour si souple, ces formes de la jeunesse, où la ligne aérienne court sans s'arrêter et produit la vie, la respiration et la pensée, création toujours ancienne et toujours nouvelle, comme la beauté céleste? Nulle critique ne s'arrêtera devant le nom de l'auteur, pas plus que devant son œuvre. Il appartient, il est digne d'appartenir à ce génie qui s'élança de l'école du Pérugin avec les secrets de la peinture, en atteignit les perfections, dans le rapide cours de 17 années, et disparut avant son maître, qui demeura plus honoré de son élève que de ses propres talents.

Raphaël à vingt ans ! une jeune fille à quinze, telle que nous la voyons ici, timide, intelligente et belle, naissant aux impressions de la vie ; Raphaël concevant cette ame candide, s'inspirant à sa douce flamme, et sentant les premiers élans de son génie ; un portrait né de cette alliance, voilà ce que l'imagination rappelle en présence de ce tableau, et ce que la critique n'a point essayé de détruire. Cette chevelure, pour la nuance de laquelle nous n'avons pas d'expression dans notre langue et que les Romains désignaient par l'épithète si gracieuse (flava), n'avait point alors contre elle la défaveur que nos habitudes de voir ont suscitée. Elle plaisait, elle avait son caractère particulier, plus rare, plus distingué ; et en vérité, qui n'aimerait le modèle dont le pinceau de Raphaël nous offre ici l'image ! Quel déli-

cieux visage de jeune fille ! Le mouvement léger de la vie, la pensée et la parole vont s'en exhaler comme un doux parfum ; oui, on converse avec elle ; tout ce que la pudeur, la fraîche et naïve imagination de quinze ans peuvent exprimer, elle vous le fait entendre jusqu'au fond du cœur.

Simple corsage, contenant sans effort les formes qui se modèlent gracieusement, lacets noirs qui le contiennent, crevets légers qui facilitent le mouvement des bras, si naturellement attachés, tout s'harmonie dans un sentiment de simplicité séduisante.

La peinture semble avoir dans sa marche pris à l'inverse la tradition des œuvres de Dieu. Elle crée d'abord l'être humain et le reste de la nature ne vient qu'après au fond de ce panneau dont le personnage est d'une perfection infinie ; pourquoi ces plans alignés en travers, sans perspective, sans horizon, sans ciel et sans lumière? Demandez tout cela à l'histoire de l'art : elle vous dira qu'ainsi l'on faisait en 1503, qu'alors Raphaël avait vingt ans et qu'il n'avait pas vu d'autre paysage dans l'école de son maître, la peinture ne s'occupait alors que des dieux et de l'homme.

Le Poussin nous apprendra au 18e siècle ce que n'avait pas cherché le 15e ; l'alliance de toute la nature, dans un sentiment unique de vérité et de grandeur.

Voici, tout près de ces réflexions et de l'enivrant portrait que nous quittons à regret, un joli tableau de Berghem, où le paysage, l'homme et les

animaux sont réunis, avec cette imitation parfaite, qui place l'auteur au premier rang des paysagistes. Une touche vigoureuse et naturelle, un coloris vif et harmonieux font ressortir sur le premier plan un paysan à la veste bleue, au chapeau de feutre pointu et à larges bords. Il est établi sur son âne, déjà chargé d'un sac pesant et qui s'arrête volontiers pour que son cavalier converse avec une femme au corsage ample et rouge, portant des fruits sur la tête, la main posée sur la hanche, tandis qu'un troisième personnage abreuve un troupeau de vaches, de chèvres et de moutons, dans une eau transparente. Des arbres légers et pittoresques décorent la droite de la scène, et un lointain pris sur un ciel échauffé par les vapeurs du soir, offre une infinité d'objets décroissant dans l'ombre qui commence à s'épaissir. Vous qui vous souvenez de cette peinture et lisez ces lignes au milieu des champs, où semble s'être retirée toute la population angevine, voyez si Berghem n'avait pas devancé vos vœux, s'il n'avait pas apporté dans vos salons la campagne, l'homme des champs, ses serviteurs dociles, marchant, sautant, bêlant autour de lui sous un ciel paisible et heureux. Félicitons M. Bazin de posséder tout cela dans son tableau.

Le pendant appartient à M. Mordret. Il représente un groupe d'animaux dans une forêt, traversant un ravin, vers lequel descend un muletier enveloppé d'un manteau. Les animaux et leurs guides sont peints avec grâce et vigueur.

Arrêtons-nous à cette table, placée sous les arcades

du pavillon, au milieu d'un jardin décoré de statues, de vases, de jets d'eau, et autour de laquelle deux couples conversent si attentivement, en attendant la collation que préparent un nègre et une servante, tandis qu'un beau danois en aspire l'odeur.

Carle de Moor a prodigué, dans ce joli tableau, les richesses de la palette hollandaise et fait preuve d'une entente parfaite de la perspective; tout y est en relief et à sa place; les costumes sont traités avec vérité et une grande richesse. L'amour, mais l'amour de bonne compagnie est de la partie, les figures expressives et pleines de distinction fixent agréablement l'œil du spectateur et captivent l'intérêt.

Puisque nous sommes aux amusements champêtres, nous pouvons nous égayer avec cette belle compagnie en paniers, en pouf, secouant, au son du violon et de la flûte, la poudre des cheveux sous l'édifice de dentelles et de rubans, qui couvre les têtes rejetées en arrière avec la dignité du menuet. Tous ne sont pas occupés de suivre les poses étudiées de cette danse savante. Le siècle de Watteau avait un laisser-aller que ce peintre et son école n'ont jamais omis dans leurs compositions. Remercions M. Bonjour d'avoir fourni ces peintures de l'époque, qui se distinguent par une grande finesse de physionomie, la légèreté des étoffes, et qui nous retracent les mœurs et les costumes du temps.

Dans cette seconde période de l'exposition, nous sommes souvent désorientés par l'émigration des tableaux qui ont passé d'une salle à l'autre. Nous retrouvons dans celle du conseil général deux nymphes

qui semblent se réjouir, les coquettes, qu'on ait mis leurs charmes dans un jour infiniment plus favorable. Le chevalier Adrien Vanderwerf n'a jamais modelé avec plus de grâce et peint avec plus de douceur et de transparence. Il y a dans l'ensemble du tableau un talent séduisant de composition et de ton. Passons au dessin et au choix des modèles les imperfections de ce maître; mais disons qu'il est impossible de trouver une peinture plus suave, plus légère, plus harmonieuse et un coloris plus distingué. Les draperies, les fleurs, l'air du tableau, sont liés aux personnages avec volupté.

Lully a voulu suivre ces deux nymphes, qu'il eût chantées mieux que nous. Ce père de l'opéra revit, près d'elles, sous le pinceau de Pierre Vanderwerf. Le voilà, Armide à la main; il va partir pour la cour ou l'académie; sa perruque étagée, sa cravate de cérémonie, son pourpoint de soie, qui paraît sous une robe de chambre digne d'un fashionable de nos jours, tout l'annonce. Son œil s'anime, sa bouche s'entrouve comme pour laisser échapper un des sons mélodieux qui vibrent à son cerveau.

Sainte Catherine, dont le Guide a élevé les yeux et l'ame vers le ciel, tient ici la palme du martyre, et s'appuie sur l'instrument de son supplice. C'est une figure belle et aérienne. La pose est pleine de sainteté et de grâce. Les draperies et le paysage ont pris la teinte bleue, qui se produit dans toutes les compositions de ce maître.

Nous aimons à contempler cette jolie mère deDieu, dont Carle Maratte a peint les traits avec une dou-

ceur qui convient si bien à la patronne de la terre. Un sourire divin exprime le bonheur qu'elle éprouve en recevant les caresses de l'enfant Jésus, auquel un ange apporte des fruits.

Le piquet, que Leduc fait jouer à ces deux gentilshommes espagnols et à cette bonne dame qui nous tourne le dos, occupée qu'elle est de répondre à ses adversaires, est d'une vérité qui arrête tout le monde au passage. Plus d'une dame a dit, comme le pensait sans doute celle qui fait la partie : Qu'ils sont bien ces deux joueurs ! leur figure est distinguée, leurs manières parfaites. Ils tiennent leurs cartes à ravir ; ils fument avec élégance ; c'est l'essence du fumeur de bon goût.

Joignez à cela que la peinture est calme, que la perspective aérienne est d'une grande perfection ; que les draperies sont d'une souplesse et d'une grâce infinie, et vous conserverez un souvenir vrai et délicieux de ce charmant petit tableau, qui, ainsi que les nymphes, le Lully, le Guide et nombre d'autres, fait partie de la collection de M. Gaultier.

Nous entendons souvent les visiteurs de l'exposition les plus zélés et les plus assidus dire qu'ils auront à peine le temps de tout voir avant la clôture ; et en effet, à chaque instant, près du tableau que vous avez admiré, il en apparaît un que votre attention n'a pas saisi encore. Nous n'avons pas la prétention, quoique le désir nous y stimule, de donner un souvenir à chaque objet, nous courons çà et là, comme l'attrait ou le caprice nous mène, et dans cette grande salle qui fait à elle seule une musée, nous

faisons encore une station. En élevant les yeux dans la partie supérieure nous découvrons plusieurs bonnes peintures que l'espace n'a pas permis de rapprocher davantage. La Vierge tenant l'enfant Jésus à la mamelle (n. 280). Le dessin et le coloris italiens de ce sujet, la grâce et la manière dont les tons sont fondus, l'on fait attribuer à Carlo Dolci, ce Florentin qui a peint tant de fois la mère de Dieu vers le milieu du 17e siècle. Il y a dans ce tableau une grande souplesse de formes et tout à la fois une lumière vive qui donne un relief admirable aux personnages. L'expression des figures est pleine de grâce. Les yeux de la mère s'arrêtent avec un sentiment de tendresse profond sur la figure de son fils. Ce tableau appartient à M. Huard.

A côté se trouve un grand médaillon où l'on voit une Madelaine, dans le sentiment du Guide, et qui n'est pas indigne de son pinceau. L'éclat de cette peinture et de sa fraîcheur nous font craindre qu'il n'ait été indiscrètement rajeuni. La distance empêche de se rendre bien compte de ce fait.

Le saint Jérôme (n. 446), dont la notice annonce que la répétition se trouve au musée Aguado, sous le nom de Vandyck, est une peinture pleine de chaleur et de pensée. Ce père de l'église médite sur la mort dont il considère le plus redoutable triomphe. Les os d'une tête humaine sont devant lui ; il se frappe la poitrine d'une pierre qu'il tient à la main droite. Sa barbe et ses cheveux, comme ceux d'un barde, sur sa tête chauve éclairée d'en haut, ombragent sa figure noble et méditative placée dans

l'ombre, et une draperie rouge, jetée sur ses épaules, ajoute à l'énergie de cette peinture. M. Quelin doit se féliciter de la posséder.

Un jeune abbé, frais et vermeil, peigné, poudré, en rabat bien dressé, et portant le petit manteau de cérémonie, forme un singulier contraste avec le saint personnage que nous quittons. M. Bonjour lui a permis de venir à l'exposition en compagnie des menuets et des danses de schall. Il se recommande par la signature de Jouvenet jeune, et c'est assurément un des meilleurs portraits exposés.

Disons un mot de cette belle perspective monumentale de Robert, dont M. de Brissac a doté l'exposition; l'auteur qui n'est mort qu'en 1808, s'est distingué par ce genre, et le tableau que nous voyons ici est un des meilleurs qu'il ait peints. Outre les qualités de perspective qu'il offre, il se distingue par l'art avec lequel les eaux d'un canal y sont rendues et par le grandiose de l'architecture. Les personnages sont dans un caractère noble en rapport avec le sujet.

Près de ces ruines nous trouvons les buttes Montmartre et l'Observatoire de Paris, avec la signature de Vandermeulen. La perspective, le paysage et les fabriques sont dignes de ce grand peintre; mais quoique les personnages qui occupent le premier plan de la scène soient dessinés avec grâce et correction, nous n'y trouvons pas le coloris vigoureux et brillant qui distingue l'auteur.

Voici un délicieux rendez-vous de chasse, appartenant à M. de Marcombe. Ce cheval blanc, sans

cavalier, portant une selle de velours bleu et rouge, et qui se mord la jambe gauche de devant, a évidemment reçu les honneurs du tableau. Il les mérite. On voit dans sa pose et dans ses formes musculeuses qu'il peut arriver aux abois du cerf. Le groupe des personnages un peu confus, les costumes, les tocques à panaches flottants, le coloris un peu mou et le paysage nuageux nous porteraient à croire que ce tableau pourrait être de Van-Falens plutôt que de Swebach dont la manière est plus nette et plus ferme.

Arrêtons-nous devant ce paysage attribué aux frères Both. C'est un des plus beaux tableaux de ce genre, à l'exposition. Il représente un village attaqué par des soldats flamands. Les personnages répandus sous des masses d'arbres qui occupent le premier plan, la scène du paysan renversé sous un banc par un soldat et défendu par sa femme échevelée, offrent une action animée et dramatique; mais c'est surtout la disposition et l'exécution du paysage qui sont dignes d'attention. Un entente parfaite de la perspective et une science de peinture qui ne recule devant aucune difficulté, sont parvenus à mettre à leur place et à exprimer avec honneur sur des lignes parallèles à l'horizon, des massifs largement jetés qui partagent le premier plan sans en détruire l'unité; des villages répandus sous leur ombrage où ils se trouvent cependant éclairés naturellement et sans confusion. Les plans qui se succèdent en s'éloignant font une illusion complète, et la lumière, distribuée partout avec

sagesse et vérité, lie toutes les parties du tableau d'une manière harmonieuse. Le coloris est bien celui de l'école flamande ; riche et naturel, il revêt agréablement toute cette scène si variée et cependant traitée avec tant de simplicité.

Que cette œuvre soit née du pinceau des frères Both, comme l'indique son propriétaire, M. Bazin, qu'il appartienne à un autre maître de l'école flamande, cette question peut s'agiter. Nous ne voulons pas la résoudre ici.

Les deux paysages de Sarrasin, exposés par le même, sont là comme un contraste de la peinture pâle de l'école française du dernier siècle avec celle des Flamands ; mais le dessin et la disposition gracieuse de ces deux tableaux méritent d'être remarqués. Tout près d'eux, l'école du Nord étale encore ses riches couleurs dans un des 70 tableaux de la collection de M. Quelin, justement, croyons-nous, attribué à Asselyn. Cette femme, si bien posée sur son âne d'où elle converse avec un paysan, la chaleur, la lumière si bien graduée qui se répand autour d'elle et fait fuir le lointain, cette belle tour imposante et fière avec ses débris de murailles, sont chaque jour admirés par les amateurs.

De la même collection on remarque un saint François méditant sur la mort et visité par les anges, attribué aux Carraches. D'autres ont pensé qu'il était de l'école espagnole et du pinceau d'Alonzo Cano ; ces deux suppositions font l'éloge de cette peinture qui se distingue par l'élévation du

sentiment et une manière savante, une grande pureté de dessin et un mâle coloris qui a triomphé du temps et des accidents survenus au tableau.

Deux beaux portraits ont attiré les regards : l'un représentant un ecclésiastique portant la croix de saint Michel sur son aumusse violette. On reconnaît dans ce tableau du premier coup d'œil le maître, Philippe de Champaigne, et sa manière simple et noble tout à la fois. M. Gaultier est possesseur de ce bel objet.

Le second portrait est celui de M. de Vaugiraud, évêque d'Angers, peint par Nonotte, appartenant à M. Grille et qui n'est pas inscrit à la notice ; il est digne d'intérêt comme souvenir historique et comme peinture.

Au-dessous de ce tableau est presque caché, tant il est petit, un charmant médaillon que Mignard a peint avec toute la grâce de son pinceau. Il représente Catherine et Marguerite de Gondy, à l'âge de 9 et de 5 ans : la première devint duchesse de Retz, la seconde duchesse de Brissac. Le peintre a inscrit au-dessous des armes de la maison de Gondy ces mots : AFFECTU P. MIGNARD. Le soin avec lequel est traitée cette délicate peinture, les fleurs dont le peintre a couvert ces deux aimables et charmants enfants prouvent qu'en effet son cœur et sa main ont retracé des traits chéris.

L'exposition est finie. Cette belle et riche collection, honneur de notre pays, et qui a surpris notre pays même par son éclat et son abondance extraordinaire, va se disperser pour jamais ; chaque amateur s'empresse de

rentrer en possession des objets de prix, que son zèle pour les beaux-arts avait livré à la curiosité publique; et bientôt les vastes salles qui en étaient dépositaires seront entièrement démeublées. Nous l'avouerons, ce n'est pas sans un véritable serrement de cœur que nous les avons vues nous découvrir peu à peu la nudité de leurs lambris. Nous nous étions accoutumés à leur splendide décoration; il nous semblait que chacun des chefs-d'œuvre qui y avaient attiré nos regards, avait pris sa place à demeure, et formait avec ses voisins un ensemble désormais indissoluble et acquis à nos plaisirs. Disons tout, peut-être déjà le public et nous, nous commencions à en jouir avec ce sentiment trop dégagé et trop calme (des malins diraient *trop conjugal*) qui suit une possession assurée et permanente; et pourtant cette possession devait nous échapper promptement! Aujourd'hui, il ne nous reste que nos souvenirs d'une solennité si intéressante pour les beaux arts, et jusqu'à ce moment unique dans son genre! Du moins essayons de fixer ces souvenirs et d'en conserver la trace. Revenons par la pensée, avec les vrais amateurs, au milieu de ces richesses maintenant évanouies, et, continuant notre travail interrompu, rappellons ce qui nous y a le plus intéressé. Nous ne décrirons pas tout, sans doute, et les bornes de ce journal nous ont toujours interdit cette prétention; mais dans nos dernières promenades, nous avions laissé passer une foule d'objets précieux qu'il nous faut signaler à nous-mêmes et à nos lecteurs, si nous voulons que le compte entrepris par nous ne soit pas trop insuffisant.

Combien en effet avons-nous fait d'omissions, rien que dans la grande salle?

Sans parler de cette belle collection de pierres gravées antiques que nous devions à M. le colonel Quentin, du Mans, et qui nous offrait un magnifique échantillon de l'art grec dans ce genre, sans parler de tant d'autres curiosités piquantes qui se joignaient aux deux riches cabinets de nos compatriotes, MM. Grille et Mordret, à peine si nous avons jeté les yeux sur ces tableaux qui, placés à contre jour entre les croisées, et trop souvent délaissés par le public, étaient cependant pour la plupart très dignes d'intérêt. De ce nombre, citons d'abord une jeune fille jouant avec un serin, que l'on aurait cru de Greuze, tant elle avait de douceur et de naïveté, si la notice ne nous avait appris que le peintre Vien en était l'auteur. Citons encore une Suzanne du même peintre, dans le goût de Boucher, et qui, comme le précédent tableau, devait dater de l'époque où ce chef de l'école David suivait encore les traces de ses prédécesseurs, de gracieuse et *pompadourienne* mémoire. Que l'on ne fasse pas trop fi de ce genre, il eut son charme et même sa *vérité*, si l'on entend par ce mot le reflet des mœurs et de l'esprit du temps, et Greuze, par exemple, aussi bien que Watteau, ont des scènes où ces mœurs et cet esprit sont saisis sous un point de vue qui, tantôt sentimental, tantôt piquant, est en même temps aussi juste qu'heureux. C'est ce que l'on a pu encore reconnaître dans une belle reproduction de l'hermite distribuant des chapelets, de Greuze, appartenant à M. de Marcombe; et dans

deux petits tableaux, signés Watteau, le départ et le retour du soldat, qu'avait exposés M. Huard. Rendons justice aussi à nos maîtres français d'époques antérieures. M.me Guillin avait donné deux esquisses de De Troy, représentant l'histoire d'Esther, qui méritaient d'être étudiées, si elles avaient été dans un jour plus favorable ; on lui devait aussi deux tableaux de Natoire, représentant des nymphes et des naïades, destinés sans doute à faire des dessus de porte dans quelque château, et dont on aurait eu tort de dédaigner le dessin gracieux et la composition agréable. Enfin plusieurs batailles, des paysages, des tableaux de fleurs, de fruits et d'animaux, un, entre autres, d'Oudry, appartenant à M. Huard, tous de notre ancienne école, étaient dignes des regards du véritable amateur. Mais ce que nous nous reprochons d'avoir tant tardé à citer, c'est un petit paysage de forme ovale, appartenant à M.me Guillin, et que l'on avait placé trop haut, au-dessus de la belle vierge acquise pour le musée ; ce morceau était peut-être un des meilleurs de l'exposition, et le nom de Berghem dont il était déjà décoré était bien justifié par la chaleur, la vérité et le sentiment de la belle nature que l'on y remarquait, et qui font les principaux mérites de ce grand paysagiste.

N'avons-nous pas trop négligé aussi de nous arrêter devant cette sainte famille visitée par les anges, que nous devions à M. Huau, et qui portait le nom de Parmesan ? Elle était digne de ce nom par la beauté et la grâce de ses groupes, et surtout par ce caractère de simplicité qui nous ramène invinciblement vers

l'admirable école d'Italie du 16.e siècle, principe et fin de la grande peinture. Oui sans doute le véritable amateur doit professer un sage eclectisme et se prêter aux diverses transformations que le goût des maîtres et des nations a fait subir à l'art, car dans chacune de ces transformations il y a une part de vérité, un sentiment de la nature juste et exquis, quoique différent, qu'il ne doit ni méconnaître ni dédaigner. Mais si son ame est élevée et passionnée pour le beau, il reviendra toujours à l'Italie, et les chefs-d'œuvre qu'elle créa au jour de sa gloire renaissante seront l'objet de ses plus constantes prédilections. Cette jeune fille raphaëlique, si pâle, si effacée, d'un caractère de peinture si simple et si vieilli, n'avait-elle pas cependant saisi, subjugué tous les regards, toutes les admirations? Et la pureté délicieuse et sublime de cette douce et virginale figure ne laissait-elle pas bien loin derrière elle la richesse et l'éclat des compositions plus modernes? C'est que dans les arts, nous disait un jour notre habile et excellent compatriote Bodinier, le sentiment vaut mieux que le procédé, et voilà le secret de la supériorité que conservera toujours l'Italie du 16.e siècle.

Nous ne pouvions quitter cette grande salle, principal sanctuaire de notre exposition, sans donner une dernière pensée à ce tableau, si unanimement goûté, et maintenant il nous faut aller retrouver la nouvelle collection qu'avait envoyée M. de Saint-Remy, ainsi que les morceaux précieux qui remplissaient la septième salle.

Parmi les personnes qui ont le plus contribué à

l'éclat de notre exposition, il faut compter M. de Saint-Remy. Cet amateur distingué ne s'est pas contenté de nous donner une première suite de charmants tableaux, pour laquelle nous renvoyons à ce qui a été dit précédemment, mais encore un nouveau choix fait par lui dans sa riche collection est venu ranimer notre intérêt à la réouverture des salles. Cette dernière exhibition occupait la même place que l'autre dans la pièce du conseil général, dont le jour est si favorable à la peinture, et nous commencerons aujourd'hui par en évoquer le souvenir. Il faut bien le dire d'abord, le public n'y a rien trouvé d'aussi saisissant que cette tête de saint Jean l'évangéliste du Caravage, dont le caractère d'inspiration passionnée semblait illuminer tout le reste de la précédente collection ; mais à cela près, le succès a été le même. En première ligne, les vrais connaisseurs y ont distingué un Jésus au jardin des Oliviers, tableau du peintre Lebrun, qui orna autrefois le cabinet de travail du ministre Colbert, et dont le style s'élève à toute la dignité de l'histoire. Les angoisses de l'humanité s'allient admirablement à une résignation toute divine dans la belle figure du Christ, et l'assistance des anges est pleine d'une noble et pieuse compassion. Le dessin est pur, la composition sage, la couleur meilleure qu'on ne la trouve souvent chez Lebrun, et tout dans ce morceau inspire des pensées graves et religieuses. A côté était placé un joli paysage du Hollandais Van Asch, dont le soleil chaud, les beaux arbres et les riantes fabriques, formaient une aimable et heureuse diversion. Plus

loin, un hermite en prières, de Van Tull, et un intérieur flamand, nous intéressaient par cet esprit de détails et cette couleur vigoureuse qui animent les compositions de cette école, comme aussi une Syrinx pressée par le dieu Pan nous faisait admirer le pinceau précieux de Guillaume Miéris, tout en nous forçant à dire qu'une telle figure ne valait guère la peine de la poursuite; car on le sait, trop souvent la peinture hollandaise a prodigué les trésors de sa palette à des modèles bien vulgaires. M. de Saint-Remy nous avait offert aussi un tableau de Franck et un autre de Breughel qui, dans le goût vieilli de cette école, avaient un mérite réel. Les yeux s'arrêtaient encore avec plaisir sur une esquisse intéressante de Prudhon, sur une belle copie de la leçon de viole de Metzu, et sur un sacrifice d'Abraham de Verkolie; mais le morceau capital était peut-être ce beau paysage d'Antoine Waterloo, représentant un moulin sur un ruisseau, où les fabriques, les eaux, les arbres étaient traités avec une puissance de talent qui produisait l'effet le plus harmonieux et le plus attachant. Peu d'ouvrages de ce genre ont eu plus de succès à l'exposition. Cependant n'oublions pas un autre tableau dû au même amateur, qui a constamment charmé et captivé le public; c'est une tête de jeune fille, coiffée d'un chapeau de paille. Rien de plus frais, de plus doux, de plus naïf que ce joli minois presque enfantin, d'une gentillesse toute française, et ajusté avec une originalité que relève encore la couleur brillante et vraie de la peinture. C'est, dit-on, l'œuvre de

Santerre, soit : il ne peut qu'honorer son pinceau et notre ancienne école. Si le saint Jean évangéliste dominait l'ame du spectateur de toute la puissance de son enthousiasme, si la virginale et noble pureté de la jeune fille de Raphaël nous retenait sous le charme croissant d'une délicieuse émotion, c'est le sourire sur les lèvres et avec cette douce satisfaction que cause la vue d'une joyeuse adolescence, que nous arrêtions nos yeux et les ramenions sans cesse sur le charmant petit chapeau de paille.

Nous laisserons à regret cette salle, non sans donner un dernier coup-d'œil à quelques-uns des meilleurs tableaux de M. Gaultier, qu'on y avait transportés et qui y étaient plus favorablement placés, et nous nous rendrons enfin dans la septième pièce que l'abondance des envois avait obligé d'ouvrir en dernier lieu. Sa richesse aurait suffi pour l'honneur de l'exposition. En fait de curiosités, MM. Grille et Mordret avaient encore rempli les croisées de manuscrits, d'émaux, d'antiquités de tous genres, aussi précieuses que variées, et qui ne le cédaient en rien à la profusion des belles choses sorties de leurs cabinets inépuisables, que nous avions admirés dans les autres salles. Il s'y joignait un bahut sculpté, appartenant à M. Hamon, le plus beau que nous ayons vu, représentant avec beaucoup de perfection la danse macabre, ce symbole bizarre de la destinée humaine, imaginée dans le moyen-âge, et nous n'omettrons pas d'y ajouter la petite vierge d'argent à reliquaires, de l'île de Béhuard, objet des dévotions du roi Louis XI, dont le portrait si caractéristique figurait à côté.

En fait de peinture, l'on remarquait d'abord une très belle copie du saint Michel, de Raphaël, appartenant à l'église de Saint-Serge; une Passion, de l'école antérieure au Pérugin, tableau très curieux, donné par la fabrique de Blaison; un saint Sébastien, d'après le Guide, et une belle figure de saint Jérôme, appartenant à M. Luciot, de Baugé; et enfin un autre saint Jérôme, de l'école espagnole, donné par M. de Turpin, où l'anatomie était trop crûment accusée, mais qui se recommandait par l'élévation dans le style et un bon effet de lumière. Au-dessus de la cheminée une Cléopâtre, appartenant à M. de Beauregard, nous offrait les belles formes et la délicieuse tête que l'on retrouve dans tous les ouvrages du Guide : et plus bas un précieux tableau de Franck, dû à M. Charlery, nous montrait les morts et les mortes (quelques-unes de celles-ci fort séduisantes) reprenant leurs enveloppes terrestres aux sons redoutables de la trompette du dernier jugement de Dieu; mais gardez-vous de croire qu'il fût question ici des épisodes énergiques, grandioses, terribles, souvent outrées et bizarres, qui étonnent et confondent l'imagination dans l'œuvre colossale de Michel-Ange. La couleur claire et azurée de l'école des Francks, leur dessin et leur style assez purs, mais d'une naïveté tant soit peu gothique, ne pouvaient manquer de donner à cette grande scène une toute autre physionomie, et loin d'y trouver rien d'effrayant, l'œil était doucement récréé de son effet brillant et de sa pompe fantastique : mais ce qui intéressait le plus l'amateur, c'était une

suite de grisailles formant l'encadrement des tableaux; elles représentaient les différentes œuvres de charité évangélique et leur magnifique exécution eclipsait le sujet principal.

Parlerons-nous de l'*Enfer* et du *Paradis*, deux tableaux dans le goût de Rottenhamer, qui flanquaient celui que nous venons de décrire? c'était le même sujet et à peu près le même style, et l'on n'aurait pas dû peut-être les rapprocher ainsi, car ils se faisaient tort. Ces deux derniers ne laissaient pas que d'avoir du mérite cependant; mais comme il est trop vrai que notre imagination est plus stérile dans le bien que dans le mal, nous devons avouer que l'enfer nous paraissait le meilleur; il y avait de l'imagination, jointe à une grande délicatesse de pinceau, dans ces odieuses figures de lutins, aussi bien que dans leurs épouvantables enlacements avec les damnés livrés à leur fureur. Cependant des tableaux d'un autre genre appelaient plus agréablement l'attention des spectateurs. Nous citerons, par exemple, de charmantes miniatures et gouaches de Madame la marquise de Turpin de Crissé, mère et premier maître du peintre distingué auquel le musée d'Angers doit plusieurs beaux paysages; de bonnes esquisses du peintre Lordon, exposées par M. de Rougerie : l'une d'elles représente l'Hylas du musée; l'autre Atala; une autre Sémiramis enfant, nourrie par une colombe, que l'on aurait été tenté d'attribuer au pinceau de Prudhon; quelques morceaux agréables de J. Lecœur; un effet de brouillard du marquis de Senonnes; deux têtes d'après Greuze, et

enfin une jolie petite fille, peinte par Landon, d'après une dame d'Angers, lorsqu'elle était enfant. Mais ce que la salle offrait de plus remarquable, c'était d'abord un magnifique tableau de Castiglione, représentant un partage du butin, donné par M. de Gastines, où les animaux surtout étaient d'une vigueur de pinceau admirable; et ensuite de nombreux et superbes portraits. M. le duc de Brissac en avait encore envoyé de nouveaux, tels que ceux d'Anne d'Autriche, de M.mes de Maintenon et de Sévigné, des maréchaux de Cossé et de Brissac, ces deux derniers par le peintre Tournières; et en outre, il nous en était venu plusieurs d'un grand prix, du château de Sablé, à la tête desquels il faut placer ceux de Colbert et quelques membres de sa maison; deux de ces portraits portaient le nom de Carle Vanloo et de Raoux; on y trouvait aussi un délicieux portrait de Louis XV jeune, par Rigaud; et enfin le plus beau tableau de ce genre de toute l'exposition, représentant la mère Angélique Arnaud, abbesse de Port-Royal. Jamais Philippe de Champaigne ne se montra plus vrai, plus consciencieux et plus habile qu'en peignant ce visage, d'un âge mûr, si plein de calme et de douceur, ces mains délicates posées si naturellement sur les bras d'un modeste fauteuil en bois, ces accessoires de piété, cet ajustement monastique de grossière étoffe blanche; enfin, ce fond de paysage où apparaît la célèbre retraite de Port-Royal, depuis long-temps détruite. On s'arrêtait devant ce tableau, comme si la nature elle-même s'était offerte aux yeux; comme si l'on avait été sur le point d'entendre les

conversations pieuses et intéressantes de l'illustre sœur de l'évêque d'Angers, Arnaud, dont nous aurions voulu retrouver aussi le portrait à notre exposition.

Nous mentionnerons du moins, dans la salle où nous sommes, celui de M. de Lorry, prédécesseur immédiat du vénérable et saint prélat dont Angers a suivi le deuil récent. Ce portrait ne doit pas être comparé, sans doute, à ceux sortis du pinceau de Champaigne, mais nous devons d'autant moins l'oublier, qu'il est de feu M. Marchand, ancien directeur du Musée d'Angers, estimable professeur qui a contribué puissamment à propager dans ce pays le bon goût dans les arts, et qui a laissé une mémoire justement honorée. Nous avons trouvé aussi avec plaisir, dans un coin, un autre fort bon portrait attribué à David, et qui existait depuis long-temps à Angers. On croit que c'est celui de l'acteur Larive. Deux autres inspiraient aussi de l'intérêt, plutôt à cause des personnages (Marie-Antoinette et le dernier prince de Condé), qu'à cause de la peinture qui était un peu froide; mais il en est un dernier devant lequel nous arrêterons nos lecteurs et qui a obtenu d'unanimes suffrages, c'est celui de la princesse de Conti en costume de pélerine, assise au milieu d'un riche paysage.

On a abusé sans doute des costumes de fantaisie dont, à une certaine époque, les grandes dames qui se faisaient peindre aimaient à s'affubler, et nous avons vu parfois de ces Dianes chasseresses, de ces nymphes en tuniques et cothurnes, de ces bergères

pomponnées, dont les traits vulgaires ou prononcés étaient d'un ridicule achevé; mais la princesse de Conti était assez jolie pour se permettre tel déguisement que son caprice adopterait. Rien de plus aimable et de plus séduisant que son sourire et son regard, de plus frais et de plus pur que son teint, de plus élégant que sa pose, de plus piquant et de plus original que son grand chapeau et tout son ajustement. Il y a, en un mot, une grâce charmante dans tout ce tableau qui est digne du peintre Largillière auquel il est attribué, et que M. de Gastines doit se féliciter de posséder.

C'est par là que nous terminons notre revue. Elle n'est pas complète, sans doute, il n'est aucun amateur qui n'ait à nous rappeler quelques morceaux omis; mais dans l'impossibilité matérielle où nous étions de parler de près de 1,200 objet d'arts, nous nous sommes attaché à reproduire, avec nos impressions, les principales préférences que le public et les connaisseurs ont manifestées. Nous nous sommes surtout proposé de rappeler les ouvrages les plus caractéristiques de chaque école, c'est-à-dire ceux dont l'étude pouvait le plus influer sur le goût et en assurer la bonne direction. Nous aurions pu, tout comme tant d'autres, rechercher le mauvais plutôt que le bon, nous donner les honneurs faciles de le signaler aigrement, nous recrier sur telle ou telle *croûte*, censurer tel ou tel membre *cassé*, voir des *copies* partout, en railler les possesseurs crédules, en un mot mettre à contribution tout l'arsenal redoutable des critiques de profession : mais il nous

a semblé que tel ne devait pas être notre direction, parce que tel n'était pas l'esprit qui avait présidé à cette remarquable exposition. Que dans un salon consacré aux peintres vivants, l'on censure chaque écart dans un intérêt d'avenir ; que dans une vente de tableaux anciens, on insiste sur ces mille et un vices rédhibitoires qui affectent la valeur mercantile de chaque tableau, à la bonne heure ! mais ici, il s'agissait uniquement de réveiller et d'épurer le goût des arts par la contemplation des richesses anciennes que le pays possédait ; et appeler l'attention sur ce qui dans ces richesses se trouvait de réellement intéressant, de bien, d'utile à étudier, était, selon nous, mieux répondre à ce but de notre solennité artistique, que d'y rechercher ce qui aurait pu donner prise à un triste et désobligeant dénigrement. L'espace nous aurait manqué d'ailleurs pour apprécier tout à la fois le bon et le mauvais. Nous avons préféré nous borner à la première partie de la tâche. Elle était pour nous la plus agréable, et, il faut le reconnaître, elle était la plus riche. Nous laisserons maintenant aux crayons habiles et spirituels de M. Hawke, à fixer, par de charmantes lithographies, des souvenirs que nos fugitives paroles ne suffiraient pas à conserver, et qui, nous le pensons, sont précieux pour l'honneur de notre pays.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

L'Exposition de Peinture et de Sculpture Anciennes.

Messieurs ,

En promettant les honneurs de la mention aux objets d'art les plus remarquables parmi ceux que l'Exposition mettrait en lumière, la Société avait tout d'abord entrevu de quelle difficulté serait pour elle une classification rigoureuse et précise dans la désignation des objets mentionnés, tant par les dissidences inconciliables des opinions et des goûts dans une nature d'appréciation ou la règle confine à l'arbitraire, que par l'incertitude d'une méthode à choisir aux points de vue relatifs et divers de l'importance, de la rareté, de la renommée ou du mérite des ouvrages. Mais ces difficultés si graves déjà, devinrent insurmontables par la suite, lorsque l'abondance des morceaux exposés, en dépassant la limite des prévisions les plus vastes, élargit par cela même le domaine du concours au-delà des conditions d'un résultat possible. La Société ainsi débordée par le succès de son œuvre, a dû renoncer dès lors à la double prétention et d'enclore dans le cercle étroit d'un compte-rendu tous les objets entre lesquels l'at-

tention publique s'est partagée, et d'assigner une place à ceux qui avaient plus particulièrement fixé la sienne. Pour concilier avec les engagements du programme la réserve que les circonstances lui commandaient, votre commission a résolu d'embrasser dans une énumération sommaire et restreinte les éléments principaux de cette splendeur éphémère, surgie pour un instant de l'ombre qui la recouvre aujourd'hui, sans attacher un sens étroit et absolu à l'ordre dans lequel ils se reproduisent. Elle ose compter d'ailleurs sur l'adhésion des exposants à ce système qui fait prédominer sur le vague des prétentions respectives l'évidence glorieuse du pays.

Voici donc le résultat, par genres et divisions, de l'examen général auquel elle s'est livrée.

PEINTURE.

Ecole française.

L'école française plus particulièrement riche ici en représentations de personnages éminents et en illustrations de famille a été exprimée avec éclat en ce genre par deux portraits à M. Mabille, celui de *Louis XIV* et celui de *M.me de Rochechouart,* abbesse de Fontevrault, attribués, celui-ci à Rigault, celui-là à Mignard; par la collection généalogique de M. le duc de Brissac, du milieu de laquelle se dresse avec une fierté supérieure le portrait de *Cossé,* par Tournières; par celui de la *Maréchale de la Meilleraye*, du même peintre; celui de *Baron,* œuvre de Rigault, celui d'une *Dame sous Louis XIV,* œuvre

d'un inconnu, tous trois faisant partie de la galerie de Brissac; par un tableau de Largillière, à M. de Charnacé, représentant un membre de sa famille; par le portait de *Louis XV*, de Rigault, aux héritiers du château de Sablé; ceux du *Maréchal* et de la *Maréchale de Scepeaux*, par Janet, à M. T. Grille; celui de *Jean Bart*, par Provençal, à M. de Romain; enfin celui de *Lefebvre*, par lui-même, appartenant à M. Renou, tardive révélation d'un peintre dans un dessinateur.

Nous signalerons maintenant M. de Saint-Remy, pour un tableau de Lebrun, *le Christ au Jardin des Oliviers*, provenu de la collection du ministre Colbert; M. Clavier pour une esquisse arrêtée de la *Résurrection de Lazare*, sinon de Jouvenet lui-même, au moins de son atelier; M. Lange, pour une pastorale dans la manière grande et calme du Poussin, intitulée *Acis et Galatée;* M. de Turpin de Crissé, pour deux esquisses de Subleyras, le *Martyre de S.t Pierre* et celui des *Machabées;* pour une esquisse anonyme de *Rebecca au puits*, M. Quelin; pour une *Tête*, de Bourdon, M. Mabille; pour deux portraits de *Jeune Fille*, attribués tous les deux à Santerre, bien que de style et de caractère bien différents, MM. de Saint-Remy et Lebeau; M. de Saint-Remy a presenté encore une esquisse de Prudhon; M.me veuve Joubert un petit tableau de Léopold Robert, *Jeune Fille italienne priant au pied d'une croix;* M. le Marquis de Senonnes a produit au grand jour le nom d'un peintre distingué dans la personne de feu son père, auteur d'une série de compo-

sitions de genre parmi lesquelles on a surtout remarqué le *Repos des animaux sur les rives de la Moselle*, le *Retour des bestiaux à la ferme*, et une *Halte de Chameaux dans le désert*.

M. Pitre Giraud, *Visite chez une famille indigente*, par Wille; M. le duc de Brissac, *Halte militaire*, par Lepan, et *Ruines antiques*, par H. Robert; M.me veuve Guillin, deux *Batailles*, de Parrocel; M. Bazin, une *Bataille*, du chevalier de Breydel, faisant le pendant d'un autre exposé par M.lle Marais; M. Lebiez, *la Vierge et l'enfant Jésus*, par Bourdon, et une *Jeune fille jouant avec un insecte*, par Greuze; M. A. Gaultier, une *Jeune fille jouant avec un serin*, par Vien; M. Huard, une *Vue de Lyon*, paysage de Bruandet; M. Clavier, *un Bivouac sous Louis XIV*, de Martin; M.me de Candé, une marine de l'école de Vernet ou de lui-même.

Parmi les études nombreuses d'animaux et de nature morte ont particulièrement figuré les suivantes : un *Renard pris au piège*, par Oudry, M. Bazin; un *Vase de fruits*, par Baptiste, M. Quelin; une *Etude de gibier*, par Desportes, M. Henri de Nerbonne; un *Cheval*, par Géricault, M. Mercier.

Parmi les objets précieux par leur antiquité historique ou locale : une *Adoration des Mages*, panneau du quinzième siècle, appartenant à Mordret; un petit portrait sur bois du *Roi René*, attribué à lui-même, exposé par M. T. Grille.

Ecoles flamande, hollandaise et allemande.

L'abondance des objets fournis par cette triple

école a nécessité leur division en plusieurs catégories distinctes, dont la première embrasse le portrait, l'histoire et le genre, représentés ainsi qu'il suit : la *Mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal*, par Philippe de Champaigne, de la collection du château de Sablé. Le *Denier de César*, attribué au même, exposé par M. Bureau, de Laval; *Salomon et ses femmes sacrifiant aux idoles*, ruines précieuses de l'un des Francks, appartenant à M. Quelin; un triptyque, genre de Van-Eyck, appartenant à M. Mordret; à M. de Saint-Remy, *un Etudiant*, de Jacques Vanloo; à M. Gaultier, *deux Nymphes*, du chevalier Vanderwerf, et des *Joueurs de piquet*, par Leduc; à M. Bazin une esquisse, *Flagellation*, de Vandyck; le portrait d'un *Magistrat*, sur cuivre, par Vandyck (Philippe); à M. le duc de Brissac, celui de *M.me Dacier*, par Netscher.

Il faut citer encore, à M. de Saint-Remy, un *Maréchal ferrant*, de Van Bloemen; *Pan et Syrinx*, par Miéris; et les *Bulles de Savon*, par le chevalier Vanderwerf; le *Repas de famille*, par Henri de Blaye, M. de Turpin; une *Conversation de gentils-hommes*, genre de Terburg, M. Renou; *Femme tenant une lumière*, par C. Schalken, M. Gaultier; plusieurs tableaux adressés par les Pères de la Foi de Laval, *Mater Dolorosa*, *Nabuchodonosor*, *Abraham et Melchisedech offrant le pain et le vin*, surtout un grand panneau à trois volets représentant le *Christ et les S.tes Femmes*, non sans analogie avec le caractère de Jean de Bruges; à M. Quelin, *David recevant les ins-*

pirations de l'ange, tableau dont le classement suscite quelque embarras, par la combinaison de ses formes hollandaises avec sa couleur espagnole ; à M. de S.t-Remy, une *Femme endormie*, effet de lumière, par Ary de Voys ; à M. Bazin, une *Marchande de sardines*, par A. Van Ostade. On a remarqué aussi un *Buveur*, par Zorg, appartenant à M. Boulet ; le *Paradis et l'Enfer*, genre de Rottenhamer, exposé par M. Mordret ; le *Jugement dernier*, de Franck, à M. Charlery, de Segré ; le *Passage de la Mer Rouge*, de François Franck, à M. Espaulart, du Mans ; la *Décollation de S.t Jean*, affirmée de Rubens, à M. de la Rue, de la même ville ; un *Chanteur tenant un verre*, présumé de Honthorst, du cabinet de M. Gaultier, ainsi qu'un *Combat de gueux*, grisaille ; la *Décollation de S.t Jean*, genre de Rubens, exposé par M. Bazin ; *Adam et Eve*, genre de Bloëmaert, exposé par M. Mordret ; la *Flagellation*, genre de Franck, par M. Deruineau ; *Bacchus*, tableau retouché, attribué à Jordaens, exposé par M. Bazin.

Le paysage rivalise de variété et d'éclat avec la division que nous venons de parcourir ; il présente :

Un Berghem, l'*Abreuvoir*, effet de soleil couchant, M. Bazin, propriétaire ; un Waterloo, *le Moulin*, M. de S.t-Remy ; quatre Breughel de Velours, tant de lui que de sa manière ; *Eliézer et Rebecca*, M. Chesneau ; *Entrée des animaux dans l'Arche*, M. Prus ; les mêmes avec de légères variantes, M. de S.t-Remy ; un autre sans sujet, exposé par le même ; un Paul Bril, M. de la Rue ; un

Jean de Vries, M. Espaulart; une *Chasse*, de Van Falens, M. Gaultier; un Schwartz, un Stalbemt, un Reigmorter, un Huysmans de Malines, tous les quatre à M. de Saint-Remy; M. Bazin possède un tableau des frères Both, *Episode de la guerre des Guelfes et des Gibelins*; deux pendants de Vandermeulen, *Vues de l'Observatoire et de Montmartre;* M.me Guillin, un paysage de l'école de Berghem, *des Bestiaux dans un pâturage;* M. Mordret, même école, *des Bestiaux traversant un gué;* M. de Saint-Remy, *Paysage avec fabrique*, de Van Asch; un Deker, un Verkolie, *Sacrifice d'Abraham;* M. Quelin, un paysage de l'école hollandaise; M. Bazin, un Wynants, une marine de Dietrich; M. Quelin, un tableau qui rappelle la manière de Breughel et de Rubens réunis; M. Mordret un intérieur; M. Bazin un autre, celui-ci de Steen Wick, celui-là de Peter Neefs; M. Huard, *les quatre Saisons*, par Keyssel; M. Bazin, un *Soleil couchant*, de Van Der Neer; M. Drouet, du Mans, un paysage de Van Berghen; M. Guérin Florimond, un Wynants, signé du maître.

Fleurs et fruits : un *Vase de fruits*, attribué à Van Huysum, par M. Quelin; *Fleurs et fruits*, de Van Eck, de Flandre, par M. Deruineau; même sujet, de David de Heem, par M. de Laporte; un *Vase de fleurs*, de Van Huysum, par M. Dubord; une guirlande, grande composition, de Jean de Heem, par M. Mordret; une *Corbeille de fruits*, de David de Heem, par M. Quelin.

M. Mordret a exposé six tableaux peints sur bois

des deux côtés, tableaux de l'ancienne école allemande, et qui, indépendamment de la valeur artistique de quelques-uns, témoignent d'un procédé antérieur à la peinture à l'huile.

Ecole italienne.

A cette école, inférieure relativement au nombre, se rattachent en revanche les souvenirs capitaux de l'Exposition :

Le portrait d'une *Jeune fille*, sur bois, présumé de Raphaël, exposé par M. Gaultier; *une Bacchanale d'enfants*, également sur bois, exposé par M. de Montaigu, et dont l'anonyme glorieux résiste à toutes les conjectures; un portrait attribué au Titien, par M. Bazin; *S.t Jean l'Evangéliste*, de Michel Ange Caravage, par M. de Saint-Remy; *S.t François d'Assise en extase*, signé Bronzino, propriété de M. Quelin; *Rebecca recevant les présents d'Eliézer*, grande composition dans le style de Lucas Giordano, propriété de M. Huard, ainsi qu'une *S.te Famille*, dans celui de Carlo Dolci; *la Vierge, l'Enfant Jésus*, et *un Ange qui lui présente des fruits*, sur bois, attribué à l'Albane ou à Carle Maratte, propriété de M. Gaultier; la *Jardinière au masque*, Laurent Lippi, à M. Goury; le *Partage du butin*, Benedetto Castiglione, à M. de Gastines; la *Conversion de S.t Paul*, esquisse, Locatelli, à M. Quelin; *S.te Famille*, Parmesan, à M. Huau, de Bazouges; *la Samaritaine*, d'Antonio de Messine, remarquable à deux titres, et par la beauté de l'œuvre et par l'an-

tiquité du pinceau ; deux portraits peints sur bois, *nobles Vénitiens*, par Antonio de Trente, appartenant à M. Grille.

Comme curiosité, un tableau gothique, d'une belle conservation, à M. de S.t-Remy ; à M. Quelin, *le Portement de la Croix*, œuvre de la primitive école d'Espagne.

COPIES.

Les copies les plus généralement appréciées parmi celles que l'Exposition ait produites, sont par ordre d'école :

La Vierge et l'Enfant Jésus, d'après Mignard, appartenant à M. de Turpin ; *S.t Ildefonse* et *le Christ en croix*, deux copies d'après Rubens, par Van Biscaye ; *la Vierge au singe*, contrefaçon d'Albert Durer, ces trois tableaux tirés du cabinet de M. de Saint-Remy ; *la Vierge aux rochers*, d'après Léonard de Vinci, exposé par M. Besnier ; *Soldats jouant aux cartes*, d'après Michel-Ange Caravage, exposé par M. de Villebois ; une copie, *Cléopâtre*, dans la manière du Guide, exposé par M. de Beauregard.

PASTELS, GOUACHES, MINIATURES ET DESSINS.

Pastels. Portrait de *Mansard*, M. Mordret ; portrait de *la Rosalba*, par elle-même, M. Bonjour.

Gouaches. Portrait d'*un Boisgirault* (1558), M. Legris ; une *Sainte Famille*, par Maître Ollivier (1688), M. de Tescours.

Miniatures. Portraits par Petitot, MM. de Chemellier, de Turpin et de Senonnes; portrait par Augustin, M. de Chemellier; *Femme tenant un masque*, M. Lebiez; portraits par Thouseau de Genève, M. le duc de Brissac; *Départ pour la chasse*, par Swebach, et *Bouquet de fleurs*, par Van Spaendonck, M. Jacquinet; *Adoration des bergers*, style de Schedone, M. Bazin.

Dessins. *Choc de cavalerie*, genre de Parrocel, M. Bazin; étude de portrait, signée Rigaud, M. Chesnel; composition pour un plafond, attribuée à Mignard, M. Girard, de Sablé; treize sujets, par Dugourc, M. Villers; croquis à la plume, portrait de Louis XVIII, par Gros, M.me de Candé; étude de Lucas de Leyde, M. Leroy, de Châteaugontier; fragment de composition, sujet mythologique, attribué à Jules Romain, M. Quelin.

GRAVURES.

La riche collection de gravures exposées par M. Villers a notamment fourni : *La Présentation de J.-C. au temple*, par Rembrandt; les portraits de *Jeanne d'Aragon* et *de Raphaël*, d'après ce maître, par Larmessin et J. Chereau; *le Jugement Dernier*, de Cousin; *l'Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin, d'autres sujets d'après le Veronèse et le Tintoret, et de nombreuses gravures de Piranèse; M. Leroy, de Châteaugontier, a exposé des gravures de Lucas de Leyde, Albert Durer, Edelinck, Nanteuil, Masson et Stephanus; M. Cauville, la *Chute des*

Mauvais Anges, par Loir, d'après Lebrun; M. Eckar, le *Crucifiement*, d'après Rubens; MM. la Grancière et de Romain, plusieurs sujets de Piranèse; M. Derepper, cinq sujets d'après Lebrun, par Audran; M.me de Châteaubriand, quatre sujets des loges de Raphaël, par Joannes Volpato; les portraits de *Charles I.er et d'Henriette d'Angleterre*, de Robert Strange, d'après Vandyck.

MANUSCRITS.

Des manuscrits précieux des 14.e, 15.e et 16.e siècles ornés d'images et d'arabesques, de vignettes, de lettrines et de rinceaux, ont été présentés par MM. Grille, Mordret, Bohineust, Leglou, Lepré, Menard, Piogé, Quelin, M.mes Mesnard et Cordelet.

MOSAIQUES.

Différentes mosaïques représentant des oiseaux, par MM. de Romain, Goury et de Charnacé.

VITRAUX.

Une collection de plus de 180 vitraux, dus à l'obligeance de M. Mordret, embrassant, quant à l'intervalle historique, depuis les rudiments informes de l'art roman, jusqu'aux derniers perfectionnements de la renaissance, et quant à la variété des sujets, depuis les traditions de l'histoire et de la légende, jusqu'aux attributs chimériques du blason, figure pour une grande part dans les souvenirs de l'Expo-

sition, et réclamerait les honneurs d'une mention détaillée. Nous signalerons seulement les trois fragments provenus du château du Verger, monuments du 15.e siècle ; l'*Histoire de la S.te-Vierge*, en six compartiments, peinture proprement dite et d'une exécution fort avancée ; *le Jeu de Colin-Maillard* et *l'Entrée à Jérusalem ;* M. Deschères a détaché des ogives flamboyantes de Boumois quatre compartiments d'une composition mystique ayant trait à la régénération du genre humain par la Croix.

ÉMAUX.

Parmi les 200 émaux dispersés par M. Mordret dans les salles, figure, en première ligne, sa collection des *Douze Césars ;* M. Lange, de Saumur, par ses deux grands émaux, aux armes des bâtards de France, et par d'autres encore d'une belle conservation et d'une haute qualité de style, a dignement concouru à la splendeur du genre, ainsi que M. Grille, par des sujets sans désignation, répartis çà et là dans ses montres ; nommons encore MM. Quelin et de Beauvoys, pour deux émaux de Limoges signés de leurs auteurs.

Dans cette catégorie se trouvent naturellement compris, comme transition de la peinture à la plastique, les émaux chez lesquels celle-ci n'est que l'accessoire de celle-là : tels qu'un ciboire et une coupe dans le goût de la renaissance, exposés par M. Baillou de la Brosse, de Saumur ; une coupe du même temps, exposée par M. Lange ; l'écritoire de M.me de Lassus, à M. Grille, et des aiguières à M. Mordret.

SCULPTURE ET ORNEMENTATION.

M. Grille a présenté dans une classification méthodique et savante des monuments servant à l'histoire des temps anciens et modernes, particulièrement les masques et patènes provenus d'un *sacellum* romain, près d'Alençon. Dans un ordre pareil appliqué à une catégorie spéciale, M. Quentin, du Mans, a rangé une collection précieuse de 24 pierres gravées en creux, divisées en sujets mythologiques et iconographiques. Indépendamment de cela et en dehors de ces nomenclatures, l'art égyptien compte 5 figures nécromantiques exposées par M. Goury. L'art étrusque, 9 vases trouvés en Italie, près Cannes, exposés par M. Beraud. L'art romain, une lampe et une figure d'empereur, à M. Grille. L'art bysantin, 3 statuettes de l'abbaye de Fontevrault, à M. Baillou de la Brosse; à M. Lange, 2 évangélistes, *S.t Marc et S.t Mathieu*, pendants; à MM. Grille et Mordret, des croix, des reliquaires et des custodes. Le moyen âge et la renaissance : une *Vierge* du temps de Louis XI, provenue de l'ancienne église S.t-Laud, à M. de Baracé; un fragment du tombeau du *Roi René*, à M. Grille, propriétaire encore d'une *Vierge* du Ronceray, d'un sceptre de bouffon, d'une statue de *S.t Bruno*, et d'ustensiles précieux ayant appartenu au culte catholique; à M. Mordret, deux figures tumulaires d'un tombeau près Passavant, le *Couronnement de la Vierge*, et la *Conception*, en marbre, un *Groupe de Religieuses*, en pierre, provenant de S.t-Aubin, un *Calvaire*, de S.t-Main-

bœuf, aux armes de S.t-Maurice, un *Calvaire*, en trois pièces, d'une chapelle près S.t-Denis-d'Anjou, l'*Histoire de S.t Hubert* (quatre compartiments), provenant de S.t-Maurille, des ciboires historiés, le sceau de *Guillaume des Roches*, un fusil de chasse en cèdre incrusté de nacre et d'ivoire; à M. de la Perraudière, des panneaux, surtout un représentant l'*Apparition des Anges aux Bergers;* M. Janin, de Tiercé, un dyptique en ivoire, *Vie et Mort de J.-C.;* M. Lange, des armes et divers ustensiles des 15.e et 16.e siècles, tant religieux que profanes; une grande chaise à dossier, semée de légendes et de symboles, à M. Courtigné-Janvier; des meubles à MM. Grille, Quelin, Planchenault, notamment un bahut représentant *la danse macabre*, exposé par M. Hamon, du Lion; un service presque entier en vaisselle de Limoges, dite de Bernard de Palissy, à M. Lemotheux, de Châteauneuf. Le siècle de Louis XIV : un meuble avec vantaux en ébène, à M. Guérin du Grandlaunay; une commode en écaille, incrustation de Boule, à M. d'Andigné de Lancreau; plusieurs *Christs*, à MM. Mordret, Guibé et Parisot, de Laval. L'art moderne : une tête de *Christ mourant*, par Liesener, à M. Grille; enfin à M. Mordret, un *bouquet de fleurs*, sculpture en bois, par David père.

Tel est le résultat, fort défectueux sans doute, de la revue incomplète à laquelle la commission a pu se livrer. L'arrivée des objets jusqu'à la clôture des salles, l'absence de simultanéité produite par le retrait des uns et par la substitution des autres,

l'indication en masse des collections principales dont le détail n'a point laissé de vestiges sur le livret, motiveront ces lacunes que la commission est la première à reconnaître, et que les exposants ne seront pas les derniers à pardonner. Au surplus, le dernier mot de l'Exposition n'est pas ici; il est plus haut et plus loin : il est dans l'impulsion d'une grande et généreuse initiative; il est dans le sentiment d'un nouveau patriotisme éveillé par elle au cœur du pays; dans l'avenir qu'elle assure aux œuvres survivantes que l'ignorance d'hier n'a point anéanties sans réserve, ou la cupidité aliénées sans retour.

Angers, le 1.er février 1840.

Les membres de la commission, faisant partie de la Société : MM. PLANCHENAULT, *président*; T. GRILLE, MORDRET, QUELIN, HAWKE, H. DE NERBONNE, MORREN, DE MONTAIGU, DE SERNONNES, VILLERS, V. GODARD, V. PAVIE, *rapporteur*.

Nota. A la fin de l'article sur Pierre Ayrault et les Jésuites, inséré dans le précédent numéro des Annales, restituez la signature suivante : *N. Planchenault*, omise par erreur.

TABLE DES MATIÈRES.

Page.

Projet d'Exposition de Tableaux anciens, par M. Henri Aubin de Nerbonne. 91

Programme de l'Exposition de Peinture et de Sculpture anciennes. 102

Revue de l'Exposition de Peinture et de Sculpture anciennes. 108

Rapport général sur l'Exposition de Peinture et de Sculpture anciennes. 186

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4e Volume. — 4e Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1841.

LETTRE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS,

SUR LA

MIGRATION DES OISEAUX,

PAR M THÉODORE PAVIE.

Bombay, 25 décembre 1839.

Monsieur le Président,

Peut-être les faits sur lesquels je prends la liberté d'attirer votre attention et celle de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, n'ont-ils rien de curieux en eux-mêmes; peut-être dois-je à ma seule ignorance en histoire naturelle de les avoir trouvés jusqu'à un certain point intéressants : aussi n'ai-je pas la prétention de croire rien apprendre à ceux dont je reconnais le profond savoir. Ce que je me propose, Monsieur le Président, c'est de vous communiquer quelques remarques faites pendant le voyage de France aux Indes, par l'Egypte, touchant le phénomène le plus intéressant de la vie de certains oiseaux, je veux dire leur migration.

Où vont ces charmants oiseaux, quand il nous quittent à l'automne? par où passent-ils pour se rendre à leur destination? et que font-ils lorsqu'ils y sont arrivés?

Telles sont les questions que vingt fois j'ai tenté de résoudre; et, je l'avoue, les naturalistes m'ont rarement répondu quand j'ai cherché une explication dans leurs livres, d'ailleurs si instructifs et si attachants. Sans doute, s'ils gardent le silence sur ces faits, c'est que leur tâche ne les conduit pas au-delà du lieu où ils observent, et qu'ils ne doivent compte que de ce qu'ils voient.

Or, prenant le principe en sens inverse, j'oserai énoncer ici ce que j'ai vu; et si les observations que je rapporte sont vulgaires et connues de tous, du moins ne sont-elles pas hasardées.

Commençons, si vous le voulez bien, par l'hirondelle, qui est pour nous le type de l'oiseau voyageur, et dont tous, chaque année, nous désirons le retour et craignons le départ. Ses migrations ont lieu à des époques si régulières, et elle les exécute en troupes tellement nombreuses (le jour comme la nuit), que chacun peut suivre les mouvements de l'oiseau fidèle à réjouir nos toits et nos fenêtres; et il est reçu généralement que l'hirondelle va passer l'hiver en Afrique.

Cela est vrai, mais dans quelle partie de l'Afrique? Quelques-unes même restent dans les îles de la Méditerranée, tandis que d'autres, plus aventureuses ou chargées par la Providence qui les guide d'égayer de leur chant des pays tristes et arides, s'en vont jusque

par-delà les solitudes de Sahara, à l'ouest ; et plus loin que le grand désert d'Egypte, à l'est.

En novembre 1833, quatre hirondelles de fenêtre, exténuées de fatigue, vinrent se percher sur les mâts du petit brick à bord duquel je me trouvais en route pour l'Amérique Méridionale. Nous étions alors par les 22 degrés environ de latitude nord, et à 100 lieues de la terre, qui était le grand désert de Sahara. Où allaient ces pauvres hirondelles déviées? Etait-ce aux îles Canaries? aux îles du Cap-Vert? Cela paraît douteux ; puisque le lendemain, après avoir passé la nuit dans une cage et avoir bu abondamment (car elles s'étaient laissé prendre), elles s'orientèrent quelques minutes, puis elles reprirent leur vol vers le continent d'Afrique.

Cette année, la même observation s'est présentée à moi, mais à l'est de l'Afrique, dans la mer Rouge, et non loin de la côte d'Asie. Depuis Suez jusqu'à Mahé, jusqu'à Aden et même hors du détroit de Babel-Mandel, les hirondelles parurent fréquemment autour de notre navire, du 3 au 13 novembre. Je les regardai d'assez près, et elles me semblèrent en tout pareilles à celles d'Europe. Enfin celles que je vois à l'instant même ici, à Bombay, tracer des cercles en l'air, sous un soleil de feu, sont-elles un détachement, une colonie de celles qui arriveront en France en même temps que ces lignes?

Grâce à la rapidité de son vol et à la légèreté de son corps frêle et svelte, l'hirondelle peut traverser la Méditerranée sans danger, et personne n'est surpris de ce long trajet accompli en peu de jours. Cepen-

dant, si j'en juge par ce que j'ai observé aux mois de septembre et d'octobre, l'hirondelle préfère s'allonger dans sa course, suivre les côtes et chercher, chemin faisant, les insectes qui forment sa nourriture. Je suis donc tenté de croire que le voyage est fait (comparativement aux moyens de l'oiseau) d'une manière assez lente.

Par cette raison, la bande si considérable au moment du départ, devient moins serrée; elle se disperse insensiblement; chaque individu s'arrête au lieu qui lui est assigné par les lois invariables de la nature. Sans doute les plus jeunes vont un peu à l'aventure, et les oiseaux de proie, si abondants sur tous les rocs de la Méditerranée, dans les îles peu cultivées de l'Archipel grec, s'élancent à l'improviste sur ces pauvres hirondelles qui, lasses d'un long voyage et poursuivies avec acharnement, prennent le large, perdent la brise qui les dirigeait, se désorganisent et errent au hasard. C'est ainsi que j'expliquerais volontiers la présence inattendue de certains volatiles dans des parages d'où les vents alisés excluent toute possibilité d'ouragans.

Les hirondelles nichent-elles aux lieux où elles arrivent? Où nichent les hirondelles de cheminée en Egypte et dans les autres contrées chaudes où l'on ne fait pas de feu? Je ne sais, en vérité; toujours est-il que j'ai vu en Egypte, au Caire, à Alexandrie, sur le Nil, ces oiseaux occupés à *nidifier*. Et derrière l'oreille droite du Sphinx gigantesque, déterré du sable où il gisait depuis tant de siècles, par les savants de l'armée française; derrière l'oreille, dis-je, de ce

mystérieux monstre qui semble garder sous son bandeau le secret des Pyramides, une hirondelle avait son nid en octobre, et je la vis s'y retirer.

Ainsi, Monsieur le Président, de tout ce qui formait Memphis, de tant d'édifices immenses qui n'avaient pas de rivaux, il ne reste rien d'habitable pour l'homme ; mais comme, en passant par ses mains, le bloc de granit ou de marbre ne cesse pas d'appartenir à la nature, le frêle oiseau qui fuit l'hiver aura pour mission d'animer ces ruines par sa présence.

Un autre volatile de nos pays me fit tressaillir, aux mêmes lieux, alors que le soleil abaissé derrière les premières collines brûlées du désert, jetait l'ombre opaque des pyramides à travers la vallée du Nil : cet oiseau c'est la huppe. Il est respecté des Orientaux, car ce fut lui, disent-ils, qui vint annoncer à Salomon le message de la reine de Saba. Cette fable a pris naissance dans l'espèce de salut que fait le gracieux oiseau quand il lance son petit cri doux et sauvage.

Au reste, la huppe n'est guère plus commune en Afrique qu'en Europe. Je l'ai observée quatre fois près du Caire : aux endroits déja cités, à Djizeh, sur les murs de la caserne, sur le toit plat de la maison que j'habitais, enfin sur les tombeaux des Imans placés autour des magnifiques sépultures des sultans Mamlucks.

En France, dans notre département surtout, la huppe recherche les terrains secs et légers, les bruyères, les landes ; aussi, en Egypte, se plaît-elle à parcourir la lisière des sables. Dans ses solitaires excursions elle rencontre parfois un voyageur comme elle,

le motteux ou *cul-blanc*, qui aime à voltiger sur les petits sillons où pousse le riz et le *doura*, ainsi qu'il fait chez nous dans les guérêts et parmi les tas de pierres qui bordent nos routes.

J'avoue que ce fut une agréable surprise pour moi de voir le long des bords du canal de Mahmoudieh, devant les troupeaux de buffles allant à la pâture, cet oiseau vif et gai, dont l'aile variée de noir et de blanc se détache si bien sur le gris jaune des sillons. Le motteux a le vol court; aussi prend-il, pour arriver en Egypte, le chemin le plus sûr : il suit la côte d'Italie, celle de Sicile, passe à Malte et de là à Tunis, à moins qu'il ne se jette par le cap Matapan au milieu des îles où il reste quelquefois.

Dans cette traversée il a pour compagnon l'un de nos plus agréables chanteurs, un petit animal peu admiré cependant, peu vanté, je veux dire le *cul-rouge* ou, pour me servir du langage des livres, le rossignol de muraille. Un de ces oiseaux vint se percher sur nos vergues, lorsque nous étions entre la Sicile et la côte de Tunis, le cap sur Malte. Il paraissait très fatigué; après avoir vogué quelque temps avec nous, il fit route vers l'Afrique. Je l'ai cherché vainement en Egypte : ce qui me fait croire que ces petits volatiles restent dans les îles de la Méditerranée, pour la plupart.

Après l'hirondelle, la caille est l'oiseau dont les migrations sont le mieux connues. Celles qui se rendent sur la côte de Barbarie relâchent aux îles Baléares, tandis que Malte est le point de repos pour celles qui vont jusqu'en Egypte. Les époques d'arrivée et de

retour en Afrique et en Europe sont fatales à ces gallinacées, mieux servies par leurs pattes que par leurs ailes. Les cailles rasent les flots en volant; je les ai vues par petites troupes passer ainsi à peu de distance du cap Matapan, en route pour Tunis. Mais, il y a quelques années, j'en rencontrai une, isolée, perdue, à plus de 60 lieues de la côte occidentale d'Afrique, par les 25 degrés environ de latitude nord. La fatigue ne lui permettant pas d'élever son vol, une vague l'atteignit, et elle disparut. Où allait-elle? cherchait-elle la végétation du Sénégal par-delà le grand désert?..

Le fidèle ami des cailles, le râle, nommé dans certaines parties de la France *le roi des cailles*, dont il est censé précéder et diriger la marche, émigre à la même époque et aux mêmes lieux. Le voyage n'est pas effectué par lui sans péril : un de ces oiseaux tomba à bord presqu'en vue d'Alexandrie et se laissa prendre à la main.

Au même instant, des bergeronnettes jaunes se reposaient sur nos vergues, la tête tournée aussi vers l'Egypte où elles reprennent les mêmes allures que chez nous, voltigeant au bord des eaux, familières avec le buffle et le chameau, comme chez nous avec l'âne et la vache.

La tourterelle se montra également plusieurs fois à nos yeux; mais, malgré la rapidité de son vol, elle ne peut pas toujours traverser sans fatigue l'espace qui sépare Candie des côtes d'Egypte. Et qui sait d'ailleurs si les navires qui sillonnent la Méditerranée en tous sens ne sont pas pour ces oiseaux des points de haltes indispensables. On serait tenté de le croire,

tant ils viennent hardiment se reposer sur les mâts, sur les canots de la poupe, et parfois becqueter le biscuit que les matelots compatissants et superstitieux émiettent pour eux sur le pont.

Mais, Monsieur le Président, ce qui m'a surpris et ce que je ne puis m'expliquer, c'est le changement d'habitude si remarquable chez certains oiseaux, hors des pays où ils sont nés. Par exemple, l'engoulevent, chez nous assez craintif, toujours défiant et porté à se cacher sinon à fuir, n'est plus le même en Egypte. Je l'ai vu en plein jour, par un soleil ardent, voler au milieu des flottes turques et égyptiennes ; il se perchait sur les cordages, et à terre on le voyait passer familièrement le long des routes les plus remplies de cavaliers, de poussière et de bruit. Peut-être cet engoulevent appartient à une espèce différente de la nôtre. Néanmoins, comme je l'ai vu en mer et observé sur notre bâtiment pendant une demi-journée, je crois pouvoir affirmer que c'est le même oiseau qui dans notre pays ne vole qu'au crépuscule, et cache si bien son nid dans les vignes.

Au reste, il est de fait que nulle part, en aucun pays du monde, les oiseaux ne sont aussi fuyards que dans nos campagnes : c'est donc l'homme qu'ils redoutent. Or les villes de l'Egypte et celles de l'Inde sont plus peuplées que les nôtres et elles regorgent d'oiseaux de proie ! Au Caire surtout, les tourterelles (non celles d'Europe) sont si peu farouches qu'elles roucoulaient sur le contrevent de ma fenêtre, dans une rue fort étroite, et de plus à l'entrée du bazar le plus bruyant et à une époque où les cérémonies du

mariage — quelques jours avant le *ramazan* — remplissaient la ville de tapage, jour et nuit. Les toits plats des maisons sont le lieu de promenade pour les femmes qui vivent recluses dans le harem; les esclaves s'y rassemblent et y passent les soirées : cependant les murs sont couverts de corneilles, de cresserelles, de buses, et les aigles même dorment toujours sur les balcons des minarets.

La corneille dont je fais ici mention est la corneille mantelée qui, au dire de Buffon, ne niche guère en France. Elle n'est probablement pas de passage en Egypte : on l'y trouve en trop grande quantité. Tantôt elle suit les bords du Nil, becquetant la vase, auprès du bel ibis blanc qu'elle épouvante de ses cris; ou bien elle se pose fièrement sur la bosse du chameau, sur la corne du buffle; tantôt elle se jette dans les bois de dattiers qui bordent le chemin des Pyramides et fait une grande dévastation parmi les vergers, en abattant les fruits avant leur parfaite maturité. C'est l'oiseau le plus familier et le plus répandu de toute l'Egypte, et les Orientaux d'ailleurs s'inquiètent fort peu de ses cris incessants, habitués qu'ils sont à respecter la vie de toute créature; et certes cette injonction du Prophète est très sage, quant aux corneilles du moins, car elles se chargent d'absorber toutes les immondices que l'indolence orientale laisserait s'accumuler dans des rues où l'air ne pénètre guère plus que le soleil.

Les oiseaux diurnes ne sont pas les seuls qui voyagent : diverses chouettes, divers ducs petits et grands nous quittent à l'automne pour reparaître avec les

nouvelles feuilles qui les peuvent abriter. Mais, monsieur le Président, je n'ai pas été médiocrement étonné de rencontrer, une première fois, sur la côte occidentale, et une seconde, sur la côte orientale de l'Afrique, sur la mer Rouge, des chats-huants de grosseur moyenne qui se montraient autour du navire, et précisément à l'heure à laquelle ils ont coutume de paraître à terre. D'où venaient-ils? où allaient-ils? quelle proie les attirait sur les eaux à plus de 20 lieues, souvent à plus de 60 lieues du continent? J'en conclus qu'ils voyageaient. L'un dépassait par mer le désert, qui ne lui eût présenté qu'un sable étouffant; l'autre traversait la mer Rouge pour aller retrouver la végétation qui se cache au pied des montagnes de *l'Arabia felix*.

Que de secrets dans la nature! que de mystérieuses allures restent encore à connaître! Qui pourra jamais expliquer ce qui se passe dans la vie d'un frêle oiseau! quel insecte, quelle proie invisible il va chercher à des latitudes certaines! Les faits que je viens d'exposer restent donc en grande partie à l'état de question. S'ils n'apprennent rien, du moins peuvent-ils servir à attirer l'attention sur ces voyages périodiques qui rapprochent et éloignent de nous tant d'habitants de nos toits, de nos jardins et de nos campagnes.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je prendrai la liberté de vous communiquer une dernière observation. La faculté qu'ont en général les oiseaux de mer de pouvoir voler long-temps et sans se reposer est si extraordinaire, que j'en ai toujours été vivement frappé : il n'est pas d'océan si dénué d'îles où l'on ne rencontre des oiseaux.

Dernièrement, le 12 novembre 1839, j'aperçus sur un rocher près d'Aden, au-delà du détroit de Babel-Mandel, une assez grande quantité de paille-en-queue : six de ces oiseaux se mirent à nous suivre si assiduement que, pendant neuf jours, ils furent presque constamment à portée de fusil ; puis, lorsqu'ils eurent ainsi traversé toute la mer d'Oman, à environ 60 lieues de la terre de l'Inde ils disparurent. Nous marchions (avec la vapeur) de 8 à 8 1/2 milles à l'heure. Les nombreux poissons volants qui se levaient devant nous n'attiraient nullement l'attention des paille-en-queue : on eût dit qu'ils volaient à l'envi l'un de l'autre dans le seul but de nous distraire de la monotonie d'une mer sans orage !

Que devinrent-ils après nous avoir quittés ? Je vous le demande. Marchaient-ils comme nous durant la nuit ? s'arrêtaient-ils sur les flots, certains de nous retrouver le lendemain à trente lieues de là ? Ce sont des points que je ne puis résoudre. Remarquez aussi que nous allions sans cesse contre le vent, contre la mousson du nord-est, ce qui contrariait singulièrement le vol de ces oiseaux.

Mais je m'arrête, Monsieur le Président, et je vous demande pardon de vous avoir trop long-temps entretenu de choses qui n'ont peut-être d'intérêt que pour le voyageur dont elles ont charmé les ennuis. Si cette note ne vous semble pas digne d'être lue dans une de vos séances, brûlez-la sans y plus songer. Si, au contraire, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers est assez indulgente pour entendre cette lecture jusqu'au bout, elle restera convaincue

du vif intérêt que je porte en tous lieux et en tous temps à ses travaux, auxquels je la prie de me permettre de m'associer quelquefois.

Agréez l'assurance du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Théodore PAVIE.

DISCOURS D'INSTALLATION

PRONONCÉ

PAR M. PLANCHENAULT,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

A la Séance du vendredi 8 janvier 1841.

Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer les sentiments et les pensées que fait naître en moi la mission que vos suffrages viennent de me conférer.

Je n'ai point ambitionné la Présidence dont vous m'avez honoré. Elle me paraissait trop éloignée de moi pour que je pusse y atteindre ; et je sens le besoin de vous dire comment je la conçois, afin que, si je m'en forme une juste idée, je puisse en suivre le

développement avec un zèle d'autant plus actif que j'aurai la certitude d'être dans le vrai; et, si je me trompe, votre expérience et vos lumières ne me manqueront pas, j'en ai pour garants mon honorable prédécesseur et les membres distingués de ce bureau.

Les Sociétés académiques, Messieurs, ne sont point filles du hasard ou du caprice : elles naissent des époques et des besoins moraux de l'humanité. Ces époques sont celles de liberté, et ces besoins sont ceux d'un ordre de choses nouveau et progressif où les intelligences, troublées dans leurs habitudes anciennes, entraînées dans une sphère ardente et inaccoutumée, cherchent à se grouper et à s'entendre pour trouver le vrai et l'utile dont la Providence a gravé profondément le sentiment dans tous les cœurs. Elles forment alors dans le monde moral ces points d'appui qui soutiennent les saines doctrines et luttent contre l'erreur et l'imprudence des novateurs, elles tendent incessamment à atteindre, mais aussi à faire respecter les limites du bien que l'individualité, abandonnée à elle-même, est si prompte à franchir.

Un coup d'œil rapide sur les siècles écoulés mettra en relief la vérité de ces observations.

Lorsque les peuples anciens qui ont le plus brillé sur la terre par la sagesse de leurs lois et la force de leur courage, furent entraînés par la guerre et la conquête loin du sol de la patrie et commencèrent à perdre les mœurs publiques, lorsque la constitution du corps de l'état faiblit sous les habitudes rapportées du dehors, quand les formes du culte s'évanouissant, laissèrent errant et indécis le sentiment religieux et avec

lui chancelants les devoirs de l'homme et du citoyen, les grandes écoles philosophiques l'accueillirent. Platon et Socrate devinrent les ministres de la morale religieuse et les pères de la patrie, entraînant à leur suite ces nombreux disciples, qui bientôt devinrent de grands citoyens.

C'est dans leurs livres que la dignité de l'homme fut conservée, sous la protection des dieux immortels, et dans le langage le plus harmonieux que la terre ait entendu, comme si tout eût été préparé pour que cette philosophie qui cherchait la pensée divine dans tout ce que l'ordre moral et l'ordre physique offraient de plus parfait, eût aussi pour l'exprimer, les accents les plus purs. C'est là que s'élabora pendant trois siècles cette solennelle transition, ce retour filial du culte des Grecs à la religion éternelle, l'*unidéïté*, à la morale éternelle et pratique, l'*Evangile*.

A cette grande époque l'esprit humain et la condition sociale semblent avoir atteint leur plus haute position. L'esclavage tombe devant le principe de l'égalité des hommes, leur confraternité est proclamée dans un code de morale impérissable et publiée vers tous les points de la terre ; sa sanction est le bonheur au delà des bornes d'une vie de devoirs et d'épreuves. Que pourrait-on ajouter à cette sublime organisation de nos destinées !

Cependant elle aura ses vicissitudes et ses mauvais jours. Une puissance providentielle précipite bientôt les peuples barbares vers le foyer où brille cette vive lumière. La vengeance et la ruine sont d'abord leurs divinités ; ils bouleversent l'empire de leurs anciens

maîtres; tout, religion, morale, société, semble devoir périr sous leurs bras exterminateurs; la vie matérielle a remplacé presque partout l'existence intellectuelle qui se réfugie au fond des cloîtres.

C'est là que l'association vient encore donner des forces à l'individualité, et que ces Sociétés, tout à la fois religieuses et littéraires, retranchées comme dans des forteresses, luttent contre la destruction et arrachent aux barbares les lambeaux de la Bible et les débris de la philosophie et de la littérature.

Le monde se repose enfin de quatre siècles de ravage; mais la barbarie pèse encore long-temps de tout son poids sur les esprits. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que l'université, cet arbre de la science, commença à pousser ses profondes racines dans ce sol sauvage qu'elle couvre aujourd'hui de ses fruits, aliment substantiel et homogène des enfants d'une grande nation. — Mais bien des principes restent inconnus entre ces deux dates, Messieurs; la puissance spirituelle est traduite en faits temporels, les choses saintes deviennent l'objet d'un sacrilège commerce ou de fraude et de tyrannie; une révolution morale et religieuse vient ébranler l'Europe impatiente de cette oppression.

C'est à la suite de cette commotion du XVIe siècle que les esprits sentent plus qu'à aucune autre époque le besoin de s'interroger et de s'entendre, pour saisir la vérité éparse et recueillir les monuments de l'histoire et de la littérature, lancés hors des cloîtres au milieu de la société européenne qui les accueille avec enthousiasme.

La foi appelle à son secours la raison et la philosophie, les vérités divines comme les vérités humaines sont discutées et soumises à une exigeante analyse, les faits sont étudiés, mis à leur date, et leur conséquences sont notées et suivies, pour rétablir les fondements de la foi religieuse et des croyances humaines également ébranlés.

Dans ce vaste et merveilleux labeur combien d'esprits ardents s'élancent au-delà du but! quelle lutte énergique les passions se livrent! quels aperçus séduisants et audacieux ne sont pas présentés dans l'appréciation de toute chose!

Alors, Messieurs, s'élèvent les Sociétés savantes, véritables conciles des sciences humaines où les vérités sur lesquelles reposent l'ordre et le beau moral viennent subir l'épreuve du jugement universel, dégagé des sophismes de la volonté et de la fougue des passions.

La Sorbonne dicte ses arrêts empreints de l'indépendance nationale, d'une science pleine de vie et de force, et qui ne perdirent de leur ressort que par le contact d'examen avec cette foule de questions subtiles que la médiocrité suscite après les travaux du génie qui se repose.

L'académie naquit, reine des lettres et des arts, centre radieux où se réunissent les gloires de l'esprit, pour s'y conserver dans leur pureté. A l'imitation de cette illustre assemblée, chaque province vit se former des réunions académiques, où, de loin sans doute, on suivait la marche de la mère commune, recevant ses traditions et propageant ainsi son action sur tous les points.

C'est ainsi que prit naissance l'académie d'Angers, sur les traces de laquelle s'est présentée la Société d'Agriculture.

Mais les temps et les choses sont changés, et s'il est vrai, comme nous l'avons exprimé, que les sociétés savantes naissent des époques et des besoins de chaque génération, s'il est vrai que leur mission est de suivre les diverses phases de l'intelligence, d'en contenir les écarts et d'en diriger les efforts vers l'utilité générale, nous verrons du premier coup d'œil en quoi notre tâche diffère de celle de nos devanciers.

Il semble, Messieurs, que les puissants labeurs du XVIII^e^ siècle aient broyé toutes les aspérités et dissipé toutes les ténèbres qui embarrassaient ou tenaient obscurcies les vérités fondamentales ; mais aussi la puissance intellectuelle qui s'est exercée à cette œuvre et y a pour ainsi dire grandi au-dessus de sa taille, est entrée dans le repos du triomphe, laissant graviter autour d'elle tous les principes acquis, religion, tolérance, souveraineté sociale, félicité publique et pour tous, aux conditions du travail et des vertus.

C'est la mise en pratique de ces théories qui doit faire l'objet de l'application de la génération actuelle, à peine de reculer au loin, avec déchirement et douleur, dans la civilisation.

Les sociétés savantes doivent donc, en restant toujours en dehors des préoccupations politiques et religieuses, mais en les observant, tendre incessamment à maintenir le culte du vrai et du beau, dans la

philosophie, la littérature et les arts ; à faire pénétrer dans les rangs de la société, par des productions consciencieuses, le sentiment de l'ordre qui seul peut produire le bonheur et susciter le véritable patriotisme ; à inspirer l'amour du travail et du progrès par l'attrait du succès et de la récompense ; enfin à établir la bienveillance entre les hommes par la communication des idées et des lumières.

L'agriculture et les arts devront prendre la plus grande place dans un ordre de choses où les vérités spéculatives étudiées sont hors de controverse, et où les esprits tendent plutôt à interpréter et à comprendre le monde physique, à en pénétrer les secrets et à en perfectionner l'usage, dans un but d'utilité publique ou privée.

Qu'on ne dise pas que cette direction imprimée aux intelligences les éloigne des hautes études morales et en amoindrit la portée ; rien au contraire ne les élève, rien ne les rapproche davantage de l'auteur de toutes choses, que la contemplation de ses œuvres, la perception de ses secrets et les conquêtes sur les éléments dont le génie de l'homme fait autant de serviteurs de sa volonté et de ses besoins.

N'est-ce pas ainsi que par l'agriculture il a dompté la famine, ce fléau des peuples, qui les décimait encore il y a moins d'un siècle, et là où était le désert et l'inondation, appelé la fécondité et les riches campagnes ?

N'est-ce pas ainsi que la vapeur a effacé les distances et prolongé les heures utiles, si précieuses pour notre rapide existence, en même temps qu'elle

est venue en aide à notre faiblesse pour les travaux cyclopéens de notre époque?

Oui, plus l'homme acquiert de force intelligente et pratique, et plus il se rapproche de celui sous la main puissante duquel les mondes lancés dans l'espace roulent avec harmonie, de celui par qui les éléments sont animés pour produire dans l'univers la vie incessante, de celui enfin qui créa pendant six jours et ne se reposa que le septième dans la contemplation active et l'ordonnance divine de ses chefs-d'œuvre!

Ne semble-t-il pas même que la Providence ait posé des limites que les sciences métaphysiques ont atteint depuis bien des siècles, sans pouvoir les franchir, tandis que les études physiques étendent chaque jour leur horizon et reçoivent incessamment, de la nature généreuse et complaisante, des révélations d'autant plus utiles qu'elles sont publiées à l'instant par toute la terre?

N'est-ce pas d'ailleurs par les communications des peuples entre eux que se propagent les doctrines civilisatrices? La foi chrétienne n'est-elle pas abordée au Nouveau-Monde sur les vaisseaux de Colomb, et la civilisation américaine n'a-t-elle pas été poussée miraculeusement à travers les forêts primitives de l'Amérique par la vapeur de Watt, vivifiée par Fulton?

Vous avez déjà reconnu ces vérités, Messieurs, et chaque page de vos annales les publie.

Ainsi vous avez commencé l'étude statistique du sol fécond et opulent qui vous entoure; vous avez promis au pays de l'initier à la connaissance géologi-

que de l'Anjou, de constater ses produits naturels, agricoles et industriels, de fixer l'opinion sur les richesses acquises ou à conquérir. Vous tiendrez à honneur d'accomplir une si belle tâche. Tous nos efforts tendront à la faire avancer. L'agriculture reçoit chaque année vos encouragements et vos conseils.

Vous aurez à examiner quelle influence vous est réservée sur les comices agricoles qui forment aujourd'hui en France une institution universelle, mais qui manque de centralisation; quelle direction il serait utile de tracer à leurs travaux, en mettant toujours à la place des innovations téméraires, des imitations mal raisonnées et des utopies, le perfectionnement pratique et l'observation certaine. Un journal mensuel de votre section d'agriculture serait le moyen de leur transmettre le fruit de vos méditations et en même temps d'appeler de leur part des communications importantes pour vos études.

Vous avez doté, je ne dirai pas seulement l'Anjou, mais encore l'Europe d'un jardin fruitier autour duquel rayonnent ces vastes pépinières, nées et distribuées en familles certaines sur le sol favorable de Maine et Loire, et dont les produits exportés avec des lettres d'origine, s'accréditeront de plus en plus, même par-delà les mers.

Vous avez compris l'avenir d'un pareil établissement, et vous avez confié son progrès à un comité spécial d'horticulture dont le zèle et les lumières répondent à la vocation.

Pourquoi faut-il qu'aux belles destinées de ce Comice vienne se joindre un souvenir récent et

douloureux ! La mort a frappé un de ses membres les plus distingués, au milieu des richesses horticoles qu'il avait réunies par une longue et constante pratique. Guerrier valeureux, M. Delaage avait cueilli les palmes de la victoire aux jours de la force et du courage ; agriculteur zélé, il chercha un noble repos au milieu des champs et des jardins.

Qu'il me soit permis de jeter quelques fleurs sur sa tombe !

Par vos correspondants, vous suivez les progres des sciences et des arts. Les uns vous envoient le tribut des sociétés, vos émules, les autres du milieu des mers et des côtes lointaines, vous racontent les phénomènes de leur navigation et les découvertes de leurs voyages, heureux de se reporter par les souvenirs et la pensée vers la terre natale, et d'y déposer leurs intéressants récits qui font palpiter nos cœurs.

Les arts ont trouvé sous votre patronage de belles solennités ; puissions-nous en reproduire l'éclat et la féconde influence.

La restauration du tombeau de René d'Anjou continue votre tâche artistique. En confiant à notre compatriote David cette œuvre de reconnaissance publique et de noble sculpture, vous direz aux générations à venir : La mémoire du meilleur des princes, de l'ami et du protecteur des arts au xv^e^ siècle, a eté solennisée et conservée par le pays au xix^e^, sous le ciseau d'un enfant de l'Anjou, immortalisé par les arts si chéris de René.

Puissions-nous célébrer bientôt cette civique dédicace !

Cette année va être marquée par un Concours Archéologique qui suscitera des recherches et d'utiles méditations dont l'histoire du pays recueillera les fruits. Félicitons-nous de voir la Société Française choisir pour siège de ses travaux une contrée pleine de souvenirs et de monuments anciens. Efforçons-nous d'accueillir dignement un si honorable hôte et d'étaler pour lui nos richesses.

La nouvelle distribution des travaux de la Société, par sections, nous promet un progrès dans toutes les branches de nos études, et des lectures intéressantes pour chaque séance.

Vous avez décidé aussi que tous les talents de la Société concourraient à l'éclat d'une séance publique. Vous comptez dans vos rangs des poètes déjà ceints de lauriers, des savants, des historiens et des littérateurs; les sciences naturelles y ont produit d'intéressantes pages. Vous possédez tous les éléments d'une solennité si utile aux sciences, aux lettres et aux beaux arts.

Telle est, Messieurs, la grande carrière ouverte cette année à notre Société; vous y suffirez et vous aiderez votre Président dans l'accomplissement de devoirs où il faiblirait bientôt si votre assistance venait à lui manquer.

ÉLOGE

DE

HENRI-PIERRE DELAAGE,

BARON DE SAINT-CYR,

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

PRONONCÉ

A LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1841,

Par M. Blordier-Langlois.

Messieurs,

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts vient de perdre un de ses membres, et doit à sa mémoire le tribut de sa haute estime et de ses regrets : pardonnez si je fais entendre dans votre sein ce faible éloge funèbre, après deux articles nécrologiques qu'ont déjà publiés les journaux de Maine et Loire; et puissé-je ne pas porter ici des paroles trop indignes et de leur sujet et de vous.

Une des conditions essentielles de la renommée venait à peine de s'accomplir pour le général Delaage,

la mort lui avait à peine fermé les yeux que ses louanges sortaient de toutes les bouches, que les plus actives recherches commençaient, pour réveiller le souvenir d'un officier supérieur dont on avait presque oublié la gloire; mais, trois ans avant cette époque, un membre de cette Société avait offert un hommage consciencieux à la vie militaire du général Delaage, dans un ouvrage sur *Angers et le Département de Maine et Loire*. Il y puisera avec d'autant plus de confiance qu'ayant été lu par le général, l'absence de toute réclamation de sa part peut être considérée comme une sanction des récits de l'auteur.

Henri-Pierre Delaage naquit à Angers, en 1766. Son patriotisme et son inclination pour le métier des armes le fit, en 1791, prendre parti dans le premier bataillon des volontaires de Maine et Loire, que commandait Beaurepaire, et où il reçut de ses camarades le grade de sous-lieutenant des grenadiers. Peu de temps après, le bataillon partit pour les frontières nord-est de la France : c'est là, c'est à Verdun que, cette ville s'étant rendue par capitulation aux troupes prussiennes, et Beaurepaire ayant mieux aimé se donner la mort que de signer un acte qui compromettait le salut de la patrie, Delaage ne voulut pas sortir de la citadelle que le général Kalkreuth ne lui eût permis de transporter à Sainte-Ménehould, escorté de l'arrière-garde du bataillon, le corps de celui qui avait été son chef et son ami.

Lemoine ayant succédé à Beaurepaire, le bataillon se désorganisa. On se plaignait de l'administration,

des maladies résultant de la mauvaise qualité des aliments. Plusieurs volontaires rentrèrent dans leurs foyers, et Delaage, à la tête de ceux qui restaient, se rendit au camp de Maulde, où il fit tête à Dumouriez; où, pendant que celui-ci se manifestait à ses partisans et tâchait de s'en faire de nouveaux, il ne répondit aux provocations que par le cri de vive la liberté !

Delaage dirigea ses compagnons d'armes sur Valenciennes, et cette ville, qui était restée fidèle à la république, s'étant vue dans la nécessité de se rendre, Delaage et la garnison, quelque temps prisonniers, furent envoyés dans les départements de l'ouest, où était Aubert Dubayet avec la garnison de Mayence : singulière conformité de destinée avec celle de Valenciennes !

A la Croix-des-Batailles, blessé dans la plus confuse mêlée, il eut encore assez de sang-froid et d'énergie pour reprendre les canons dont l'ennemi s'était emparé. A Dol, en Bretagne, un détachement de Vendéens, après leur échec de Grandville, s'était porté sur les républicains avec tant de vigueur que, défaits, ils se voyaient dans la position la plus dangereuse. « Tiens ferme une demi-heure, dit Kléber à Delaage, et l'armée est sauvée ; » et l'ordre fut si bien exécuté que Kléber le nomma chef de brigade.

Bien des détails glorieux de la vie guerrière de Delaage figureront nécessairement dans son histoire, qui seraient peut-être hors de place dans un éloge de la nature de celui-ci, peu sympathique avec les

travaux d'une académie toute consacrée aux arts de la paix et aux tranquilles méditations que la paix favorise : je ne dirai donc, Messieurs, que ce que je croirai avoir servi le plus à la gloire de notre concitoyen.

Nous savons que les royalistes, désespérés de n'avoir pu s'emparer d'aucun port qui les eût mis en communication facile avec l'Angleterre, leur auxiliaire dévouée, s'étaient dispersés, et que leur plus grand nombre était aux portes d'Angers, le 3 décembre 1793, se flattant d'y entrer aussi aisément qu'ils l'avaient fait le 24 juin précédent ; nous savons qu'ils furent déçus dans leur espoir, grâce au courage des habitants, à l'intrépidité des dames angevines et aux soins du commandant de la place Mesnard, qui nous a laissé quelques pages sur ce siège ; que d'ailleurs l'histoire a signalé le mauvais vouloir des généraux envers cette ville. Kléber, qui n'arriva à Angers que cinq heures après la levée du siège, c'est-à-dire trente heures depuis son commencement, prétend, dans un de ses rapports, que ce fut la colonne de Châteaubriand qui détermina cette levée : je ne puis croire que cela soit exact ; et, si c'est de ce rapport de Kléber que l'on aura inféré qu'Angers avait dû sa délivrance à Delaage, Delaage n'a pas besoin qu'on lui prête des exploits qui ne lui appartiennent point.

Le 5 décembre, Kléber marche contre les royalistes. Ils étaient entrés au Mans ; les républicains les y poursuivent : c'étaient Westermann et Decaen, à la tête de la cavalerie et de quelques pièces d'artillerie légère, soutenus par les chasseurs francs de Cassel commandés par Delaage. C'est alors seulement

qu'on le voit après le siège d'Angers, et Bénaben en fait mention dans son *Rapport*. Heureusement je n'ai point à parler de cette journée du 12 décembre 1793, jour néfaste à jamais pour le Mans, jour un des plus terribles que présente l'histoire des discordes civiles ! Pendant ce temps Delaage fut arrêté et conduit à Nantes à l'impitoyable Carrier : mystère qui honore à nos yeux notre concitoyen, car la haine de Carrier ne pouvait s'adresser qu'à quelque action généreuse. Kléber fit courir à Nantes pour réclamer Delaage, que Carrier n'osa pas retenir.

Delaage, depuis ce temps ne fait plus que marcher de hauts faits en hauts faits. Dans la Vendée, on le voit empêcher deux fois que Charrette ne favorise le débarquement de vaisseaux anglais sur les côtes insurgées, ou qu'il ne profite des munitions qu'ils y ont jetées. En une de ces circonstances, Charrette, marchant sur Luçon avec 9,000 hommes, pour seconder la descente des Anglais aux Sables ou à la Rochelle, tenait assiégés 200 républicains retranchés dans l'église de Saint-Cyr : Delaage s'avance contre lui avec 1,000 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie, attaque le centre de son armée, défait Charrette et délivre les 200 républicains. Le général Hoche, à cette occasion, lui écrit : «Votre conduite, » à l'affaire de Saint-Cyr, est au-dessus de tout éloge ; » en attendant que vous en receviez le prix, je vous » donne le commandement de la colonne à la tête de » laquelle le général Boussard a été tué » (3 octobre 1795).

Delaage, tout guerrier qu'il était, était loin d'être

insensible aux calamités de la guerre; en voici un exemple remarquable : en l'an VII (1799) la guerre civile menaçant de se rallumer, il se rend sur la rive gauche de la Loire, sans armes et comme pacificateur, et des coups de fusil furent le seul accueil qu'on fît à ses honorables intentions.

Déjà possesseur d'une belle expérience militaire, Delaage sentit qu'une étude sérieuse de la tactique ajouterait beaucoup à ses dispositions naturelles; il s'y livra, puis fut appelé dans la *grande armée*. Il se signala en Italie, en Allemagne, en Prusse et en Pologne, dans tous les lieux où donna le cinquième corps sous les ordres des généraux Lannes et Masséna. L'empereur alors le récompensa de ses nombreux services en le nommant baron de Saint-Cyr, du nom de ce lieu dont nous avons parlé, et qui fut le théâtre d'une de ses actions les plus glorieuses.

En l'an VIII, il était à la bataille de Marengo; à la bataille d'Austerlitz, on dit qu'il fut chargé par Masséna de faire à Napoléon le *rapport* d'une partie de cette journée.

En 1808 et 1809, on voit Delaage commander la cavalerie à Sarragosse, à Ocana, dans la Sierra-Moréna, à Séville, à Cadix. Partout il se signale, partout il est loué des maréchaux Soult, Mortier et Lannes.

Il ne faillit pas davantage en 1812, à la campagne de Russie, quoiqu'il fût très souffrant de ses blessures; il la fit sous les ordres du maréchal Ney, en qualité de chef d'état-major de la 1.re division du 3.e corps. L'empereur, à Moskow, le nomma général de brigade.

Lorsque Napoléon abdiqua, Delaage commandait le Calvados : ce fut lui qui reçut, à Caen, le duc de Berry.

Pendant les cent jours furent encore confiés à ses soins le département des Deux-Sèvres et toute la ligne depuis la Rochelle jusqu'à Saumur, et il s'y montra constamment et ami de la paix et prêt à faire face à l'ennemi ; en voici un exemple touchant : Delaage avait reprit Thouars et y avait rétabli les autorités ; les Vendéens fuyant étaient en position d'être tous exterminés ; le général, des hauteurs où il était avec ses soldats, dominait sur eux et pouvait n'en pas épargner un : il détourna ses regards de cette foule d'ennemi sen désordre dont la destruction n'eût rien ajouté à sa gloire ; d'ennemis avec lesquels, dans le temps même, on s'occupait de se réconcilier, puisque la pacification eut lieu peu de jours après : il fit faire volte face à sa brigade, et laissa les royalistes s'évader par le pont de Vrines, sur le Thouet.

Pendant que Delaage, par son attitude imposante et ses dispositions à l'indulgence, préparait les insurgés à la paix, Lamarque remportait sur eux une sanglante victoire à la Roche-Servière. Peu de temps après cette affaire désastreuse, et par suite des représentations de Lamarque aux chefs royalistes, un traité fut signé le 26 juin 1815, par ce général, au nom du gouvernement, et pour la Vendée, par MM. Sapinaud, Duperrat et la Voirie.

C'est ici que finit la vie belligérante de Delaage. Après le retour de Gand, et lors de l'occupation de la France par les troupes étrangères, il remit le com-

mandement de la rive gauche de la Loire à M. d'Autichamp, et fut maintenu dans les Deux-Sèvres : ce fut lui qui, peu de temps après, fit passer à Louis XVIII la soumission de 32 régiments ou corps de toutes armes.

Delaage ne voyait plus, dans ces circonstances, la nécessité d'agir avec la même rigueur ; il était temps que le sang cessât de couler. Nous l'avons vu lorsqu'il passa sans armes sur la rive gauche de la Loire ; nous l'avons vu à l'action, sinon strictement militaire du moins éminemment humaine, du pont de Vrines ; on le vit à la discipline exacte où, dans les derniers temps, il maintenait ses troupes, et qui lui attira les éloges publics du duc de Bourbon. Il apprit à Niort qu'il allait rentrer dans ses foyers avec le traitement de demi-solde.

Delaage se retira dans sa ville natale ; il y vécut sans faste, sans se prévaloir de ses honneurs passés, se renfermant dans une famille heureuse de le posséder et d'adoucir les infirmités qu'il devait à ses blessures. A la ville, à la campagne, les arbres fruitiers, la vigne, les fleurs, les roses surtout où il a fait de belles et innocentes conquêtes, étaient l'objet habituel de son amour et de son étude. Il en fut distrait en 1830, pour prendre le commandement de Maine et Loire, mais il se hâta de rentrer dans sa chère retraite.

Ainsi Delaage passait ses jours ; ainsi, sans plus penser à la gloire, après tant d'années de trouble et de combats, il n'était qu'à ces paisibles jouissances, qu'à ces douces occupations qui, sans compromettre

son immortalité guerrière, le dérobaient avec tant de bonheur aux amertumes de la vie mortelle.

Le général Delaage est mort à Angers, le 23 décembre 1840, âgé de 74 ans; de dignes obsèques lui ont été faites le surlendemain dans la cathédrale d'Angers.

Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile (1), mais mieux encore dans le souvenir de tous les vrais amis de leur pays et de la gloire.

Son corps repose dans sa campagne de Saint-Barthelémi, au pied d'une colonne qu'il avait érigée aux mânes d'un guerrier célèbre (2), et près d'un monument qu'il consacra à la mémoire de Lauzeral (3), qui lui avait sauvé la vie. Il repose au sein de la nature à laquelle il se voua, le dernier tiers de sa vie, et sous des arbres qu'il planta de ses propres mains.

---

(1) Entre les généraux Poncet et Barbou, sur la face consacrée aux guerriers de l'armée du nord.

(2) Le maréchal Ney.

(3) Lauzéral était Angevin; il partit avec Delaage dans le premier bataillon des volontaires de Maine et Loire, à titre de sergent-major. Au siège de Valenciennes, voyant une bombe se diriger sur la chambre où était couché Delaage, il l'enleva de son lit, et l'événement prouva qu'il l'avait préservé d'une mort certaine. Quand le général Delaage fut chargé de commander le département, il fit nommer commandant du château le capitaine Lauzeral, qui est mort dans cette fonction.

Bénaben, dont nous avons parlé plus haut, était un ex-oratorien, professeur de mathématiques, et que le malheur des temps avait réduit à être commissaire du département à la suite des armées de l'ouest.

RAPPORT,

PAR M. DE BEAUREGARD,

sur un

MONUMENT ROMAIN

DÉCOUVERT

DANS LA COMMUNE DE BAGNEUX,

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Un monument très remarquable a été récemment découvert à Bagneux, commune limitrophe de Saumur. Un maçon, propriétaire d'un enclos situé sur les bords du Thouet, à deux cents mètres environ du pont Fouchard, et cent de la grande route, a rencontré en fouillant son terrain une grande quantité de pierres qui paraissaient provenir d'une démolition ; il s'en est servi pour construire une maison qu'il habite avec sa famille.

Ayant aperçu, parmi ces débris, des fragments de marbre ainsi que des outils d'une forme extraordinaire, sa curiosité fut excitée, il exécuta de nouvelles fouilles qui mirent à découvert les restes d'un antique édifice.

Lorsque j'ai visité ces ruines, au mois d'octobre 1840, on apercevait sur le sol des amas de pierres garnies de ciment rouge, des briques crochues, quelques morceaux de marbre et une meule à moudre le grain. Au milieu de ces débris, on remarquait deux bassins d'une forme carrée, de trois mètres de chaque face et d'un mètre de profondeur. Leurs parois sont construites en pierres de tuffeau, de dix centimètres d'épaisseur sur vingt-cinq de longueur, posées sur un mortier de ciment rouge. Les assises, de trois en trois, sont séparées par des cordons de briques de trois centimètres d'épaisseur. Au fond de chaque bassin est un trou d'un diamètre d'environ quatre centimètres, qui communique avec un tuyau de plomb enfoui en terre et qui servait à l'écoulement de l'eau qui remplissait le bassin ; ces tuyaux existent encore quoique dégradés ; on a trouvé à l'orifice de l'un d'eux une soupape en cuivre qui servait à en fermer l'entrée.

Ces bassins se lient à des vestiges de murailles qui révèlent l'existence d'un édifice spacieux tombé en ruines. Des fouilles qui seront ultérieurement pratiquées conduiront, sans doute, à de nouvelles découvertes.

Quelle est l'origine de cet édifice? Aucune inscription n'en indique la date ; mais la nature de la construction permet de le rattacher à une époque déterminée : les savantes recherches de M. de Caumont ont constaté que les murailles formées par des pierres, de petit appareil, et dont les assises sont séparées par des cordons imbriqués, se rapportent aux constructions

romaines du IIIe au Ve siècle ; or, les murs des bassins que nous venons de décrire présentent les mêmes caractères : la meule qui a été rencontrée au milieu des décombres est de la forme de celles dont les Romains se servaient pour moudre le grain; une clef, une hache, divers instruments tranchants qu'on y a découverts appartiennent au même temps.

Quel a été l'usage de cet édifice? Les bassins, les tuyaux en plomb, la soupape peuvent faire présumer qu'il servait à des bains. Le nom de Bagneux (qu'on écrivait autrefois Baigneux), donné au lieu où il a été construit, semble venir appuyer cette conjecture.

On ne peut admettre que ces bains aient été bâtis pour l'usage des habitants de Saumur. On sait que cette ville est d'une origine beaucoup plus moderne (1). Lorsque, en l'année 948, le moine Absalon apporta furtivement de Bourgogne les reliques de saint Florent, et les déposa sur le côteau où est actuellement Notre-Dame-des-Ardillers, ce lieu ne présentait d'autre édifice qu'une tour semblable à un tronc d'arbre et que, pour cette raison, on nommait *Truncus*. Quelques grottes éparses çà et là servaient de logement aux habitants : *Castrum quod vocatur Salmurus ibi nondùm erat*, dit la chronique. Absalon plaça les reliques près de la tour, un monastère fut fondé, des habitants vinrent se grouper autour du fortin qui les protégeait et de la maison religieuse qui les san-

(1) J'en ai fourni la preuve dans un rapport inséré dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture*, vol. 3, pag. 147.

ctifiait, Saumur se forma ; les habitations furent placées sur le flanc du coteau ; la partie inférieure qu'occupent actuellement les principaux quartiers de la ville, n'était qu'un vaste marais où le Thouet, la Vienne et la Loire venaient se réunir.

La rive gauche, qui s'élève si majestueusement au-dessus de ces contrées aquatiques, fut occupée par des populations dans des temps très reculés, de nombreux monuments en font foi : les dolmens, les peulvens qui y abondent, attestent leur importance du temps des Gaulois. Les Romains qui leur succédèrent marquèrent leur passage par des constructions dont on retrouve encore les traces à Saint-Just, à Saint-Florent, à Chenehutte, à Gennes, à Murs, à Frémur et enfin à Angers. Bagneux, placé sur la même ligne, peut aussi offrir les titres de son antiquité : les ruines que l'on vient d'y découvrir, qu'elles aient appartenu à des bains ou à tout autre usage, méritent de fixer l'attention de l'archéologie.

Cette commune est heureusement partagée : c'est sur son territoire que l'on rencontre un des plus vastes dolmens connus. Ces gigantesques monuments formés de rochers entassés, étonnent par leur simplicité et leur caractère de durée. Ils ont vu passer devant eux et disparaître les chefs-d'œuvre des arts, les édifices élevés à grand frais par la civilisation ; seuls ils sont restés immobiles au milieu du cours entraînant des siècles.

NOTE

SUR

L'EUPHRASIA JAUBERTIANA

PAR A. BOREAU,

DIRECTEUR DU JARDIN BOTANIQUE

D'ANGERS.

En 1836 je trouvai, près de Nevers, une Euphraise à fleurs jaunes que la tradition conservée parmi le petit nombre de botanistes de ce pays présentait comme étant l'*Euphrasia lutea* de Linné; mais ayant comparé la plante de Nevers avec la véritable Euphraise jaune que j'avais reçue de différents points de la France, je reconnus entre elles une très grande différence et les recherches auxquelles je me livrai me prouvèrent que l'espèce que je venais de découvrir était nouvelle, et n'avait jusqu'alors été connue et décrite par aucun botaniste. Dès lors, usant du droit qu'a tout naturaliste de nommer les êtres nouveaux qu'il découvre, je décrivis cette espèce sous le nom d'*Euphrasia Jaubertiana,* en l'honneur de M. le

comte Jaubert, qui lui-même cultive la science avec beaucoup de distinction, et qui veut bien m'honorer de sa bienveillante amitié. Cette description fut insérée dans les annales des sciences naturelles, 2.me série, partie botanique, tome 6, page 254. Plus tard, M. Mutel, dans le supplément final de sa Flore française (page 168), admit cette espèce en transcrivant presque littéralement la description originale : enfin elle est décrite de nouveau dans ma Flore du centre (tome 2 page 366). Mais quelque exacte que soit une description, elle ne donne toujours qu'une idée imparfaite d'un objet, tant que l'on n'y joint pas un dessin représentant avec fidélité cet objet lui-même ; or, jusqu'ici aucune figure de cette plante n'a été publiée. Un jeune botaniste qui manie le crayon avec beaucoup de talent, ayant bien voulu en faire un dessin très exact, j'ai pensé que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, qui jusqu'ici a eu pour but de ne publier que des travaux neufs et originaux, lui réserverait peut-être aussi un bon accueil.

Le dessin représente un individu de taille moyenne, mais de grandeur naturelle, on y a joint les fleurs isolées de deux autres espèces voisines, afin de faire mieux ressortir les différences caractéristiques.

Voici les principaux caractères distinctifs de cette espèce : tige droite, à rameaux ouverts ascendants, feuilles linéaires acuminées scabres, les supérieures entières, les inférieures un peu dentées, corolle à lobes presque égaux, lèvre supérieure arquée et en casque, l'inférieure dressée à lobes entiers, étamines

et style ne dépassant pas la corolle, anthères libres ovoïdes, un peu barbues en dessous.

Cette espèce diffère de *l'Euphrasia odontites*, dont elle a le port, par ses fleurs jaunes, ses bractées entières, ses anthères libres, etc.; et de *l'Euphrasia lutea*, par ses corolles beaucoup moins ouvertes, ses anthères ovoïdes, barbues, non saillantes.

Elle fleurit en septembre et octobre, dans les champs et les pâturages des terrains calcaires. Outre les localités signalées dans la Flore du centre, et appartenant aux départements de la Nièvre, du Cher, de l'Indre et du Loiret, nous pouvons citer les environs de Poitiers où cette plante est abondante, et le canton de Sauzai (Deux-Sèvres) où nous l'avons recueillie en septembre 1840; enfin, M. Desmoulins l'a retrouvée dans l'arrondissement de Bergerac, et elle figure à ce titre dans son intéressant catalogue des plantes de la Dordogne, page 112.

TABLE DES MATIÈRES.

Lettre à M. le Président de la Société, sur la Migration des Oiseaux, par Th. Pavie. . . 204

Discours d'Installation prononcé par M. Planchenault, Président de la Société. 214

Eloge de Henri-Pierre Delaage, prononcé par M. Blordier-Langlois. 225

Rapport sur un Monument Romain, découvert dans la commune de Bagneux, par M. De Beauregard. 234

Note sur l'Euphrasia Jaubertiana, par M. Boreau. 238

EUPHRASIA JAUBERTIANA (Boreau).

Fleur. *A. Euph. Jaubertiana.* *B. E. Odontites.* *D. E. Lutea.*

Corolle isolée. *a.* *id.* *b.* *id.* *d.* *id.*

Lith. Cosnier et Lachèse.

Ernest Germain del.

EUPHRASIA JAUBERTIANA (Boreau)

Fleur A *Euph Jaubertiana* B *E Odontites* D *E Lutea*

Corolle isolée a id b id d id

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4e Volume. — 5e Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1841.

RAPPORT

SUR QUELQUES

DISCOURS

PRONONCÉS

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES

D'ANGERS,

PAR M. BLORDIER-LANGLOIS.

Messieurs,

Une commission, nommée par le président de cette Société, et composée de MM. de Senonnes, de Lens et de moi, a été chargée d'examiner plusieurs discours manuscrits qu'un hasard heureux a fait passer dans la bibliothèque d'Angers, et de faire un rapport sur le mérite de ces discours, qui déjà nous étaient importants par cela seul qu'ils nous rappellent une Société savante et littéraire dont s'honore notre ville, et qui y porta pendant plus d'un siècle le goût de l'étude et des beaux-arts : c'est ce rapport que nous vous faisons entendre aujourd'hui.

Nous commencerions par quelques détails sur notre ancienne Académie, si nous ne craignions de trop

prolonger cette lecture, et surtout s'il n'existait pas en tête de nos mémoires un discours préliminaire qui traite de ce sujet.

Comme dans toutes les Académies, le nouveau membre de celle d'Angers adressait à ses confrères un remerciement auquel répondait le directeur, en rendant éloge pour éloge. Dans les séances ordinaires, on prononçait des dissertations sur des points de littérature et de morale; on lisait des vers. Tous les ans enfin, en séance publique et solennelle, on distribuait des prix aux ouvrages les meilleurs, composés sur des sujets qu'avait annoncés l'Académie dans la France entière, par la voie des gazettes et des journaux. Ses membres seuls ne pouvaient concourir. Les prix se composaient de deux médailles d'or frappées aux armes de la ville.

Nous voyons, par les discours dont nous allons vous entretenir, qu'aucun n'était prononcé qu'il n'eût auparavant été lu et approuvé par deux membres.

L'Académie d'Angers compta, dès son origine, des personnages d'un très haut savoir, et comment en eût-il été différemment dans une ville où, depuis le XII.e siècle, existait une des plus célèbres universités de France, une ville où la faculté des droits comptait des légistes qui firent autorité jusqu'à la révolution de 1789, et que l'on considère encore comme des oracles du barreau? comment n'en eût-il pas été ainsi avec un clergé qui joignait la politesse à la piété, et les sciences de la religion à une littérature riche et variée? Aussi les étrangers recherchaient-ils l'hon-

neur de correspondre avec l'Académie d'Angers, et nous ne pouvons douter qu'elle fût un foyer de lumières, de bon esprit et de bon sens.

C'est donc une perte déplorable que celle de la plupart des travaux de cette Société savante. Où sont ses procès-verbaux et les registres de ses actes? Tout a disparu, du moins pour nous. Quelques traces s'en retrouvent dans les archives municipales, mais cela ne forme point un tout. Nous serions heureux si nous pouvions un jour, à l'aide de ces documents et d'autres, que pourront nous procurer les recherches auxquelles nous ne cesserons de nous livrer, reconstruire ce corps dissous et oublié depuis tant d'années, cette institution qui fit notre gloire, et pour laquelle je suppose une sympathie de famille à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

En attendant, Messieurs, nous avons essayé d'accomplir la tâche dont vous nous aviez chargés, et ce n'est plus que sur cela que je vais vous demander votre attention.

Le premier discours est une réponse à celui de l'abbé Guillot, chanoine de Saint-Maurille d'Angers. Ce discours, dont le fonds est l'éloge, inconvénient presque nécessaire de tous ceux du même genre, et où le mérite de l'orateur doit être d'employer les formes les plus délicates et les plus nouvelles possibles, nous a paru écrit avec un tact, une adresse très remarquables. L'orateur, après avoir fait son sacrifice à l'usage, rentre dans une voie meilleure par ces paroles : « Un vrai littérateur préférera toujours » l'avantage de donner une utile dissertation à l'hon-

» neur stérile de prononcer un élégant et vain com-
» pliment. »

Il est piquant, à la réception d'un ecclésiastique dans une Société littéraire, de mettre en question s'il convient à un homme d'église de s'appliquer aux belles-lettres. La solution de cette sorte de problème rentrera parfaitement, vous le pouvez croire, dans le genre démonstratif : c'est que l'abbé Guillot réunit au plus haut degré les mérites de son état aux connaissances que procure l'étude des sciences humaines; et, par une digression heureusement amenée, l'orateur arrive aux dangers dont menace l'esprit de système ; il y fait allusion à des ouvrages fameux alors, dont il n'approuve pas l'intention, qu'il désigne de nière qu'on ne s'y méprenne pas, mais qu'il a la discrète politesse de ne pas nommer.

Un second discours, prononcé le 18 novembre 1761, contient un éloge nécrologique de l'abbé de la Chalinière, angevin très distingué dans son temps, et tout-à-fait ignoré de nos jours : nous allons donc placer ici quelques extraits de cette biographie.

M. de la Chalinière était fils d'un receveur des sels à la Pointe. Il fit au collège d'Angers d'excellentes études, et montra de bonne heure à quelles honorables fonctions bientôt il se rendrait propre. En effet, à peine âgé de 22 ans, et n'étant que diacre encore, il fut nommé promoteur, c'est-à-dire censeur des prêtres du diocèse, emploi délicat dans lequel « il faut, dit l'auteur, corriger les maux qui peuvent » être corrigés *sans scandale*, tolérer ceux qu'il est » de la prudence de dissimuler, mais, en les souf-

» frant, les resserrer dans les bornes de la nécessité;
» savoir ce que l'on doit pardonner et punir dans les
» hommes, dont la nature est d'être faibles, et dont
» le devoir est d'être vertueux. »

Tout jeune qu'il était, l'abbé de la Chalinière s'acquitta de cette fonction avec une prudence, un discernement rares. Nous copierons d'autant plus volontiers le passage suivant, qu'en même temps qu'il peint très favorablement l'abbé, il donne une honorable idée de son panégyriste. « Exempt de passion,
» M. de la Chalinière rejetait les accusations qui n'é-
» taient pas juridiques, toutes les notoriétés vagues,
» toutes les délations sourdes, les lettres anonymes,
» ressources de l'inquisition et de la tyrannie, égale-
» ment honteuses à ceux qui en sont les instruments
» et à ceux qui s'en servent, espèce d'armes dont on
» n'abuse que trop souvent pour perdre le mérite
» sans appui, sans hypocrisie. L'abbé de la Chalinière
» avait pour principe qu'on ne doit accuser qu'en
» face de la loi qui punit toujours ou le calomniateur
» ou l'accusé. Il disait d'après l'empereur Constance :
» *Nous ne pouvons soupçonner celui à qui il manque*
» *un accusateur, lorsqu'il ne lui manquait pas un en-*
» *nemi.* »

Nous avons été frappés, Messieurs, de la sagesse et de la philanthropie de ce morceau, et nous avons dit : heureux qui mérite d'être ainsi loué ! heureux qui le fut par des hommes de bien !

L'abbé de la Chalinière élevé, par dispense, au sacerdoce, deux ans avant l'âge requis, fut successivement docteur en théologie, curé de Saint-Denis

d'Angers, chanoine de la cathédrale, vicaire-général et pénitencier. Ce fut dans le temps même que l'évêque Poncet de la Rivière lui conférait cette dernière dignité, qu'il fut reçu membre de l'Académie.

L'orateur, à propos du lustre que répandit sur elle l'abbé de la Chalinière, déroule un tableau, qui ne sera pas sans intérêt pour nous, de ses membres les plus spirituels et les plus laborieux.

« Si tous les travaux de l'abbé de la Chalinière ne » furent pas académiques, ils appartiennent tous à » l'Académie ; ils lui font honneur, elle les réclame, » elle a des droits acquis sur toutes les productions » de ses membres : aucun genre de science et de lit- » térature ne lui est étranger ; elle renferme égale- » ment dans son sein le philosophe, le docteur de la » morale, l'interprète des lois, l'orateur, l'historien, » le critique, le traducteur et le géomètre. Ainsi l'A- » cadémie revendique les observations faites sur no- » tre coutume par M. Gourreau ; eh ! que ce nom » nous est cher et précieux ! Elle revendique les sa- » vantes dissertations de M. Pocquet, dont les déci- » sions ont parmi nous presque autant d'autorité que » les lois, et qui lui méritent l'honneur d'être tous » les jours cité dans le premier tribunal du royaume, » comme l'un des plus sûrs oracles de la jurispru- » dence. L'Académie revendique encore le *Traité du* » *parfait Magistrat,* où M. Frain du Tremblay a fait, » sans y penser, son portrait et celui des dignes hé- » ritiers de son nom et de la noblesse de ses senti- » ments. Elle revendique l'érudition de M. Ménage, » poète célèbre, et la poésie était le moindre de ses

» talents. Adopté par plusieurs Académies, il eût été » de la première de la capitale, s'il eût moins mérité » de l'être (1). L'Académie reprend encore comme » son bien l'éloquence des Poncet, l'érudition des » Pelletier, des Paitrineau des Noulis, des Verdier, » des Perchambault, des Guynoiseau, des Gohin, des » Martineau, des Coquereau, des Boisbernier, des » Doublard, et le génie transcendant du père Ray- » neau de l'Oratoire qui, après avoir brillé dans cette » province, placé sur un plus grand théâtre, a sou- » tenu sa réputation avec tant d'éclat que l'Académie » des sciences se fit honneur de le recevoir..... Le » diocèse doit au savant Babin, à l'abbé de la Chali- » nière, etc., ces *Conférences d'Angers*, qui suffi- » sent pour rendre tout ecclésiastique digne de son » état par son érudition. »

« L'abbé de la Chalinière, dans son *Traité histo-* » *rique sur la Grâce*, a répandu des lumières sur des » choses abstraites ; plusieurs, en les agitant les ont » troublées ; il les a éclaircies, et a respecté la nature » et les impressions de la grâce jusqu'au point de ne » prétendre expliquer ces touches divines qu'on ne » définit point et qui restent dans le secret de Dieu. »

De cette énumération d'écrivains l'auteur infère naturellement la réelle importance de l'Académie d'Angers, contre les reproches *enfantés par la jalousie*,

---

(2) Cette espèce de concetti renferme une idée fausse, car on sait que l'extrême mérite n'était point un motif d'exclusion de l'Académie française, et que ce fut pour sa mordante satire de la *Requête des Dictionnaires* que l'abbé Ménage s'en vit fermer les portes.

adoptés par la prévention, répandus par la malignité ; ce sont ses termes : nous reviendrons plus bas sur ce sujet.

La pièce qui suit l'éloge de la Chalinière en est un de M. Boylesve de la Maurouzière. Ce discours commence exactement comme le précédent, en reproduit çà et là des passages, et nous avons été surpris qu'un homme d'autant de ressources dans le style et d'une si féconde imagination ait craint la peine d'une rédaction nouvelle, ou qu'il ait jugé si appliquables à un laïc, à un homme du monde, des traits déjà consacrés à un prêtre théologal et grand pénitencier.

Pour les raisons qui nous ont fait déposer ici des morceaux de la biographie de l'abbé de la Chalinière, nous dirons quelque chose, d'après notre auteur, de Boylesve et de sa famille. Jean Boylesve fut chancelier de Louis I.er, duc d'Anjou ; Marin rendit des service à Henri III pendant la ligue ; Henri IV l'en récompensa en le créant chevalier de l'*ancienne chevalerie*, à titre héréditaire ; ce même Marin fut en outre nommé conseiller d'état en 1598.

A la suite de l'éloge de la Maurouzière est un discours sur ce texte : *L'esprit philosophique contribue-t-il à la bonne littérature ?* Il y a dans ce discours de nobles pensées et un langage élevé. L'auteur, qui préfère à toute autre une littérature grande et sensée, professe très peu d'estime pour les écrivains uniquement prétentieux et brillants. « Chaque mot, dit-il, » est chez eux un éclair, mais tous ces éclairs ne font » pas un beau jour. »

Un discours sur les *préjugés* nous a paru déclama-

toire et sans beaucoup d'intérêt, cependant nous vous prions d'en permettre une citation qui peut-être vous semblera remarquable par sa singularité, et qui vous fera voir dans son auteur, sinon un homme à prévisions, du moins un homme d'une sage et tranquille philosophie. « Si nous ne pouvons jouir d'un véritable bonheur, dit-il, jouissons de nos bonnes et douces illusions. Que resterait-il aux hommes, si on leur ôtait leurs salutaires préjugés?..... Nous naissons, nous vivons, nous expirons dans les bras de nos préjugés..... Un législateur politique respecte tout ce qui porte le sceau de l'antiquité; il dit aux peuples qu'il gouverne, en parlant de ses lois, ce que disait Solon de siennes : si elles ne sont pas parfaites, du moins sont-elles les meilleures que vous puissiez recevoir..... Des motifs puisés dans la nature ont toujours engagé nos monarques à laisser à chaque pays ses préjugés, ses coutumes, ses tribunaux, sa justice..... Rappeler les coutumes et les préjugés à l'*unité* serait innover. Rien n'importe tant à la loi que de se faire aimer : rien ne la dispose moins à plaire que d'être nouvelle. La nouveauté, qui donne des grâces à tout ce qu'elle crée, les ôte aux lois, et les fait en quelque sorte paraître difformes. Nous contractons avec les coutumes et les lois anciennes une espèce de familiarité qui fortifie l'attachement sans affaiblir le respect. Ce que nous avons long-temps estimé juste nous paraît toujours juste, toujours vrai, toujours utile; les caractères d'équité ne semblent que tracés dans les lois nouvelles, ils sont gravés dans les anciennes;

» le jugement de plusieurs siècles marche devant elles
» et gagne encore plus nos cœurs qu'il ne captive nos
» esprits : elles ont cet air de vénération qui touche,
» et non point ce ton impérieux qui blesse. A pro-
» portion qu'une loi vieillit avec honneur son joug se
» fait moins sentir ; conforme à nos préjugés, elle pa-
» raît conseiller plutôt que commander ; nous regar-
» dons nos anciens usages comme nos amis, les nou-
» veaux comme nos maîtres. »

Vous venez d'entendre ce passage, Messieurs : tout le discours est un paradoxe dont les raisonnements sont quelquefois spécieux, et auquel on rendra la justice qu'il n'est pas exprimé sans élégance, et qu'il respire une persuasion qui fait tout excuser. Certes son auteur dut n'être pas médiocrement étonné des innombrables changements qui, peu d'années après, s'opérèrent en France.

La collection dont nous vous rendons compte forme deux volumes ; il s'agit ici du premier, qui est in-4°. On trouve à la fin plusieurs ébauches d'une adresse à Monsieur, frère du roi, nouvellement pourvu de l'apanage d'Anjou.

Le volume in-folio consiste en des copies de discours prononcés à l'Académie d'Angers et dans des Académies étrangères. Nous avons cru remarquer que trois avaient été prononcés à Nancy, à Pont-à-Mousson et à Copenhague. Nous ignorons pourquoi ils se trouvent là ; et, vu leur mérite, nous avons souhaité qu'ils fussent d'Angevins reçus membres des Académies de ces villes.

On trouve, à la fin de ce second recueil six poèmes

sur l'agriculture, deux en alexandrins, et quatre odes : à la fin de chacun de ces ouvrages est la devise que l'on recommandait d'y placer, et qui servait à en faire connaître l'auteur, sans qu'il fût obligé d'écrire son nom. La poésie de ces pièces est celle que l'on applaudissait au XVIII^e^ siècle ; le genre descriptif y était à la mode ; on y chantait la nature, la plupart du temps, comme Wateau et Boucher la peignaient ; Delille et Saint-Lambert étaient les modèles que l'on suivait plus ou moins heureusement. Au reste, peu importe le jugement que nous porterions sur ces ouvrages, puisqu'il nous paraît qu'aucun d'eux ne fut l'ouvrage d'un membre de l'Académie d'Angers.

A présent, Messieurs, quels sont les auteurs des discours dont je viens de vous entretenir ? Nous avons cru d'abord difficile de répondre à cette question ; mais après que nous avons eu comparé l'écriture de la plupart de ceux qui composent l'in-4° avec celle des discours d'ouverture du présidial, avec la signature de *Fr. Prévost,* et quelques mots écrits de sa main dans un registre de l'Université déposé aux archives de la préfecture, il ne nous a plus paru douteux que les discours soient de ce François Prévost, avocat du roi au présidial d'Angers, professeur en droit français de la même ville, et membre de son Académie depuis l'an 1743.

Telle était donc, Messieurs, cette Académie dont vous nous avez chargés d'examiner quelques travaux : respect à la morale, à la religion, à la monarchie, aux lois, aux usages anciens ; répugnance contre toute innovation politique, mais conscience de sa dignité

et liberté dans l'expression de ce qui manifestait cette dignité. Nous croyons fermement qu'elle ne le céda en importance à aucune autre Académie de province. Cependant, un des discours dont nous avons parlé en fait l'aveu, cependant l'Académie d'Angers était en butte à d'*injustes reproches, à des préventions mal fondées*, et l'on en pénètre aisément la raison. La littérature et la philosophie du XVIII^e^ siècle trouvaient encore l'Académie d'Angers à ses admirations du grand siècle de Louis XIV ; à son respect sans bornes pour la monarchie, pour l'église. Elle avait, et c'est un secret de famille que nous pouvons révéler ici, elle avait donné pour sujet d'un concours le *zèle de Louis XIV à extirper l'hérésie*, et c'était de la *révocation de l'Edit de Nantes* qu'il s'agissait, odieuse, impolitique proscription, que l'Académie d'Angers ne soupçonnait pas devoir être une tache indélébile à la mémoire du roi, son idole. Sans doute il sortit de son sein quelques témoignages de docilité qui s'accordaient mal avec l'esprit d'indépendance qui régnait dans d'autres parties de la France à la fin du XVIII^e^ siècle ; enfin elle comptait au nombre de ses membres correspondants l'auteur de l'*Année littéraire*, et c'en était bien assez pour encourir le dédain et le mauvais vouloir des encyclopédistes. Mais, Messieurs, un quolibet, une anecdote inventée peut-être à plaisir ne prouvent rien ; et la postérité n'a pas confirmé tous les jugements que leur faisait porter le zèle de parti dont ils étaient animés.

Mais le mouvement imprimé à Angers, comme au reste de la France dans le temps des assemblées des

notables, modifia aussi l'esprit de son Académie. Dès 1786 on y prononça un discours sur Georges d'Amboise, où l'on trouve d'honorables pensées sur la patrie, sur le sort du peuple, sur l'allégement des impôts, sur les avantages du commerce et de l'industrie. Dès lors, sans aller jusqu'à la témérité, l'on ne répugna plus à donner accès à des vœux pour de sages réformes; et ce ne fut que sous l'influence de dispositions toutes nouvelles, qu'un corps où figuraient très peu d'industriels, qu'une compagnie presque entièrement composée de prêtres, de nobles et de magistrats, mit en concours le *commerce de l'Anjou*, et couronna le discours de Viger, des Rosiers, dans lequel elle entendit certainement avancer des principes qui naguère y auraient répandu l'alarme.

L'ILLUSTRE HOSPITALIER,

(CHRONIQUE ANGEVINE DU XII^e SIÈCLE.)

PAR L. PAVIE.

I.

L'ÉVÊCHÉ.

Le vénérable Ulger, ce prélat qui montra sur le siége d'Angers tant de vertus unies à tant de savoir, à qui peut-être la religion et l'humanité furent le plus redevables, le vénérable Ulger ne se délassait des devoirs de l'épiscopat qu'en s'appliquant à répandre dans son diocèse les sciences et les lettres, à ses yeux les meilleurs soutiens de la foi.

Sa bienveillance éclairée, sa générosité sans bornes attirèrent à l'Université d'Angers, la seule alors du royaume, les professeurs les plus distingués ; aussi, nous dit un auteur contemporain : « Tout ce qu'il y avait de clercs, de nobles et de riches, de glorieux et de puissants y arrivait de toutes parts. » Enfin, tel est le degré de splendeur auquel il sut l'élever qu'il a mérité d'en être considéré comme le véritable fondateur.

C'est du sein de cette Université, l'aînée de *la Fille aînée de nos rois*, que sortirent la foule d'hommes éminents que les premiers corps religieux et civils de l'état s'empressèrent de placer à leur tête. Si déjà, parmi ses maîtres ou ses élèves, elle pouvait citer un Saint-Bruno, un Robert d'Arbrissel, un Balbion, le modèle des prédicateurs de son temps, elle comptait alors le savant Hilaire d'Orléans, le pieux Geoffroy de Vendôme et le célèbre Hildebert du Mans; enfin, plus tard, mais dans une période assez rapprochée, le jurisconsulte Garnier de Scépeaux, le chancelier de France La Forest, le cardinal Bertrandi et tant d'autres illustres personnages tinrent à honneur de lui avoir appartenu.

Or, le 8 septembre 1137, Ulger donnait une nouvelle preuve de son zèle pour cette institution, en fondant une coutume qui s'est conservée jusqu'au XVI^e^ siècle. Pour la première fois, à la suite du dîner offert aux bedeaux de l'Université, allait avoir lieu la distribution solennelle des licences.

La grand'salle de l'évêché était disposée à cet effet. Dans la majeure partie de sa longueur on avait étendu de la paille, mêlée de quelques brins de fenouil et autres herbes odoriférantes, siège ordinaire des étudiants; en avant étaient des bancs pour les bedeaux, les maîtres et libraires de l'Université, les dignitaires et chanoines de la cathédrale; au fond, deux tabourets échelonnés de chaque côté du fauteuil épiscopal.

A trois heures, entrèrent les écoliers des collèges d'Angers, de Marmoutier, Fontevrault, Tournus,

Vendôme, etc. L'évêque parut bientôt précédé des autres assistants. Après s'être assis, il fit mettre à sa gauche le maître-école Herbert, à sa droite un supérieur de religieux, arrivé de la veille, et que peu de personnes connaissaient; les deux autres places furent occupées par Robert de Craon, grand-maître des Templiers, et Hugues de Semblançay, qui venait de doter la nef de Saint-Maurice des premiers vitraux coloriés qui eussent paru depuis ceux de Saint-Denis.

La séance fut ouverte par une paternelle allocution du prélat touchant l'objet de la réunion, à laquelle répondirent le maître-école, au nom de l'Université, et l'un des professeurs pour les élèves. Puis on fit l'appel des licenciés. Ils s'approchèrent successivement de l'évêque, qui leur donna son anneau à baiser et leur remit un diplôme, après qu'ils eurent inscrit leur nom sur un registre placé devant lui.

Cependant l'importance de la cérémonie n'avait fait que suspendre la curiosité vivement excitée par la présence du moine étranger et les égards que lui témoignait le prélat. C'est qu'aussi tout en lui justifiait ce puissant intérêt.

Quoique déjà avancé en âge, sa physionomie respirait l'énergie et la force. A la noblesse et à la régularité de ses traits on devinait ce que la jeunesse autrefois avait dû y ajouter de charmes. Un ovale parfait, une pâleur métallique, des yeux étincelants qui soulevaient fréquemment de longues paupières couronnées de sourcils minces, régulièrement arqués; un front dégarni mais élevé et pur comme l'ivoire se laissaient apercevoir sous un capuchon à demi baissé.

Le reste de son costume monacal trahissait un corps frêle, usé par les travaux plus que par les années.

Et puis, cet inconnu, dont le nom circula bientôt de bouche en bouche, cet homme dont les malheurs avaient comme rehaussé le génie, qui avait rempli la France de sa renommée et de ses erreurs, cet homme enfin, tout brisé encore de la condamnation d'un concile : c'était Abailard !

En se réfugiant dans son couvent de Saint-Gildas de Ruys, au diocèse de Vannes, dont il était abbé, il avait voulu puiser quelques consolations auprès du généreux Ulger.

Quel ne fut pas l'étonnement et surtout la satisfaction générale lorsque, sur un signe de l'évêque, on le vit se lever avec une dignité pleine de modestie et prendre la parole !

L'alliance de la religion avec les lettres, tel fut le sujet de son improvisation, qui lui fournit naturellement l'occasion de payer un juste tribut d'hommage au protecteur de l'Université.

Jamais peut-être il n'avait atteint à une si grande hauteur. Par son organe enchanteur, ses pensées neuves et hardies, ses expressions nerveuses et colorées, il s'empara à tel point de ses auditeurs, que peu s'en fallut qu'il ne laissassent éclater ces signes bruyants d'approbation déplacés en pareil lieu.

A peine venait-il de terminer lorsqu'un religieux traversa la salle, non sans difficulté, et parvenu jusqu'à l'évêque, fléchit le genou et lui remit un parchemin plié et scellé.

L'évêque le décacheta et le lut à plusieurs reprises.

Une émotion croissante, qui se manifesta sur son visage d'ordinaire si calme, gagna insensiblement l'assemblée.

« Mes frères, dit-il, après quelques instants de ré-» flexion, le frère hospitalier Jean-de-Dieu, dont le » zèle pour le soulagement des pauvres et l'éminente » piété font depuis dix ans l'édification de cette ville » et notre consolation, est en danger de mort. Il » nous appelle près de lui et veut recevoir de notre » main les derniers sacrements. »

Ensuite, s'adressant au religieux : « Mon frère, as-» surez le malade que je remplirai *tous ses désirs*, » ajouta-t-il, en appuyant sur ces derniers mots. Vers » la chute du jour je serai à l'hôpital. »

L'office du soir, qui devait être suivi du *Te Deum*, venait de sonner. Le prélat accompagné de toute l'assemblée se rendit à la cathédrale.

II.

LE PALAIS.

Ce même jour c'était fête au palais des comtes d'Anjou. Tout y retentissait de la joie la plus vive. Geoffroy-le-Bel et son épouse, Mathilde d'Angleterre, accompagnés de leur fils aîné, Henri, après une absence de plusieurs mois, revenaient de Bordeaux, où s'était

célébré le mariage de Louis-le-Jeune, fils du roi de France, avec Eléonore d'Aquitaine. Le comte y avait été appelé par les devoirs de sa charge de grand-sénéchal du royaume, transmise avec le comté d'Anjou, par son père Foulques V, lorsque ce dernier partit pour répondre à l'offre que Baudouin, roi de Jérusalem, lui faisait à la fois de son trône et de la main de sa fille Mélezinde.

Les manants et les bourgeois de la ville remplissaient les faubourgs et les rues par lesquels ils devaient passer ; les petits vassaux étaient rangés depuis le pied des murailles jusqu'à la cour intérieure du château, où les serviteurs du palais se disposaient à les recevoir ; tandis que des écuyers, précédés de nombreux musiciens, étaient allés au-devant d'eux à moitié chemin de Saumur.

Déjà deux courriers avaient annoncé leur prochaine arrivée, fréquemment retardée par les hommages que s'empressaient de rendre à leur suzerain les barons, les châtelains et les abbés sur les terres desquels ils passaient.

Enfin des cris lointains se font entendre, et bientôt un nuage de poussière s'élève, à travers lequel apparaît le cortége dont les derniers feux du jour augmentent encore le vif éclat.

Le comte, brillant de jeunesse et de beauté, la visière haute, salue le peuple avec bienveillance ; son palefroi, à la longue crinière, à la forte encolure, n'a pour tout ornement qu'une branche de genêt qui se balance sur sa tête.

On ne se lasse pas de contempler le jeune prince

Henri, dont la grâce parfaite, le maintien aisé et l'air noble semblent faire présager les hautes destinées.

La comtesse est vêtue d'une ample robe de soie violette, elle monte une haquenée blanche, richement caparaçonnée. Sa figure est belle mais froide; à peine si sa bouche dédaigneuse laisse échapper un sourire.

C'est que Mathilde avait hérité du fier Henri Ier, cet esprit d'orgueil et de raideur qui ne permet pas de se soumettre à la condition que le sort nous a faite. Fille de roi, veuve d'empereur, elle trouvait trop étroite pour sa tête la couronne de comtesse d'Anjou, quelque belle qu'elle fût pourtant. Aussi, dès les premiers mois de son union avec Geoffroy, qu'elle traitait en enfant, s'était-elle éloignée de lui; et il n'avait fallu rien moins que l'autorité paternelle pour la déterminer à retourner remplir ses devoirs d'épouse.

Depuis ce temps, insensible aux marques d'attachement que lui prodiguait le comte, elle se concentrait dans son intérieur, affectant de ne trouver d'agrément que dans l'éducation de ses trois enfants et les entretiens de Guy de Sablé, son confident, qui l'avait suivie dans son excursion en Angleterre.

Telle était Mathilde, pour le déplaisir de son époux et de ses nouveaux sujets.

Parvenus près du perron, les augustes époux mirent pied à terre, précédés du sénéchal Anguilose, et du bailli Raynault de Martigné, de Hugues Cléers de Baugé et de Mathieu d'Angers, gouverneur du jeune prince, et traversèrent le salon d'honneur,

recevant les félicitations des nombreux seigneurs et des dames invités au festage. De là ils passèrent dans la salle principale où les attendait un splendide banquet.

Aux riches ornements qui avaient décoré les noces de Geoffroy et Mathilde, célébrées à Rouen onze ans auparavant, lesquelles, au rapport d'un historien, « n'avaient pas eu d'exemple dans les siècles passés, » le comte, pour plaire à son épouse et flatter sa vanité, avait voulu ajouter de nouvelles pièces, fabriquées par des ouvriers Lorrains, les plus renommés à cette époque, et non moins précieuses par le travail que par l'or, l'argent et les pierreries qui en formaient la matière.

Au milieu de tout ce mouvement, de ce somptueux appareil, Mathilde demeurait silencieuse, préoccupée. Sa hauteur glaciale répandait parmi les convives une gêne, un embarras que parvenaient à peine à dissiper l'enjouement et la bonne humeur du comte.

Après le premier service, l'entre-mets commença par l'arrivée d'une troupe de trouvères suivis de leurs ménestrels, qui se rangèrent derrière l'estrade où siégeaient le comte et la comtesse, ayant entre eux leur fils Henri.

Lorsqu'ils eurent chanté quelques lais, en l'honneur des puissantes maisons d'Anjou et d'Angleterre, en s'accompagnant de leurs harpes, celui qui paraissait le chef de la bande éleva dans ses bras un petit enfant, qu'à son habillement moitié païen moitié chrétien, on eût pu prendre pour un ange ou pour

un amour, si l'étoile qui brillait à son front ne l'eût désigné comme un génie.

Il tenait d'une main un coffret artistement sculpté, qu'il remit au jeune prince, tandis que de l'autre il lui en présentait la clef.

Celui-ci l'ouvrit avec l'empressement et la curiosité naturels à son âge.

Il en sortit une colombe portant dans son bec trois banderolles de couleur différente, sur lesquelles étaient tracées ces lignes prophétiques :

Geoffroy, en vain es-tu fils et père de roi :
Couronnes d'outre-mer ne seront point pour toi.

Mathilde, ici de toi qui ne serait jalouse?
Seras veuve aujourd'hui, et resteras épouse.

Heureux Henri! en quelques ans d'ici,
Comte seras et duc et roi aussi.

Geoffroy, un moment stupéfait, se lève bientôt l'œil en feu. « Trahison ! s'écrie-t-il, *rallie! rallie!* » Et il ordonne que l'on arrête ces impudents jongleurs..... Ils avaient disparu.....

La comtesse est en proie à la plus vive agitation.

Chacun se regarde et se demande ce qui a pu troubler à ce point les illustres époux.

Au même instant, trois coups se font entendre à la porte de la salle. C'est le grand-archidiacre accompagné de quatre clercs. Sans pénétrer plus avant, il salue profondément et annonce à haute voix l'objet de sa mission.

« Au nom de notre seigneur évêque, sir comte et » vous noble comtesse, voici ce que j'ai à vous dire :

» Un grand événement se prépare. Le frère Jean- » de-Dieu, infirmier de l'hôpital, est sur le point » d'expirer. Avant de rendre son ame à Dieu, il veut, » pour dernier effet de sa longue pénitence, dévoi- » ler un important secret. Mais il ne peut, il ne doit » le confier qu'à vous seule, comtesse, en présence » de notre vénérable prélat. Ce secret, dit-il, vous » importe trop et en même temps vous êtes trop cha- » ritable pour ne pas vous rendre aux vœux d'un » mourant. — Je suis chargé de vous conduire. »

Ce nouvel incident acheva de jeter Mathilde dans le plus profond accablement. D'un regard où se peignait toute l'anxiété de son ame, elle interroge son époux qui, sans proférer lui-même une parole, penche la tête en signe de consentement.

Le comte, agité des sentiments les plus opposés, se retire dans son appartement.

Bientôt la salle du festin, naguère si brillante, si animée, reste déserte et silencieuse.

III.

L'HOPITAL.

Cependant une vague rumeur se répandit dans la ville. Ce qui s'était passé à l'évêché et au château, quoique diversement interprété, redoublait l'intérêt

qui s'attachait au frère Jean-de-Dieu, cet homme que sa charité pour les pauvres, son zèle pour les malades et son austérité avaient rendu l'objet de la vénération publique.

En outre, la démarche de l'évêque, la présence de la comtesse à ses derniers moments, le mystère de sa vie, dont il percerait peut-être quelque chose : c'en était plus qu'il ne fallait pour exciter fortement les esprits, heureux d'ailleurs d'avoir deux émotions à éprouver dans une même journée.

Aussi la foule assiégea-t-elle les abords de l'hôpital, refluant sur le chemin que devait suivre le cortège funèbre.

Bientôt les cloches de Saint-Maurice, auxquelles répondirent celles de la Trinité, du Ronceray, de Saint-Laurent, ainsi que des autres églises et couvents d'outre Maine se firent entendre. C'était le signal du départ.

Entre une double haie de flambeaux, s'avançait l'évêque portant le viatique, et ayant à ses côtés l'abbé de Saint-Gildas et le grand-maître des Templiers.

A quelques pas marchait la comtesse, appuyée sur deux damoiselles de sa maison, précédée du grand-archidiacre et suivie de Guy de Sablé et de Mathieu d'Angers.

Le nombreux clergé de la cathédrale fermait la marche.

La procession descendit la rue Saint-Nor, et après avoir franchi la porte Girard, côtoya les remparts et se rendit par le pont des Treilles à l'hôpital, situé au bas du tertre Saint-Laurent.

Au fond d'une salle étroite, basse et mal éclairée (la principale pièce toutefois de l'établissement), où il avait voulu qu'on le transportât, gisait le frère Jean-de-Dieu, étendu par terre, sur une couche de cendres.

A l'arrivée du cortège, ses yeux jusque-là fermés se rouvrirent et parurent s'animer par l'ardeur de la foi et par l'effet d'un sentiment extraordinaire que personne ne pouvait pénétrer.

Ulger et Abailard se placèrent à ses côtés, Mathilde s'agenouilla au pied du lit, les assistants se rangèrent à droite et à gauche.

L'évêque, après une courte mais touchante exhortation à son pénitent, se disposait à procéder à l'auguste cérémonie, lorsque ce dernier manifesta le désir de parler. Le plus profond recueillement s'empara aussitôt de tous les spectateurs.

Soutenu par l'évêque et l'abbé de Saint-Gildas, le malade laissa échapper ces paroles, que son extrême faiblesse le força plus d'une fois d'interrompre.

« Mes frères, prêt à paraître devant Dieu, je ne » crains plus de rougir devant les hommes. Le temps » presse, écoutez :

» Sous cet habit d'hospitalier vous voyez un cri- » minel..... Mon nom, mon rang, je dois vous les » taire. Qu'il vous suffise de savoir que je fus grand » selon le monde.

» Mon ambition fit le malheur de mon père..... » L'excommunication, qu'il encourut plus tard, causa » sa mort.

» Alors, poussé par un zèle impie, je l'ai poursuivi

» dans la tombe..... J'ai fait plus encore : je l'ai dé-
» terré de mes propres mains, et j'ai abandonné son
» corps à l'outrage.....

» Bientôt ma raison s'égara. Je pris la fuite, errant
« au hasard, jusqu'à ce que la Providence m'offrît
»cet asile.

» Dix années de pénitence n'ont point apaisé mes
» remords..... Puissent-ils avoir désarmé le ciel ! »

Un aussi grand effort parut avoir brisé chez le moribond les derniers ressorts de la vie. Néanmoins il reprit peu à peu ses sens. Le prélat en profita pour lui administrer les derniers sacrements de la religion. Puis, il fit signe à l'assemblée, qui s'écoula silencieusement comme anéantie de ce qu'elle venait d'entendre.

Quant à Mathilde, pâle et tremblante, durant cette terrible confession, elle n'avait pas cessé de regarder l'infirmier avec une inquiétude mêlée d'effroi.

Il ne restait plus auprès du mourant que l'évêque et la comtesse.

Quelques instants se passèrent avant qu'aucun d'eux osât ouvrir la bouche.

Enfin, rompant ce silence solennel : «Eh bien! mon
» fils, dit Ulger, avec la plus grande douceur, et
» pressant les mains du frère Jean-de-Dieu dans les
» siennes ; maintenant, nous sommes seuls ; parlez.
» Qui êtes-vous donc?»

Une pause s'ensuivit encore, après laquelle le prélat réitéra sa question.

« Henri V, autrefois empereur d'Allemagne! » murmura celui-ci, d'une voix éteinte.

Ciel! mon époux! s'écria Mathilde en tombant sans connaissance.

Ma veuve!..... exhala le mourant avec son dernier soupir!...

Vingt ans plus tard, sur l'emplacement de ce modeste hôpital, Henri II, roi d'Angleterre, en expiation d'un crime, et peut-être aussi en mémoire du premier mari de sa mère, élevait le magnifique monument que nous admirons aujourd'hui.

Nota. Une chronique du temps rapporte que l'empereur d'Allemagne, Henri V, fit courir le bruit de sa mort, et se retira dans un hôpital d'Angers, où il acheva ses jours au service des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il se découvrit à son confesseur et fut reconnu par la comtesse Mathilde, sa femme, qui avait épousé en secondes noces Geoffroy, comte d'Anjou.

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS,

SUR

L'EXPOSITION DES TABLEAUX

DE M. MÉNARD, DE CHOLET,

Par M. le marquis de Senonnes.

Messieurs,

Les rapporteurs de la Commission, chargée de rendre compte de l'exposition des tableaux de M. Ménard, a peu de choses à ajouter à l'article publié sur ce sujet dans deux journaux de cette ville. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts prouve par d'honorables et utiles efforts, par de bienveillantes sympathies, qu'elle tient à justifier l'un de ses titres, autant qu'elle se montre digne des autres. Puissions-nous arriver bientôt à une époque où les encouragements accordés par la Société à nos jeunes compatriotes, chez qui s'allume le feu sacré des créations intellectuelles, seront plus puissants, et par suite plus effi-

caces ! Car le génie, hélas ! ne peut s'affranchir de l'assujétissement aux besoins matériels ; et combien de jeunes gloires sont étouffées, avant de naître, par le défaut, il faut le dire, des plus indispensables ressources ! Peut-être, et nous en concevons l'espérance, qui se rattache du reste à de nobles antécédents, l'administration, accueillant son heureuses découvertes, ne refusera-t-elle pas son appui aux jeunes et méritants virtuoses que nous aurons signalés à ses bienfaits. Ce motif, Messieurs, joint à tant d'autres, doit exciter notre zèle, nourri d'ailleurs incessamment par les travaux distingués et ingénieux d'un grand nombre de membres de cette Société. C'est ainsi que nous attendrons le but le plus louable que l'homme de bien puisse se proposer sur cette terre ; être utile à ses semblables et leur procurer les solides et gracieux délassements que l'on est toujours sûr de trouver dans la culture des sciences, des lettres et des arts.

Mais il est temps d'arriver au nouvel aspirant qui tente avec succès les traces de Raphaël, du Poussin et de Léonard de Vinci.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers avait décidé, dans une de ses séances, que ses salles seraient ouvertes aux produits des peintres, statuaires, sculpteurs d'ornement, etc., qui désireraient donner un commencement de publicité à leurs œuvres. Le local de la Société ne pouvait espérer, sous ce rapport, une plus heureuse inauguration que celle qu'il obtient en ce moment par l'exhibition des toiles que M. Ménard a rapportées de Rome. Ce

jeune artiste qui, précédé d'un immense avenir, révèle à l'Anjou charmé et déjà si riche en célébrités un nouveau talent et une nouvelle gloire, a certes des titres nombreux à notre bienveillance, mais en raison même de son talent, il a droit aussi à une critique judicieuse. Si nous ne sommes pas digne de lui servir d'organe, nous nous efforcerons néanmoins de présenter quelques observations que nous ne croyons pas tout à fait inutiles dans l'intérêt de l'art et de l'artiste. Nous nous acquitterons d'autant plus volontiers de cette tâche, que les éloges les plus justes et les mieux mérités envahiront la presque totalité de nos pages. Ce n'est pas d'ailleurs à M. Ménard que nous l'apprendrons, la critique convenable et qui n'est pas un métier ne descend pas aux productions vulgaires, et ne se mesure qu'avec les hautes positions.

Les sujets sur lesquels s'est exercé M. Ménard lui ont tous été fournis par les idées religieuses ; en cela il a suivi les traces des peintres italiens, flamands, espagnols, français même, que les fastes de la peinture proclament les maîtres de l'art. Mais ce n'est pas là le seul rapprochement qu'ait avec eux notre compatriote. Evidemment il s'est inspiré, à son insu peut-être, de Raphaël, du Poussin et d'un contemporain, l'admirable Ari Schœffer. Nous sommes bien loin, en vérité, de lui en faire un reproche, applaudissant au contraire à la sage méthode qu'il s'est imposée. M. Ménard est entré dans une voie nouvelle, et où il n'a pas à craindre d'être coudoyé, celle de ces hommes de génie qui méprisent les compositions à fracas, ces moyens de charlatanisme où l'on sollicite

les émotions par les tortures du corps et de l'esprit, par le délire des passions. Tout est simple, calme, mais non pas froid, dans les toiles de M. Ménard. Il s'est bien gardé d'aucun tour de force. La pose la plus naturelle, la plus tranquille, exprime la pensée la plus profonde, les sentiments les plus suaves. C'est dans les yeux, dans les traits du visage que se révèle toute la poétique imagination de l'auteur. A notre avis, il est autrement facile de tordre des membres, de défigurer une bouche par d'horribles grimaces, de faire sortir des yeux de leurs orbites que d'initier le spectateur aux sensations les plus intimes et les plus douces du cœur par le reflet qu'elles projettent sur la face humaine.

Nous n'en dirons pas davantage; indiquons seulement aux connaisseurs d'abord *la Sainte Vierge recevant la communion des mains de Saint-Jean.* Que ces deux figures sont ravissantes! celle de Marie, par le pieux amour, par la tendre vénération qui la pénètrent; celle de l'apôtre, par une intelligence sereine et supérieure du rôle privilégié qu'il est appelé à remplir. Cette scène solennelle, reproduite sous les formes les plus pures, fait un honneur insigne au pinceau chaste et suave de l'auteur.

Le Martyre de Sainte Catherine réclame sa part d'admiration. Rien de sublime comme la sainte à genoux pour recevoir le coup mortel, et dont l'ame semble n'attendre qu'un signal pour s'élancer vers les cieux. La nature n'a pas néanmoins entièrement perdu ses droits : la jeune fille a pu sans trop s'affaiblir, pleurer un instant sa jeunesse et sa beauté, le tendre

attachement de ses compagnes dont une verse sur elle des torrents de larmes, et l'autre se retourne, incapable, dans son désespoir, de supporter la vue d'un si cruel spectacle. Mais la bienheureuse surmonte cette émotion passagère : son sacrifice est fait. Le bourreau est là tout prêt, il attend, il compatit au sort de sa touchante victime, il obéit à regret à l'ordre barbare qui livre au tranchant du glaive cette belle et innocente créature. Tout cela se lit clairement dans les traits du bourreau. Sa tête est superbe. Il est bien campé et bien dessiné ; mais il est gras : un bourreau ne doit pas, ne peut pas être gras. Ses muscles devraient partout se montrer en saillie, et ils se confondent dans une chair unie, se cachent dans des membres à formes rondes. L'Hercule Farnèse est massif, et pourtant tous ses muscles ont un développement très prononcé. M. Ménard fera quand il le voudra disparaître ce léger défaut : sa modestie d'ailleurs est si grande qu'il est venu lui-même au devant d'une petite observation sur les mains peu correctes de ce même bourreau. Puisqu'il se juge de si bonne grâce, il préviendra bientôt par avance les jugements de la critique.

S'il fallait s'occuper comme on le voudrait, comme leur importance l'exigerait, de chacune des toiles de M. Ménard, on dépasserait de beaucoup les limites d'un article ordinaire. Encore quelques mots cependant sur *l' Ange Gardien* ; c'est une pensée bien rebattue, commune, si l'on veut ; eh bien ! M. Ménard a su la rajeunir par la naïveté et par l'expression surhumaine qu'il a données au céleste Mentor. Ces in-

telligences supérieures qui n'ont point de sexe présentent, suivant nous, une difficulté presque insoluble aux arts d'imitation. Leur paternité ne se comprendrait pas : il s'agit d'exprimer sans confusion cette fraternité spirituelle qui nous unit invisiblement à ces habitants des cieux. L'ange couvre de ses ailes et dirige sans contrainte l'enfant confié à sa garde, et à qui la foi rend sa présence visible. L'innocent rejeton de l'homme est soumis, il conçoit que l'amour seul anime son guide : mais un objet brillant sans doute, dangereux assurément, attire les regards de l'élève. Le séraphin, par une légère pression de sa main sur la poitrine de son pupille, modère les désirs indiscrets et probablement lui sauve une chute ; tout parle dans ce sujet, et tout amateur traduira comme nous la pensée du peintre.

Mais cette pensée si nette, si gracieuse, si sublime, on peut le dire, ne serait pas en évidence sans l'habileté de l'exécution. En se rappelant le début de M. Ménard à l'exposition de la mairie en 1838, *des Paysans vendéens prenant les armes à la voix de Cathelineau,* on conviendra qu'il marche à pas de géant. Son dessin est pur, élégant et naturel, sauf quelques imperfections faciles à corriger, telles que les mains du bourreau dont nous avons déjà parlé; la main et le doigt indiquateur de l'enfant laissent quelque chose à désirer : dans la structure humaine c'est sans contredit ce qui offre le plus de difficultés, surtout quand le raccourci s'en mêle. Notre Bodinier lui-même n'avait pas été très heureux dans une main vue en ce sens. On ne peut avoir oublié son tableau de *trois*

Paysannes italiennes se reposant près d'une fontaine. La couleur de M. Ménard, sans être éclatante, est harmonieuse et vraie : on ne pourrait peut-être pas en dire autant de ses ciels et de ses fonds. Il fut un temps aussi où l'on n'y aurait pas regardé de si près. Aujourd'hui, comme on ne veut plus de ce que l'on appelait naguère animaux historiques, on exige, par la même raison, que la nature soit consultée pour le paysage des tableaux d'histoire. Ceux de M. Ménard ne sont pas assez vaporeux ; suivant nous, et manquent quelque peu de soleil.

On peut juger par la minutie de nos remarques, du mérite de notre jeune compatriote ; nous le déclarons donc avec bonheur, son talent se développe avec une rapidité prodigieuse, et donne les plus brillantes espérances, lorsque l'on pense surtout qu'il n'est pas à la moitié de sa carrière.

M. Ménard, dont la complaisance égale la modestie, a bien voulu mettre sous nos yeux de nombreuses études tant au crayon qu'à l'huile, et toutes faites d'après nature dans la capitale de la chrétienté et des beaux arts. Toutes sont extrêmement remarquables par la pureté du dessin, la facilité et l'exactitude consciencieuse. Ce sont des richesses qui ne demandent qu'à être mises en œuvre.

Tout Angers s'est porté à cette exposition qui n'a causé qu'un regret, celui de la voir si peu nombreuse. Un théâtre plus vaste, plus brillant, va mettre en évidence les toiles de M. Ménard. L'épreuve sera sans contredit plus difficile, mais nous ne doutons pas qu'il n'en sorte également avec honneur. Là il trou-

vera des rivaux dignes de lui, des juges expérimentés et peut-être sévères ; mais aussi l'émulation, le plus vif stimulant des cœurs généreux, la comparaison qui dessille les yeux et triomphe du plus robuste amour-propre, le lanceront d'un jet rapide dans sa carrière, et nous aurons bientôt, n'en doutons pas, Messieurs, à constater ici de nouveaux efforts et de nouveaux progrès.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

4e Volume. — 6e Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1841.

DISCOURS

PRONONCÉS

PAR FRANÇOIS PRÉVOST,

A l'ouverture du Présidial et de l'Université.

Notre Société, Messieurs, outre l'engagement qu'elle a pris, comme Société d'*Agriculture*, de concourir de tous ses moyens au mouvement progressif de cet art dont on a fait en même temps une science sans nuire à son étonnante pratique, a d'autres obligations à remplir encore, comme Société *de Sciences et d'Arts*. Il faut à l'esprit ses aliments aussi, à la mémoire ses souvenirs, au cœur ses affections tendres; notre Société doit donc remplir toute la mission que sa triple dénomination lui impose.

Une Académie fut florissante dans nos murs durant un siècle; elle y fit régner le goût de l'étude, la politesse et les mœurs. Cette Académie disparut comme tant d'autres choses dans une irrésistible tempête; elle fut engloutie ainsi que toutes les Compagnies littéraires et savantes qui subsistaient alors. Long-temps oubliée, s'il revenait d'elle quelque tradition confuse, c'était toujours accompagnée de préventions dédaigneuses ou offensantes. Nous seuls, Messieurs, conçûmes dès notre origine le désir de la bien connaître, de rechercher les débris dispersés de son naufrage, heureux si nous pouvions, comme je

l'ai dit ailleurs (1), en recueillir assez un jour pour reconstituer ce corps tel qu'il fut et composer son histoire!

Je ne sais, Messieurs, si je suis dans l'erreur, mais on pardonne aux erreurs du sentiment et d'une émulation honorable. Notre Société Royale de Sciences et d'Arts est à mes yeux une descendance de celle qui fut fondée en 1685. En vain on nous alléguerait la prescription d'un demi-siècle, surtout l'immense distance morale entre nous et cette Académie; mais cette distance morale est la même qu'entre les Français des temps passés et ceux de nos jours, et pour cela faut-il que nous abjurions nos pères? Je me complais dans l'idée que nous fûmes destinés à lui succéder, sauf à en hériter, si l'on veut, sous bénéfice d'inventaire, et c'est à cet inventaire, Messieurs, que je désirerais que nous nous appliquassions sans relâche et sans préjugé.

Déjà une de vos Commissions vous a rendu compte de plusieurs discours prononcés par M. François Prévost à l'Académie d'Angers, dont il était un des membres les plus recommandables; dans un but moins direct, mais toujours littéraire, je vais vous présenter le même personnage comme une des lumières du Présidial et de l'Ecole de Droit, en une suite presque non interrompue de discours par lesquels il fit l'ouverture du Présidial et de l'Université, depuis 1745 jusqu'à 1780.

---

(1) Rapport sur les discours prononcés par François Prévost à l'Académie d'Angers.

François Prévost, docteur ès-lois, fort jeune encore, et professeur à l'Université d'Angers, remplit les fonctions d'avocat du roi au Présidial depuis 1745 jusqu'en 1782, si le premier de ses discours répond exactement à la première année de sa magistrature. En 1782, il proposa M. Benoist pour le remplacer, et demanda pour lui-même le titre de conseiller honoraire : effectivement, Messieurs, il n'était plus avocat du roi en 1783; il mourut en 1785 : il ne lui était donc réservé que deux ans pour se reposer d'un si long et si pénible ministère. Les ouvrages dont j'ai à vous entretenir m'ont fait voir, en M. Prévost, un homme d'un beau talent et d'un noble caractère. Il eut un frère, comme lui professeur en droit, qui portait le surnom de Chauvellière, homme d'un commerce aimable, mais dont on n'a pas conservé le même souvenir : ce dernier fut père de M. Prévost de la Chauvellière que nous connaissons.

Dans la crainte, Messieurs, de lasser votre patience, je donnerai, sous la forme d'appendice, à la fin de ce rapport, le titre des discours, l'année où ils furent prononcés, et de courtes observations sur chacun d'eux. Je parlerai seulement ici de ceux qui m'ont semblé caractériser spécialement l'orateur.

Le premier discours que prononça, je crois, M. Prévost, en 1745, avait pour texte les *Sollicitations*, sujet délicat qu'il manie avec une prudence, un art qui durent faire pressentir dès lors avec quelle distinction il parcourrait la carrière qui s'ouvrait devant lui; il n'avait encore que 34 ans.

En 1750, il traita du *Style propre au barreau.* Je cite les mots suivants, parce qu'ils expriment une opinion littéraire de l'auteur, et qu'ils expliquent d'avance le jugement qu'il portera plus bas sur l'éloquence en général. « Celui qui veut joindre, » dit-il, au mérite de bien faire la gloire de bien » dire, ne doit jamais s'écarter de cette simplicité » de style qui fait le complément et la beauté de » l'éloquence, simplicité désirable généralement dans » tous les orateurs, et plus particulièrement dans les » avocats. La discussion et l'expédition des affaires » demandent de la précision et de la clarté. »

En 1756, il prit pour sujet l'*Esprit philosophique.* M. Prévost attache à ce nom sa signification antique et le sens que désigne son nom. Dans ce vaste cadre, il fait entrer une foule de considérations généreuses et remplies de justesse sur les sciences et sur les beaux-arts. Il devait rencontrer sur son chemin un redoutable adversaire ; il ne craint pas d'engager avec lui une lutte qui sera, sinon victorieuse, du moins très louable. Orateur de bonne foi, ami raisonnable des livres, il ne veut pas, comme Jean-Jacques, qu'on les abjure, mais qu'on les lise avec critique et réflexion.

En 1758, ce furent les *Préjugés.* Tous les préjugés sont chers à François Prévost. Ils forment, selon lui, l'esprit des nations ; ils attachent les hommes à leur pays, à leurs croyances, à ce qui fut avant eux, à ce qui les environne : c'est une sorte de fatalité à laquelle ils laissent le soin du bonheur de leur vie. M. Prévost adresse de sévères reproches

à ceux qui conseillaient au roi de ne permettre qu'une jurisprudence dans son royaume. « Rappeler les » coutumes à l'unité, dit-il, serait innover ; rien » n'importe tant à la fois que de se faire aimer, » rien ne la dispose moins à plaire que d'être nou- » velle. La nouveauté qui donne des grâces à tout » ce qu'elle crée, les ôte aux lois, et les rend » difformes..... » M. Prévost est évidemment ici dupe de son imagination et de son cœur ; mais dans sa position il ne s'agissait pas de poésie sentimentale. Il avait trop d'esprit pour ne pas savoir que les hommes s'éclairent, et que les temps manqueraient à leur nécessaire mission s'ils laissaient sans les corriger les erreurs qui précédèrent.

Dans son discours pour la rentrée de 1774, l'orateur paie son tribut obligé d'hommages et de regrets aux mânes de Louis XV ; il le paie sans réserve. Déjà François Prévost avait annoncé qu'il mettait fin à ses discours d'apparat, cependant il rompt le silence, dit-il, par reconnaissance et par tendresse pour Louis le Bien-Aimé. Comme magistrat, et heureusement pour l'orateur, il s'attache surtout à la législation de ce prince, à ses ordonnances, à ses établissements, qu'il donne, non sans quelque justice, pour une continuation des ordonnances et des établissements de Louis XIV. En homme de bon sens, il glisse sur ce qu'il ne saurait embellir.

Si Louis XV, par ses édits de 1771, avait supprimé les Parlements, et créé les Cours Supérieures, Louis XVI rappelait les Parlements, et M. Prévost, après avoir pleuré sur la tombe du feu roi, essuie ses

larmes en considérant les vertus de son successeur et les espérances que fait naître son règne. Dans la première partie de son discours, il n'avait pas osé toucher à l'article des *Innovations* du chancelier Maupeou : triste nécessité d'un avocat du roi parlant au sein de sa compagnie ! Mais rien n'empêche plus de dire que le jeune roi remet tout dans l'ordre ancien, et mérite, à 24 ans, le titre de restaurateur de la magistrature : en effet, ce sont ses termes.

En 1777, M. Prévost traite de l'*Etude de l'homme*. Il semblerait que l'orateur veuille borner tout savoir à cette connaissance. Dans un accès d'humeur, où l'on ne reconnaît plus l'antagoniste jadis mieux inspiré de Jean-Jacques, M. Prévost appelle art funeste l'art de l'imprimerie. «Allez, dit-il, allez, écrits célèbres, dont » la rustique simplicité de nos pères n'aurait pas été » capable ; portez aux siècles à venir l'histoire de nos » égarements. S'ils nous lisent, ils lèveront leurs » mains au ciel et diront, dans l'amertume de leur » cœur : Dieu Tout-Puissant, délivre-nous des livres, » des lumières et des arts de nos pères ; rends-nous » l'ignorance et l'innocence, les seuls biens qui » puissent être précieux devant toi. » Voilà tout-à-fait, Messieurs, la célèbre prosopopée de Fabricius ; et il y aurait lieu de s'étonner qu'un homme toujours si maître de sa raison et de ses paroles se laissât entraîner à ce mouvement, si l'on n'y voyait pas une preuve et de la vertu de l'orateur et de l'imminence du danger où il croyait voir les beaux-arts et la littérature de son temps. Prévost n'était

point paradoxal, mais la rigueur de ses principes l'emporte ici malgré lui jusqu'au paradoxe.

En 1780, François Prévost choisit pour sujet de son discours la *Chicane*. C'est là que notre collection nous abandonne, et c'est par ce texte singulier qu'il termine ses fonctions d'orateur officiel des rentrées du Présidial. Jamais magistrat, parlant au sein d'une telle Assemblée, au milieu de tous ses officiers de quelque ordre qu'ils fussent, n'avait osé peut-être distribuer des vérités aussi dures. Mais c'était pour la dernière fois que M. Prévost usait du pouvoir que lui donnait son âge (69 ans), son expérience et son intégrité. On sent, à la chaleur de ses paroles, combien il avait dû se faire violence pour n'avoir pas eu jusqu'alors avec *la Chicane* l'explication qu'il se permet enfin. Ce discours surprenant fournirait à plus d'un Racine moderne de quoi égayer encore la scène sur le compte des plaideurs et des gens de justice. Tout y passe. « Les appariteurs, » dit-il, trop odieux, dont le nom seul déshono- » rerait l'éloquence, et ne peut-être prononcé dans » un jour de solennité ; les procureurs qui cultivent, » chérissent et encouragent leur partie en raison » de son opulence. La chicane a juré que la cause » est bonne, non peut-être pour les plaideurs, mais » toujours pour la manufacture du palais. » — Il suit, par exemple, dans tous ses degrés, la poursuite d'une banqueroute. — « Quelle épave pour » la chicane ! s'écrie-t-il. Vorace comme un oiseau » de proie, elle se jette sur sa pâture, la saisit » avec ses ongles crochus, la tient en ses serres.... »

Tout ce discours est vraiment curieux. L'orateur n'oublie pas même ces praticiens et leurs scribes qui « plus ils défigurent leurs écritures, plus ils sont » récompensés ; qui gagnent d'autant plus qu'ils font » plus de mal, remplissent plus de pages avec le moins » de mots possibles, et disent le moins possible de » choses en plus de mots... Chicane, dit-il enfin dans » son indignation comique, chicane, je te maudis! »

C'est ainsi qu'en partant *il lui fait ses adieux.*

Dans ce discours, l'orateur se calme un moment pour répandre des fleurs sur la tombe de M. Gilly, avocat, dit-il, qui, pendant plus d'un demi-siècle, ne cessa, dans sa profession, de mériter l'estime et l'approbation générale.

Tels sont, Messieurs, ceux des discours de rentrée du Présidial prononcés par M. Prévost, auxquels j'ai cru devoir me borner dans cette lecture : il me reste à vous parler de trois discours par lesquels il ouvrit les Ecoles de l'Université.

Le premier traite de la *Concorde.* Il fut conduit à choisir ce texte par quelques dissensions survenues dans l'Université d'Angers (1). Quelque bon goût, quelque bienveillance que mette l'orateur dans sa mercuriale, la liberté qu'il prend de l'adresser à un corps aussi imposant, prouve l'ascendant, la puissance morale qu'il exerçait sur ce corps, indépendamment de sa qualité d'avocat du roi et de professeur. « On étudie mal dans le trouble et la

(1) Que plusieurs fois il appelle *Académie*, comme on appelle celles d'Allemagne.

» mésintelligence, dit M. Prévost. La vérité refuse » de se communiquer à une ame inquiète. Le soleil » ne peint point son image sur les flots tumultueux et » courroucés. » Permettez-moi de vous citer quelques lignes de sa péroraison, en faveur des noms honorables qu'elles rappellent, et comme signes d'une affliction secrète. « Angevins, si vous n'étiez pas » dignes d'être proposés un jour pour modèles, nous » invoquerions les mânes vertueuses et encore élo- » quentes de vos illustres prédécesseurs; des Poc- » quet, des Robert, des Jaunaux, des Babin, des » Labarre, des Demozé, des Hunault, des Bernier, » des Paulmier, des Raynault, des Maugars, des » Bautru. Quels hommes et combien d'autres dé- » corent nos annales! »

Le second discours roule sur la *Dépravation des mœurs*.

Enfin, le troisième, prononcé en 1776, traite de l'*Accord des mœurs et des talents*.

Loin du théâtre d'une politique nouvelle qui voudrait se faire jour, d'une liberté de conscience qui tend bruyamment à s'établir en France; à peu près relégué en dehors de la région des orages, et dans un port que défendent d'antiques habitudes, d'antiques croyances, d'antiques intérêts, François Prévost sort rarement de son calme et des voies d'une stricte raison : nous ne l'avons vu s'en écarter qu'une fois. Il n'ignore pas le mouvement intellectuel qui s'opère ailleurs, et ce devient le motif secret de manifestations qu'il serait d'autant plus injuste de lui reprocher, que rien ne nous autorise à soumettre

au type unique de nos opinions et de nos sentiments les opinions et les sentiments des générations passées.

Le Présidial pas plus que l'Académie d'Angers n'étaient philosophes comme on l'entendait alors : ils avaient leur philosophie qui se formulait assez franchement par l'organe de François Prévost au Présidial et à l'Académie.

Dès ses débuts, il fut aisé de voir quelle considération lui donneraient dans sa compagnie son jugement, son esprit et ses lumières. Il y était écouté, quoiqu'elle abondât en hommes d'un haut mérite, parce qu'il n'y blessait jamais la susceptibilité de personne; qu'il parlait avec modestie, avec sensibilité. Sans la sensibilité, Messieurs, l'homme de lettres est imparfait; avec l'esprit seul, il peut être soupçonné de vanité, d'égoïsme; avec la bienveillance, il se trouve en contact avec l'humanité tout entière. M. Prévost, partout dans ses discours, montrait la bonté de son ame. Écoutons quel souvenir touchant il conserve de M. Doublard. « Associés aux mêmes » fonctions, animés du même zèle, nos actions et » nos pensées étaient en commun. Faut-il que le ciel » ait rompu les liens de cette union si intime, si » honorable, qui, dans les difficultés et dans les » peines attachées à notre ministère, faisait notre » force, notre gloire, nos délices! Il vivra encore » pour nous; et, si nous n'avons plus le plaisir de » l'avoir pour confrère et pour conseil, nous l'aurons » toujours pour exemple et pour modèle. Des milliers » d'hommes meurent et sont remplacés ; la mort

» d'un citoyen laisse un vide dans la patrie. » — On aime à entendre les mots sacrés de citoyen et de patrie sortir de la bouche d'un homme du caractère de M. Prévost.

C'est surtout dans le discours où il traite de *l'Humanité*, que M. Prévost donne de lui la plus touchante idée. Tous les mots y coulent de source, tous sont naturels; rien n'y décèle un orateur plus soigneux d'arranger ses phrases avec art qu'avec conscience. « Puissions-nous, dit-il dans un endroit, ne » jamais oublier que nous sommes tous hommes et » tous égaux, et nous serons tous heureux. » — Quelle douce commisération dans les paroles suivantes, prononcées surtout par un magistrat chargé de requérir la justice au nom du roi! C'est par cette citation que nous terminerons l'hommage qu'il a été dans notre intention de rendre à sa mémoire. « Tout » malheureux a droit d'intéresser, et qui fut jamais » plus malheureux que le coupable? Si ce n'est pas » sa personne, c'est sa situation qui doit nous tou- » cher. Qu'il découvre en nous le magistrat et » l'homme; qu'il connaisse que c'est avec regret » qu'on le traite avec rigueur. Dans le doute et dans » la balance, qui l'emportera de l'humanité ou de la » justice? Pouvons-nous craindre de donner trop à » l'humanité? Il se trouvera toujours des hommes » qui, pour le malheur des autres, excéderont ce » qu'ils doivent à la justice : exercer la justice et » l'humanité sans les confondre, sans les compro- » mettre, c'est l'héroïsme de l'homme-magistrat. »

BLORDIER-LANGLOIS.

APPENDICE

Contenant 1° *quelques courtes observations sur des discours dont il n'a pas été fait mention plus haut;* 2° *les leçons de jurisprudence dictées par François Prévost;* 3° *d'autres discours par deux de ses prédécesseurs dans la charge d'avocat du roi.*

En 1746, l'*Union* qui doit régner entre les magistrats. Il ne se serait pas permis un texte semblable, quoiqu'aucun ne fût plus en rapport avec son naturel doux et conciliant, s'il n'avait eu déjà la conscience de ses forces et de quelque empire sur sa compagnie.

Le discours de 1747 manque à notre collection.

1748. *Le Doute.* L'orateur introduit dans ce discours une mention de la perte qu'a faite le Présidial d'un de ses membres, M. de la Piverdière. Désormais il ne manquera plus de rappeler avec éloge les conseillers que, d'une rentrée à l'autre, la mort aura moissonnés, et ces notes historiques m'ont paru d'un véritable intérêt.

1749. *Le Serment* que prêtent les magistrats à leur installation; c'est un des meilleurs discours de M. Prévost.

1751. *Le Secret.* Dans une séance publique de l'Académie, on lut des stances sur ce sujet. Comme je les ai trouvées à la suite du discours, je suis porté à croire qu'elles sont du même auteur.

1752. *Le Bel-Esprit.* On doit penser qu'après ce qu'on a déjà lu de François Prévost sur le style convenable au barreau, il ne ménagera pas le style prétentieux et brillanté du bel esprit.

1753. *Le magistrat doit respecter le public, mais non en dépendre.*

1754. *La Jurisprudence.* L'auteur était ici sur son terrain ; il traite en effet cette matière avec l'autorité que lui donnaient plusieurs années de professorat et ses fonctions d'avocat du roi.

1755. *La Religion et l'Irréligion.* Sujet qui n'était point alors étrange dans les Cours de Justice où les serments se prêtaient à la face du Christ, et qui d'ailleurs était on ne peut mieux en rapport avec les mœurs et la piété de l'auteur.

1757. *L'Espérance.* C'était un sujet heureux pour l'imagination féconde en même temps et sage de M. Prévost.

1759. *Les Lois.*

1760. *Les Avantages que trouve le magistrat dans la culture des lettres.*

1761. *L'Amour de la patrie.* Dans ce discours, M. Prévost dit la perte qu'a faite depuis peu la magistrature en M. Benoist, avocat et ancien maire (1) d'Angers, et en M. Doublard. Nous avons dit plus haut l'éloge qu'il fait de celui-ci et combien il le regrette.

1762. *Les Plaisirs.* Il est bien d'avis que le magistrat ne se les interdise pas, mais il l'invite à n'en

---

(1) Il l'avait été en 1751.

admettre aucun qui soit nuisible à ses devoirs et incompatible avec sa position élevée.

1764. L'*Humanité*. Nous en avons cité plus haut un passage.

1765. *L'Esprit de système*. M. Prévost était homme positif et circonspect ; nous avons déjà parlé de sa répugnance pour les innovations.

1766. *L'Etude des hommes*. Il répéta ce discours à très peu de changements près à la rentrée de 1777.

1767. Encore *les Sollicitations* qu'il avait traitées en 1745.

1768. *Les Bienséances*.

1769. *Le Courage d'esprit*. Prévost ne déploie en aucun autre autant d'élévation et de philosophie ; j'en extrairai quelques phrases ; mais tout entier il honore infiniment son auteur. « Point de sentiments si » sublimes, dit-il, que le courage d'esprit ne puisse » inspirer ; point de difficultés si terribles qu'il ne » puisse vaincre. Il nous rend supérieurs à la fortune, » en nous apprenant à lui commander ; à la nécessité, » en nous apprenant à nous y soumettre. On peut » nous enchaîner, on ne peut nous rendre esclaves. » Voici des pensées extraites de ce discours : « Ceux » qui aiment les richesses sont faits pour servir, et » ceux qui les méprisent pour commander. Avoir » le courage de tout sacrifier à la vertu, c'est l'opu- » lence et le privilège des hommes sublimes. — » Les adversités font leur triomphe ; les malheurs » les illustrent, comme les ténèbres de la nuit font » briller les étoiles. — Toute vertu sans combat » est un bonheur et non un mérite. — Sans cou-

» rage et sans fermeté, nous ne savons pas même » si nous avons de la vertu.... » Nous apprenons, dans ce discours, que le Présidial d'Angers fut le premier de France honoré, par Louis XIV, de la robe rouge, pour sa belle conduite pendant la Fronde.

1770. *La Prévention.*

1771. *La Prudence.*

1772. *L'Utilité des sciences.*

1773. *La Gloire et le Repos du Magistrat.* Cette rentrée fut remarquable, parce qu'on célébra à Angers l'anniversaire de la naissance du comte de Provence, apanagiste d'Anjou, au Présidial, à l'Ecole de Droit, à celle de Théologie, à l'Académie des Sciences, et qu'il y eut une messe solennelle chantée à Saint-Martin, par les deux chapitres royaux de Saint-Martin et de Saint-Laud. M. Prévost, comme firent tous les autres orateurs, termina son discours par un éloge du duc d'Anjou et du roi.

1775. *La Prévention :* même sujet qu'en 1770.

1776. *Les Travaux de la Magistrature :* il est question dans ce discours de l'installation de M. Béguier de Chambourreau.

1778. Encore sur *le Courage d'Esprit.*

1779. *Le luxe.*

LEÇONS DE JURISPRUDENCE DE FRANÇOIS PRÉVOST.

Outre ses discours d'apparat, la bibliothèque d'Angers possède encore les cahiers des cours de droit français que professait François Prévost, et écrits

de sa main. Ces travaux d'un jurisconsulte aussi judicieux, aussi instruit, indépendamment de leur mérite réel, offrent encore à l'imagination ce prix idéal qui s'attache à tout ce qui appartient à un homme célèbre. — L'auteur les a tenus dans ses mains, il en a tourné les feuillets, il en corrigeait le style à mesure qu'il les dictait ou les lisait à ses disciples attentifs et respectueux.

OUVRAGES ÉTRANGERS A FRANÇOIS PRÉVOST.

D'autres manuscrits se trouvent par hasard parmi ceux-ci; ils sont d'avocats du roi qui précédèrent François Prévost. Quelques-uns furent prononcés par M. de Boisbernier et par M. Jaunaux. Le plus ancien, M. Jaunaux, prononça en 1703 un discours à l'occasion de l'enregistrement des lettres de conseiller président honoraire de Jean Gohin, seigneur de la Cointrie. On ne lira pas sans intérêt ce qu'il dit de Jean Gohin et de ses ancêtres au Présidial et à la Mairie.

Michel Gohin, père de Jean, conseiller au Présidial, fut deux fois maire élu par les ordres du roi, en considération des assurances qu'il avait données, en 1652, comme député de la ville, qu'elle demeurerait désormais dans l'obéissance où il sut effectivement la maintenir.

René Gohin, père de Michel, fut sous-doyen de la compagnie, conseiller perpétuel et maire d'Angers.

René Gohin, père du précédent, doyen des conseillers, fut conseiller et maître des requêtes de François, frère unique du roi Henri III, duc d'Anjou, d'Alençon, de Touraine, de Berry; et, ce qui est le plus remarquable, c'est que les deux princes le comblèrent à l'envi de leurs bienfaits, dans le temps qu'ils étaient le plus divisés.

Jean Gohin, père du précédent, doyen des conseillers, conseiller perpétuel et maire d'Angers, fut pourvu par François Ier d'un des quatre premiers offices que ce roi venait d'ériger en cette sénéchaussée. Il fut ensuite le premier pourvu par le roi Henri II d'un office de conseiller au Présidial nouvellement créé. Confirmé dans ces emplois par le roi François II, il obtint de Charles IX des lettres de conseiller honoraire; et, dans le cours de cinquante années, et pendant quatre règnes, il donna des preuves de son attachement au service du roi et du public, de la religion et de l'état.

Jean Gohin, père du précédent, fut de ceux qui composaient le conseil du duc d'Alençon; fut envoyé muni de ses pouvoirs à l'Assemblée de 1508, lors de la réfection des coutumes d'Anjou, afin de maintenir les droits et les intérêts de ses terres et seigneuries.

L'orateur félicite Jean Gohin, présent alors, d'appartenir à une famille où l'on fut toujours fidèle au souverain et à la religion, dans le temps où il était si difficile de ne pas chanceler sur ces deux points : les guerres civiles du XVIe et du XVIIe siècle.

PIERRE LE LOYER,

AUTEUR ANGEVIN,

Par V. Pavie.

Vers l'époque ou Joachim Du Bellay ceignait des primeurs de la Muse ces tempes, hélas ! qui devaient sitôt blanchir, un autre poète naissait, destiné celui-là à combler la mesure des années. Son berceau fut posé à Huillé, sur le Loir, à vingt lieues de Liré, à l'autre extrémité de l'Anjou, comme pour rétablir à l'aide de ce contre-poids notre équilibre littéraire. Voici son signalement, du moins tel qu'il appert d'une gravure contemporaine, sauvé comme par miracle entre deux lames de ciseaux, par la bonne fortune de l'un de nos confrères (1) : front large, hérissé de cheveux rudes et touffus, sous la masse des sourcils deux regards scrutateurs d'où rayonne et diverge avec épanouissement tout le jeu

(1) Ce portrait de Le Loyer, ainsi que celui de Du Bellay, d'après lequel a été exécuté le dessin de M. David, fait partie d'une série d'illustrations angevines, dont M. Mordret est à la fois le possesseur et le sauveur.

de la contraction musculaire, bouche largement fendue et franche (à en juger du moins par celle des lèvres que ne recouvre pas la moustache), nez aquilin et fort, aspirant l'air à pleines narines ; dans l'ensemble de ses traits puissance et bonhomie, la naïveté sous le prestige, le conteur sous le nécroman.

Poète, dramaturge, métaphysicien, démonologue et étymologiste, pour ne rien dire du plus officiel de ses titres, relégué dans un pan de sa robe de magistrat, — celui que nous allons voir, s'il avait su se restreindre, gouverner avec mesure et avec discrétion les remuantes facultés de son imagination et de sa mémoire, ensemencer plus, défricher moins, concentrant ses labeurs dans l'œuvre d'une moisson unique, en serait venu à inscrire sur quelque livre révéré un nom lisible à d'autres qu'à ses compatriotes. Mais trop pressé de produire, ignorant des longs jours que la Providence lui tenait en réserve, plus ignorant de la voie que semblaient lui prescrire les spécialités de son talent et de son savoir, poussé par les ardeurs curieuses de sa nature dans une intempérance d'érudition et de critique qui devait réagir sur les cordes de sa raison, — il manqua sa renommée, et du rang des esprits d'élite auquel le privilège de son organisation lui donnait droit, descendit à celui des curiosités littéraires. De là l'obscurité de sa vie et de ses écrits, illuminés seulement d'un reflet équivoque par le sourire des biographes : « Un des plus grands visionnaires que l'on vit jamais, » suivant Bayle. « *Erat quidem Loërius*, dit

Ménage, *Græcè et Latinè, Ebraicè, Abraicè, et Chaldaicè doctissimus, sed juris in quo versabatur planè ignarus.* » Et plus bas en français : « A la réserve de ses visions, Pierre Le Loyer était un grand personnage. Montaigne ne le manque pas ; Naudé s'égaie de lui à l'endroit de ses étymologies.

Je sais, et cela d'ailleurs est une consolation pour nous deux, que ce que le brave homme perd en solidité, il le regagne volontiers en originalité et en saillie ; que son galbe échancré se vivifie d'autant, et qu'un ciseau habile se taillerait dans ceci quelque figure nouvelle et pittoresque. Déjà, dans la personne de son introducteur aux hommages d'une réhabilitation posthume, l'ombre de Du Bellay a fait une de ces rencontres qui absolvent le retard, fût-il de mille ans. Or, ce que M. Sainte-Beuve a senti et rendu, grâce aux révélations d'une fraternité unique, d'exquis, de savoureux, de rêveur et de coloré dans ce premier et illustre de nos compatriotes, il est un écrivain qui l'eût fait pour le second avec une supériorité non moins propre, s'évertuant sur son sol, retournant chaque sillon de ses doctes et chers domaines, effleurant l'ironie avec cet enjouement sérieux dont nul n'oserait de nos jours lui contester la palme : cet homme, c'est M. Charles Nodier. Faute de le trouver ici, que je me décharge au moins d'un regret en apposant son nom sur les préliminaires de cette notice.

Pierre Le Loyer, seigneur de la Brosse, naquit en 1550, de Joachim Le Loyer, et de Jeanne Panchèvre, dans ce petit bourg d'Huillé qui deux cents ans

auparavant avait donné déjà, dans la personne de Fillastre, un traducteur à Platon et un cardinal à l'Eglise. Ménage le fait naître en 1540 ; mais il le fait mourir en 1634, à l'âge de 84 ans, tandis qu'à ce compte là il serait mort nonagénaire : il reste à se demander, en face d'une erreur aussi flagrante, sur lequel des deux termes la rectification doit porter. Or, la supposition que la vieillesse de Le Loyer avait rendu populaire autour de lui le chiffre de ses nombreuses années, joint à ce qu'il importe au prestige de ses premiers triomphes qu'ils se rattachent à la jeunesse plutôt qu'à la virilité, nous confirme dans le choix de la précédente version, d'ailleurs conseillée par plusieurs biographes(1). Bien que raccourcie de dix ans la vie de notre auteur n'en reste pas moins celle d'un patriarche; c'est assez pour qu'il touche du pied François Ier et de la tête Louis XIV, pour qu'il ait cotoyé l'histoire de son pays dans sa plus mémorable période, et vérifié de ses yeux les royales péripéties dont quelques unes sont venues se jouer presque à sa à sa porte, au bruit de ses écluses et sous les roues de ses moulins.

Comme il naissait, il y avait grand gala à Durtal, et les cloches de l'église, sonnées durant quatre jours à toute branle, en l'honneur du passage d'Henri II étouffèrent le carillon de son baptême. Plus tard, en société des jeunes garçons de son âge, grimpé sur les

---

(1) Le savant détenteur du *Peplus* de Mesnard est désormais le seul au monde en état de résoudre positivement la question.

hautes branches des noyers de Lezigné, il dut voir chevaucher trois majestés côte à côte, passée, présente, future : Catherine, Charles IX, et cet autre à qui l'avenir aiguisait un poignard, tout en lui forgeant deux couronnes. Plus tard encore, lorsque, son bagage d'étudiant sur le dos, il faisait route vers *Tholoze* (1), en repassant ce pont de Durtal qui, pour la troisième fois, résonnait du fracas des fêtes, il put entendre s'exhaler un soupir du milieu du choc des amphores, il put voir pâlir et chanceler, derrière les vitres du château, la figure héroïque de son hôte. On sait la fin tragique et mystérieuse du maréchal de Scépeaux! — Ainsi la toile tomba, pour ne plus se relever sur ces représentations fastueuses, qui au rebours des représentations théâtrales, finissaient par un drame après avoir commencé par un ballet.

Toutefois, ni ce souvenir, ni celui plus lointain des réactions terribles et sanglantes dont les rumeurs s'étaient croisées sur son berceau, ne déteignirent en rien sur l'imagination du poète. La muse de Le Loyer (c'était la muse du temps), érudite, littéraire, toute en réimpression, si je puis ainsi parler, d'images antérieures et d'affections consacrées, était inapte aux reflets de ces vivantes mélancolies qui, mieux que les les Faunes, les Naïades et les Sylvains, peuplaient alors la profondeur de nos bocages. Alors, comme bien plus tard et jusqu'au moment si près de nous, où l'ame gonflée d'amour, de désirs et de regrets, se

(1) Ayant été pieça à Tholoze à la poursuite de mes études ....

mit à déborder sur la nature, la poésie descriptive rasait timidement le bord ancien, sourde au sens intérieur du paysage, originale seulement (et en cela supérieure aux deux écoles qui la suivirent) par la fraîcheur naïve d'un tour renouvelé, et par le reverdissement du langage.

Toujours est-il qu'en l'an 1572, à Toulouse, à la distribution des prix des jeux floraux, une clameur triomphante partit du banc des écoliers en droit, en même temps que se rembrunit sous leur toque le front austère des professeurs : à l'élève de ceux-ci, au camarade de ceux-là était échue la fleur de l'églantine. Le nom qui voltigea amoureusement durant tout ce jour sur les lèvres des Toulousaines fut un nom angevin : celui de Pierre Le Loyer. — De quel écho cette nouvelle imprévue vint-elle frapper les murs de la maisonnette d'Huillé? C'est selon les commentaires judiciaires ou poétiques qui dominaient alors au foyer paternel. Ce début, j'en conviens, avait quelque chose d'alarmant pour une carrière de jurisconsulte ; il est même permis de croire, d'après les prédilections naturelles accréditées chez nos ancêtres par la gloire du barreau angevin, que le succès de l'étudiant fut un deuil de famille, et que le bonhomme Joachim pleura dans un coin de son logis. Ainsi se préparaient sur la tête du futur conseiller des rancunes impérissables. Qui oserait affirmer que le *planè ignarus* de Ménage n'ait point sa racine en cet endroit?....

Quant à nous autres, qui trouvant notre compte aux chiffres de nos illustrations judiciaires, nous nous résignons volontiers à un magistrat de moins pour

un poète de plus ; nous devons un souvenir à cette solennité doublement nationale, où le nom du lauréat s'accollait avec gloire à celui de la patrie qu'il chantait. A la tête du recueil de ses poésies couronnées figurait une idylle ou plutôt une idylie sur le Loir. Cet amour du pays qui reçoit de nos jours une consécration presque officielle par l'association du nom d'un grand sculpteur avec celui d'Angers, est une tradition heureuse à signaler dans la génération de nos artistes : ainsi que l'autre poète laissait du haut des sept collines tomber des regards émus sur les toits du *petit Liré*, lui faisait de son *petit Loir* le point de mire de son horizon, du haut d'un autre *Capitole* (1).

Donc, mon Loir, si ma muse et ma plume féconde
T'ont mis en grand honneur sur les fleuves du monde ;
Si j'ai fait dans Tholoze admirer quelquefois
Tes belles eaux, tes prés, tes vignes et tes bois.....

On était, je le répète, en l'an 1572 ; coïncidence lugubre, souvenir d'un autre fleuve plus vaste et plus célèbre que le Loir, de ces fleuves qui rougissent leurs rives, — si bien qu'on ne peut se pencher pour ramasser cette églantine, sans se rappeler aussitôt ces vers d'un récent poète :

Et des roses teintes de sang !....

---

(1) Le Capitole, palais des anciens capitouls à Toulouse, et où se décernent encore aujourd'hui les prix des Jeux Floraux.

La jeunesse de l'auteur, le prestige qui alors s'attachait à toute espèce de couronnes, l'autorité charmante qu'exerçait sur la France cette cour des Jeux Floraux, encore dans la ferveur de sa fondation, — tout concourait à faire du sieur de la Brosse un personnage littéraire. A Paris, où l'appelaient les débuts de sa profession, il se livra de plus belle, bien qu'en secret pourtant, à ses goûts favoris sous l'influence des derniers rayons de la pléïade : procureur par la robe, mais poète par le cœur, intercalant, ainsi que des fleurs dans un herbier, des idylles, des épîtres, des épigrammes et des sonnets dans les feuillets de son Digeste.

Dans l'*Erotopegnie* ou *Passe-Temps d'Amour* (1), publié à Paris, bien que datée d'Angers en 1576, il lève enfin le masque et se repent hardiment de ses réticences temporaires :

Pardonne-moi, Phœbus ! j'ai fait une grand' faute
De m'être révolté à ta majesté haute,
Et d'avoir oublié, par le seul gaing séduit,
Les muses qui m'avaient en ma jeunesse instruit.
Pour expier ce blasme, à présent je proteste
Et jure par ta face, au monde manifeste,
Que ni pour les palais, ni pour porter des sacs,
Ni pour être au parquet entre les advocats,

---

(1) Livre rare et recherché. -- Se trouve à la bibliothèque d'Angers.

Ses poésies lauréates avaient été imprimées à Toulouse, l'année même de son couronnement.

Ni pour armer mon cœur de chicane et de ruse,
Je ne pourray laisser ni ton nom, ni ta muse :
Première m'enivra ta gentille fureur,
Et dernière elle aura place dedans mon cœur.

« Les vers qu'il composa dans sa jeunesse, dit » Bayle, ne présageaient point qu'il serait un jour » ce qu'il devint. Ils ne le menaçaient point de la » destinée de Postel et de Cahier, *doctes* et *fols*. Ils » étaient remplis de vivacité, de gentillesses et d'in- » ventions ingénieuses et gaillardes, et par là on » devait conjecturer que, s'il s'enfonçait dans l'é- » rudition, il acquerrait une littérature polie et as- » saisonnée d'agrément, et non un savoir bourru et » pédantesque. » — Duverdier de Privas lui ouvre les rayons de sa bibliothèque française, où il figure pour cinq ou six morceaux. — Colletet, cité plus tard et contredit par Niceron (critique d'une autre école et qui n'avait plus la clef des appréciations antérieures), dit de lui dans son *Discours du Poème Bucolique* : « Pierre Le Loyer composa pareillement des » idylles, mais que suivant l'erreur de la Fresnaye, » il appelle encore idylies. Comme c'était un homme » consommé dans tous les secrets de l'ancienne poé- » sie, il y mêle tant de traits éclatants de la véné- » ble antiquité, qu'il y a tout ensemble de quoi ap- » prendre et de quoi se divertir. Car encore que son » style n'ait pas toute la délicatesse de notre temps, » les justes estimateurs des choses ne laisseront pas » toutefois d'en faire état, quand ils considéreront » que notre langue n'avait pas encore ces ornements » et ces grâces qu'elle a maintenant. »

Des idylles, des sonnets, des stances, des épigrammes, une imitation de l'*Art d'aimer* d'Ovide, *ensemble une comedie du Muet insensé*, composent tout ce recueil de l'Erotopégnie, dont le titre déjà passablement *bourru* aurait dû éveiller les prévisions de Bayle. Tant le jeune homme contient l'homme, et tant il est vrai de dire que le vieillard lui-même se déduit rigoureusement de l'enfant!

Si, par les dédicaces, par les hommages, par les souvenirs aux Du Faux, aux Bouju, aux Lesrat, aux Boislève, et jusqu'au grand Ronsard, concitoyen par extension, par l'azur des mêmes flots et par le gazon des mêmes rives, ce petit volume est rutilant de personnalités angevines, il n'est pas moins angevin par les entrailles du sol et par les plus intimes recoins du paysage. En fait de localités, il serait difficile, je suppose, d'en citer de plus à nous et de plus exclusivement provinciales que celle-ci :

Que si tu fais ainsi, mon cher Loir, je proteste
De rendre ton saint nom par mes vers manifeste,
Soit la part où Phœbus se lève du sommeil,
Où il hausse son char et reconse son œil:
Eslisant maintenant la demeure éternelle
De mon corps trepassé près de ton Ignerelle :
Ou près des flots qui vont emmurant ton Chaufour,
Sous un tombeau gravé de ces lettres autour :
Cy gist un Angevin, etc...

Est-ce la saveur du vers, est-ce la saveur du sol, est-ce harmonie des noms, est-ce harmonie des choses? Question qu'en notre double qualité de juge

et partie, il nous est embarrassant de décider. Nous nous flattons cependant qu'à part les préjugés de terroir, ce passage ainsi que d'autres extraits de la même pièce, la plus notable du recueil (1), assigneraient une place à notre *Loërius* en dehors du rayon de sa province. Il s'y souvient de son maître et le salue en commençant :

Du Bellay autrefois en ses chansons divines
Haussa bien haut l'honneur des Nymphes angevines,
Comme de leur douceur, de leurs voix, de leurs yeux
Elles peuvent fléchir les hommes et les Dieux :
Mais moi moindre que lui en grâce de langage
Et non moindre que lui en grandeur de courage,
Qui second après lui du pays angevin
Peux m'aider des trésors du Grec et du Latin,
Lesquels me sont connus et desquels aussi j'use
Quand je veux réveiller le souci de ma muse,
Je veux, je veux chanter comme lui les beautés
Par qui les mêmes Dieux ont été surmontés...

Il parle avec richesse, et en langage assez platonique :

. . . . . du grand Dieu
Qui habitant des cieux le centre et le milieu,
Resgit, garde et soutient de sa dextre divine,
Tout ce qu'a le pourpris de la ronde machine.

De même il dit plus bas :

Ceux d'en haut sont les Dieux, qui d'un clin de leur tête,
Ou sereinent les cieux ou mouvent la tempeste,

(1) Epître à M. le vicomte de Paulmy.

Plus bas encore, mettant en scène :

Ces vieilles Naïades fanées
Mortes depuis deux mille ans,

Comme disait Victor Hugo, avant qu'on ne l'ait surpris tout récemment lui-même en tête à tête avec un Sylvain—il les rajeunit de la sorte :

Ces saintes Nymphes là nous viennent de la terre
Qui dans un chesne creux les couvre et les enserre,
Leur chesne aimé qui est tout leur meilleur souci :
Car quand ce chesne meurt, elles meurent aussi.
. . . . . .
Et les unes aussi sur l'herbe plus couverte
Se donnent l'une à l'autre en jeu la côte-verte,
Sautant en contre mont et les bras depliez
Baissent la tête en bas et se fourchent les piés :
Et les autres, liant quelque branche nouvelle
Font maint tour et retour dessus une brandelle :
L'arbre s'en ploye tout, et leurs cris et leurs voix
Font résonner autour les rivcs et les bois,
Le fleuve en retentit. . . . . .
Ou escoutent rouler toy mon Loir, qui arrives
D'un heurt paisible et coy battant contre nos rives.

Voulez-vous maintenant d'une poésie plus pratique, d'une facture plus âpre et d'une image plus crue, quelque chose dans le goût de Mathurin Régnier :

Boyslève, qui as beu autrefois à plein verre
De l'eau qui feist jaillir un cheval de la terre,
Qui entends les secrets de l'épineuse loy
Et chéris le sçavoir des muses et de moy,

Voici mon passe-temps, tandis que je m'appreste
De suivre le barreau qui les biens nous acqueste,
Non la bande des sœurs qui est pâle de faim,
Qui frissonne de froid et kaimande son pain.

Quelque honneur qui résulte pour le sieur de la Brosse des passages que nous venons de citer, ce style n'est pas tout l'homme, et nous le trouvons ailleurs, là où malheureusement il n'y a pas toute sécurité à le suivre, mais où éclate sa verve, où son humeur s'accuse et se proclame en son originalité native. L'imprévu, le bizarre, le fantasque et le saugrénu sont les éléments privilégiés de sa muse. C'est au point où le bon goût prescrit de s'arrêter que bourgeonne tout-à-coup telle saillie pittoresque qu'on regrette d'étouffer dès le berceau. Il est moins apte encore à poser sur le papier une figure correcte et étudiée, qu'à charbonner sur le mur une silhouette irrégulière et drôlatique. Il eut le don de la fantaisie, don tardif ou précoce dans cette époque de transition où Rabelais se purifiait au creuset d'où sortit Molière. Conteur comme il était, servi par une mémoire immense, dont son imagination pétrissait la matière à plaisir, il dut fournir sans doute une des causeries les plus luxuriantes de son temps. — Mais n'anticipons pas, et revenons au poète.

Trois ans après cette publication de 1576, dont l'auteur, par une distraction bien étrange, semble avoir complètement perdu le souvenir (1), il publia

(1) Il dit que cette édition, de 1579, est la première de ses œuvres :

sous ce titre : *Œuvres et Mélanges poétiques*, un recueil complet de ses vers où prévaut et domine le côté signalé plus haut, où s'étouffent sous le sourire de la virilité les doléances du premier âge. Une comédie en vers, sans distinction d'actes ni de scènes, intitulée *la Nephélécocugie*, est l'addition la plus notable de ce recueil. — On se rappelle que déjà un essai dramatique en vers, comme la majorité des piéces d'alors, et intitulé *le Muet insensé*, avait clos le volume de l'*Erotopégnie*. En bon angevin, Pierre Le Loyer devait se souvenir que sa précocité dans les débuts dramatiques était l'une des vertus de notre sol (1). Il soutint ce crédit en attachant son nom aux premières explorations comiques. Aujourd'hui la reprise du *Muet insensé*, même sur le théâtre où nos aïeux l'applaudirent, il y a 264 ans, serait, il faut l'avouer, une spéculation bien hasardée. Les plus naïves parades, les bouffonneries les plus élémentaires qui ébranlent deux fois l'an les tréteaux de nos halles aux rires tumultueux des paysans, l'emportent plus ou moins pour l'imprévu des situations, pour le nœud de l'intrigue et pour les anxiétés de la péripétie sur l'œuvre du sieur de la Brosse. C'est tout au plus si le sujet que nous allons raconter en deux mots four-

---

toute prodigieuse qu'elle fût, la mémoire du bon homme sommeillait apparemment quelquefois. Cette édition est augmentée en outre des *Folâtreries* ou *Ebats de jeunesse*, et de plusieurs pièces en grec et en latin.

(2) *Les Mystères de la Résurrection et de la Passion*, par Jean Michel, représentés pour la première fois, à Angers, en 1486.

nirait matière à un conte, et le prologue l'expose d'une façon plus joyeuse et plus vivante qu'elle n'est certes réalisée par la pièce :

Un écolier de Toulouse, épris des charmes d'une beauté trop fière, met en jeu pour dernière ressource le savoir d'un magicien. Il en reçoit un anneau dont la vertu échoue; dépité il retourne, puis reparaît cette fois devant sa belle, armé

D'un exorcisme en mots épouvantables.

Il veut le prononcer, mais à peine ouvre-t-il la bouche que le voilà rendu muet et fou. Il faut que le père, instruit de ce mécompte, vienne libérer son fils des liens de la magie, en forçant par les menaces le pouvoir du sorcier. Le charme se dénoue, le cœur de la jeune fille s'amollit d'un autre côté, et les deux pères aidant, le mariage se conclut entre l'ensorcelé et la rebelle.

Un devin, un talisman, des conjurations, un exorcisme, la pièce avait cela, à part l'insuffisance et la stérilité du sujet, de flatter une des chères préoccupations de l'auteur. Aussi, au troisième acte et lors de la consultation étrange à laquelle il se trouve provoqué par l'étudiant, l'astrologue s'est-il mis en devoir de répondre, — soudain voilà notre futur démonomane qui se met à discourir, par la bouche de l'acteur, sur les dogmes les plus épineux du sabbat, et enfourchant sa monture avec autant d'aisance qu'une sorcière enfourche son balai, à chevaucher çà et là, sans souci du héros ni du sujet, à travers les six ordres des diables. — Plus tard, lorsque la

cause de cette Renée Corbeau, d'abord cruelle aussi devant que de se montrer si tendre, eut saisi le présidial d'Angers, le conseiller-poète dut sourire d'y trouver çà et là quelques réminiscences de son œuvre, et dévia sans doute, en faveur du pauvre écolier, de la rigueur de ses collègues.

Nous avouons pudiquement avoir reculé devant l'examen de la seconde comédie de Le Loyer, et sur la foi du frontispice avoir fait halte devant le seuil (1). Le sel de ce gros rire, dont s'offusqueraient aujourd'hui les oreilles les plus aguerries, eut assez de crédit pour égayer en un quatrain sonore la muse sérieuse du Vendômois. Ménage (2), Bayle, Niceron, chacun de nos devanciers bibliophiles ou bibliographes, en certifiant sa verve ont tancé rudement son goût. C'est au plus si lui-même, favorisé par le flot, et sous la brise d'alors qui soufflait à pleine voile dans toute embarcation comique, n'a point cru devoir parer soit aux scrupules d'autrui, soit aux siens propres, en supposant que «le docte et bénévole lecteur excuserait aisément quelques petites gentil-

---

(1) A quoi, bien loin d'y perdre, le lecteur gagnera, par la substitution d'une analyse meilleure que celle que nous lui eussions présentée. Voir le *Tableau de la littérature au* seizième *siècle*, par M. Sainte-Beuve, Il s'agit de Larivey, auquel la pièce de Le Loyer avait été communément attribuée. On aurait pu se souvenir qu'à la différence de celle-ci, les comédies de Larivey sont écrites en prose; mais notre auteur était voué aux méprises. Plus tard Vossius méconnaîtra son existence, et traduira *Loerius* par *Lavater*!

(2) Ménage, vie de P. Ayrault.–*Loyer, ta docte muse n'erre*, etc.

lesses lascives, mêlées à choses sérieuses et doctes. » — Entre ces *gentillesses* et les « obscénités affreuses » dont parle Bayle, il y a de la marge, on le voit ; mais cette innocente qualification n'a rien de par trop inconcevable chez l'homme naïf et pieux qui, de la même plume trempée dans le bénitier, traçait la paraphrase du *Magnificat* sur le verso de la Néphélécocugie.

Pour qu'il ne fût pas dit qu'aucun genre de poésie eût échappé à ses investigations, il aborda l'épopée. Tout ce que l'on sait du poème de Thierry d'Anjou qu'il écrivit, c'est qu'il l'avait jeté dans le moule de la Franciade par Ronsard, et de l'Angiade, chronique en vers par son compatriote, son voisin et son ami Robin Du Faux, de Villevêque. L'obscurité complète dans laquelle ce manuscrit s'est éteint laisse non résolue, mais non pas indécise la question de savoir si le génie vagabond, capricieux et diffus du sieur de la Brosse pouvait s'astreindre avec bonheur à l'unité grandiose d'une œuvre épique.

Ensuite, vers cinquante ans, lorsqu'il sentit grisonner sa rude barbe, son nez se profiler et s'empreindre sa face de ce caractère étrange empreint sur son portrait, — il se fit nécroman. Des volumes amoncelés d'Agrippa, de Cardan, de Plotin, de Jamblique et d'Apulée, il se bâtit une cellule où, courbé sur des grimoires sans nombre, compulsant tous les dires, évoquant toutes les ombres, secouant de chaque lettre une interprétation ou un souvenir, il s'abîma long-temps, pour ne se montrer qu'à de rares intervalles et d'un air effaré, aux audiences

solennelles du présidial. Enfin il reparut du milieu d'une atmosphère poudreuse, vieilli de plus de vingt années, hâve, blanchi, altéré, et tenant en sa main le *Traité des Spectres* (1). Le titre de cet ouvrage, que l'on nous permettra de transcrire en partie, a cela de bon qu'à lui seul il résume tout un commentaire : « Discours des Spectres, ou visions et » apparitions d'esprits, comme anges, démons et » ames, se monstrans visibles aux hommes, où sont » rapportés les argumens et raisons de ceux qui ré- » voquent en doute ce qui se dit sur ce sujet, et » autres qui en approchent, comme les sons prodi- » gieux, les voix, signes, extases et songes admira- » bles etc., et puis finablement les moyens de dis- » cerner les bons et les mauvais esprits, ensemble » les remèdes et exorcismes pour chasser et conjurer » les demons ; le tout en huit livres, par Pierre Le » Loyer, Conseiller du Roy au Présidial d'Angers. » Suivent deux devises tirées du grec et du latin, puis une invocation en style hiératique Deo maximo Deiveisque ; puis encore huit devises tirées des profondeurs de la gnostique et de la cabalistique : de sorte que le lecteur, lentement promené à travers cette série d'initiations et d'épreuves, arrive tout préparé devant le sanctuaire, comme les consultants devant l'antre de Trophonius.

Voilà pour le dehors; quant à ce qui est du dedans, ce fatras prodigieux de textes, d'exégèses,

(1) Un vol. in-4°, Angers, 1586, — Paris, 1608.

d'allusions et d'étymologies épouvante la mémoire et donne le vertige à l'esprit. Tantôt le fou rire vous prend en face de cette crédulité puissante qui mord à toute légende et absorbe toute fable, sans reculer et sans sourciller. Tantôt sous l'extravagance des faits dégageant l'idée fixe et haute, vous écoutez gravement l'écho d'une même voix réfractée jusqu'à vous à travers des sinuosités sans nombre, vous ressentez le frisson de ce courant mystérieux qui souffle de l'Orient et de la Genèse. Car, — ceci vaut qu'on le dise au risque de heurter en passant le char bruyant des utopies : — nous tournons, nous n'avançons pas, du moins en ce qui touche cette sphère de traditions merveilleuses, léguées par la croyance à l'élucubration des siècles; trop heureux si le cercle que nous décrivons s'élargit parfois jusqu'à la spirale. Plus vieux que Le Loyer, nous sommes plus vieux aussi que cette génération dont il fut le jouet et la fable; tel eût nié plus tôt qui doute maintenant. En ce siècle où nous sommes et où, chassée du précédent sous le fouet sanglant du mépris et du sarcasme, la foi en quelque chose de surnaturel vient se réfugier du moins sous l'abri d'un peut-être, il est temps de s'informer si la grande voix de l'Eglise n'a point place au chapitre des systèmes convoqués par un scrupuleux éclectisme, — si le milieu spirituel qui sépare l'homme de Dieu est désert lorsque l'autre est plein, — si tandis que notre ame s'agite dans notre corps, rien ne se débat non plus dans les entrailles de la nature : «*natura ingemiscit et parturit.*» Quand Le Loyer, fidèle aux puérilités scientifiques de son âge,

se tue à expliquer par la condensation des nuages l'incarnation illusoire de Satan, — tout amusant qu'il soit, il est extravagant et fou. Mais lorsque, rattachant au tronc de l'orthodoxie ces ramifications d'une vérité disséminée, il généralise la cause et s'efforce de maintenir le même sens à travers la diversité des images, — il ouvre son sillon, il apporte son épi à la gerbe radieuse de la synthèse humaine.

Singulière destinée de notre pays, d'avoir produit à quelques années d'intervalle, et par la plume de deux magistrats, les deux manuels les plus complets de la sorcellerie au XVI^e^ siècle Déjà l'un de nos confrères a inséré dans nos annales un remarquable article sur la Démonomanie de Jean Bodin, où les prédilections de l'historien et de l'érudit le cèdent généreusement aux scrupules de l'honnête homme (1). Si, en passant si près de ce livre, nous cédons malgré nous à la tentation de le nommer, c'est moins pour y revenir que pour signaler le contraste des rêveuses théories et des spéculations transcendentales du conseiller au présidial d'Angers, avec le fulminant réquisitoire du procureur du roi de Laon (2). En son-

---

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts,* 1.er vol. *De la Démonomanie de Jean Bodin,* par M Blordier-Langlois.

(2) Une seule allusion se rencontre dans l'ouvrage de Le Loyer, au sujet de la démonomanie son aînée : c'est une sortie indirecte et violente contre l'interprétation du Sabbat par les doctrines du Judaïsme auquel, soit tempérament, soit système, Jean Bodin était notoirement enclin.

geur et en métaphysicien qu'il était, Le Loyer laisse les hommes pour s'isoler avec bonheur dans la région supérieure des causes. En esprit positif, en praticien étroit, Bodin poursuit, torture, questionne, — applique avec le sang-froid d'un judaïsme servile les décrets d'une superstitieuse pénalité. A Dieu ne plaise qu'en lisant ces récits prodigieux, où la naïveté même et l'impassibilité du pinceau atteignent sans y songer aux effets les plus pittoresques, on se laisse aller à ce rire que le *Traité des Spectres* vous met innocemment aux lèvres! On aurait peur d'attiser en riant la flamme des incendies allumés autour des victimes.

Dans le *Traité des Spectres*, à travers cette manie de ramener à un sens mystérieux et central les récits vrais ou faux, terribles ou grotesques, épars dans les vieux livres ou dans les superstitions locales (1), on en voit sourdre une autre qui va bientôt se faire jour d'une façon plus étrange encore, et élever à sa dernière puissance le ridicule croissant de notre ami : c'est la fureur des étymologies. A la vision des choses succéda la vision des mots ; c'est ainsi que de nécroman Le Loyer devint alchimiste.

Oui, ce problème monstrueux, poursuivi sans relâche dans la transfusion des métaux par ses de-

---

(1) « Mais qu'est-il besoing de mendier de si loing des témoignages? Je suis assez informé qu'en quelques lieux du pays d'Anjou y a des familles de nobles en la maison desquels se voient et oyent des esprits qui prédisent tousjours la mort de quelqu'un de la famille, et voire de tel qui lors de la vision sera moins présumé devoir mourir pour être sain et délibéré. »

vanciers fameux, les Raymond, les Flamel, les Paracelse, — il tenta de le résoudre, il en chercha le secret dans la transmutation des langues et des idiômes. Durant douze longues années qu'il s'enferma de nouveau dans le silence du laboratoire, il affina les textes, il distilla les mots, il soumit au creuset d'une unité chimérique des milliers d'origines successivement traitées par le Chaldéen, le Syriaque et l'Hébreu. Plus heureux que ses maîtres, trouvés près de leurs fourneaux consumés et gisant au pied de leurs stériles cornues, — il vit ou il crut voir des résultats lumineux jaillir de la coupelle philologique. Douze volumes manuscrits furent les premiers dépositaires de ce labeur, qui se tamisa ensuite et déposa lui-même sa fleur dans un volume unique intitulé *Edom* ou *les Colonies Iduméanes* (1). Nous voici arrivés au plateau culminant des hallucinations de notre héros. Tout ce que le paroxisme d'un système exalté peut susciter d'interprétations effrénées, tout ce qui peut germer d'insolites théories dans un cerveau hanté par les extases, tout ce que l'érudition de trente savants réunis peut fournir de chimères à l'imagination d'un seul homme, se trouve accumulé dans ce volume fabuleux, dont l'épître dédicatoire à Jacques II n'est pas la page la moins curieuse. Si nous avions précisément pour but (ce dont Dieu nous

(1) Edom, ou les Colonies Iduméanes en l'Asie et en l'Europe; Colonies d'Hercule Phénicien, ou de Tyr ou les Phéniciennes. — Paris, 1620 ou 1623, in-8°.

garde, nous ne sommes ni apostat ni traître à ce point) d'égayer les petits-fils aux dépens de l'aïeul, et de réveiller près de lui, à quelques pas de son tombeau, l'écho d'un rire séculaire, nous ferions par sa bouche, et sur des lieux qui certes n'auraient jamais songé à tant d'honneur, l'application de ses théories. « Je dirai premièrement que le village » d'Huillé est d'Ahalé ou Oholé d'Ezéchiel qui est » Ada ou Gada, femme d'Esaü et mère d'Eliphaz. » Près d'Huillé et à 1/2 mille sur la rivière de Loir se » voit en un côteau un petit hameau de maisons ap- » pelé Bassetas, que je derive de Bassemath ou » Bassemtis, autre femme d'Esaü et mère de Ra- » guel, aïeul de Jerahh et bisaïeul de Job. »

Arrivé à saisir et à rassembler dans sa main les fils les plus tenus des appellations populaires, à se poser ainsi en dispensateur suprême des généalogies et des blasons, comment ne pas supposer que des cloches sibyllines aient tinté au chevet de son berceau? — A force de tout rencontrer, ne finira-t-il par se trouver nez à nez avec lui-même? Homère l'avait prédit..... C'est lui! Il s'est reconnu et miré tout-a-coup, comme effrayé de l'identité, dans un vers de l'Odyssée :

Πετροσ Λοεροσ, Αιδεκαοσ Γαλλοσ Υλειν.

Ici, dans cette subite et solennelle vision, les rêveries du théurge opèrent conjointement avec la science du philologue. C'est bien lui : nom, pré-

nom, la patrie, le village, — tout est dit, tout est proclamé sous les symboles grossiers dont nul jusqu'à ce moment n'avait pénétré le sens mystique. Se sentant appelé, il recule un instant; il se regimbe, il hésite entre l'épouvante et l'orgueil; puis se résigne en ces termes à sa prédestination miraculeuse : « Je me vante point pour cela savoir plus que les » autres; mais qui voudra impugner la grâce de » Dieu coopérante en moi? C'est ce qu'a découvert » Homère, jusques à nommer le petit village où je » prendrais naissance, afin que je ne me glorifiasse » point en mon imbécillité et bassesse, ains en Dieu » qui me fait ce que je suis, et qui me rend assez » puissant et vigoureux, en ce qui me conforte. »

D'après cela on conçoit que les malins du temps ne se soient pas fait faute de lui appliquer ce portrait de Montaigne, plus ressemblant, à leur gré, que le portrait d'Homère : « Comme un conseiller de ma » connaissance, ayant dégorgé une batelée de para- » graphes d'une extrême contention et pareille inep- » tie : s'étant retiré de la chambre du conseil au pis- » soir du palais, fut ouï marmottant entre les dents, » tout consciencieusement : « *Non nobis, Domine*, « *non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* »

Mais nous-mêmes gardons-nous, infidèle au mandat que nous nous sommes prescrit dès le commencement de cette notice, de perdre peu à peu, par la contagion de l'exemple, ce sérieux que nous avions juré de maintenir. Pour le retrouver d'ailleurs il suffirait d'apprécier, sinon dans ses produits, du moins dans ses tendances, la pensée qui engendra cet *Edom* :—

comme dans le livre des *Spectres :* un instinct d'unité poursuivi follement à travers un minutieux dédale, par un savant à tête d'illuminé. Puis, à juger son œuvre, fut-elle donc sans fruit? Tout en remuant des mots, il rencontra des idées. A l'instar de ces visionnaires d'un autre ordre auxquels nous le comparions plus haut, et qui en cherchant l'or ont découvert l'eau-de-vie, tout en rêvant ceci, il articula cela. Il attacha son nom aux premiers pas d'une science qui pourrait le gratifier d'un hommage ou d'un souvenir. S'il eut l'intempérance de son génie et de ses goûts, si le fruit découvert lui procura des vertiges, — souvenons-nous de celui-là qui s'enivra le premier du fruit de la vigne, et, moins impies que ceux qui le montrèrent au doigt, jetons respectueusement le manteau sur les faiblesses de notre père.

Ainsi vécut cet homme, qui à 84 ans, plein de jours, de science et de famille, ayant parcouru le cercle de son étrange mission, put chanter le *Dimittis* (1) et s'endormir tout de bon sur ce siège où la fatigue des veilles avait souvent alourdi ses paupières. Comme une réparation envers le présidial, pour lequel il s'était montré trop négligent peut-être, il lui légua deux fils qui, durant comme après lui, en furent tous deux l'honneur, la vertu et l'exemple.

Il n'a point évoqué tant de spectres pendant sa vie, sans qu'ému de cette mémoire, nous ne nous

---

(1) Il avait paraphrasé le psaume *Nunc dimittis* en même temps que le *Magnificat.*

soyons fait un devoir d'évoquer le sien, sous les voûtes invisibles de cette église Saint-Pierre où il fut enterré, et où depuis, sous le même nom, Pierre-Jean David d'Angers fut baptisé lui-même.

Fin de la 6.e livraison et du 4.e Volume.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE 4.e VOLUME.

Rapport sur l'Ecole pratique d'Agriculture du département de Maine et Loire, par M. De Beauregard. 1

Réglement pour l'Ecole pratique d'Agriculture de Maine et Loire, adopté par la Commission nommée par M. le préfet, en sa séance du 7 octobre 1836, et approuvé par M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, le 3 mai 1838. . . . 5

De l'autorité municipale à Angers, par M. Blordier-Langlois. 15

Recherches sur le tombeau du roi René, duc d'Anjou, par M. De Beauregard. . . . 28

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

Renseignements divers sur les inhumations de princes et de princesses de la 2.e maison royale d'Anjou-Sicile, qui ont eu lieu dans la cathédrale d'Angers, par M. Chanlouineau. 37
Rapport sur l'Ecole pratique d'Agriculture de la Porte, par M. De Beauregard. . . . 49
Météorisme des bœufs, par M. Launay-Joubert. 52
Notice sur Abraham Launay, mathématicien angevin au xvi.e siècle, par M. Huttemin. . 54
Pierre Ayrault et les Jésuites, par M. Planchenault. 62
Des Femmes angevines, etc., par M. Blordier-Langlois. 71
Discours pour l'inauguration de la galerie David, par M. Gaultier, président de la Société. 82
Projet d'exposition de tableaux anciens, par M. Henri Aubin de Nerbonne. 91
Programme de l'exposition de peinture et de sculpture anciennes. 102
Revue de l'exposition de peinture et de sculpture anciennes. 108
Rapport général sur l'exposition de peinture et de sculpture anciennes 186
Lettre à M. le président de la Société, sur la migration des oiseaux, par Th. Pavie . . 204
Discours d'installation, prononcé par M. Planchenault, président de la Société. . . . 214
Eloge de Henri-Pierre Delaage, prononcé par M. Blordier-Langlois. 225

Rapport sur un monument romain, découvert dans la commune de Bagneux, par M. De Beauregard. 234
Note sur l'Euphrasia – Jaubertiana, par M. Boreau. 238
Rapport sur quelques discours prononcés à l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, par M. Blordier-Langlois. . . . 241
L'Illustre Hospitalier (chronique angevine du XIIe siècle), par L. Pavie. 254
Rapport à la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts, sur l'exposition des tableaux de M. Ménard, de Cholet, par M. le marquis De Senonnes. 268
Discours prononcés par François Prévost, à l'ouverture du Présidial et de l'Université, avec appendice sur quelques autres discours, par M. Blordier-Langlois. . . . 277
Pierre Le Loyer, auteur angevin, par V. Pavie. 294

Fin de la Table.